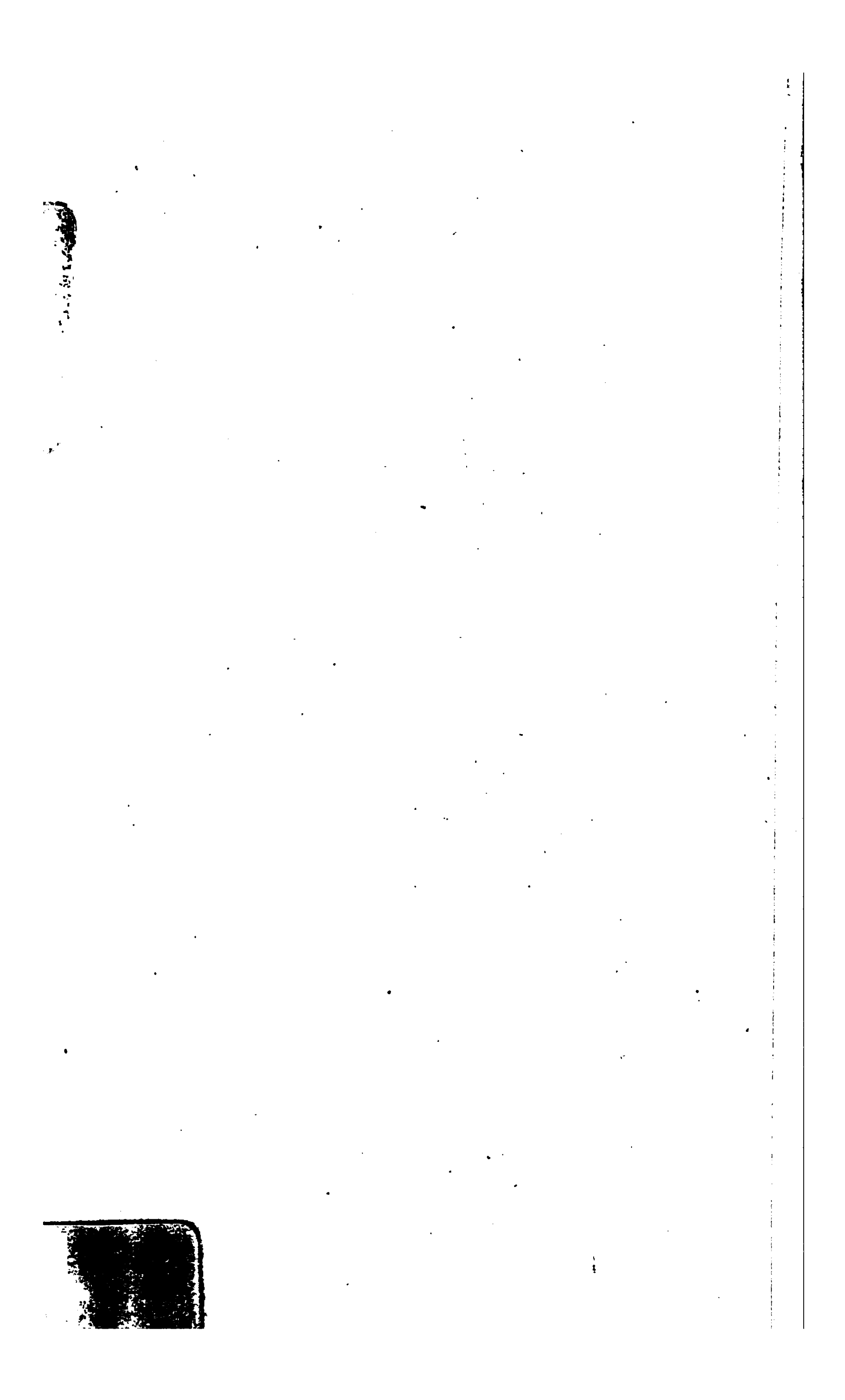

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07580425 6



FABLIAUX

OU

CONTES

DU XIIe ET DU XIIIe SIECLE.

TOME SECOND.

FABLIAUX

OU

CONTES

DU XIIe ET DU XIIIe SIECLE,

TRADUITS OU EXTRAITS D'APRÈS DIVERS MANUSCRITS DU TEMS ;

AVEC des Notes hiſtoriques & critiques, & les imitations qui ont été faites de ces Contes depuis leur origine juſqu'à nos jours.

Sit apud te honor antiquitati, & fabulis quoque.
Plin. Epist.

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez EUGENE ONFROY, Libraire, quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



FABLIAUX OU CONTES DU XIIe ET DU XIIIe SIECLE.

DE L'HERMITE QU'UN ANGE CONDUISIT DANS LE SIECLE.

Un homme s'était fait hermite dès sa plus tendre jeunesse. Souvent, seul, & dans un bois, on peut être plus heureux qu'en société dans un couvent, & quelquefois-même plus qu'on ne l'est dans le monde. Celui-ci, pendant de longues années, se mortifia & jeûna pour sanctifier son ame. Les veilles & le travail, la chaleur & la froidure, il endura tout;

mais après une si longue pénitence enfin, il trouva un jour que Dieu ne l'avait point assez récompensé, & murmura de ne point se voir élevé à une de ces conditions heureuses & brillantes, dont, parfois, ses quêtes le rendaient témoin. « Eh quoi! se disait-il, il accable de ses biens tel & tel qui le néglige; » & cet autre qui le sert fidelement, il le » laisse dans l'opprobre & la pauvreté! Lui » qui a fait le monde, pourquoi n'a-t-il pas » fait tous les hommes égaux? Pourquoi ce » partage inégal de misere & de bonheur? » Cet arrangement-là me confond ». Comme le bon-homme, par la vie qu'il menait, avait aquis peu d'expérience, cette objection l'embarrassa; & elle l'embarrassa tellement que, pour sortir de peine, il résolut de quitter son hermitage, & d'aller dans le monde chercher quelqu'un qui pût la lui résoudre. Il prit donc un bourdon, & se mit en route.

A peine il sortait de sa cellule, que devant lui se présenta un jeune homme d'une figure agréable & bien fait, tenant en main un javelot, & retroussé jusqu'à mi-jambe. Son habit était celui d'un Sergent (*a*), & il avait l'air d'ap-

partenir à un riche Seigneur. C'était un Ange, qui, pour ne point être reconnu, avait pris cette forme. Ils se saluerent & entrerent en conversation. « Quel est votre maître, demanda l'Hermite ? — Sire, c'est celui qui l'est » de tout le monde. — Certes, vous ne » pouvez en avoir un meilleur. Et où allez-» vous ainsi ? — J'ai dans ce canton beaucoup » de connaissances, je viens les voir : mais » il est si triste de voyager seul, que je vou-» drais trouver un compagnon, & je vous » aurais une obligation véritable, si vous vou-» liez vous prêter à me rendre ce ser-» vice ». L'Hermite, avec le projet duquel s'accordaient à merveille ces visites, y consentit très-volontiers, & ils commencerent à marcher ensemble (*b*).

La nuit les surprit avant qu'ils pussent sortir du bois. Heureusement ils virent un hermitage où ils allerent demander un gîte. Le Reclus les reçut de son mieux ; il leur prodigua ses petites provisions ; mais quand l'heure de la priere fut venue, nos voyageurs observerent que leur hôte, au lieu de prier comme eux, ne paraîssait occupé que d'essuyer & de

frotter un hanap de madre (*c*) qu'il avait, & dont, pendant le repas, on s'était servi pour boire. L'Ange remarqua bien où il le mettait. Il se leva doucement dans la nuit, le prit, & le cacha; puis le lendemain, quand il partit, il l'emporta sans rien dire. Dans la route il en dit un mot à son compagnon, qu'indigna ce procédé, & qui sur le champ voulait retourner pour reporter la coupe au Solitaire. « Arrêtez, dit l'Ange, j'ai eu des » raisons pour agir ainsi, & vous les saurez » bientôt. Peut-être-même ma conduite au- » ra-t-elle plus d'une fois encore de quoi vous » étonner. Mais quelque chose que vous me » voyiez faire, sachez que ce n'est point sans » motif; & tenez-vous sur vos gardes pour » ne point vous scandaliser ». A ce discours l'Hermite se tut; il baissa la tête, & continua de suivre.

Une grosse pluie survint qui dura tout le jour, sans qu'ils pussent trouver où s'arrêter. Le soir enfin, harassés, mouillés, morfondus, ils entrerent dans une ville; & comme ils n'avaient d'argent ni l'un ni l'autre, il leur fallut aller de porte en porte demander un

gîte, au nom de Dieu. Par-tout ils furent refusés, car on aime l'argent plus que Dieu encore; & c'était alors la même chose qu'aujourd'hui, à peu-près. La pluie continuant toujours, ils prirent le parti d'aller s'asseoir sur un perron qu'ils apperçurent. Ce perron faisait partie d'une maison d'assez belle apparence, appartenant à un vieil usurier, homme fort riche, mais qui n'eût pas donné un denier pour avoir le paradis. L'avare parut un moment à sa fenêtre, & nos voyageurs, en lui représentant le triste état où ils se trouvaient, le supplierent de vouloir bien par charité leur donner un asyle. Pour toute réponse il ferma sa fenêtre, & se retira. « Frere, dit l'Ange, restons ici, puisque nous ne pouvons trouver mieux; cet auvent au-moins nous garantira de la pluie » : & ils s'assirent. Mais la servante qui avait entendu se plaindre, & qui vint voir ce que c'était, fut plus compatissante que son maître. Elle leur ouvrit (*d*), & les plaça sous l'escalier. Il y avait un peu de paille; ils se coucherent. Quelques momens après, elle leur apporta un petit plat de pois, restés du souper de l'avare. à

& ils passerent ainsi la nuit, sans feu, sans lumiere, & glacés par des habits mouillés.

Dès que le jour parut, l'Hermite voulut partir. « Non, lui dit l'Ange, je ne sortirai » point que je n'aie pris congé de notre hôte, » & que je ne l'aie remercié du service qu'il » nous a rendu ». Il alla le trouver aussitôt, & pour lui marquer sa reconnaissance, il le pria d'accepter un léger présent; c'était cette coupe de madre, qu'il avait volée la veille au Solitaire. L'Usurier la prit sans honte; il leur souhaita un bon voyage, & les assûra que si à leur retour ils voulaient encore lui apporter quelque cadeau, ils retrouveraient chez lui leur même logement.

Sortis de la ville, l'Hermite ne put s'empêcher de témoigner sa surprise à son compagnon. « Vous voulez donc m'éprouver, lui » dit-il, quand vous vous conduisez ainsi? » Quoi! vous volez ce bon vieillard qui » nous a si bien reçus, & c'est pour faire » un présent à cette sangsue qui nous a re- » fusé l'hospitalité! Est-ce votre coutume de » faire le contraire des autres hommes? Je » vous avais prévenu déjà d'être circonspect

» dans vos jugemens, répondit l'Ange; son-
» gez que vous avez passé toute votre vie
» dans les bois, & que vous n'avez aucune
» expérience. Encore une fois suivez-moi,
» & ne vous étonnez de rien ».

Le soir de cette troisieme journée, ils allerent loger dans une riche Abbaye de Moines. On les y accueillit charitablement, & on les servit même avec abondance; mais le lendemain matin l'Ange, avant de partir, mit le feu à la paille de son lit, & emmena son compagnon. A quelque distance, comme ils montaient un tertre, il le pria de tourner la tête & de regarder. En un instant la flamme avait gagné les bâtiments du Monastere, & tout était en feu. L'Hermite, à ce spectacle, jetta un grand cri; « malheureux que je suis,
» s'écria-t-il; me voilà donc incendiaire! Où
» fuir? Où me cacher »? Et en disant cela, il se roulait à terre, se frappait la poitrine de ses poings, & maudissait l'heure à laquelle il avait rencontré un homme aussi abominable.
« J'ai eu beau vous prévenir, reprit l'Ange;
» vous voilà retombé encore dans la même

» faute. Pour la derniere fois, faites-y atten-
» tion, & continuons notre route ».

Il ſavait bien où loger cette nuit-là. Il vint ſe préſenter chez un Bourgeois de ſa connaiſſance, homme de bien, & fort à ſon aiſe. C'était un vieillard reſpectable, blanchi par les années, qui vivait chrétiennement avec ſa femme qu'il aimait, & un fils de dix ans, le ſeul fruit qu'il eût eu de ſon mariage, & la conſolation de ſa vieilleſſe. Il fit fête aux voyageurs, leur lava lui-même les pieds, voulut qu'ils mangeaſſent à ſa table ; & le lendemain, quand ils partirent, il vint les embraſſer & leur dire adieu. Pour gagner le grand chemin, il leur fallait traverſer toute la ville, & paſſer une riviere qui formoit enceinte de ce côté-là. L'Ange, ſous prétexte qu'il connaiſſait mal la ville, pria l'homme de Dieu de permettre que ſon fils les accompagnât juſqu'au pont, & qu'il les mît dans la route. Le vieillard officieux alla auſſi-tôt réveiller l'enfant, qui ſe leva & qui vint avec joie conduire les deux voyageurs. Mais lorſqu'il fut ſur le pont, tandis qu'il prenait congé d'eux,

l'Ange le poussant tout-à-coup le précipita dans la riviere, où au même instant il fut englouti & disparut. Je suis content de moi, dit alors l'Esprit céleste à l'Hermite; l'êtes-vous aussi? Celui-ci, à ce discours, saisi d'horreur & frissonnant d'épouvante se mit à fuir de toutes ses forces, & ne s'arrêta que lorsqu'il fut arrivé dans la campagne. Là, il s'assit, hors d'haleine, pour déplorer son sort. « Malheureux ! » qu'ai-je fait! J'ai quitté ma cellule où je » pouvais toute ma vie servir Dieu en paix; » & il m'en a puni en me livrant à un dé- » mon sorti des enfers, & me rendant com- » plice des plus grands crimes ».

Il allait continuer, quand l'Ange, qui l'avait suivi pour rassûrer cette tête égarée, parut à l'instant, & lui parla ainsi: « Ami, » écoute-moi. Les desseins secrets de Dieu » sur les hommes t'ont scandalisé dans ta cel- » lule. Tu as osé douter de sa sagesse, & » t'apprêtais à consulter les Mondains sur les » abîmes impénétrables de ses conseils. C'en » était fait de toi dans ce moment, si sa » justice t'eût abandonné. Il a voulu t'en- » voyer un Ange pour t'éclairer, & c'est

» moi que ſa bonté a chargé de ce miniſtere.
» Envain j'ai eſſayé de te montrer ce monde
» que tu cherchais ſans le connaître ; mes le-
» çons, que tu n'as pu comprendre, ont été
» perdues pour toi ; il faut m'expliquer plus
» clairement ».

Alors il entra dans les détails de ſa conduite & des motifs qui l'avaient fait agir ainſi. Il parla de l'attachement puéril du Solitaire pour ſa coupe. « Tu as vu, ajouta-t-il,
» ce vil objet occuper ſon cœur au point
» de lui faire oublier le devoir ſaint de la
» priere ; déſormais qu'il en eſt privé, ſon
» ame, libre d'affections étrangeres, pourra
» être toute entiere à Dieu. J'ai donné à
» l'Uſurier la coupe pour prix de l'hoſpita-
» lité qu'on l'a forcé de nous accorder, par-
» ce que Dieu ne laiſſe aucune bonne action
» ſans récompenſe ; mais c'eſt la ſeule qu'il
» recevra, ſon avarice ſera punie un jour (c).
» Les Religieux, dont j'ai réduit l'Abbaye
» en cendres, furent pauvres d'abord, labo-
» rieux par conſéquent, & d'une vie exem-
» plaire. Enrichis par les libéralités des Fi-
» deles, ils ſe ſont corrompus ; car c'eſt un

» mal que des Moines ſoient riches, & jamais vous n'entendrez dire du bien de ceux » qui le font. Dans ce palais qu'il s'étaient » bâtis, on ne les voyait occupés que des » moyens d'envahir de nouveaux biens, ou » d'intrigues pour s'introduire dans les charges du couvent. S'ils paraiſſaient dans leurs » ſalles, ce n'était que pour venir s'y amuſer de contes & de bagatelles. Regle, » amour du devoir, Offices de l'Égliſe, tout » était abandonné. Dieu, pour les corriger, » a voulu les ramener à leur pauvreté premiere. Ils rebâtiront un Monaſtere qui ſera moins magnifique; ce travail fera ſubſiſter nombre d'ouvriers & de pauvres, & » eux-mêmes, forcés, comme dans les commencemens, de bêcher la terre, en deviendront plus humbles & meilleurs ».

« Vous m'obligez de vous approuver en » tout, répondit l'Hermite; mais cet enfant » innocent qui s'empreſſait de nous rendre » un ſervice, pourquoi l'avoir fait périr? » Pourquoi déſeſpérer la vieilleſſe de ce pere » reſpectable dont nous avions éprouvé les » bienfaits? — Ce vieillard de qui nous n'a-

» vons été reçus que parce que j'ai pris la
» forme de quelqu'un qu'il connaissait, ne
» s'est occupé pendant trente ans que de faire
» le bien. Jamais pauvres ne vinrent envain
» se présenter à sa porte; il se refusait tout
» à lui-même pour les nourrir. Mais depuis
» qu'il a eu un fils, depuis sur-tout qu'il l'a
» vu croître en age, sa tendresse aveugle vou-
» lant lui laisser un gros héritage, il est de-
» venu dur & avare. Jour & nuit il n'a son-
» gé qu'au gain; & bientôt on l'eût vu sans
» honte se faire usurier. L'enfant, mort avec
» son innocence, a été reçu parmi les Anges;
» le pere qui n'aura plus de motif d'avarice
» va reprendre son louable & ancien usage;
» tous deux seront sauvés; & sans ce que
» tu as appellé un crime, tous deux étaient
» perdus. Voilà quels sont les jugemens se-
» crets de Dieu sur les hommes, puisque
» tu veux les connaître. Mais songes qu'ils
» t'ont scandalisé, retourne à ta cellule, &
» fais pénitence: moi je remonte au Ciel ».

En disant ces paroles, l'Ange se dépouille de la forme terrestre qu'il avait prise, & il disparut. L'Hermite, se prosternant la face

contre terre, remercia Dieu de la réprimande paternelle que sa miséricorde venait de lui faire. Il retourna dans son hermitage; & il y vécut si saintement qu'il mérita non seulement le pardon de sa faute, mais encore la récompense qui est promise à une vie pure.

Tous mes Lecteurs se sont rappellés sans doute, en lisant ce Fabliau, que Voltaire lui a fait l'honneur de l'insérer tout entier dans son joli Conte de Zadig.

On le trouve aussi en abrégé dans le Doctrinal de Sapience, *fol. viij.*

Je suis sûr de l'avoir vu encore ailleurs; mais je ne puis me rappeller où. Ces imitations se trouvaient dans le cahier qu'on m'a perdu.

NOTES.

(*a*) Ce mot en général signifiait tout homme employé dans le service, soit domestique, soit militaire. Ainsi, les gentil-hommes qui n'étaient pas Chevaliers, & qui servaient à cheval dans les armées, ou de leur plein gré, ou parce qu'ils possédaient des fiefs appellés *sergenteries*; les fantassins qu'étaient obligés de fournir les gentils-hommes Fieffés ou les Communes; les valets d'un grand Seigneur, ses Officiers principaux ou Écuyers, tout cela s'appellait *Sergent* ou *Servant*, en latin *Ser-*

viens. Philippe-Auguſte craignant pour ſes jours, d'après un faux avis qu'on lui avait donné que le Scheïch de la Montagne voulait le faire aſſaſſiner, compoſa pour la garde de ſa perſonne un corps de *Sergens-d'armes*, tous gentils-hommes, qu'il arma de maſſues d'airain, d'arcs & de carquois garnis de flèches, & dont la fonction fut de l'accompagner par-tout. Telle a été la premiere garde de nos Rois. On confia quelquefois à ces Sergens la défenſe des châteaux ſitués ſur les frontières; & c'étaient eux ordinairement qui portaient les ordres du Souverain quand il citait à ſa Cour quelqu'un de ſes vaſſaux. (De cette derniere fonction tirent leur origine les Sergens de nos Cours de juſtice, car elles en eurent auſſi pour le même uſage). Il eſt probable que les grands vaſſaux de la Couronne, dont l'orgueil affectait d'imiter en tout la puiſſance Royale, prirent, comme leur Souverain, des *ſervans d'armes*. On voit un Dauphin de Viennois en avoir [1]; & à plus forte raiſon les autres Princes plus puiſſans que lui. C'eſt vraiſemblablement la forme d'un de ces hommes d'armes particuliers que prend l'Ange du Fabliau. Le javelot qu'il tient en main, la queſtion qu'on lui fait ſur ſon maître, ſon habit ſingulier, tout l'annonce. Quant à cet habillement, ceux qui ſont curieux de le connaître, & qui habitent la Capitale, peuvent conſulter un monument érigé dans l'Égliſe de Sainte Cathérine du Val des Écoliers, d'après un vœu des Sergens de Philippe-Auguſte. Ceux qui n'ont point cette reſſource en verront une repréſentation groſſiere dans nos cartes à jouer: car les quatre gentils-hommes ou

[1] *Du Cang. au mot ſerviens.*

valets qu'on y introduisit quand on adopta ce jeu, n'étaient que des Sergens-d'armes.

(*b*) Le premier objet que le Poëte leur fait rencontrer est un homme assassiné, dont le corps, mort depuis plusieurs jours, & commençant déjà à tomber en pourriture, exhalait une odeur infecte. L'Ange propose d'accomplir une des œuvres de miséricorde en ensevelissant ce cadavre. L'Hermite, obligé de se boucher le nez, répond qu'il ne se sent point ce courage; & l'autre, sans insister, va d'un air de joie prendre le corps qu'il porte dans un fossé où il le couvre de terre.

Un peu plus loin ils voient passer des Chevaliers & des Dames, galamment parés, la phisionomie gaie & riante, un chapel de fleurs sur la tête. Cette troupe revenait d'une fête, & chantait; & l'Ange, que n'avait point affecté l'odeur d'un cadavre, l'est tellement de celle de ces pécheurs, qu'il s'écarte du chemin jusqu'à ce que la bande luxurieuse ait passé. A la fin du Conte, il moralise beaucoup sur les motifs d'une conduite en apparence si étonnante. J'ai retranché tout cela.

(*c*) De porcelaine: cependant comme on trouve souvent des vases de *madre* parmi les meubles des tavernes, & qu'il y avait d'ailleurs le *grand* & le *petit madre*, il est probable que par ce dernier l'on entendait la faïance, & que le hanap du Solitaire était de cette matiere.

J'ai dit ci-dessus que le hanap était une coupe ayant un pied comme nos calices, mais moins haute, & portant ordinairement une anse ou des oreilles.

(*d*) Cette ſituation attendriſſante de deux gens, mourant de froid & de faim, & recueillis par la compaſſion d'une ſervante qui entend leurs plaintes, pourrait bien avoir donné naiſſance à *l'Oraiſon de S. Julien*, Conte auquel Bocace aura adapté un autre dénouement, imité peut-être *de l'Hôtel S. Martin*, qu'on lira dans dans la ſuite.

[1] *De civit.*

(*e*) C'eſt l'opinion de S. Auguſtin [1], que Dieu récompenſe en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne les récompenſera point dans l'autre ; & cette opinion était devenue la doctrine de pluſieurs écoles.



LE

LE SONGE D'ENFER.

Par Raoul de Houdan.

Alias

☞ LE CHEMIN D'ENFER.

FAUCHET en parle.

EN ſonge doivent ſe trouver fables. Je rêvai un jour que je me faiſais Pélerin, & que, jaloux de voir des pays que d'autres n'avaient pas connus, je voulais voyager en Enfer.

Au début de ce Fabliau, on n'imaginerait gueres que c'eſt une piece ſatyrique. Ce que je vais en extraire ſuffira pour faire connaître aux Gens de Lettres comment on maniait la ſatyre au XIIIe *ſiecle. De plus longs détails ſur des bourgeois obſcurs dont les noms ne nous intéreſſent plus, ſeraient à coup sûr ennuyeux.*

Le Poëte arrive d'abord à la ville de *Convoitiſe*, où il trouve *Envie*, *Avarice* & *Rapine*. *Avarice* lui demande des nouvelles de ſes ſujets ; il répond que les riches ont chaſſé *Largeſſe* de deſſus la terre, & qu'on n'y en

connaît plus que le nom. *Rapine* l'interroge ſur les ſiens ; il lui apprend que le Royaume qu'elle a établi en Poitou eſt toujours floriſſant, & à ce propos il fait une ſortie contre les Poitevins. Plus loin il rencontre la demeure de *Filouterie*, qui lui fait quelques queſtions ſur certains Pariſiens, Gautier Morel, Jean le Boſſu d'Arras (*a*), Bojon, & Fardoilliez ; ſur Charles & Marie de la Loge, deux Bourgeois de Chartres, ſes protégés ; ſur un Michel de Troille, un Salvage, & d'autres gens adroits qui poſſédent le ſecret d'être toujours heureux au jeu. Il répond que ces deux derniers ſont aux trouſſes d'un nommé Girard. Quant aux deux Bourgeois de Chartres, ce qu'ils aiment le plus après l'argent, dit-il, c'eſt Marie & Chaillo (deux femmes de la ville ſans doute.) Raoul vient enſuite à *Ville-Taverne* où il trouve *Yvreſſe* avec ſon fils *né en Angleterre*. Ce jeune homme eſt ſi vigoureux qu'il renverſe les plus forts (*b*). De-là notre voyageur paſſe chez *Fornication*, dont la maiſon s'appelle Châtel-B......; enfin il arrive à la porte d'enfer qui eſt gardée par *Meurtre*, *Déſeſpoir* & *Mort-ſubite*. Il

est surpris, en entrant, d'y trouver des tables toutes servies, & cependant la porte ouverte ; coutume bien étrangere en France, dit-il, où chacun maintenant s'enferme pour manger, & ne reçoit personne à moins qu'il n'apporte.

Ce jour-là le Roi d'Enfer tenait sa cour. Il avait passé par Vernon, & faisait le soir la revue de tous ses vassaux. Dans ce nombre étaient force Clercs, Évêques & Abbés. Il fait asseoir tout le monde à sa table, & y invite le voyageur auquel il fait servir de la chair d'Usurier & de Moine noir (*c*), engraissés, l'un du bien d'autrui, l'autre de fainéantise. Comme notre Pélerin ne mange point, Belzébut cause avec lui, & l'interroge sur les motifs de son voyage, Vers la fin du repas, le Monarque se fait apporter son grand livre noir sur lequel sont écrits tous les péchés faits ou à faire. Il le met entre les mains du voyageur, qui l'ouvre, & tombant sur le chapitre des Ménétriers, y trouve écrite la vie de chacun d'eux. Je l'ai retenue par cœur, dit-il, & suis en état de vous en réciter quelques traits curieux. Mais tout-à-coup il s'éveille, & le Conte finit.

Dans la version du manuscrit du Roi, n° 7615, les Démons, après s'être bien divertis, montent à cheval, & vont sur la terre chercher de nouvelles proies. Dans le manuscrit de S. Germain, tous les détails sont différens; personne n'est nommé; ce sont les péchés des hommes en général que le Voyageur voit dans le Livre Noir, & il n'est fait nulle mention des Ménétriers.

NOTES.

(*a*) Ce Poëte est probablement celui dont on a vu ci-dessus le Fabliau, intitulé *le Mariage*. Il y renonçait à l'Artois pour venir s'établir à Paris, ce qui a pu le faire prendre ici pour Parisien. Sans doute que n'ayant pu réussir par son esprit dans la Capitale, comme il se le proposait, il avait fini par choisir une voie moins honnête. Au peu de délicatesse qu'il annonce dans sa piece, on soupçonnerait qu'il était capable de donner lieu au reproche que lui fait Raoul.

(*b*) L'Auteur dit ici qu'il lui fallut se battre & lutter avec ce fils, *comme s'il fût entré dans Guingamp & dans Huitier.* On sait quel a été de tout tems le goût des Bretons pour la lute, encore aujourd'hui en vigueur dans la partie de cette province qu'on nomme Basse-Bretagne. Apparemment que les habitans de Guingamp excellaient dans cet art, & que, jaloux de conserver leur réputation, quand un étranger entrait dans leur ville, les plus habiles d'entr'eux se détachaient pour

venir le défier & lutter avec lui. Au lieu d'Huitier, un manuscrit porte *Ytier.* Je ne connais point de ville qui porte l'un ou l'autre de ces noms.

(*c*) On partageait tous les Moines en deux classes, les *noirs* & les *blancs*, qu'on distinguait par la couleur de leur habit & la différence de leur regle. Ceux-là suivaient celle de S. Benoît, & ceux-ci celle qu'on appelle de S. Augustin. L'Auteur se déclare ici contre les premiers; & j'ai vu avec surprise dans mille endroits des poésies du tems, le même acharnement contre les Moines *noirs*, tandis que les *blancs* étaient formellement distingués. Je me contente d'annoncer ce fait sur lequel on ne fera que trop de réflexions.



Par Rutebeuf.

LE CHEMIN DE PARADIS.

EXTRAIT.

L'AUTEUR, comme celui du Fabliau précédent, a un rêve dans lequel il veut entreprendre le voyage de Paradis. Le chemin en est étroit, raboteux & fatiguant; beaucoup de gens, rebutés, le quittent pour en prendre un autre sur la gauche, qui est agréable & semé de fleurs, mais qui conduit à un abîme. Pour lui il continue sa route, & arrive à la ville de Pénitence, où il trouve Piété, laquelle s'offre à l'accompagner, tant pour lui servir de guide, que pour lui apprendre à se garantir des différens ennemis qu'offrira le voyage.

Le premier qu'ils rencontrent est Orgueil, dont le palais, bâti sur une éminence, & orné par-devant d'un frontispice magnifique, par-derriere tombe en ruines. Habillé tantôt en Evêque, tantôt en Archidiacre, en Prévôt même & en Bailli (*a*), il dédaigne tout le monde, quoique souvent son info-

lence lui ait attiré de cruelles humiliations. Ses courtiſans ſont vêtus de ſoie écarlate (*b*), & portent en tout tems ſur la tête un riche chapel (*c*). Il les fixe auprès de lui en leur promettant des dignités & des honneurs.

Plus loin eſt Colere, le viſage rouge, les yeux enflammés, grinçant des dents, & dans ſa rage ſe déchirant & ſe frappant elle-même.

Au détour d'un vallon il voit Avarice. Elle a de vaſtes priſons, dans leſquelles elle tient renfermés ſes ſujets, maîgres & pâles, aſſis ſur des monceaux d'or qu'attire un aimant particulier (*d*) dont ſa maiſon eſt couverte.

Au milieu de
Emmi la ſalle ſur un coffre
triſt
Eſt aſſiſe mate & penſive (*e*).

Chez elle tout eſt fermé à double ſerrure; & l'on n'y entre que par une ſeule porte, dont elle tient toujours la clé.

Tout au fonds de la vallée s'eſt retirée l'Envie qui, ſelon Ovide, (*f*) dit l'Auteur, tient en main des ſerpens dont elle ſuce le venin. Toujours cachée dans l'ombre, elle n'en ſort que pour venir ſecrettement épier ſes voi-

ſins. Si alors elle entend des gémiſſemens & voit couler des larmes; elle eſt dans la joie, mais s'ils rient ou s'ils chantent, elle pleure & ſe retire.

Près d'elle eſt le ſéjour de Pareſſe, habillée en Chanoine. Du lit où elle eſt couchée, elle entend le bruit des cloches qui l'appellent à l'Égliſe; elle maudit le ſonneur, & ne voudrait jamais ſe lever que pour ſe mettre à table.

Gourmandiſe, quoique malade encore d'une indigeſtion qu'elle a eue la veille, ne ſonge cependant qu'à retourner à la taverne. Elle eſt entourée de Moines & de Prêtres.

Plus loin enfin eſt un manoir où l'on n'entre qu'avec honte, où l'on reſte caché dans les ténebres, & d'où l'on ne ſort que mécontent. Le Portier rebute ceux qui s'y préſentent les mains vides, il ouvre à ceux-là ſeuls qui apportent. La Maîtreſſe les accueille, mais c'eſt pour les voler. Ils y ſont venus à cheval, ils s'en retournent à pied. Auſſi très-rarement y reviennent-ils deux fois; ou ſi leur faibleſſe les y rentraîne, ils ſavent que c'eſt ſe préparer un repentir. C'eſt le ſéjour de la Luxure.

Rutebeuf, après avoir traversé heureusement le quartier des Vices, arrive enfin dans celui des Vertus. Il voit Libéralité qui est mourante; Franchise dont la maison est presque déserte, &c. &c. Enfin il parvient chez Confession où il voulait aller; & c'est-là ce qu'il appelle la *voie de Paradis*.

NOTES.

(*a*) Quand l'art de la chicane se fut perfectionné, & que l'étude des loix étant devenue plus difficile, les grands Seigneurs, par leur ignorance, ne furent plus en état de rendre eux-mêmes la justice à leurs vassaux, ils chargerent de ce soin des Officiers auxquels ils confierent la *Baillie* ou tutelle de leurs domaines. Ces places de *Baillis* ou Sénéchaux étaient dans l'origine très-importantes; car en même tems qu'ils jugeaient les vassaux du Seigneur, ils les conduisaient à la guerre quand le cas l'exigeait, & recevaient ses revenus; ce qui mettait à la fois dans leurs mains les armes, la justice, & les finances. Les abus qui en résulterent furent cause qu'on ne leur laissa que l'administration de la justice; & encore ces Officiers d'épée y étant devenus inhabiles, & s'étant choisis eux-mêmes des Lieutenans pour les remplacer, on transféra à ces Lieutenans toute l'autorité de la charge, dont ils ne conserverent que quelques droits honorifiques.

(*b*) L'écarlate, comme la couleur la plus précieuse, se trouvant affectée exclusivement aux Princes, aux Chevaliers, & aux femmes de grande qualité, on conviendra que c'est garder le costume que d'en habiller la Cour d'Orgueil. Le mot *rouge* dont nous avons formé celui de *rogue*, s'est pris long-tems pour fier & hautain [1].

[1] *Mém. sur la Chev. t. I, p. 344.*

(*c*) On a vu ci-dessus dans la note sur les *chapels*, que les Princes en portaient un dans les jours d'appareil.

(*d*) On connaissait alors non-seulement, comme le prouve ici le Fabliau, l'attraction de l'aimant, mais encore sa direction, ou autrement la propriété qu'a une aiguille aimantée, libre de se mouvoir, de diriger une de ses pointes vers le Nord. On ignore l'Auteur & le temps précis de cette découverte importante à laquelle nous devons le perfectionnement de la navigation & la connaissance d'un nouveau Monde; mais elle existait déjà. On en trouve la preuve dans une piece très-satyrique, intitulée *Bible*, écrite vers la fin du XII[e] siecle par un certain Guyot de Provins; & non, ainsi que l'a dit par inadvertance l'Auteur de l'article *Boussole* du Dictionnaire Encyclopédique, dans le *Roman de la Rose*, postérieur de près d'un siecle. Comme ce passage, déjà connu des Savans, mais mal cité par la plupart, pourra faire plaisir au plus grand nombre de mes lecteurs, je vais le rapporter ici, quoique étranger au Conte de Rutebeuf. J'ai demandé plus haut la permission de rendre instructif & utile un ouvrage qui, par

sa nature, fait pour être agréable, pourrait bien, par les défauts de ses sujets, ne pas l'être toujours.

Guyot, après avoir déclamé contre tous les États, invective contre la Cour de Rome. Le Pape, selon lui, devrait être pour tous les Fideles ce qu'est pour les Matelots la *Trémontaigne* (l'étoile polaire) : ils ont toujours, en mer, les yeux fixés sur elle. Les autres étoiles, dit-il, tournent & circulent sans cesse dans le Ciel ; elle seule est invariable, & les guide sûrement.

Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la Marniere.
Une pierre laide & bruniere
Où li fers volentiers se joint
Ont ; si esgardent le droit point :
Puis c'une aguile i ont touchié
Et en un festu l'ont couchié,
En l'eue la metent sans plus ;
Et li festu la tient desus.
Puis se tourne la pointe toute
Contre l'estoile, ...
. . . .
Quant la mer est obscure & brune,
Quant ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aguile alumer ;
Puis n'ont il garde d'esgarer.

Ils se font outre cela, par la vertu de la *Mariniere*, un art qui ne peut les tromper. Ils ont une pierre laide & brune qui attire le fer. Ils tâchent de trouver ses pôles, & y frottent une aiguille qu'ils couchent sur un brin de paille, & qu'ils mettent ainsi, sans plus d'apprêt, dans un vase plein d'eau. La paille fait surnager l'aiguille, & celle-ci tourne sa pointe vers l'étoile pôlaire. Quand la mer est couverte de ténebres & qu'on ne voit plus dans le Ciel ni la lune ni les étoiles, ils apportent une lumiere près de l'aiguille, & ne craignent plus de s'égarer.

On reconnaît dans cette description une invention naissante, grossiere encore & imparfaite. C'est en cet état qu'on l'a trouvée à la Chine, quand les flottes Européennes y pénétrerent ; mais si nous la devons aux Chinois, il est sûr au moins que ce n'est pas Marco-

Paolo qui l'a apportée en Europe, comme le croient quelques Auteurs, puisque ce Vénitien ne fit son voyage qu'au XIII[e] siecle, & que Guyot écrivait dans dans le XII[e]. Quant au Napolitain Gioia, auquel on fait communément honneur de cette découverte, j'ignore sur quoi l'on peut fonder ses droits: il ne naquit qu'en 1300. Les prétentions de quelques Italiens qui en attribuent la gloire à leur nation, fondés sur le mot *Bossola* tiré de leur langue, ne méritent pas d'être réfutées sérieusement. On inventa la *boëte* dans la suite, mais on vient de voir que du tems de Guyot elle n'existait point encore. Au reste il devait y avoir en mer très-peu d'occasions où le vaisseau fût assez tranquille pour permettre d'employer ce vase plein d'eau, & cette aiguille, si aisée à se déranger. Aussi a-t-on vu par le passage qu'on ne s'en servait qu'à la derniere extrêmité, quand le Ciel était couvert; & que dans tout autre cas les matelots dirigeaient leur route d'après l'inspection de l'étoile la plus voisine de notre pôle. Nos aiguilles, mobiles sur un pivot, & enfermées dans une boëte tellement suspendue, que, malgré tous les mouvemens du vaisseau, elle garde toujours une situation horisontale, ne sont que ces aiguilles, flottantes sur un brin de paille, perfectionnées. Il n'y a qu'un pas de l'une à l'autre; & cependant quels effets prodigieux cette différence si légere n'a-t-elle pas produits?

On lit dans un ouvrage infiniment estimable [1], en parlant du morceau que je viens de citer, que Guyot appelle la Boussole; *Trémontaigne*. L'Auteur n'entend

[1] *Mém. de l'Ac. des B. L. t. XXI, p. 192.*

par-là que l'étoile que nous nommons Polaire, la *Tramontana* des Italiens. Il nomme *mariniere* (*marniere* par abréviation pour faire ſon vers) l'aiguille aimantée dont ſe ſervaient les *Mariniers*.

(*e*) Et l'intérêt, ce vil Dieu de la Terre,
Triſte & penſif auprès d'un coffre fort
Vend le plus faible aux crimes du plus fort.

Ceux qui ſe rappelleront le poëme où ſe trouvent ces vers, ſans ſoupçonner plus que moi leur Auteur d'avoir lu Rutebeuf, admireront comment la même image s'eſt préſentée dans deux têtes ſi différentes.

(*f*) Voici un Fablier qui a lu & qui cite; on en verra encore quelques exemples, mais ils ſont rares. Il paraît même ici que Rutebeuf avait voulu compoſer & peindre dans le goût des Anciens. Ses tableaux allégoriques montrent de l'eſprit, de l'imagination; & on y trouve *disjecti membra Poetæ*. C'eſt, de tous les poëtes ſur leſquels j'ai travaillé, celui qui gagne le plus à être extrait.



☞ DU VILLAIN

QUI GAGNA PARADIS EN PLAIDANT.

Un Villain mourut; &, ce qui peut-être jamais n'arriva qu'à lui seul, personne au Ciel ni aux Enfers n'en fut averti. Vous dire comment cela se fit, je ne le saurais. Ce que je sais seulement, c'est que par un hasard singulier, ni Anges ni Diables, au moment qu'il rendit son ame, ne se trouverent-là pour la réclamer. Seul donc, & tout tremblant, le Villageois partit sans guide; & d'abord, puisque personne ne s'y opposait, il prit son chemin vers le Paradis. Cependant comme il n'en connaissait pas trop bien la route, il craignait de s'égarer; mais heureusement ayant apperçu l'Arcange Michel qui y conduisait un Elu, il le suivit de loin sans rien dire, & le suivit si bien qu'il arriva en même-tems que lui à la porte.

S. Pierre, dès qu'il entendit frapper, ouvrit au bel Ange & à son compagnon; mais

quand il vit le Manant tout seul : « Passez,
» passez, lui dit-il; on n'entre pas ici sans
» conducteur, & on n'y veut pas de Vil-
» lains. Villain vous-même, répondit le pay-
» san ; il vous convient bien à vous qui avez
» renié par trois fois notre Seigneur de vou-
» loir chasser d'un lieu, où vous ne devriez
» pas être, d'honnêtes gens qui peuvent y
» avoir droit. Vraiment voilà une belle con-
» duite pour un Apôtre, & Dieu s'est fait
» un grand honneur en lui confiant les clés
» de son Paradis ».

Pierre, peu accoutumé à de pareils discours, fut tellement étourdi de celui-ci, qu'il se retira sans pouvoir répondre. Il rencontra S. Thomas, auquel il conta naïvement la honte qu'il venait d'essuyer. Laissez-moi faire, dit Thomas ; je vais trouver le Manant, & saurai bien le faire déguerpir. Il y alla en effet, traita assez durement le malheureux, & lui demanda de quel front il osait se présenter au séjour des Elus, où n'entrerent jamais que des Martyrs & des Confesseurs.
« Eh ! pourquoi donc y êtes--vous, répar-
» tit le Villain, vous qui avez manqué de

» foi, vous qui n'avez pas voulu croire à la » Résurrection qu'on vous avait pourtant bien » annoncée, & auquel il a fallu faire tou- » cher au doigt les plaies du Ressuscité ? Puis- » que les mécréans entrent ici, je puis bien » y entrer, moi, qui ai toujours cru comme » un bon Fidele ». Thomas baissa la tête à ce reproche, & sans en attendre davantage, il alla tout honteux retrouver Pierre.

S. Paul, venu-là par hasard, ayant entendu leurs plaintes se moqua d'eux. Vous ne savez point parler, leur dit-il; & jurant par son chef qu'il allait les venger & les débarrasser du Villain, il s'avance d'un air fier, & le prend par le bras pour le chasser. « Ces » façons-là ne me surprennent point, répond » le Villageois; persécuteur ou espion des » Chrétiens, vous avez toujours été un tyran. » Pour vous changer, il a fallu que Dieu » ait déployé tout ce qu'il sait faire en faits » de miracles; encore n'a-t-il pu vous gué- » rir d'être un brouillon, ni vous empêcher » de vous quereller avec Pierre, qui pour- » tant était votre chef. Vieux chauve, ren- » trez, croyez-moi; & quoique je ne sois

» parent

» parent ni de ce bon Saint Étienne, ni de
» tous ces honnêtes gens que vous avez si
» villainement fait massacrer, sachez que je
» vous connais bien ».

Malgré toute l'assurance qu'il avait promise, Paul fut déconcerté. Il retourna auprès des deux Apôtres, qui, le voyant aussi mécontent qu'eux, prirent le parti d'aller se plaindre à Dieu.

Pierre, comme chef, porta la parole. Il demanda justice, & finit par dire que l'insolence du Villain lui avait fait tant de honte, qu'il n'oserait plus retourner à son poste, s'il croyait l'y retrouver encore. Eh bien! je veux aller moi-même lui parler, dit Dieu. Il se rend aussi-tôt avec eux à la porte; il appelle le Manant qui attendait toujours, & lui demande comment il est venu-là sans conducteur, & comment il a l'assurance d'y rester après avoir insulté ses Apôtres. « Sire, ils
» ont voulu me chasser, & j'ai cru avoir
» droit d'entrer aussi-bien qu'eux; car en-
» fin je ne vous ai pas renié, je n'ai pas man-
» qué de foi envers votre sainte parole, &
» n'ai fait emprisonner ni lapider personne.

» On n'eſt pas reçu ici ſans jugement, je le
» ſais; eh bien, je m'y ſoumets, Sire Dieu,
» jugez-moi. Vous m'avez fait naître dans la
» miſere; j'ai ſupporté mes peines ſans me
» plaindre, & travaillé toute ma vie. On m'a
» dit de croire à votre Évangile; j'y ai cru.
» On m'a prêché je ne ſais combien de choſes;
» je les ai faites. Bref, tant que vous m'avez
» laiſſé des jours, j'ai tâché de bien vivre, &
» n'ai rien à me reprocher. Venait-il chez
» moi des pauvres? Je les logeais, je les
» faiſais aſſeoir au coin de mon feu, & je
» partageais avec eux le pain gagné à la ſueur
» de mon front. Vous ſavez, Sire, ſi je vous
» ments en la moindre choſe. Dès que je
» me ſuis vu malade, je me ſuis confeſſé,
» & j'ai reçu les Sacremens. Notre Paſteur
» nous a toujours annoncé que, qui vivrait
» & mourrait ainſi, Paradis lui ſerait donné:
» je viens en conſéquence vous le demander.
» Au reſte vous m'y avez fait entrer vous-
» même en m'appellant pour vous répondre;
» m'y voilà, j'y reſterai: car vous avez dit
» dans votre Évangile, ſouvenez-vous-en,
» *il eſt entré, qu'on l'y laiſſe* (a): & vous

» n'êtes pas capable de manquer à votre pa-
» role. Tu l'as gagné par ta plaidoierie, dit
» Dieu ; restes-y, puisque tu as si bien su par-
» ler. Voilà ce que c'est que d'avoir été à
» bonne école ».

NOTE.

(*a*) Je ne connais point ce passage-là dans l'Évangile.



DU JONGLEUR QUI ALLA EN ENFER.

Alias

* DE S. PIERRE ET DU JONGLEUR (*a*).

QUAND on ſe mêle de faire rire, on n'a garde, vous vous en doutez-bien, de rejetter une idée jolie lorſqu'elle vient ſe préſenter.

A Sens jadis vivait un Ménétrier, le meilleur humain de la terre, & qui, pour un tréſor, n'eût pas voulu avoir querelle avec un enfant; mais homme ſans conduite & dérangé s'il en fut jamais. Il paſſait ſa vie au jeu ou à la taverne, à moins qu'il ne fût dans des lieux encore pires. Gagnait-il quelqu'argent? vîte il le portait-là. N'avait-il rien? il y laiſſait ſon violon en gage. Auſſi, toujours déguenillé, toujours ſans le ſou, ſouvent même nus pieds ou en chemiſe par la

bise & la pluie, il vous eût fait compassion. Malgré cela gai, content, la tête en tout tems couronnée d'un chapel de branches vertes, il chantait sans cesse, & n'eût demandé à Dieu qu'une seule chose, de mettre toute la semaine en Dimanches. Il mourut enfin. Un jeune diable, novice encore, qui depuis un mois cherchait & courait partout pour escamoter quelqu'ame, sans avoir jusques-là, malgré toutes ses peines, pu réussir, s'étant trouvé-là par hasard quand notre violonneur trépassa, il le prit sur son dos, & tout joyeux l'emporta en enfer.

C'était l'heure précisément où les Démons revenaient de leur chasse. Lucifer s'était assis sur son trône pour les voir arriver ; & à mesure qu'ils entraient, chacun d'eux venait jetter à ses pieds ce que dans le jour il avait pu prendre ; celui-ci un Prêtre, celui-là un voleur ; les uns des champions morts en champ clos, les autres des Évêques, des Abbés, des Moines ; tous gens surpris au moment qu'ils s'y attendaient le moins. Le noir Monarque arrêtait un instant ses captifs pour les examiner, & d'un signal aussi-tôt il les fai-

ſait jetter dans ſa chaudiere. Enfin, quand l'heure fut paſſée, il ordonna de fermer les portes, & demanda ſi tout le monde était rentré. « Oui, répondit quelqu'un, excepté » un pauvre idiot, bien neuf & bien ſimple, » qui eſt ſorti depuis un mois, & qu'il ne » faut pas encore attendre aujourd'hui pro» bablement, parce qu'il aura honte de ren» trer à vide ».

Le railleur achevait à peine de parler, quand arriva le jeune Diable, chargé de ſon Ménétrier déguenillé qu'il préſenta humblement à ſon Souverain. « Approche, dit Lu» cifer au Chanteur; qui es-tu? voleur? eſ» pion? ribaud (*b*)? — Non, Sire, j'étais » Ménétrier, & vous voyez en moi quel» qu'un qui poſſede toute la ſcience qu'un » homme ſur la terre peut avoir (*c*). Mal» gré cela j'ai eu là-haut bien de la peine » & de la miſere; mais enfin puiſque vous » voulez-bien vous charger de mon loge» ment, je chanterai, ſi cela vous amuſe. » — Oui, ventredieu, des chanſons! C'eſt » bien-là la muſique qu'il me faut ici! » Écoute; tu vois cette chaudiere, & te voi-

» ci tout nu : je te charge de la faire chauf-
» fer ; & sur-tout qu'il y ait toujours bon
» feu. — Volontiers, Sire ; au moins je serai
» sûr dorénavant de n'avoir plus froid ».
Notre homme aussi-tôt se rendit à son poste, & pendant quelque tems il s'aquitta fort exactement de sa commission.

Mais un jour que Lucifer avait convoqué tous ses suppôts, pour aller faire avec eux, sur la terre, une battue générale, avant de sortir il appella le chauffeur, « Je vais partir,
» lui dit-il, & je laisse ici sous ta garde tous
» mes prisonniers ; mais songe que tu m'en
» répondras sur les yeux de ta tête, & que
» si à mon retour il en manquait un seul....
» — Sire, partez en paix, je réponds d'eux ;
» vous trouverez les choses en ordre quand
» vous reviendrez, & vous apprendrez à
» connaître ma fidélité. — Encore une fois
» prends bien garde, il y va de tout pour
» toi, & je te fais manger tout vif ». Ces précautions prises, l'armée infernale partit.

C'était-là le moment qu'attendait Saint Pierre. Du haut du ciel il avait entendu ce discours, & se tenait aux aguets pour en

profiter. Dès que les Démons furent dehors, il se déguisa, prit une longue barbe noire avec des moustaches bien tressées, descendit en enfer, & s'accostant du Ménétrier : « l'a-» mi, veux-tu faire une partie nous deux ? » Voilà un *Berlenc* avec des dez (*d*), & de » bon argent à gagner ». En même tems il lui montra une longue & large bourse toute remplie d'esterlins. « Sire, répondit l'autre, » c'est bien inutilement que vous venez ici » me tenter ; car je vous jure sur mon Dieu » que je ne possede rien au monde que cette » chemise déchirée que vous me voyez. — Eh » bien, si tu n'as point d'argent, mets en » place quelques ames, je veux bien me con-» tenter de cette monnaie, & tu ne dois » point craindre ici d'en manquer de si-tôt. » — Tudieu ! je n'ai garde ; je sais trop ce » que mon maître m'a promis en partant. » Trouvez-moi quelqu'autre expédient, car » pour celui-ci je suis votre serviteur. — Im-» bécille ! comment veux-tu qu'il le sache ? » Et sur une telle multitude, que sera-ce, » dis moi, que cinq ou six ames de plus » ou de moins ; Tiens, regarde, voilà de

» belles pieces toutes neuves; il ne tient qu'à » toi d'en faire passer quelques-unes dans ta » poche; profites de l'occasion, tandis que » me voilà; car une fois sorti, je ne reviens » plus... allons, je mets vingt sous au jeu, » amene quelque ame.

Le malheureux dévorait des yeux les dez. Il les prend en main, les quitte, puis les reprend de nouveau. Enfin il n'y peut tenir, & consent à jouer quelques coups; mais une ame seulement à la fois, de peur de s'exposer à trop perdre. « Tope pour une, ré» pond l'Apôtre; blonde ou brune, mâle » ou femelle, peu m'importe, je t'en laisse » le choix; mets au jeu ». L'un va donc chercher quelques damnés, l'autre étale ses esterlins; ils s'asseoient au bord du fourneau, & commencent leur partie (*e*). Mais le Saint jouait à coup sûr; aussi gagna-t-il constamment. Le Chanteur pour rattraper ce qu'il perdait, eut beau doubler, tripler les paris, il perdit toujours. Ne concevant rien à un malheur si constant, il soupçonna enfin de la tricherie dans son adversaire, se fâcha, déclara qu'il ne paierait point, & traita l'Apôtre

d'eſcroc & de fripon. Celui-ci lui donna un démenti ; ils ſe prirent aux cheveux & ſe battirent. Heureuſement le Saint ſe trouvait le plus fort ; & l'autre, après avoir été bien roſſé, ſe vit obligé encore de demander grace. Il propoſa donc de recommencer la partie, ſi l'on voulait tenir le premiere pour nulle, promettant au reſte de payer très-fidelement, & offrant-même de donner à choiſir dans la chaudiere tout ce qu'on voudrait, Larrons, Moines, Catins, Chevaliers, Prêtres ou Villains, Chanoines ou Chanoineſſes. Pierre avait ſur le cœur le mot de fripon, & il en fit plus d'un reproche ; mais on lui demanda tant d'excuſes qu'il ſe laiſſa fléchir, & ſe remit au jeu.

Le Ménétrier à cette partie ne fut pas plus heureux qu'à la premiere, & je vous en ai dit la raiſon. Il ſe piqua, joua cent ames, mille ames à la fois, changea de dez, changea de place, & n'en perdit pas moins à tous les coups. Enfin, de déſeſpoir il ſe leva, & quitta le jeu, maudiſſant le Trémerel & ſa mauvaiſe fortune qui le ſuivait juſqu'en enfer. Pierre alors s'approcha de la chaudiere,

pour y choisir & en tirer ceux qu'il avait gagnés. Chacun d'eux implorait sa pitié afin d'être l'un des heureux. C'étaient des cris à ne pas s'entendre. Le Ménétrier furieux y accourut; & résolu de s'aquitter ou de tout perdre, en homme qui ne veut plus rien ménager, il proposa de jouer ce qui lui restait. L'Apôtre ne demandait pas mieux; ce va-tout si important se décida sur le lieu-même, & je n'ai pas besoin de vous dire quelles furent pendant ce tems les transes des patiens qui en étaient les témoins. Leur sort heureusement se trouvait entre-les mains d'un homme à miracles; il gagna encore, & partit bien vîte avec eux pour le Paradis (*f*).

Quelques heures après rentra Lucifer avec sa troupe. Mais quelle fut sa douleur quand il vit ses brâsiers éteints, sa chaudiere vide, & pas une seule ame de tous ces milliers qu'il avait laissés. Il appella le chauffeur; « Scélérat, qu'as-tu fait de mes prisonniers? » — Ah! Sire, je me jette à vos genoux, » ayez pitié de moi, je vais tout vous dire ». Et alors il conta son aventure, avouant qu'il n'était pas plus heureux en enfer qu'il ne

l'avait été ſur la terre. Quel eſt le butor qui nous a amené ce joueur, dit le Prince irrité ? qu'on lui donne les étrivieres. Auſſi-tôt on ſaiſit le petit Diablotin qui avait fait un ſi mauvais préſent, & on l'étrilla ſi vertement qu'il promit bien de ne jamais ſe charger de Ménétrier. « Chaſſez d'ici ce marchand de mu» ſique, ajouta le Monarque; Dieu peut les » recevoir dans ſon Paradis, lui qui aime la » joie; moi je ne veux plus jamais entendre » parler d'eux ».

Le Chanteur n'en demanda pas davantage; il ſe ſauva promptement, & vint tout courant en Paradis, où Saint Pierre le reçut à bras ouverts, & le fit entrer avec les autres.

Ménétriers & Jongleurs, réjouiſſez-vous déſormais, vous le pouvez; il n'y a plus d'enfer pour vous; celui qui joua contre Saint Pierre vous en a fermé la porte.

Dans les Facetiæ Bebelianæ, *p. 73, des Soldats tués un jour de bataille deſcendent aux Enfers avec un appareil militaire & leurs drapeaux rouges qui repréſentaient S. George & la Croix. A la vue de ce ſigne redoutable, les Démons effrayés ſe barricadent. Ils croient*

qu'on vient les attaquer, & crient aux Soldats de prendre à droite & d'aller au Ciel. La troupe s'y rend, mais S. Pierre leur ferme la porte au nez, en disant que le Paradis n'est pas fait pour des hommes de sang & de carnage. Un d'eux lui répond comme le Villain du Fabliau ; & l'Apôtre honteux, & qui craint quelque nouveau reproche que pourraient entendre les Bienheureux, ouvre aux Soldats, & se promet d'être dorénavant moins dur aux pauvres pécheurs.

NOTES.

(*a*) Quoique ce Musicien, dans le cours du Conte, soit toujours appellé Jongleur, cependant comme ce n'est point un faiseur de tours, qu'il est donné comme Chanteur & ayant une vielle (violon), je l'appellerai toujours Ménétrier, selon la distinction que j'en ai faite dans la Préface.

(*b*) Les *Ribauds* étaient un corps d'avanturiers ou d'enfans perdus qui dans les batailles & les sieges commençaient l'attaque. Il en est souvent parlé dans les Historiens de Philippe-Auguste. En très-peu de tems, par une suite du peu de discipline qui régnait alors dans les armées, & par la maniere même dont se faisait la guerre, ces Compagnies dégénérerent en troupes de bandits, sans principes & sans mœurs, tellement décriés pour leurs désordres & leurs débauches effron-

tées, que leur nom devint une injure qui a passé jusqu'à nous. Nos Rois, dans le nombre de leurs Officiers domestiques, en avaient un qu'on nommait le *Roi des Ribauds*. Malgré ce nom pompeux, ce n'était cependant qu'une espece d'Huissier. A l'armée ou dans les voyages, il avait l'inspection sur les jeux publics, sur les lieux de débauche & les femmes de mauvaise vie, lesquelles étaient même obligées pendant tout le mois de Mai de faire sa chambre. Il présidait aux exécutions criminelles, & souvent exécutait lui-même; ce qui pourrait infirmer la remarque de l'Abbé Velly[1], que l'Office de *Bourreau* doit, ainsi que ce nom, son origine à un certain Clerc nommé *Borel*, qui possédant en 1261 le fief de Bellencombre à la charge de pendre les voleurs du canton, & ne pouvant, comme Ecclésiastique, les exécuter lui-même, fut obligé de se donner un suppléant. Quoi qu'il en soit, ce fait prouverait, ainsi que l'autre, & c'est là ce qu'il est important de remarquer, que l'emploi d'exécuteur criminel n'était point alors déshonorant. Dans un état de la Maison du Roi an. 1328, on voit *le Roi des Ribauds ou Bourreau de Toulouse*.

[1] *Hist. de Fr.*

(*c*) Les Conteurs savaient des Romans, des Chansons & des Fabliaux. C'était à-peu-près là que se réduisait toute la littérature du tems, & la science des gens du monde. Ainsi le Musicien de notre Conte pouvait se vanter à juste titre de posséder tout ce qu'il était possible à un homme de savoir.

On voit aussi par ce passage que le même homme,

comme je l'ai déjà dit, pouvait être à la fois Conteur & Ménétrier.

(*d*) Le *berlenc* paraît être ici un échiquier portatif. *Plusieurs compagnons jouans aux dez sur une table ou brelenc*[ᶦ]. 'Du Cange Gloss.

L'un met sur le berlenc son gage,
Et l'autre met l'argent encontre.
G. Guiart, manusc.

(*e*) Le Jeu du Conte est appellé *Trémerel*, & se jouait avec trois dez. Il y a sur les différens coups quelques détails que j'ai supprimés, parce que je n'y ai rien compris. Au reste, il est beaucoup parlé de ce jeu du Trémerel dans les Fabliaux.

(*f*) Il y a un miracle de S. Guilain, représenté dans l'Abbaye de ce nom en Hainaut[ᶦᶦ], qui est assez semblable à cette aventure. Une vieille pécheresse est au lit mourante; le Saint & le Diable sont auprès d'elle pour attendre son dernier soupir & emporter son ame. Le Diable, qui se connaît de l'adresse dans les doigts, propose de jouer la vieille aux trois dez. Il tire & amene trois six; mais le Moine plus habile opere un miracle; il fait paraître trois sept, & gagne la mourante. La Monnoie en a fait une épigramme. '' *Ménagiana.*



LE PARADIS D'AMOUR.

Alias

LA COMPLAINTE D'AMOUR.

QUAND on ne ſe ſent point en état de faire quelque choſe qui plaiſe, on ne doit pas ſe mêler d'écrire. Je vous en avertis ici parce que j'ai ſouvent moi-même cette démangeaiſon. Eh ! pourquoi donc écris-tu, me direz-vous ? C'eſt que j'ai trouvé un ſujet qui m'a fait plaiſir, & que je voudrais qu'il vous en procurât autant qu'à moi. Peut-être après tout ne le rendrai-je pas auſſi-bien que je le devrais, & je vous prie de m'excuſer, car j'ai peu de ſcience : mais au moins je puis vous aſſurer qu'il eſt joli, & me flatte qu'il vous paraîtra tel.

Au doux mois de Mai, quand la terre ſe pare de verdure, & les arbres de fleurs ; quand la nature commence à renaître, que tout ce qui vit rentre en joie, que les oiſeaux s'ac-

couplent

s'accouplent en chantant, & qu'une tendresse nouvelle s'allume dans les cœurs loyaux; l'Amour, qui subjugue les orgueilleux, vint chez moi. J'avais pour toujours renoncé à lui; je raillais même (car jamais je n'avais senti ses coups) ceux qu'il rendait malades d'aimer, & les regardais comme des fous qui enfantaient des chimeres, afin de pouvoir s'en affliger. Hélas! c'était moi qui étais l'insensé. Votre heure viendra un jour, me répondaient-ils; vous soupirerez comme nous, & alors vous apprendrez à nous plaindre. Leurs vœux ne furent que trop bien exaucés. Amour pour me punir choisit le plus fort de ses traits, & en perça mon cœur si avant que, s'il n'eût pris bientôt pitié de moi, c'en était fait de ma vie. Cette fleche fut un regard de la plus belle des femmes, regard plus brûlant, & plus pénétrant que la flamme même.

Que les coups d'Amour sont sûrs, & qu'ils sont redoutables! Dès qu'il m'eut atteint, je rougis & soupirai. Bientôt je devins pâle & triste. Dans certains momens mon corps brûlait comme le charbon enflammé; dans d'autres

il était glacé, comme si mon ame eût été prête à l'abandonner. Enfin je perdis le repos.

La beauté que j'aimais ignorait mes tourmens; je n'avais pas osé les lui découvrir : & au fond de mon cœur néanmoins je lui faisais des reproches insensés de ne pas les soulager. M'arrivait-il de passer devant sa porte? je la blâmais de ne point accourir au-devant de moi, & l'accusais d'orgueil & de cruauté. Dans mon chagrin maudissant portes & murs, il me semblait qu'ils n'avaient été inventés que pour moi seul, & pour faire mon supplice. Si quelquefois, devenu plus sage, je formais la résolution de renoncer à une ingrate qui causait ma mort; « Ta mort? » me répondait une voix secrette; eh! comment la cause-t-elle? — C'est que je l'aime, » & qu'elle ne m'aime pas. — Mais l'as-tu » priée d'amour? — Non. — Ne te plains » donc pas : car si tu lui eusses conté tes » peines, elle est si douce, elle est si bonne » qu'à coup sûr elle en eût eu pitié. Tu meurs, » & ne sais trop pourquoi (*a*). — Oui, oui » je le sais; c'est son doux sourire & son vi- » sage agréable, ce sont tous ses appas dont

» je desire envain la possession, qui me dés-
» esperent. — T'es-tu flatté qu'elle viendrait à
» toi pour te les prodiguer? Va la voir,
» découvre lui tes maux, & tu sauras alors
» si tu peux espérer. — Plusieurs fois déjà
» je l'ai tenté; mais à peine suis-je en sa pré-
» sence, à peine a-t-elle jetté un regard sur
» moi, que mon cœur se glace; mes genoux
» tremblent, & je me vois forcé de sortir
» sans avoir osé lui parler ».

C'est ainsi que chaque jour mon mal empirait; car je ne pouvais un instant m'abstenir de penser à elle. Avec de telles souffrances & sans aucune sorte de relâche, j'eusse bientôt succombé; mais Amour enfin vint à mon aide.

J'avais passé la nuit dans les larmes. Le jour venait d'éclore; & j'étais sorti pour aller dans les champs dissiper ma tristesse. Déjà l'alouette s'élançant dans les airs appellait le Soleil avec sa voix gaie & perçante. Ces sons de l'oiseau du matin, par un prodige que je ne pus comprendre, porterent tout-à-coup le calme dans mon cœur. Je goûtais, en l'écoutant, un plaisir ineffable; & la joie, comme une douce ro-

ſée, ayant pénétré délicieuſement mon ame, je commençai cette chanſon :

Alouette
Aloete
Joliette,
Peu t'importe
Petit t'eſt de mes maus ;
Si amour venait ſelon mes vœux
S'amor veniſt à plaiſir
qu'il voulût mettre en poſſeſſion
Et que me vouſiſt ſeſir
blonde
De la blondette
j'aime
Que je dilette,
Je ſerais joyeux
J'en feuſſe plus baus (*b*).

Ma chanſon n'était pas encore finie, que je me trouvai inſenſiblement arrivé dans une prairie délicieuſe. La violette, le muguet, & mille fleurs différentes émaillaient de leurs couleurs variées la beauté de ce tapis verd. L'air y était parfumé par des aromates précieux (*c*) ; du ſein de la terre, s'élançait à gros bouillons une fontaine, dont l'eau, plus tranſparente que l'émeraude & le rubis, s'échappait entre des rives ornées de roſiers & de glayeuls (*d*), & coulait ſur un ſable d'or pur. Un bel arbre, par ſes rameaux agréablement arrondis, lui

formait un dais épais, impénétrable au ſoleil, & entretenait la fraîcheur de ſon baſſin. On deſcendait à ce baſſin par des degrés de marbre auxquels tenait attachée, avec une chaîne d'argent, une taſſe d'or émaillée. Je crus qu'elle était-là pour puiſer; & j'allais m'en ſervir, quand je vis des caracteres en argent & en azur qui défendaient aux Villains & aux lâches d'y toucher. Cette ſingularité m'étonna d'abord, & je reſtai un moment interdit & troublé; mais la curioſité bientôt l'emporta ſur mes craintes. Je pris la taſſe, & l'enfonçai dans les bouillons. L'inſenſé ne craint rien avant le danger. Soudain la terre trembla autour de moi, & le tonnerre gronda avec un fraças ſi horrible, avec de tels éclairs & une pluie ſi violente, qu'on eût dit que le ciel & la terre combattaient enſemble pour ſe détruire. Quelque hardi que je ſois, la frayeur me ſaiſit, je me jettai à terre. A chaque inſtant la foudre ſe précipitait de la nue comme pour m'écraſer; & de frayeur mes cheveux ſe dreſſaient ſur mon front. Mais le bel arbre, à l'abri duquel je m'étais mis, ſemblait

par un charme magique, écarter de dessus ma tête & la foudre & la pluie (*e*).

Après quelque tems enfin l'orage se dissipa. Le ciel parut riant & azuré, & du tronc de l'arbre se fit entendre une musique délicieuse; à laquelle des milliers d'oiseaux qui, de toutes parts, vinrent se percher sur les branches, joignirent leurs concerts. Le plaisir m'assoupit. Dans cet état une main inconnue m'enleva; & à mon réveil je me trouvai nu, & plongé dans une cuve remplie d'eau rose, où l'on vint me parfumer, & de laquelle je sortis pur & blanc comme la neige. A peine moi-même pouvais-je me reconnaître. On me présenta ensuite de riches habits, avec un manteau de pourpre, fourré d'hermine, & relevé par une broderie d'or qui représentait différens oiseaux. On m'en revêtit, & l'on me montra un chemin que je suivis; il conduisait au palais d'Amour. Jamais je ne vis route plus agréable, on n'y marchait que sur des fleurs.

A peine eus-je fait quelques pas que j'apperçus au milieu d'un champ aride & pier-

reux une maiſon, tombant en ruines, à laquelle conduiſait un ſentier ſemé de ronces. Des malheureux s'y étaient renfermés, & guettaient par les crevaſſes ceux qui paſſaient: on les appelle les Médiſans. Ils me montrerent au doigt, & je les reconnus ſans peine. Maudits ſoient-ils à jamais; car ils étaient en ſi grand nombre que je ne dois pas me flatter de voir ſi-tôt leur race s'éteindre.

Après avoir doublé le pas pour leur échapper, je vis plus loin, par-delà un large foſſé qui nous ſéparait du chemin, une troupe plus mépriſable encore. Ceux-ci étaient occupés à s'embraſſer; mais leurs baiſers n'étaient pas ſinceres, & leurs yeux pendant ce tems cherchaient d'un autre côté. On les nomme les faux Amans.

Voient-ils une beauté qui leur plaiſe? Les voilà en peine auſſi-tôt. Ils emploient pour la ſéduire toutes les ruſes poſſibles, juſqu'à ce qu'elle ait ſatisfait leurs deſirs; deſirs honteux, & qui n'ont pour but que de la deshonorer. Bien autrement hardis qu'un amant ſincere, ils ne parlent que de leurs tourmens. A les entendre ils meurent d'amour. Faut-il

s'étonner après cela qu'un cœur ſimple & naïf tombe dans leurs filets ? Les traîtres s'humilient ; ils ſoupirent, pleurent, gémiſſent. Ce ſexe, auquel la nature a donné un cœur ſi doux, ſi compatiſſant, pourra-t-il y réſiſter ? Verra-t-il d'un œil inflexible un malheureux en larmes implorer à genoux ſa pitié ? Non. L'infortunée s'attendrit, elle pleure avec le perfide, & lui cede. Ah ! Meſſieurs, ce n'eſt pas elle qu'il faut blâmer ; ſa chûte n'eſt que la crédulité d'une ame trop confiante & trop bonne. Le vrai coupable, c'eſt le traître qui, par une hypocriſie raffinée, a combiné de loin ſon malheur, & qui auſſi-tôt qu'il l'a ſéduite, l'abandonne pour aller ailleurs en tromper d'autres. Que toujours ſoit en exécration cette race ſcélérate. Combien elle nuit aux vrais amans !

J'entrai enfin dans une longue avenue d'arbres odoriférans, au bout de laquelle s'offrit un palais doré, & tel que n'en eut jamais ni Duc ni Monarque. Ses foſſés, revêtus en marbre, & remplis d'une eau limpide, étaient couverts de cignes & d'autres amphibies qui tous, unis deux à deux, nageaint amoureu-

ſement l'un à côté de l'autre. Les poiſſons du canal, les animaux de la plaine, les oiſeaux du verger, tous étaient de même réunis par couples : je ne vis ſeul qu'un tourtereau ; il gémiſſait ſur une branche ſeche.

La façade du palais était ornée de deux colonnes de criſtal, qui chacune portaient une ſtatue de marbre blanc, l'ouvrage du Dieu, & faite avec tant d'art que l'une ſe levait magiquement pour venir embraſſer l'autre ; & que l'inſtant d'après, celle-ci ſe levant à ſon tour, allait, avec un ſouris, rendre à la premiere le baiſer qu'elle en avait reçu. J'admirais cette merveille, quand les deux portes s'ouvrirent & expoſerent à mes yeux l'intérieur du palais. Je fus ébloui, je vous l'avoue ; & m'écriai, voici le Paradis. Non, quand j'aurais cent langues, je ne pourrais jamais vous raconter ce que j'ai vu.

Là ſe trouvaient réunis tout ce qu'aiment les hommes, le plaiſir & la beauté. On n'y reſpirait que des parfums ; on n'y entendait que des chants amoureux ou le bruit des baiſers ; & l'année n'y paraiſſait qu'une fête éternelle. Sur un trône de fleurs était aſſis le Dieu,

Monarque débonnaire & bienfaisant, fait pour plaire à tous les hommes. Sa beauté, au milieu de la Cour qui l'entourait, ressemblait à l'éclat éblouissant du Soleil au centre du firmament. Épars autour de lui, & sous ses regards protecteurs, étaient les amans avec leurs mies, occupés uniquement du plaisir de se caresser. Il souriait à leurs jeux, & leur lançait des fleches amoureuses qui les enflammant d'un feu toujours nouveau, renouvellait sans cesse en eux le besoin d'aimer.

Mais tant de bonheur excita ma jalousie. Tout ce que je voyais était heureux; moi je me trouvais seul, loin des regards de ma mie, & je souffrais, comme l'Envieux, du bien des autres. Amour vit ma peine; il m'appella & m'interrogea sur mes ennuis. Je lui racontai tout ce que j'avais souffert; &, en finissant, un soupir & des larmes m'échapperent. « Prends courage, me dit-il : l'instant » de ton bonheur approche. Ce n'est pas » sans peine qu'on goûte les plaisirs d'Amour, » & on ne les trouve délicieux qu'en pro» portion de ce qu'ils ont coûté ».

Ici commencent de longues explications allégoriques, dans le goût de celles qui terminent le Fabliau des Chanoinesses. *C'est l'Amour qui les fait lui-même à l'Auteur, comme c'est lui qui a envoyé l'alouette, l'orage, le sommeil, &c. L'alouette*, dit-il, *marque le chant matinal de l'amant; l'orage, les peines qui l'attendent; le bain, la pureté qu'il doit avoir; la tourterelle gémissant à l'écart, la fidélité qu'on doit à celle qu'on aime quand on l'a perdue, &c. &c. &c. Il insiste beaucoup sur cette pureté du cœur, signe non équivoque d'un vrai amour.*

Si ... *villenie*
Se homme pensse à vilonie,

pas
Tu dois savoir qu'il n'aime mie.

Enfin le Poëte finit par dire qu'il a bien retenu toutes ces leçons, qu'il les a pratiquées loyalement, & qu'il en attend bientôt la récompense.

NOTES.

(*a*) L'original de ce dialogue est en partie dans la Préface. Quoiqu'il soit simple, vrai, naturel, & même assez pressé; cependant comme il vient après la peinture d'une passion vive & forte, & qu'il la refroidit, j'ai cru devoir l'abréger.

(*b*) On remarquera ici, comme moi, sans doute que ce couplet, dans son vieux style, a du nombre, de l'harmonie, & que la coupe des vers en est lyrique; & cette remarque m'en rappelle une autre que j'ai faite

en lisant les Chansonniers du tems : c'est que leur langue, sans être plus pure ni plus élégante que celle des autres Poëtes leurs contemporains, est au moins plus coulante & plus douce. Ce qu'on a vu d'eux en ce genre jusqu'à présent, inséré dans les Fabliaux, suffira pour s'en convaincre. Que ceux qui aiment la musique s'exercent quelquefois à mettre des paroles sur un air, ils sentiront bientôt que des vers chantés exigent plus d'harmonie encore que des vers faits pour être déclamés ou lus. Rien ne forme l'oreille aussi promptement que la musique, & rien ne la rend aussi difficile. Ce n'est pas sans raison que les Anciens en joignaient l'étude à celle de la grammaire.

(c) L'original ajoute, *la canelle*, *le gingembre*, *&* *le citoal* (j'ignore ce que c'est que le citoal). Les aromates de l'Asie arrivaient en Europe par la voie d'Alexandrie.

(d) *Clayeul*, c'est ce qu'aujourd'hui nos Jardiniers nomment *Iris*. Cette fleur était dans la plus grande estime, on en trouve le nom à chaque page chez les Chansonniers. Ils ne font pas une description d'un lieu agréable ou d'un printems qu'ils n'y placent *les flors de glai*.

(e) Cet épisode inutile de la fontaine enchantée, qui avec son orage & tout son fracas ne produit que le sommeil du Poëte que le chant de l'alouette eut pu endormir tout aussi-bien, se trouve dans plusieurs Romans anciens, & notamment dans le Roman manuscrit *du* *Chevalier au Lion*.

L'ART D'AIMER.

Par Guiart (a).

Fauchet en fait mention.

L'Auteur de ce Fabliau didactique composé par strophes de quatre vers, tous quatre sur une même rime, annonce qu'il se propose d'y enseigner comment on doit se conduire dans les trois circonstances de la vie les plus importantes; quand on veut faire une amie; quand on est parvenu à lui plaire, & quand on veut la quitter. Il finira, dit-il, par montrer la vanité du monde, & par apprendre comment on doit servir Dieu.

D'ABORD vous devez découvrir vos sentimens à la Belle qui vous a plu, & lui dire: « Beauté douce & sage, j'ai perdu par vous » l'appétit & le sommeil. Je pleure, je soupire sans cesse. De vous seule dépend ma » guérison, & si je n'ai votre amour il me » faut mourir. Cœur, desirs, pensées, belle » douce amie, je vous livre tout: vous êtes » mon espérance, ma vie, & tout ce qui » m'est cher au monde; & j'aime mieux pé-

» rir par vos rigueurs, que d'être heureux » par les bontés d'un autre ».

Peut-être elle ne se rendra pas d'abord à cette premiere attaque, & montrera quelque fierté. Ne vous rebutez pas, voyez-la souvent, redoublez de soins, & ne la perdez pas de vue : car la femme est legere ; elle a le cœur volage, & il ne faut qu'un instant chez elle pour effacer le souvenir de longs services. Sur-tout gardez-vous bien de lui faire aucune demande avant d'être assuré qu'elle vous aime ; c'est-là le point important pour vos succès. Mais dès qu'elle vous aura fait cet aveu si doux, déployez alors tous vos talens, & songez sérieusement à gagner du terrein. Saluez ses voisines, faites politesse à ses compagnes, donnez, promettez aux domestiques, & ne négligez personne. Entendant tout le monde dire du bien de vous, la belle s'applaudira de son choix, & vous en aimera davantage. Une fois sûr de sa tendresse, informez-vous quand elle sera seule. Entrez dans ce moment, & demandez-lui un doux baiser. Elle le refusera, il faut vous y attendre ; prenez-le de force, & soyez con-

vaincu que dans son ame elle vous en saura gré. Retournez le lendemain pour en prendre un autre. Celui-ci vous sera accordé. Prenez-en deux, prenez-en dix, rendez-les surtout bien savoureux : c'est-là ce qui enflamme le plus les desirs d'une femme. . . . .

. . . .

Quand vous aurez obtenu la derniere preuve de son amour, continue Guiart, vous éprouverez qu'elle s'attachera à vous plus qu'auparavant. De votre côté, si vous la trouvez franche, douce, & telle qu'il vous convient, attachez-vous aussi à elle. Honorez-la, servez-la fidelement, & n'hésitez-même pas de l'épouser. Mais si son caractere, son peu d'esprit ou sa conduite vous déplaisent, séparez-vous-en peu-à-peu. En voici les moyens.

A-t-elle besoin d'un peu de parure ? Faites-lui une visite le matin, avant qu'elle ait eu le tems de commencer sa toilette, & de *mettre son fard* (*b*). Si elle a les dents laides, faites-la rire ; si sa voix est ridicule, faites-la chanter. Bientôt elle parviendra ainsi à vous déplaire. Est-elle au contraire jeune, belle & fraîche ? gardez-vous de la voir, je vous

le défends ; votre amour ne ferait qu'augmenter. Elle vous enverra un meſſage pour ſe plaindre de votre changement, n'y répondez pas. Quand vous la verrez venir par un côté, retirez-vous par un autre ; répandez-vous dans les aſſemblées de vos voiſins ; allez à la chaſſe ; occupez-vous de vos vignes, de vos champs, de votre verger. Si tout cela ne ſuffit pas, faites une nouvelle amie ; celle-ci fera oublier l'autre ; *car l'Écriture dit qu'on ne peut pas ſervir deux maîtres à la fois.*

Enfin Guiart propoſe un dernier moyen ; c'eſt de ſe rappeller les devoirs de la Religion, de ſonger chaque jour à la Vierge qui fut ſi pure, & de bien méditer quel péché c'eſt que celui de la chair, & quelles peines il attire pour un plaiſir ſi court. Tout-à-coup il ſe met à prêcher ; parle de la confeſſion, de la pénitence, des ſacremens ; recommande l'aumône, & finit par une longue priere à la Vierge.

Toute cette dévotion, après ce qu'on vient de lire ! après le morceau que j'ai ſupprimé, ſur-tout, & dont il eſt aiſé d'imaginer les détails ! & l'on vient après cela nous vanter les mœurs de nos peres, la piété de nos peres !

NOTES

NOTES.

(*a*) C'eſt probablement le même que Guil. Guiart dont il nous reſte une Hiſtoire de France, manuſcrite, en vers, depuis Philippe-Auguſte juſqu'à l'an 1306, ſous le nom de *la Branche aux Royaux Lignages.* Du Cange, à la ſuite de l'Hiſtoire de Saint Louis par Joinville, en a fait imprimer ce qui regarde ce Prince. Guiart était d'Orléans. Son *Art d'aimer* prouve qu'il avait lu Ovide; & ſes *Royaux Lignages*, qu'il n'en avait gueres profité.

(*b*) Les femmes connaiſſaient l'emploi du rouge & du blanc pour leur toilette. Dans une piece intitulée le *Mercier*, & qui n'eſt qu'une énumération que fait un de ces marchands, de toutes les choſes qui ſont dans ſa boutique, il dit :

elles
J'ai queton dont eus ſe rougiſſen
J'ai blanchet dont eus ſe font blanches.



LA CULOTTE DES CORDELIERS.

Je vais vous conter une plaiſante aventure, arrivée à Orléans lorſque j'y étais. Vous pouvez en toute sûreté m'en croire, car je la ſais de ſource, & j'en ai connu le héros.

Une Orléanaiſe avait pour ami un Clerc. Quand une femme entreprend de jouer ce jeu-là, elle doit être adroite & ruſée; il faut qu'elle ſache mentir avec hardieſſe, qu'elle ait un eſprit fertile en expédiens, & ſur-tout ne ſe déconcerte jamais. Or, telle était au ſuprême degré notre bourgeoiſe, & jamais vous n'avez connu plus fine commere. Son époux au contraire, nommé Michel, & Marchand de ſon métier, était un bon-homme.

Appellé de tems en tems, par ſon commerce, aux foires ou aux marchés voiſins, il eut beſoin d'aller à celui de Meun. Un ſien couſin, nommé Guillaume, devant y aller auſſi, ils convinrent de partir enſemble. Notre époux même promit d'aller le prendre; & en

conséquence il chargea sa femme de l'éveiller au point du jour, & se coucha de bonne-heure. Celle-ci, très-aise de cette absence, comme vous pouvez croire, & résolue d'en profiter, voulut promptement se débarrasser de lui. Il était à peine dans son premier somme, qu'elle le réveilla brusquement: Eh! vîte, Sire, levez-vous; nous avons trop dormi, vous n'arriverez jamais à tems. Le bon-homme, quoiqu'il fût encore resté au lit volontiers, & qu'il sentît bien à ses yeux qu'il lui manquait quelques heures, se leva néanmoins promptement, & partit.

Je n'ai pas besoin de vous dire maintenant que le Clerc avait été prévenu du départ; & vous vous doutez bien qu'il était-là aux aguets, pour entrer dès que l'autre serait sorti. Au signal convenu, il se glissa furtivement dans la maison, où dans un instant il reçut plus de caresses & de baisers que le bon Michel peut-être n'en avait reçu pendant tout le tems de son mariage. . . . .

. . . .

Cependant le mari était arrivé à la porte du cousin. Il frappait à coups redou-

blés pour le réveiller, & l'appellait à tue-tête, jurant intérieurement après lui d'être obligé de l'attendre. « Mais vous êtes donc » fou, répondit Guillaume par sa fenêtre, de » vouloir vous mettre en route à une pa» reille heure. Est-ce que vous rêvez, dites» moi? Comment morbleu, il n'est pas mi» nuit. — Quoi! il n'est pas minuit! Eh! » ma femme m'a dit que nous partions trop » tard, & que nous n'arriverions jamais. » — Votre femme s'est moquée de nous, cou» sin; allez vous recoucher, croyez-moi, & » dormez encore quelques heures ».

Il s'en revint donc chez lui, & appella pour se faire ouvrir. « Ciel! c'est mon ma» ri, s'écria la femme; vîte sortez, & allez » vous cacher quelque part, je trouverai des » moyens de vous faire évader ». Le galant fit à la hâte un paquet de ses hardes, & se sauva dans la chambre voisine; mais dans l'obscurité, il ne s'apperçut point qu'il laissait sa culotte. Le mari s'impatientait à la porte, & frappait à tour de bras. Enfin il fit un tel bruit que la domestique, s'étant réveillée, vint lui ouvrir. La femme, quand il entra, fit

femblant de dormir ; & lui, qui ne voulut point troubler fon fommeil, fe déshabilla fans bruit & fe coucha. Mais alors celle-ci feignant de fe réveiller avec effroi, & fautant hors du lit toute nue, fe mit à crier comme une forcenée, au fecours, au fecours. Envain il criait de fon côté, « raffurez-vous, c'eft » moi. — Qui, vous ? je ne connais que mon » mari, & il eft actuellement en campagne. » Vous êtes un malheureux ; fachez que je » fuis une honnête femme, & fortez bien » vîte, ou j'appelle tous les voifins ». Michel à ce difcours ne fe fentait pas de joie. « Oui, » reprit-il, tout tranfporté, oui, vous êtes » une brave & loyale femme, je le vois bien ; » & plus je vous connais, plus je vous aime. » Mais, belle amie, vous m'aviez éveillé » trop tôt, il n'eft pas encore minuit, & je » viens me recoucher ». Elle lui répondit avec un ton de douceur charmant : « Ah ! » Sire, excufez mon extravagance. J'aurais » bien dû reconnaître votre voix, puifque » je ne connais qu'elle ; mais je ne vous at» tendais pas, & j'ai été, je vous l'avoue, » fi troublée de fentir quelqu'un à côté de

» moi.....; doux ami, me le pardonnerez-» vous »? A ces mots, elle s'approcha de lui pour l'embrasser. Je ne puis vous dire tout ce que l'innocent lui fit de caresses. Enfin il s'endormit jusqu'à ce que la *Guaite* en cornant le jour (*a*), l'ayant réveillé, il se leva pour partir. Mais obligé de s'habiller à tâtons, il fit un plaisant quiproquo; car il prit, sans s'en appercevoir, la culotte du Clerc, & sortit ainsi.

L'autre, qui par ce départ se trouvait libre de pouvoir aussi se retirer, & qui avait à craindre, s'il attendait plus long-tems, d'être apperçu des voisins, vint prendre congé de la Dame; & après quelques tendres adieux il chercha sa culotte pour partir. Que vois-je, s'écria-t-il? Tout est perdu, nous sommes découverts; voilà les brales du Villain. La Dame à ces paroles parut d'abord interdite, mais un instant de réflexion lui suffit pour se remettre; & elle assura son ami qu'il pouvait être tranquille sur l'évenement. Seulement elle lui demanda ce qui était à sa ceinture (*b*); puis elle alla lui chercher d'autres culottes, l'embrassa tendrement, & le fit sortir.

Quelques momens après, elle se rendit au

souvent des Franciscains, & avec un ton de candeur & de naïveté, auquel vous eussiez été pris vous-même, dit au Frere portier, que, mariée depuis plusieurs années, & malgré tout son desir n'ayant pu encore avoir d'enfans, on l'avait assurée que les braies de l'Ordre Séraphique, possédaient, par le don du Ciel, une vertu capable de la faire concevoir, si elles étaient mises, une nuit seulement, à son chevet; en conséquence elle venait prier le Frere, que lui, ou quelqu'un des dignes Peres voulût bien par charité lui en prêter une. Cette demande, malgré l'air de bonne-foi avec lequel elle paraissait faite, était en apparence si ridicule que le Moine crut qu'on voulait se moquer de lui. Cependant, lorsqu'il vit qu'on l'accompagnait de quelqu'argent, il se laissa convaincre, & alla chercher une de ses braies.

Michel pendant ce tems était à Meun, où il faisait ses achats. Le marché fini, il s'en vint dîner avec d'autres bourgeois & marchands de sa connaissance; mais le fâcheux de l'aventure ce fut quand il fallut payer, & que Michel, cherchant sa bourse, ne trou-

va à sa ceinture qu'une écritoire dans laquelle étaient un canif, une plume & le parchemin du Clerc. Il entra dans une colere épouvantable. Cent fois il appella sa femme catin, & retourna tout de suite à Orléans pour se venger.

Dès qu'il fut entré chez lui; femme si prude, dit-il avec des yeux enflammés, vous n'ignorez pas pourquoi je reviens. Elle ne parut nullement effrayée de ce début, & répondit en riant, oh! je m'en doute: mais puisque vous avez fait l'étourderie de les emporter à Meun, vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de les reporter aux Cordeliers. Alors elle lui répéta l'histoire qu'elle avait fabriquée, & son envie d'avoir un enfant, & sa dévotion aux braies de l'Ordre de S. François; en un mot, tout ce qu'elle avait été dire au Frere portier. La premiere idée de Michel fut de se défier de ces mauvaises excuses, qui ne paraissaient que trop clairement suggérées par la nécessité. Il crut faire un coup de maître d'aller à l'instant-même au couvent vérifier le fait. Mais vous devinez ce qui arriva. Le Moine, trom-

pé le premier, avoua qu'une femme de bien, faite de telle & telle maniere, & fort dévote à S. François, & à son saint Ordre, était venue avec soi demander une des braies des bons Peres, & que lui-même, quelqu'indigne qu'il fût, avait prêté les siennes. « Ah! Frere, » s'écria le mari, quel service vous me ren- » dez! sans vous ma femme était morte; je » la tuais ».

Il s'en retourna chez lui au comble de la joie, fit cent mille excuses à sa moitié des soupçons qu'il avait conçus, & promit de lui faire oublier à force d'attentions & de bons procédés, cette querelle injuste. Parvenue ainsi à maîtriser la confiance de son mari, la Dame jouit long-tems de la liberté que lui aquit cette aventure. Elle alla, vint, sortit, vit qui bon lui sembla; jamais l'imbécille ne conçut une fois seulement l'idée de s'en plaindre.

Se trouve dans les Novelle di Fr. Sacchetti, *tom.* 2, *p.* 166.

Dans les Novelle di Sabadino, *p.* 38.

Dans les Instructions du Chevalier de la Tour à ses Filles.

*Dans l'*Apologie pour Hérodote, *il y a le Conte d'un Cordelier qui dans un cas pareil laissa ses culottes, que la femme fit passer dans l'esprit de son mari pour des reliques.*

Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 166, *un homme trouve moyen de retirer les siennes qu'il avait oubliées, & de les faire même baiser au mari.*

Dans Masuccio, *fol.* 17, *v°* prima parte, *le Moine vient les reprendre en procession.*

Se trouve ainsi dans les Facetiæ Poggii, *& autant que je peux me rappeller, dans les* Lettres Juives.

Dans Grecourt, *t.* 2. *p.* 161, *le mari, en prenant la culotte du Frere, y trouve une somme en or que la femme avait donnée à celui-ci pour l'engager à venir.*

Dans Vergier, *tom.* 1, *p.* 137, *le galant est un riche Anglais, qui a de même beaucoup d'or dans sa culotte; & ce dédommagement console le mari.*

Outre ce Conte, Vergier en a encore un autre où il suit la version de Grecourt qu'on vient de lire.

Dans Apulée, *un mari obligé de partir pour un voyage, charge son esclave Myrmex de veiller, pendant son absence, sur la conduite de sa femme. Le jeune Philésithere gagne Myrmex par argent, & obtient un rendez-vous de la Dame qu'il aime. Pendant qu'il est au lit avec elle, l'époux arrive : l'amant saisit à la hâte ses vêtemens & se sauve; mais il*

oublie ses sandales. L'époux qui les trouve se croit trahi, & pour punir son esclave qu'il soupçonne être complice, il le fait lier & conduire ainsi au marché. Philésithere les rencontre. Il arrête aussi-tôt l'esclave, l'accusant de lui avoir volé la veille ses sandales aux bains publics; & par cette ruse adroite il rend le calme au mari, lequel retourne chez lui, convaincu de l'innocence de sa femme. C'est peut-être ce Conte qui a servi de canevas au Fabliau.

NOTES.

(*a*) L'état de guerre habituel où l'on vivait, avait fait imaginer de placer aux béfrois des villes & aux donjons des châteaux, un sentinelle, qui étoit chargé de faire le *guet* & de donner l'alarme quand il paraissait des ennemis dans la campagne. Une autre fonction de ces *guaites* ou guetteurs était d'annoncer avec un cornet le point du jour & le lever du soleil, pour appeller tout le monde au travail. Il sera fait mention d'eux dans plusieurs Fabliaux. Il y a des villes en France où ils subsistent encore.

(*b*) Nous dirions aujourd'hui, *ce qui était dans ses goussets*. Les culottes alors n'avaient point de poches, & quelquefois la ceinture, faite pour les soutenir sur les reins, n'y était pas adhérente comme aux nôtres; mais on la passait dans des trous pratiqués exprès. Outre cette ceinture, particuliere aux hommes, les deux sexes, qui portaient également des habits longs, en avaient une autre par-dessus la robbe, à laquelle on suspen-

dait ses clés, sa bourse, son couteau, ou son écritoire quand on était homme de loi. Celle-ci étant apparente, devint, pour les femmes sur-tout, un objet de luxe. Elles en eurent de soie, d'or & d'argent, & donnerent lieu à ce proverbe, par lequel se soulageait la jalousie des femmes du peuple, *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* On rafina de même sur la beauté des bourses, qui, selon leurs différentes formes & grandeurs, prirent le nom de *bourselot*, de *goule*, d'*aumôniere*, d'*escarcelle.* Les Croisés & les Pélerins ne manquaient pas, avant leur départ, d'aller faire bénir à l'Église leur escarcelle avec leur bourdon, & Saint Louis fit cette cérémonie à S. Denis. Quand on faisait cession pour dettes, on se dépouillait de sa ceinture devant les Juges; c'était en quelque sorte se dépouiller de tout droit à la propriété. Dans les amendes honorables qui emportaient confiscation, on n'en avait pas non plus. Les femmes veuves, lorsqu'elles renonçaient à la succession de leur mari, allaient la déposer sur sa fosse. De cette coutume de porter sa bourse ainsi suspendue en dehors, naquirent ces expressions qui, aujourd'hui que les choses sont changées, n'ont plus de sens dans la langue, *couper la bourse*, *fouiller à l'escarcelle.* Cependant il paraîtrait par le Fabliau qu'il y avait des gens qui portaient à la ceinture de leur culotte ce que les autres portaient à la ceinture extérieure.

✠

* DE LA FEMME

Par Rutebeuf.

QUI FIT TROIS FOIS LE TOUR DES MURS DE L'ÉGLISE.

FAUCHET en a donné l'extrait.

A UN mari qui tente d'attraper sa femme au piege, je conseille auparavant d'essayer d'attraper le Diable. Battez-la tout le jour, meurtrissez-la de coups; le lendemain il n'y paraîtra seulement pas, elle sera prête à recommencer. C'est réellement un spectacle curieux à voir, que femme possédant un mari bon-homme, & qui a intérêt de lui persuader quelque chose. Regardez-la faire; elle le tournera si bien, elle lui en dira tant qu'elle finira enfin par le convaincre que le lendemain il verra les nuées flamber, & le ciel tomber en cendres.

Je vous dis ceci à propos d'une Demoiselle (*a*) qui était la femme d'un Écuyer de Beausse ou de Berry; je ne me souviens plus

trop lequel. Ce que je me rappelle, c'eſt qu'elle était l'amie d'un Curé, & l'aimait à un tel point qu'il n'y avait rien qu'elle n'eût entrepris de grand cœur pour le lui prouver, s'il l'avait exigé.

Effectivement, un jour qu'elle était venue à l'Égliſe, le Prêtre, après l'Office, l'ayant priée de ſe trouver le ſoir pour une affaire, diſait-il, importante, dans un boſquet qu'il lui nomma, elle le lui promit ſans héſiter. La choſe au reſte était d'autant plus facile que le mari dans ce moment ne ſe trouvait point à la maiſon. Quant à l'affaire qui devait s'y traiter, je ne puis vous en rien dire, parce qu'on n'a pu me l'apprendre. Je vous dirai ſeulement que les maiſons, bâties toutes deux au milieu d'une enceinte d'épines, comme le ſont les maiſons du Gatinais, étaient éloignées l'une de l'autre d'un bon quart de lieue; qu'à mi-chemin ſe trouvait le boccage; & qu'il appartenait *au Servant de S. Arnoud* (*b*).

Le ſoir, dès que le ſoleil fut couché, & que le Curé crut pouvoir s'échapper ſans être vû, il ſe rendit ſecrettement au boſquet, & s'y aſſit en attendant ſa belle. Celle-ci de

ſon côté ſe préparait à aller le joindre, quand tout-à-coup *Sire Arnoud* rentra, & dérangea le rendez-vous. Une autre à la place de la demoiſelle ſe fût déconcertée ſans doute; mais notre héroïne ne crut pas, pour ſi peu, devoir manquer à ſa parole; & en dépit du contre-tems, elle travailla tout auſſi-tôt à ſe mettre en état de la tenir.

Le mari était haraſſé & mouillé. Sous prétexte de ne le point laiſſer refroidir, ſans perdre un moment elle lui fit à ſouper, & vous croyez bien qu'elle ne s'amuſa pas à lui apprêter quatre ou cinq plats. « Beau Sire, » répétait-elle à chaque inſtant, vous êtes » fatigué, je vous conſeille de manger peu. » Quand on a beaucoup marché, c'eſt du re» pos qu'il faut. Venez vous coucher, croyez» moi, & n'allez pas vous échauffer encore » à veiller ». Elle avait tant d'envie de ſe débarraſſer de lui, qu'elle lui arrachait preſque les morceaux de la bouche. Enfin, elle le prêcha tant que le bon-homme, flatté de ces attentions, ſortit de table, quoique mourant de faim, & ſe laiſſa conduire au lit. Il comptait que ſa femme allait ſe coucher auſſi; mais

lorſqu'il vit qu'elle ne ſe déshabillait pas ; & qu'il lui en eut demandé la raiſon : « Sire, » répondit-elle, il eſt encore bien bonne » heure pour moi. Vous ſavez que l'ouvrier » me preſſe pour la toile que je vous fais » faire ; je n'ai plus de fil, & l'on ne trouve » pas à en acheter d'auſſi beau que le mien. » Dormez toujours, je m'en vais encore tra» vailler quelque tems. Au diable ſoit la fi» laſſe, répartit le mari mécontent ; elle a » toujours quelque choſe à faire quand je » me couche, & puis le lendemain, pour ſe » lever, c'eſt la miſere ». Cependant, après avoir un peu bougonné, il fit ſon ſigne de croix & s'endormit. La Demoiſelle, comme vous l'imaginez, ne perdit pas ſon tems à le garder. Elle courut bien vîte au bois où l'attendait ſon ami, & où fut traitée ſi amplement l'affaire dont je vous ai parlé, que le tems s'écoula ſans qu'ils s'en apperçuſſent.

Vers minuit Sire Arnoud s'éveilla ; & ſurpris de ne point ſentir ſa femme auprès de lui, il appella la Chambriere pour ſavoir où elle était. Elle m'a dit en ſortant, répondit la ſervante, que pour ne pas s'ennuyer elle allait

allait filer chez sa commere. Il ne faut pas demander si l'Ecuyer fit la grimace, quand il apprit que sa moitié était dehors à une pareille heure. Il prit à la hâte son surcot, & courut chez la commere, qui dormait fort tranquillement, & qui ne sut ce qu'on voulait lui dire. Trop convaincu alors de ce qu'il avait craint, l'Écuyer retourna chez lui en fureur, & d'après quelques soupçons qui lui survinrent, il voulut, en revenant, prendre par le bosquet. Mais sa femme de loin l'avait apperçu venir, & elle se tapit si bien qu'il passa sans rien voir. Néanmoins comme il était tems de rentrer, quand il fut un peu éloigné, elle se leva, & prit congé de son ami. « Mon Dieu ! je suis dé» solé, disait le Prêtre; vous allez être as» sommée, il vous tuera. Songez seulement » à n'être point reconnu, lui répondit-elle en » riant; le reste est mon affaire, & vous pou» vez dormir en paix ».

Elle fut reçue, en rentrant, avec un torrent d'injures. « Coquine ! malheureuse ! d'où » viens-tu ? D'avec notre Curé, je gage, » (hélas ! il disait vrai sans le savoir). Je ne

» m'étonne pas maintenant si tu étais si pres-
» sée de m'envoyer coucher ». Elle écouta ses reproches avec un sang-froid étonnant, ne répondit pas un mot, & lui laissa jetter son premier feu, dans l'espérance sans doute que la querelle finirait avec les invectives. Mais quand elle vit pourtant que prenant son silence pour un aveu, il lui saisissait déjà les cheveux pour les lui couper (c): « Arrêtez,
» dit-elle, & jugez-moi. Vous savez, Sire,
» l'envie extrême que j'avais de vous don-
» ner un héritier. Je crois maintenant pou-
» voir en être sûre, & mes vœux en partie
» sont comblés. Mais j'ignore encore le sexe
» de l'enfant que je porte, & voilà ce que
» je serais curieuse de savoir s'il était pos-
» sible. J'ai donc questionné tout le monde,
» j'ai interrogé mes amies, elles m'ont ré-
» pondu.... mais vous allez vous moquer
» de moi ». Et alors, affectant une espece de honte, elle parut rougir. Ce mistere, cet air d'embarras, ce commencement d'aveu singulier exciterent la curiosité de l'époux. Il ordonna à sa femme d'achever. Elle se fit presser beaucoup, lui fit bien promettre qu'il ne

ſe moquerait pas d'elle, & enfin, comme il commençait à ſe fâcher, elle ajouta : « Eh » bien, puiſque vous voulez le ſavoir, on » m'a enſeigné un ſecret qu'on dit ſûr, & » le voici. Il faut aller pendant trois nuits » conſécutives à la porte de l'Égliſe; puis à » chaque fois faire trois tours en dehors ſans » parler, dire enſuite trois *Pater* en l'honneur » de Dieu & des Apôtres, enfin creuſer avec » le talon un trou en terre. Le troiſieme » jour on revient examiner la foſſette. Si » elle eſt ouverte, c'eſt un garçon qu'on » doit avoir ; mais ſi on la trouve fer- » mée, c'eſt une fille. J'ai donc entrepris » avant-hier ma dévotion, je viens de finir » mon dernier tour, & je ſaurai demain à » quoi m'en tenir; ou, plutôt comme le jour » eſt déjà commencé, je puis le ſavoir dès » l'inſtant même, ſi vous le voulez ».

A ces mots elle pria ſon mari de retourner à l'Égliſe avec elle. Il eut beau alléguer des excuſes, & prétendre qu'il ſerait aſſez-tôt d'y aller pour la Meſſe; elle le preſſa tant, elle montra un beſoin ſi extravagant de contenter ſon envie, que le bon Écuyer, par

égard pour l'état respectable où elle disait être, consentît à l'accompagner. Quoique le jour fût déjà assez grand pour se conduire, elle voulut encore qu'il prît une lanterne afin de mieux voir.

Arrivés à la porte de l'Église, elle lui montre, à quelques pas de-là, l'endroit prétendu où elle dit avoir frappé du talon, & le prie d'aller voir ce qu'elle doit attendre. Il s'approche, regarde, ouvre sa lanterne, & crie qu'il ne voit point de trou. A cette nouvelle la Demoiselle accourt transportée. Elle se jette à son cou, pleure de joie, l'embrasse mille fois, se met à genoux pour remercier Dieu de la grace qu'elle en a obtenue, & fait tant de folies que le bon Arnoud, ravi à son tour, l'embrasse aussi, & revient chez lui au comble du bonheur.

Que veut vous apprendre Rutebeuf par ce Fabliau ? Rien, Messieurs, sinon que femme qui est mariée à un sot, a tort, si elle desire encore quelque chose.

NOTES.

(*a*) Cette femme, quoique mariée, eſt appellée Demoiſelle, parce que ſon mari n'eſt qu'Écuyer. On ne donnait dans la rigueur le titre de *Dame* qu'aux épouſes des Souverains, des très-grands Seigneurs & des Chevaliers. Brantome, qui écrivait trois ſiecles plus tard, appelle encore ſon aïeule, la Sénéchale de Poitou, *Mademoiſelle de Bourdeille*. Si quelquefois dans les Fabliaux on voit le contraire, & des femmes de Villains ou de Bourgeois, nommées Dames, c'eſt, ou une dériſion, ou une façon de parler familiere, qui n'eſt point aſtreinte aux regles.

(*b*) Il n'eſt pas beſoin, je crois, d'expliquer cette plaiſanterie que tout le monde entend, & qui eſt devenue populaire :

Suis-je mis dans la confrairie
Saint Arnould, le Seigneur des Coux ?
Rom. de la Roſe.

(*c*) On raſait la tête des femmes convaincues d'adultere ; & cette coutume, uſitée chez les anciens Germains, paraît être une de celles que les Francs apporterent & établirent dans les Gaules. La nation, qui eſtimait aſſez ſa chevelure pour en faire le ſigne diſtinctif de la nobleſſe, devait attacher à cette perte beaucoup de déshonneur. On ſait que ſous la premiere race l'amputation des cheveux ſuffiſait ſeule pour dégrader un Prince du ſang royal, & le rendre incapable

de ſuccéder à la Couronne. Pluſieurs anciens manuſcrits prouvent que quand la femme adultere avait été ſéduite ou proſtituée par une autre femme, celle-ci était attachée au pilori, où on lui brûlait les cheveux, & bannie enſuite. La même peine était deſtinée à celle qui proſtituait ſa fille. On lira plus bas un Fabliau qui roule tout entier ſur des cheveux coupés. C'eſt encore aujourd'hui une des punitions des femmes publiques.



* LA ROBBE D'ÉCARLATE.

UN Chevalier du Comté de Dammartin, ſage & ſans reproche, avait fait ſa mie d'une femme aimable & jolie, mariée à un riche Vavaſſeur (*a*), dont le château n'était diſtant du ſien que de deux lieues. Jaloux de plaire à ſa Dame, il ne laiſſait échapper aucune occaſion d'aquérir gloire & honneur; auſſi dans toute la contrée le regardait-on généralement comme un preux Chevalier. Le Vavaſſeur au contraire aimait à juger (*b*), & ne brillait que quand il fallait parler dans un tribunal, ou diſcuter une affaire.

Un certain jour de Juillet, celui-ci fut obligé de partir pour aſſiſter aux plaids de Senlis. La Dame auſſi-tôt envoya ſecrettement vers ſon ami, & lui fit dire de ſe rendre auprès d'elle, dès que la nuit le permettrait. Le Chevalier, qui n'ignorait pas le reſpect qu'Amour exige en pareil cas, prit ſes éperons d'or, ſa belle robbe d'écarlate, four-

rée d'hermine (*c*); & vêtu comme un jeune Bachelier, l'effroi des Amans, il partit sur son grand palefroi (*d*), emmenant avec lui pour s'amuser en route, si par hasard il trouvait à faire lever quelqu'alouette, un épervier & deux chiens. Tout le monde était déja couché au château, quand il y arriva. Il prit donc le parti d'attacher son cheval, fit percher son oiseau, & sans appeller personne se rendit à la chambre de la Dame qui l'attendait au lit. . . . .
. . . .

Au point du jour le mari rentra. Les plaids de Senlis avaient été remis à la semaine suivante, & il revenait chez lui coucher; mais imaginez quel fut son étonnement, quand, en entrant dans la cour, il vit un cheval, des chiens & un épervier. Il soupçonna quelqu'un auprès de sa femme, & monta rapidement chez elle pour s'en éclaircir. Le Chevalier heureusement l'entendit ouvrir. Il saisit à la hâte ce qu'il put de ses habillemens, & se précipita dans la ruelle, où il se tapit. La Dame, pour le cacher, jetta sur lui son manteau & son peliçon; mais il était si pressé,

qu'il n'eut pas le tems de prendre sa robbe; elle se trouvait sur un coffre auprès du lit, & ce fut le premier objet que le Vavasseur apperçut.

« Madame, dit-il d'un ton fort sec, que » signifie tout cela ? Je viens de voir là-bas » un cheval & des chiens; voici une robbe; » qui est venu ici en mon absence ? Sire, ré- » pondit-elle sans se déconcerter, c'est un » présent qu'on vous fait. Mais dites-moi, » est-ce que vous n'avez pas vu mon frere? » j'en suis surprise, car il vient de partir dans » l'instant, & vous auriez dû le rencontrer. » Il est venu hier ici avec cette belle robbe; » moi, naïvement & sans intention, je me » suis avisée de lâcher dans la conversation, » que je croyais qu'elle vous irait bien. Je » le desire, m'a-t-il répondu; & aussi-tôt il » s'en est dépouillé, me priant de vous faire » accepter en même-tems, pour donner quel- » que prix à sa galanterie, ses éperons d'or, » ses chiens, son épervier, & son palefroi » qu'il aime tant. Vous devinez, Sire, quelle » a été ma réponse à cette offre généreuse; » mais j'ai eu beau dire, beau me fâcher, il

» n'a rien écouté, & a tout laiſſé chez vous.
» Recevez donc ſon cadeau, puiſque vous ne
» pouvez le refuſer ſans lui faire de la peine.
» Il ne vous ſera pas difficile de trouver bien-
» tôt quelque choſe qui lui plaiſe, & qui
» pourra ſervir à vous aquitter ».

La bourde réuſſit à merveille. Le Vavaſſeur, naturellement un peu avare, fut enchanté du préſent. Cette robbe cependant l'humiliait; il aurait voulu que ſa femme l'eût exclue du cadeau, & appréhendait qu'on ne le taxât de peu de délicateſſe. « Point du tout,
» Sire, on dira que c'eſt de votre part fran-
» chiſe & complaiſance. Rien ne doit être
» refuſé de la main d'un ami; &, pour moi,
» quand je vois quelqu'un craindre de rece-
» voir, je dis à coup ſûr, que c'eſt qu'il a
» peur de rendre ». Elle parla ſi bien qu'il avoua qu'elle avait raiſon, & promit de tout garder. Il ſe coucha enſuite, & Dieu ſait comme il fut reçu & baiſé, & tout ce qu'on fit pour l'endormir. Mais à peine commençait-il à ronfler que la Dame pouſſa du pied ſon ami. Celui-ci alla doucement reprendre ſa robbe; & remontant ſur ſon cheval, s'en

retourna avec ſes chiens & ſon oiſeau.

Vers midi le Vavaſſeur ſe réveilla, & ſa premiere penſée fut de demander ſa belle robbe. Son Écuyer, qui la veille avait été aux champs tout le jour, pour faire travailler les moiſſonneurs, & qui ne ſavait ce que ſigni_ fiait ce diſcours, lui en apporta une verte (*e*) qu'il avait. — « Eh non, ce n'eſt pas celle-» là, c'eſt la robbe écarlate qu'on m'a don-» née hier ». La femme le regardant d'un air étonné, lui demanda s'il avait acheté ou emprunté quelque robbe à Senlis. — « Non, » Madame, encore une fois, c'eſt celle de » votre frere. Mais vous devez le ſavoir » mieux que moi, puiſque ce matin, en ar-» rivant, quand je l'ai trouvée ſur ce coffre, » vous m'avez dit vous-même que c'était un » cadeau qu'il me faiſait. — Mon frere, Sire! » il y a plus de quatre mois que je ne l'ai » vu. Aſſurément c'eſt un rêve que vous » avez fait en dormant; & s'il était venu » ici, comme vous le prétendez, il n'eût eu » garde de me tenir le propos d'un homme » ivre ou d'un fou, & de vous propoſer » une de ſes robbes. Laiſſez-cela aux Mené-

» triers, aux Jongleurs & à tous ces vaga-
» bonds qui chantent pour nous amuser. Votre
» terre vous rapporte plus de 80 livres (*f*),
» & il y a là de quoi satisfaire toutes vos
» fantaisies. Achetez un palefroi aussi beau
» qu'il vous plaira, donnez-vous les habits
» qui vous feront plaisir, vous le pouvez;
» mais songez que vous n'êtes point fait pour
» porter ceux des autres. — Eh quoi! ce
» matin c'était vous qui m'y exhortiez. A
» vous entendre, je ne pouvais refuser votre
» frere sans l'humilier, & sans lui faire de
» la peine. A présent c'est moi qui me dés-
» honore: lequel croire des deux? — Moi,
» Sire, j'ai pu tenir un pareil discours! moi
» j'ai été vous dire que mon frere m'avait
» parlé, lorsqu'il n'était pas venu! En véri-
» té si je ne savais que vous avez dormi,
» vous m'inquiéteriez beaucoup. Mais sûre-
» ment vous voulez vous amuser. Çà, par-
» lez-moi franchement; de bonne-foi croyez-
» vous avoir vu ici une robbe? — Oui certes,
» je l'ai vue, elle était là, & j'en suis aussi sûr
» qu'il l'est que je vous vois. — Ah! doux
» ami, vous m'allarmez, & il vous est ar-

» rivé en route, j'en répondrais, quelqu'ac-
» cident que vous ne voulez pas me dire.
» Regardez-moi; eh! oui, voilà ce que je
» craignais; vos yeux ſont jaunes, vous ſen-
» tez la fievre. Certainement vous êtes ma-
» lade. Recouchez-vous, croyez-moi: &
» puiſqu'il a plu à Dieu de troubler votre
» mémoire, recommandez-vous à Notre-
» Dame ou à quelque bon Saint du Paradis,
» pour qu'ils vous la rendent. Faites vœu
» d'aller viſiter l'Égliſe du *Baron* S. Jaques (*g*).
» Vous reviendrez par celle de Monſeigneur
» S. Arnoud; il y a long-tems, ſi vous
» m'en euſſiez cru, que vous lui auriez pro-
» mis un cierge auſſi grand que vous ».

Quoique tout ce diſcours commençât à inquiéter le Vavaſſeur, il ne pouvait néanmoins s'ôter de l'eſprit qu'il avait vu une robbe ſur le coffre, & il fit venir tous ſes gens pour les interroger à ce ſujet. Mais nul d'eux, comme je vous l'ai dit, n'avait vu le Chevalier; & quand même ils euſſent été témoins de toute l'aventure, ils ſe fuſſent bien gardé de dire autrement que leur maîtreſſe. L'époux crut donc pour le coup avoir l'eſprit

troublé; & sérieusement allarmé de l'accident, il fit vœu d'aller en pélerinage à S. Jaques, & partit effectivement trois jours après.

Messieurs, ce Fabliau est fait pour les maris. Il les avertit que c'est être fou que d'ajouter foi à ce qu'ils voient de leurs propres yeux. Pour bien faire & aller leur droit chemin, ils ne doivent croire que ce que disent leurs femmes.

Se trouve dans les Tromperies de ce siecle, *p.* 40.

NOTES.

(*a*) Le Vavasseur était celui qui tenait un arriere-fief; c'est-à-dire, dont la terre n'avait que moyenne & basse-justice, & relevait d'un Seigneur qui lui-même était vassal d'un autre. Nos Jurisconsultes ne sont point trop d'accord sur la signification précise de ce titre; & l'on conçoit que le sort du Vavasseur, dépendant du caprice de son suzerain, a dû, selon les lieux & les personnes, varier infiniment.

(*b*) Outre les Chevaliers qui par la nature de leur fief étaient tenus d'assister aux plaids de leur suzerain, il y en avait qui, dans les Cours de justice des Souverains ou des grands Seigneurs, se dévouaient par goût aux fonctions de Juges. On les appellait *Cheva-*

liers Lettrés, *Chevaliers de Justice*, *Chevaliers ès Loix*. Il y en eut pendant long-tems un certain nombre dans le Parlement; eux seuls même avaient la qualification de Monseigneur ou de Messire; & l'on prétend que c'est de là, comme je l'ai déjà dit, que vient la coutume de donner au corps du Parlement le titre *Nosseigneurs*. On trouve un exemple de *Chevalier ès Loix* dès l'an 1113[1].

(*c*) Il a déjà été remarqué au *Lai de Lanval* qu'on portait des fourrures en été.

Il est dit ici dans l'original que le Chevalier sortit *déchaussé*, à cause de la chaleur. J'avoue que je ne conçois trop rien à cette maniere d'aller à cheval, sans bas, & avec des éperons.

(*d*) Dans les joûtes & les tournois, le succès d'un Chevalier dépendant en partie de la force de son cheval, on avait, pour ces occasions, de grands & vigoureux chevaux de bataille qu'on nommait *Dextriers*; & de là cette expression proverbiale qui subsiste encore, *monter sur ses grands chevaux*, pour *se fâcher*. Ceux dont les Chevaliers se servaient pour voyager, s'appellaient *Palefrois*. Cependant ces deux dénominations ont été souvent confondues. Jamais un Chevalier ne montait de jument. C'eût été pour lui une monture dérogeante, & qui seule eût suffi pour le faire regarder comme dégradé.

(*e*) On remarquera que voici un Écuyer faisant l'office de valet de chambre & d'inspecteur de journaliers. Qu'on se rappelle ce qui a été dit précédemment sur les fonc-

[1] *Du Cange*, *gloss. au mot* miles litteratus.

tions de ces gentils-hommes dans la note qui les regardait.

(*f*) Le Poëte, quelques lignes plus haut, a représenté le Vavasseur comme un homme riche. Pour qu'on puisse apprécier ce qu'était cette richesse relativement à celle de nos jours, je vais ajouter quelques autres faits du même siecle, que j'aurai même soin de ne choisir que dans la Capitale, où l'on comprend que les prix devaient en tout être plus hauts encore que dans les Provinces.

En 1236, un Juif vendit à l'Abbé de Saint Victor soixante sous parisis un demi-arpent de vignes [a]. Quelques années plus tard Alphonse de France, le dernier des Comtes de Toulouse, acheta, près du Louvre, 535 l. un grand terrein contenant des maisons, des granges & des places, & si vaste, qu'après sa mort le Comte de Périgord, qui l'occupa avec son fils, en vendit la moitié au Comte d'Alençon, fils de S. Louis [b]. On verra dans le Fabliau de *la Housse coupée en deux*, une maison occupée par un Chevalier, laquelle était si bonne, dit l'Auteur, qu'il l'eût bien pu louer 20 liv.

[a] *Sauval. Hist. de Paris, t. 2.*

[b] Ibid.

Sur ces faits, qu'il ne me serait que trop aisé de multiplier, j'observerai que la demi-livre ou marc d'argent qui, au commencement du regne de S. Louis, valait 54 sous & 7 deniers, vaut aujourd'hui 52 liv.; que sa valeur numéraire par conséquent est devenue dix-huit fois plus forte, sans que sa valeur intrinseque ait augmenté; & qu'ainsi un homme qui aurait de nos jours 1400 livres de revenu, ne serait pas plus riche

que

que notre Vavasseur l'était avec ses 80. Il aurait même physiquement moins d'argent, quoique physiquement il en eût le même poids, parce que notre monnaie a de l'alliage, & qu'alors elle n'en avait point, ou en avait très-peu. Enfin, eu égard au prix respectif des denrées qui, n'étant point soumises aux impôts, étaient à très-bas prix, il serait réellement moins à son aise. On voit dans un Fabliau les gages d'un valet de charrue estimés à dix sous par an. D'après le calcul qu'on vient de lire, ce serait environ 9 livres de notre monnaie; or je demande quel est l'endroit du royaume où l'on aurait à ce prix un valet? Dans Beaumanoir [1], la journée de l'homme de pied est évaluée huit deniers, & celle de l'homme de cheval deux sous. En 1226, Mathilde, Comtesse de Nevers, ayant fondé, pour exécuter les dernieres volontés d'Hervé son mari, une Chapelle à Entrain, dans l'Auxerrois, elle y assigna quinze livres de revenu [2]. Ces quinze livres de rente étaient sans doute suffisantes pour vivre, puisque Guillaume, Évêque de Paris, dans un Réglement publié trente-trois ans auparavant, avait déclaré qu'un Ecclésiastique ne pouvait pas, en sûreté de conscience, posséder à la fois deux bénéfices dont l'un rapporterait cette somme. Et pour ne citer, encore une fois, que des exemples pris dans la Capitale, S. Louis, afin d'engager les Juifs à se convertir, faisait à ceux qui recevaient le Baptême une rente d'un ou deux deniers par jour. Quand il fonda l'Hôpital des Quinze-Vingts, il ne donna pour la nourriture de ces trois cens aveugles,

[1] *Ch. 32, p. 169.*

[2] *Hist d'Aux. par le Beuf, t. 2, p. 158*

que 30 livres parisis par an. Aux Hospitalieres nommées Filles-Dieu, il en donnait 400; & avec cette somme modique, sur laquelle il leur fallait encore défalquer 20 livres pour le Curé de S. Laurent, elles trouvaient moyen d'entretenir leur Hôpital[t], de payer leurs domestiques, de recevoir les pauvres qui se présentaient, de nourrir deux cens filles repenties, & avaient de quoi vivre très-honnêtement. Je vois par une piece de nos Poëtes, intitulée *les Cris de Paris*, que le sac de charbon coûtait un denier; & par un autre, qu'on y avait un pâté pour une obole. Il en était ainsi des choses de luxe. Un compte de la Maison du Roi en 1202[u], prouve que l'habillement complet d'une Dame du Palais coûtait huit livres, celui des *Chambrieres* 58 sous, & la toile pour les chemises des plus hautes Dames 1 s. 8 den. Dans un autre compte de l'année 1217, la robbe la plus riche qu'avait eu le Prince Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, monte à 9 liv. 15 s. Il y en avait une de 36 s. Quand S. Louis conféra la Chevalerie au Prince Philippe son fils, il y eut à Paris des fêtes magnifiques qui durerent huit jours, & pendant lesquelles plus de soixante Seigneurs furent faits Chevaliers avec le Prince. Jamais, remarquent les Historiens, on ne vit à pareille cérémonie plus de Noblesse & de Clergé rassemblés. Le Monarque en voulut faire tous les frais. Ils monterent à 1300 liv.

[t] *Sauval. Hist. de Paris, tom. I, p. 475.*

[u] *Vely, Hist. de Fr. t. VII, p. 70.*

(*g*) Ce titre de Baron donné à S. Jaques de Galice est assez commun dans nos vieux Auteurs. Froissart l'emploie plusieurs fois dans le cours de son Histoire.

DE LA DAME

QUI FIT ACCROIRE A SON MARI QU'IL AVAIT RÊVÉ. Par Guérin.

Alias

LES CHEVEUX COUPÉS.

PUISQUE Guérin a tant fait que de ri-
» mer ce Conte, il eſt juſte que ſa peine
» ne ſoit pas perdue, & il faut que vous
» ayez la bonté de l'entendre ».

La ſuite ne peut ſe préſenter qu'en extrait.

La femme d'un Chevalier aime un jeune homme. Celui-ci a une ſœur mariée, chez laquelle ſe donnent pendant quelque tems les rendez-vous. L'amant enfin trouve le moyen de s'introduire une nuit chez ſa maîtreſſe. Il s'avance à tâtons vers le lit pour la réveiller ; mais l'obſcurité fait qu'il ſe trompe, & s'adreſſe au mari. Le Chevalier ſentant des mains étrangeres, & croyant avoir affaire à un voleur, le ſaiſit fortement; & après avoir lutté quelque tems avec lui, il le renverſe

dans un cuvier qui se trouve là, & crie à sa femme de lui apporter bien vîte une lumiere. La femme, qui ne doute nullement que ce ne soit son ami, répond qu'elle a trop peur pour aller ainsi, dans les ténebres, à la cuisine; mais elle s'offre, si l'époux veut y aller, de tenir le voleur. Le Chevalier le lui fait prendre par les cheveux, en lui recommandant de ne point lâcher, & court allumer sa chandelle & chercher son épée. Pendant ce tems la Dame fait évader le galant; après quoi elle court prendre dans l'étable un jeune veau, qu'elle porte dans le cuvier, & qu'elle saisit par la queue (*a*). Le Chevalier, quand il revient & qu'il se voit trompé, soupçonnant ce qui n'est que trop vrai, dit séchement à sa femme d'aller rejoindre celui qu'elle avait mandé, & la met à la porte. Elle se rend chez la sœur, où déja était arrivé le jeune homme, & où l'on se dédommage du contretems qu'on vient d'éprouver. Mais auparavant elle appelle la servante, & lui promet cinq sous, si elle veut aller dans la chambre du Chevalier, s'asseoir au pied du lit, & là sanglotter & gémir de son mieux.

La fille, féduite par l'appas du gain, y consent. Le Chevalier, que le bruit réveille, & qui croit entendre sa femme, saute du lit en colere. Il la frappe avec un bâton dont il s'était armé à dessein, & lui coupe les cheveux pour rendre sa honte publique. Elle se sauve enfin, & revient en pleurs raconter ce qui lui est arrivé. On la console, en lui promettant de la dédommager plus amplement.

Quelques momens après, la femme, quand elle soupçonne que son époux pourra être rendormi, retourne chez elle, enleve subtilement les cheveux, qu'il avait fourrés sous le traversin, met à la place la queue de son veau qu'elle coupe, se déshabille ensuite, & se couche tranquillement. Le matin, le Chevalier, en se réveillant, est fort surpris de la voir à ses côtés; & lui demande de quel front elle ose rester chez lui. — Eh! où voulez-vous donc que j'aille? n'êtes-vous pas mon mari? Là-dessus grosses injures sur l'aventure de la nuit. La Dame affecte le plus grand étonnement, & d'un air sérieux, qui le déconcerte, lui demande à son tour s'il rêve, ou s'il est devenu fou. Pour la convain-

cre, il veut montrer les cheveux qu'il lui a coupés, & ne tire que la queue du veau. A ce ſpectacle il reſte interdit, & ſe croit enchanté. Il tâte, il examine ſa femme, à qui il ne trouve ni la marque d'un coup, ni un cheveu de moins. Celle-ci profitant de ſon étourdiſſement, ſe plaint, de la maniere la plus hautaine, des ſoupçons injurieux qu'il a oſé concevoir ſur ſa vertu. Elle pleure, elle ſe fâche, elle veut ſe retirer chez ſes parens. Pour l'appaiſer, il eſt obligé de lui demander pardon à mains jointes; & il reſte convaincu que, dans un rêve ſans doute, il a été lui-même couper la queue de ſon veau, croyant couper les cheveux de ſa femme; mais jamais, ajoute-t-il, je n'ai eu un rêve qui m'ait autant frappé que celui-ci.

Dans d'autres verſions la ſcène ſe paſſe chez un payſan; mais il y a peu de différence avec la verſion qu'on vient de lire.

Ce Conte eſt un de ceux que les Fabliers ont imités de Bid-Paï; car quoique la traduction que Galand nous a donnée de cet Auteur ſoit faite d'après une autre

traduction Turque assez moderne, quoiqu'il avoue que cet ouvrage ne nous est parvenu que de traductions en traductions, & que les translateurs se sont permis d'y faire des additions à leur gré; néanmoins, vu l'impossibilité de pouvoir distinguer ces morceaux modernes, je regarderai comme de Bid-Paï tout ce qui se trouve dans la version française de M. Galand.

La femme d'un Cordonnier a une intrigue, de laquelle une voisine, femme de Chirurgien, est la confidente & l'entremetteuse. Un rendez-vous est donné à l'amant en l'absence du Cordonnier; mais celui-ci revient quand on ne l'attend point, & voyant quelqu'un roder à sa porte, il entre en soupçon, lie, après beaucoup d'injures, sa femme à un pilier, & va se coucher. La Chirurgienne, chez qui l'amoureux s'est rendu, vient la chercher. L'autre lui conte ce qui lui est arrivé; elle la fait consentir à se laisser lier pour quelques momens à sa place, & sort. Le mari pendant ce tems se réveille, & appelle sa femme. La Chirurgienne n'osant pas répondre, il s'impatiente, & avec un couteau vient lui couper le nez. La Cordonniere, de retour, reprend la place de la Chirurgienne. Quelques momens après, elle feint d'adresser à Dieu une priere, dans laquelle elle le prie de la guérir de sa blessure, si elle est innocente. Elle appelle ensuite son mari, qui la trouvant saine & entiere, lui fait des excuses. La voisine était retournée chez elle, fort embarrassée de son accident. Mais le Chirurgien lui ayant demandé ses outils pour sortir, celle-ci après avoir fait semblant de chercher

long-tems pour l'impatienter, apporte un rasoir; que de colere il lui jette à la tête. Elle s'écrie alors qu'il lui a coupé le nez; & dès qu'il fait jour, elle va, accompagnée de ses parens, demander justice au Cadi.

Se trouve dans les Novelle amorose de gli incogniti, *p.* 168, *Nov.* 23, *& dans les* Contes Persans traduits de l'Anglais, *pag.* 301, *à peu-près comme dans Bid-Paï.*

VII. Journ. VIII. Nouv. *Dans Bocace, une femme se dérobe la nuit d'auprès de son mari, & elle est avertie par un fil qui aboutit dans la rue, & qu'elle s'attache au pied. Le mari, une certaine nuit qu'il s'était réveillé, sent le fil en se retournant; il se l'attache, & quand il se sent tirer, il descend avec des armes, & poursuit l'amoureux qu'il ne peut atteindre. De colere il revient battre sa femme, à laquelle il coupe les cheveux; & sort pour aller se plaindre à ses beaux-freres; mais c'était la servante qu'il avait maltraitée sans le savoir, & que l'épouse qui prévoyait tout ceci, avait fait entrer dans le lit, à sa place, dès qu'il en était sorti. Quand les freres arrivent, ils trouvent leur sœur travaillant paisiblement. Elle demande pourquoi ils viennent, & affecte la plus grande colere.*

Se trouve ainsi dans la Fontaine.

Dans les Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourgogne (*ce sont des Contes qui furent faits pour Louis XI, lorsqu'étant encore Dauphin, il se retira dans cette Cour*), *la femme fait coucher la nuit une*

de ses voisines à sa place, parce qu'ayant eu querelle dans le jour avec son mari, elle craint d'en être battue; le reste comme dans le Fabliau.

De même dans les Novelle di Malespini, *tom.* 2, *p.* 131, *v°. Nov.* XL.

(*a*) *Dans les* Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourgogne, *p.* 104. *Dans les* Cent Nouvelles contenant cent Histoires. *Dans le* Recueil des Plaisantes Nouvelles, *pag.* 213. *Dans les* Fascétieux devitz des Cent Nouvelles nouvelles, *p.* 241. (Ces quatre Recueils ne sont que le même, sous des titres différens, & je préviens que dorénavant je ne citerai que le premier); un Chevalier vient toutes les nuits chez la femme d'un Marchand. Un cousin du mari, qui s'en est apperçu, l'en avertit : le mari prétexte un voyage, le cousin reste aux aguets dans la maison; & quand le Chevalier arrive, l'autre, feignant d'être un domestique, le prie d'attendre un instant, & le fait entrer dans un petit réduit obscur, où aussitôt il l'enferme. Le Marchand alors court chez les parens de sa femme, pour les convaincre de son désordre. Elle avait entendu le bruit, & était venue délivrer son amant, à la place duquel elle avait mis un âne. Toute la famille arrive; on s'apprête à tuer le coupable; on ouvre, & l'on voit sortir l'âne qui commence à braire. Le cousin seul est battu.

Se trouve ainsi dans les Novelle di Malespini, *t.* 2, *p.* 220, *Nov.* LXI.

Dans les Convivales Sermones, *t.* 2, *p.* 99.

Dans les Novelle di Domenichi, *p.* 71.

Dans les Joco-Seria Melandri, *t.* 1, *p.* 41, *avec quelques changemens.*

Dans les Epist. d'Aristeneto, *une femme est enfermée avec son amant, quand tout-à-coup arrive le mari. Elle lie les mains du galant, & le livre en cet état à son époux, comme un filou qu'elle vient de saisir & d'arrêter. L'époux veut le tuer; elle s'y oppose, & conseille plutôt de le garder jusqu'à ce qu'il fasse jour, & qu'on puisse le mettre entre les mains de la Justice; s'offrant elle-même de veiller pendant ce tems. Dès que l'époux est endormi, le prétendu voleur échappe.*



DES DEUX ANGLAIS.

Ce Conte, dont le fonds, quoique plaisant, manque néanmoins d'intérêt, est, comme beaucoup d'autres de ce Recueil, du nombre de ceux qui demanderaient, pour être lus avec quelque plaisir, des détails de Poésie piquans & agréables. Peut-être sera-t-il supportable en n'en présentant que l'extrait.

UN Anglais nommé George, venu à Paris avec Alain son camarade, y tombe malade. Dans cette circonstance il lui prend envie de manger un morceau d'agneau, & il prie Alain, qui le garde, de lui en acheter. Mais dans son mauvais Français ayant de la peine à s'exprimer (*a*), il demande un morceau d'*anel*. Alain, qui ne parle pas mieux que lui, va de boutique en boutique demander de l'anel. On ne sait ce qu'il veut dire, on lui rit au nez, on le prend pour un *Auvergnac*, ou pour un *Allemand*. Enfin quelqu'un croit le comprendre, & s'imaginant qu'il demande de l'âne, lui vend un petit ânon de quinze jours qu'il a chez lui. Alain em-

mene l'animal, & en accommode une cuisse à son ami. George, qui mourait de faim, la dévore; cependant l'os lui paraissait bien gros pour un os d'agneau. Il soupçonne Alain de l'avoir trompé, & demande quelle sorte de bête il lui a servie. Alain soutient que c'est de l'anel, & pour le prouver, il va en chercher la peau. George regarde cette peau, il la prend par tous les bouts, il la retourne, & en revient toujours à dire, *qu'anel avait petits os, & celui-ci n'être pas fils à Bé. Eh oui, vous dire bien*, reprend Alain, *lui n'être pas fils à Berbis, être fils à Hi-han :* & alors, pour imiter l'animal dont il voulait parler, il se met à ricanner & à braire d'une telle force, que le malade, pâmant de rire, eut une crise qui le tira d'affaire.

NOTE.

(*a*) La langue Romane (Françaife) était celle qu'on parlait alors en Angleterre. Dès le commencement du XI[e] siecle, les grands Seigneurs Anglais avaient coutume d'envoyer en France leurs enfans, pour l'apprendre, parce qu'ils la trouvaient plus douce & plus polie que la leur. *Apud Ducem Neustriæ educatur*,

ro quòd apud nobilissimos Anglos usus teneat filios suos apud Gallos nutriri, ob usum armorum, & linguæ nativæ barbariem tollendam [1]. Édouard le Confesseur, qui avait été élevé en Normandie, l'introduisit à sa Cour & dans les actes publics. Quelques années après, Guillaume le Conquérant l'établit par la force. Il voulut que toutes les loix & toutes les chartes fussent en Romane, & que ce fût la seule que dans les écoles on enseignât aux enfans, & qu'on employât dans les Tribunaux de Justice. C'était tellement la langue du Gouvernement que, quand les ennemis de l'Évêque Ulstan voulurent l'éloigner du Conseil du Roi [2], une des principales raisons qu'ils apporterent, fut qu'il ne savait point le Roman, & que par conséquent il ne pourrait y assister. A la Cour, composée en grande partie des Seigneurs Normands qui avaient suivi Édouard ou Guillaume en Angleterre, elle put se conserver assez pure; mais chez le peuple, qui devait l'abhorrer, parce qu'elle était une loi imposée par le vainqueur, & qui d'ailleurs avait déjà la sienne, elle dut être fort corrompue. Qu'on en juge par l'Anglais de notre Fabliau, que personne ne peut entendre; & que l'on prend pour Allemand ou pour *Auvergnac*, (j'ai déjà dit que les Provinces de France au midi de la Loire parlaient le Provençal).

La langue Romane continua d'être la seule admise dans les Tribunaux d'Angleterre jusqu'en 1367, qu'Édouard III permit de plaider en Anglais.

[1] *Gerv. de Tilb. otia imperialia an. 1066.*

[2] *Math. Paris, an. 1095.*

L'ARRACHEUR DE DENTS.

J'AI connu en Normandie un certain Maréchal, qui était renommé pour son savoir. De toutes parts on accourait le consulter, & sa maison ne désemplissait pas; mais en quoi il excellait sur-tout, c'était à arracher les dents des Villains. Voici comment il s'y prenait.

Après avoir visité la bouche du souffrant: cette dent-là ne vaut rien, disait le Forgeron, il faut la déloger. Alors il prenait un fil de fer, & liait, avec un des bouts, la dent malade; puis faisant mettre à son homme un genou en terre, & tourner le dos à la forge, il lui approchait la tête contre son enclume, à laquelle il attachait l'autre bout du fil. Pendant ce tems il faisait rougir un fer dans sa forge. Quand tout était prêt; tiens bien, disait-il au Villain; & *bst* il lui passait sous le nez le fer étincelant. L'autre, de surprise & d'effroi, se jettait en arriere, & avec une telle

force, qu'ordinairement il tombait à la renverse; mais de l'effort aussi la dent partait, & elle restait au fil.

Se trouve dans la Gibeciere de Mome, *p.* 397.
Dans le Courier Facétieux, *p.* 158.
Dans les Novelle di Fr. Sacchetti, *t.* 2, *p.* 68.
Dans les Sérées de Bouchet, *p.* 458, 20e *Sérée*.
Dans le Trésor des Récréations, *p.* 248.
Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 179.



* L'INDIGESTION DU VILLAIN (a).

Par Rutebeuf.

LE Paradis n'eſt point fait pour les Villains ; l'Écriture nous l'annonce. Ni pour argent ni pour bonnes œuvres, ils ne peuvent jamais l'obtenir ; & en vérité cela eſt bien juſte. Quoi ! vous voudriez qu'un gredin logeât avec le Roi du Ciel ! L'enfer donc leur était deſtiné ; long-tems il a été leur partage ; & s'il n'y vont plus à préſent, c'eſt par une aventure ſingulière que je vais vous raconter.

EXTRAIT DE CE QUI SUIT.

Un Villain, malade d'une indigeſtion, eſt à toute extrémité. Satan, ſelon ſa coutume, envoie ſaiſir l'ame ; mais par dédain pour un objet ſi peu important, il n'emploie à cette vile fonction que le plus bête de ſes ſatellites. Celui-ci qui n'imagine pas que l'ame d'un Villain doive ſortir par le même paſſage que celle des autres, attache un ſac à la

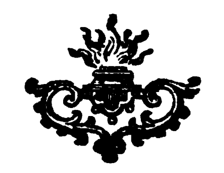
la porte opposée. Tout-à-coup une crise heureuse soulage le malade. Le sot Député voyant le sac se remplir, le lie promptement par en haut, & va le porter à son Souverain; mais Satan maudissant cette ame infecte, jure de n'en jamais recevoir qui ait habité corps de Villain.

Or maintenant, ajoute Rutebeuf, malheureux sur la terre, chassés du ciel, rebutés des enfers, je vous demande, Messieurs, où iront ces infortunés.

NOTE.

(*a*) J'ai changé le titre de ce Fabliau, qui dans l'original est intitulé *le Pet du Villain*. J'eusse même supprimé le Conte sans hésiter, s'il n'eût contenu que la polissonnerie grossiere qu'annonce son titre; mais en l'admettant, j'ai moins considéré le genre de plaisanterie qu'il offre, que l'objet même sur lequel roule cette plaisanterie. On a déjà vu plusieurs exemples de la licence avec laquelle les Fabliers se permettaient de badiner sur le Paradis & l'Enfer. Aux réflexions que mes lecteurs n'auront pas manqué de faire à ce sujet, j'ajouterai seulement quelques faits qui sûrement en occasionneront de nouvelles; c'est que ces facéties scandaleuses sur les deux points importans de

toute religion étaient cependant la récréation des grands Seigneurs aux fêtes de l'année les plus ſolemnelles ; c'eſt que, tandis qu'on exterminait par le feu, par des Croiſades particulieres, &c, certains hérétiques qui ne différaient qu'en quelques points de la croyance générale, les Poëtes qui compoſaient ces impiétés, les Muſiciens qui les chantaient, ont vêcu tranquillement, & ſont morts dans leur lit ; c'eſt que ces pieces enfin, dont aujourd'hui les Auteurs ſeraient pourſuivis, ont paru preſque toutes ſous le regne du plus religieux de nos Monarques, ſous un Prince dont la maxime était qu'il ne faut répondre que par un coup d'épée à celui qui oſe *médire de la loi chrétienne* ; ſous un Prince qui fit percer d'un fer rouge la langue d'un Bourgeois de Paris, convaincu de blaſphême ; qui, lorſque le Languedoc, révolté contre l'établiſſement de l'Inquiſition, prit les armes, &c. &c. &c.



* DES CHEVALIERS,

DES CLERCS ET DES VILLAINS.

MESSIEURS, voulez-vous connaître quels ſont les goûts & les mœurs de ces trois conditions différentes? mon Fabliau va vous l'apprendre.

Deux Chevaliers, voyageant enſemble, trouverent dans leur route une pelouſe charmante, émaillée de fleurs, ombragée par des arbres touffus, & qui offrait la vue la plus agréable. Ravis de la beauté du lieu, ils s'écrierent, ah! quel plaiſir, ſi nous avions ici bon pâté, bonne chere, avec d'excellent vin!

Quelque tems après paſſent deux Clercs *; & l'un d'eux dit à ſon compagnon; ami, qui aurait en ce lieu, pour rire & folâtrer, femme jolie qu'il aimerait! ......

* Eccléſiaſtiques.

Eux partis, arrivent deux Payſans qui revenaient du marché. Ceux-ci admirent, comme les autres, ce lieu délicieux. Ils s'y arrêtent

comme eux ; mais devinez l'uſage que les Villains en firent.

Malgré ce que je viens de vous dire contre les Villains, ſachez néanmoins, Meſſieurs, que ce n'eſt que par le cœur qu'on l'eſt réellement ; ſachez qu'on ne devrait être regardé comme tel, que quand on a fait action vraiment villaine, & qu'on peut le devenir, fût-on né au premier rang.



DES CATINS ET DES MÉNÉTRIERS.

Ce Conte manque dans les recueils de M. de Sainte-Palaye, quoiqu'il soit du manuscrit de Berne dont il a une copie; on l'y a sans doute oublié. J'en ai trouvé dans le catalogue des manuscrits de cette Bibliotheque, donné par M. Skinner, un extrait en latin & sans titre. Le voici traduit.

DIEU, quand il eut créé le Monde, y plaça trois especes d'hommes, les Nobles, les Ecclésiastiques & les Villains. Il donna les terres aux premiers, les décimes & les aumônes aux seconds, & condamna les derniers à travailler toute leur vie pour les uns & les autres. Les lots ainsi faits, il se trouva néanmoins encore deux sortes de gens qui n'étaient pas pourvus; c'étaient les Ménétriers & les Catins. Ils vinrent présenter leur requête à Dieu, & le prierent de leur assigner de quoi vivre. Dieu alors donna les Ménétriers à nourrir aux Nobles, & les Catins aux

Prêtres. Ceux-ci ont obéi à Dieu, & rempli avec zele la loi qu'il leur a imposée; aussi seront-ils sauvés incontestablement. Mais quant aux Nobles qui n'ont eu nul soin de ceux qu'on leur avait confiés, ils ne doivent attendre aucun salut.



LA BATAILLE DE CHARNAGE ET DE CARÊME.

MESSIEURS, je ne puis plus vous céler davantage une aventure qu'on a ſue dans le tems par toute la terre, & dont la relation, perdue pendant bien des années, vient enfin d'être retrouvée par mes ſoins. Jamais Rois, Comtes ni Ducs n'en ont entendu de plus belle. Au reſte je n'ai pas beſoin d'inſiſter ſur la foi qu'elle mérite; je penſe être connu de vous, & vous ſavez que je ne mentirais pas, quand on me donnerait cent marcs d'argent.

Le Roi Louis avait annoncé Cour-pleniere à Paris pour les Fêtes de la Pentecôte; & une multitude infinie de perſonnes s'y étaient rendues, ſoit dans le deſſein de participer aux plaiſirs, ſoit pour y contribuer. Du nombre de ces derniers furent deux Princes puiſſans qui arriverent chacun avec un cortege nombreux. L'un était *Charnage*, riche en amis, honoré des Rois & des Ducs, aimé par toute

la terre; & l'autre, *Carême* le félon, l'ennemi des pauvres, le Roi des grosses Abbayes & des Moines, & Prince souverain des étangs, des fleuves & de toutes les mers. Quoiqu'il soit peu aimé, quoique peu de gens ressemblent à ceux du Beauvaisis & d'Olonne qui pour un poisson donneraient un bœuf, néanmoins, comme il vint escorté d'une grosse suite de Saumons & de Raies, on le reçut fort bien. Mais cet accueil fut l'origine d'une querelle fameuse, ainsi que vous l'allez voir. Car Charnage, choqué de la préférence injuste qu'on donnait à son rival, ne put commander à sa colere, & s'emporta contre lui en menaces & en outrages. Carême à qui furent rapportés ces discours injurieux, & naturellement fier & hautain, éclata à son tour. Il s'avança vers son ennemi pour le défier, & lui déclara la guerre; guerre terrible & sanglante qui ne devait finir que par la ruine de l'un des deux rivaux.

Tous deux aussi-tôt se rendirent dans leurs États, afin de hâter par eux-mêmes les préparatifs de cette grande journée, & convoquer leurs vassaux (*a*). Carême dépêcha

aux siens un Hareng qui, avec la rapidité d'une flêche, parcourant les mers, alla conter par-tout l'insulte faite au Roi leur suzerain. Tous, jusqu'à la lourde Baleine, promirent d'accourir pour venger son honneur offensé. Pas un seul ne s'en dispensa. Qui eût vu l'ardeur générale n'eût pu s'empêcher d'être étonné; les mers ce jour-là se trouverent désertes.

Un Emerillon, dans l'autre parti, fut chargé de même d'aller notifier aux Feudataires de Charnage la déclaration de guerre. Les Grues & les Hérons vinrent aussi-tôt présenter leurs services. Le Cigne & le Canard offrirent de veiller à l'embouchure des rivieres, & promirent de les garder si bien qu'aucun de leurs ennemis ne pourrait passer. Agneaux, Porcs, Lievres, Lapins, Pluviers, Outardes & Chapons, Poules & Butors, les Oies grasses enfin, le Pân fier de son plumage étincelant, tous, jusqu'à la douce Colombe, se rendirent sous l'étendart de leur Souverain. Cette troupe bruyante & timide, fiere de son nombre, célébrait d'avance sa victoire; & partout, sur son passage, elle faisait retentir les airs de ses cris discordans.

Carême, armé de pied en cap, s'avança monté ſur un Mullet, * & portant un fromage en guiſe d'écu. Sa cuiraſſe était une Raie, ſes éperons une arête, & ſon épée une Sole tranchante. Les traits & les munitions de guerre conſiſtaient en pois, marons, beurre, fromage, lait (*b*) & fruits ſecs.

* *Poiſſon d'eau douce que l'on connaît.*

Charnage avait ſon heaume fait d'un pâté de Sanglier ſurmonté d'un (*c*) Pân. Un bec d'oiſeau lui ſervait d'éperons, & il montait un Cerf dont le bois ramu était chargé de mauviettes.

Dès que les deux Généraux s'apperçurent, ils fondirent l'un ſur l'autre, & ſe battirent avec fureur; mais les troupes de chaque parti s'étant avancées pour les ſecourir, ils furent ſéparés, & l'affaire devint générale.

Le premier corps qui eut quelques ſuccès fut celui des Chapons. Il tomba ſur les Merlans qu'on lui avait oppoſés, & les culbuta ſi vivement que, ſans les Raies armées d'aiguillons, leſquelles, ſoutenues des Maquereaux & des Flets, vinrent rétablir le combat, le déſordre peut-être fût devenu plus conſidérable. Les archers de Carême alors

commencerent à faire pleuvoir sur leurs ennemis une grêle de figues seches, de pommes & de noix; & les Barbues aussi-tôt, les Brêmes dorées, les Congres aux dents aiguës, s'élancerent dans leurs rangs étonnés; tandis que les Anguilles frétillantes, s'entortillant autour de leurs jambes, les renversaient sans peine. On remarqua sur-tout un jeune Saumon & un Bar courageux, qui firent des prodiges inouis de valeur. Non, une semaine entiere ne me suffirait pas pour vous raconter toutes les prouesses que vit cette brillante journée.

Déjà l'armée aquatique gagnait du terrein, & la victoire allait se déclarer pour elle; mais tout-à-coup, les Canards par leurs cris appellant du secours, deux Hérons & quatre Émerillons s'élevent dans les airs, & fondent, comme la foudre, sur les vainqueurs. Le Butor & la Grue viennent les seconder (*d*). Tout ce qu'ils attaquent est dévoré; & le carnage devient terrible. Le Bœuf pesant, qui, jusqu'alors avait vu, sans s'émouvoir, le danger de son parti, s'ébranle enfin. Il s'avance lourdement, abat & renverse des files entieres,

écrafe tout ce qui ofe lui réfifter, & feul jette l'épouvante & le défordre dans toute l'armée.

C'en était fait à jamais de Carême, s'il fe fût opiniâtré à combattre plus long-tems. Il céda prudemment au danger, & fit promptement fonner la retraite; dans l'efpérance de pouvoir, pendant les ténèbres, rallier & ranimer fes troupes, pour recommencer le lendemain la bataille. La nuit fut employée de part & d'autre à faire de nouvelles difpofitions; mais un évenement imprévu vint décider pour jamais du fort des deux Monarques.

Au point du jour, *Noël (e)*, fuivi d'un renfort confidérable, arriva au camp de Charnage; & la joie qu'excita fa préfence y éclata par des milliers de cris d'allégreffe. Ces tranfports bruyans, qui retentirent jufqu'au camp ennemi, y jetterent l'allarme. On voulut favoir ce qui les occafionnait, & l'on détacha quelques efpions pour s'en éclaircir. Mais quand ceux-ci, de retour, eurent fait leur rapport, à l'inquiétude fuccéderent l'abattement & la confternation. En vain Ca-

rême, par ses discours, essaya de réchauffer les courages; la terreur les avait glacés. Chacun jettait ses armes, & de toutes parts l'on n'entendait que des voix séditieuses crier *la paix, la paix*.

Forcé donc de traiter malgré lui, & sur le point de se voir trahi par ses propres soldats, le triste Monarque envoya, pour négocier, un Député au vainqueur. Charnage qu'avaient enorgueilli la victoire de la veille & ses nouvelles espérances, exigea d'abord que son ennemi sortît pour jamais de la Chrétienté. Cependant, sur les représentations de ses Barons, il entra en accommodement, & conjointement avec eux (*f*) conclut un traité, par lequel il consentit que Carême parût pendant quarante jours dans l'année, & deux jours en outre environ dans chaque semaine; mais ce ne fut qu'aux conditions que les Chrétiens, en dédommagement, pourraient, non-seulement pendant ces jours de pénitence, mais encore pendant tous les autres de l'année indistinctement, joindre au poisson, dans leurs repas, le lait & le fromage. Et ce fut

ainsi que le Roi Charnage rendit le Roi Carême son vassal.

NOTES.

(a) Telle fut pendant bien des siecles, en France, la maniere de lever les armées & de faire la guerre*. Il n'y avait point de troupes réglées; mais la plupart des Terres, soit laïques, soit ecclésiastiques ou moniales, étaient assujéties à une redevance de service militaire pendant un certain nombre de jours, & avec un certain nombre d'hommes. Ainsi quand le Prince avait une guerre à soutenir, il publiait un *ban* pour sommer tous ses Feudataires de venir à son secours. Ceux-ci, en conséquence, convoquant à leur tour leurs vassaux, les faisaient conduire, au lieu désigné, par des Baillis, des Avoués, des Vidames; ou si la nature du fief les obligeait de les conduire eux-mêmes, ils marchaient avec eux en personne; c'est-à-dire, que les Bannerets amenaient les Chevaliers, Écuyers, Gens-d'armes & Sergens qui devaient former la Cavalerie; & les Comtes ou Vicomtes les Milices des Villes & des Bourgs, dont l'Infanterie était en grande partie composée.

* *Dan. Traité de la Mil. Fr.*

Le tems du service variait selon la Terre. Le terme le plus long était de quarante jours. Saint Louis exigea deux mois, & Philippe-le-Bel quatre. On ne pouvait s'en dispenser (au moins quand on n'était pas assez fort pour pouvoir refuser impunément,) sans encourir une

forte amende, à laquelle Philippe-Auguste substitua en 1213 la confiscation du fief. Mais aussi, ce terme expiré, le Monarque ne pouvait plus rien demander à son Feudataire, & celui-ci était libre alors de se retirer chez lui, & d'emmener sa troupe.

Avec cette armée de quelques jours, avec cette dépendance de leurs propres vassaux, qui seuls avaient droit d'en lever & d'en commander les différens corps, que pouvaient nos Rois ? Un événement arrivé sous Louis-le-Gros donna lieu à ce Prince, ou plutôt à son habile Ministre Suger, de détruire une partie de cet esclavage, en ôtant à la Noblesse la levée des Milices, & la transportant en des mains dont il fut plus aisé d'être le maître. Quelques villes, opprimées par la tyrannie insupportable de leurs Seigneurs, s'adresserent au Monarque, comme à leur suzerain, pour réclamer son pouvoir. Il les affranchit, y forma des Communautés ou *Communes*, gouvernées par un corps municipal, auquel il donna, entr'autres droits, celui de lever & de conduire les Milices. Dans cette administration, plus de Comtes, de Vicomtes, &c ; & ce point était si important, que Louis VII regardait comme à lui toutes les villes où il y avait Commune. En tems de guerre les Bourgeois, divisés par paroisses, dont chacune portait, pour se rallier, une banniere représentant son Saint, (ainsi qu'on le voit encore aujourd'hui dans nos processions, où cette cérémonie ne signifie plus rien,) se rendaient ainsi au camp, le Curé à la tête. Mais, comme il fallait les ménager, on n'exigeait d'eux que

le tems de service ordinaire ; & ce n'était pas avec de pareils secours que le Monarque pouvait accroître son autorité & aggrandir ses États.

Vers la fin de ce même siecle, il s'était formé, en divers endroits de l'Europe, des corps d'aventuriers, composés de l'écume de toutes les nations, & qui adoptant la guerre comme un métier, se vendaient au plus offrant. Philippe-Auguste trouva dans certaines sommes qu'il leva sur son peuple, & dans quelques épargnes qu'il avait eu la prudence de faire, le moyen de prendre de ces bandes à sa *solde*; & ce fut particuliérement avec ces soudoyés ou *soldats*, dont il ne craignait plus de se voir abandonné au bout de quarante jours, parce qu'il les payait, qu'il exécuta tant de choses contre les Anglais, & devint le premier Roi conquérant de la troisieme race. Philippe-le-Bel prit à son service des troupes étrangeres dont il traita avec les Souverains leurs maîtres. Tous ces changemens, au reste, n'intéressaient gueres que l'infanterie ou la cavalerie légere. La partie essentielle des armées, celle qui par l'avantage de ses armes décidait ordinairement du sort des batailles, les Gens-d'armes & les Chevaliers furent toujours nationaux, & continuerent d'être fournis & commandés par les Bannerets. Mais sous Charles VII enfin, ces Bannerets épuisés par les guerres sanglantes que la France avait eu à soutenir contre l'Angleterre, ayant représenté que de plusieurs années ils ne pourraient être en état de fournir leur contingent, Charles, bien conseillé, les en dispensa pour toujours, & créa,

pour

pour les remplacer, des Compagnies qu'il appella d'*ordonnance*; troupes régulieres qui furent exercées aux armes, eurent une solde, & durent servir sans interruption. Il eut même l'adresse de faire consentir le peuple à se charger de cette paie; & à cette occasion fut rendue habituelle la taille, qui jusqu'alors n'avait été qu'accidentelle. Ce coup de politique, peu important en apparence, est cependant l'un des événemens de la Monarchie qui ait eu les suites les plus intéressantes, & celui qu'on doit regarder comme la vraie époque de l'autorité royale. Dès que les Souverains eurent les troupes, ils furent tous puissans; & la Noblesse, à qui on défendit d'en lever, parce qu'elle n'avait plus la charge d'en fournir, cessa d'être quelque chose, ou ne devint redoutable que quand elle posséda des grandes places. L'institution des Compagnies d'ordonnance produisit encore un autre effet; ce fut de faire cesser les fonctions d'Écuyer, les distinctions de Bachelier & de Banneret, & toute cette constitution & législation de l'antique Chevalerie. Le nom de Chevalier subsista cependant toujours avec honneur; & j'ai déjà dit que François Ier voulut recevoir l'accolade des mains de Bayard; mais ce ne fut plus qu'un titre honorable; la chose avait réellement changé.

Nos Rois, au milieu de toutes ces révolutions si avantageuses pour eux, n'en conserverent pas moins le droit de convoquer la Noblesse, dans les besoins de l'État, par la publication du Ban & de l'Arriere-ban. Ce remede, toujours alarmant, a été depuis mis en usage

plusieurs fois ; mais le peu d'utilité qu'on lui a reconnu, l'incommodité réelle qu'apportait cette Milice altiere, indocile & pleine de prétentions, fit qu'enfin l'on s'en dégoûta ; depuis 1674 elle n'a point été employée, si ce n'est pendant la derniere guerre en 1755, qu'une escadre Anglaise s'étant emparée de l'île d'Aix à l'embouchure de la Charente, & menaçant les côtes voisines, la Noblesse d'Aunis & des Provinces limitrophes fut convoquée, & marcha au secours. Encore cette convocation, faite sans les formalités, ordinaires en pareil cas, doit-elle être plutôt censée une invitation qu'un Ban véritable.

(*b*) Le lait & le beurre ont été long-tems un aliment prohibé en carême, parce qu'on les regardait comme substances grasses & animales. Un Pape les permit à Charles V, & un autre à Charles VIII, mais pour raison de santé ; & encore leur fut-il imposé de faire, en compensation, quelques prieres ou œuvres pies. Les alimens en maigre s'accommodaient avec de l'huile. Si la récolte de cette denrée était mauvaise, on ne savait plus comment faire. *Pour la deffaute d'huille, on mangeoit du beurre en icelui quaresme, comme en charnaige*, dit le Journal de Paris sous Charles VI & Charles VII. *Mangeaient char en karesme, fromaige, lait & œufs comme en un autre tems*, ajoute ailleurs le même ouvrage. Ce n'est que long-tems après nos Poëtes qu'il fut permis à tout le monde d'user, les jours maigres, de beurre & de lait. Cependant le Fablier donnerait ici lieu de croire que

de ſon tems ces deux alimens étaient en uſage pendant le carême.

(*c*) Ces ornemens ajoutés à la cime du heaume s'appellaient *cimiers*, & paſſerent dans le Blaſon, où ils ſubſiſtent encore. Les différentes nations qui avaient des tournois s'étaient piquées à l'envi de rendre ces jeux guerriers, galans & magnifiques. Les Français, leurs inventeurs, y introduiſirent les deviſes, la ſorte d'habillement qu'on appella *cotte-d'armes*, & les armoiries qui, ainſi que les deviſes, conſervées dans chaque Maiſon comme marque d'honneur, & adoptées par l'Europe, y ſont devenues le ſigne diſtinctif des familles nobles. Les Maures d'Eſpagne, auxquels leur religion défendait toute figure, & par conſéquent les armoiries, inventerent les inſcriptions en deviſes, les livrées & applications myſtérieuſes des couleurs, & enfin les chiffres & enlaſſemens de lettres qui, étant arabes & inconnues aux Chrétiens, paſſerent chez eux pour des enroulemens de fantaiſie qu'ils nommerent Moreſques ou Arabeſques [1]. On doit aux Goths & aux Allemands ces mufles de lion, ces têtes armées de cornes, jadis en uſage chez les Gaulois, & ces différens cimiers qu'on plaça ſur le heaume pour inſpirer plus de terreur, & dont on ſurchargea aſſez inutilement cette arme, déjà fort lourde par elle-même. Dans la généalogie de la Maiſon de Montmorenci, par Ducheſne, on voit qu'un Seigneur de ce nom portait ſous Philippe-le-Bel un pân pour cimier.

[1] *Ménétr. Traité des Carr.*

(*d*) Je n'inſiſte pas ſur quelques uſages anciens, peu

importans, que constate le Fabliau, tels que ceux de servir gras & maigre dans les grands repas, &c; mais on observera que parmi les troupes de Charnage, c'est-à-dire, parmi les oiseaux qu'on mangeait alors, se trouvent le butor, la gruë, l'émérillon, le cigne, le héron & le pân. Il y a beaucoup de preuves qu'on servait ces oiseaux aux meilleures tables, & qu'on les regardait comme excellens. L'estomac vigoureux de ces hommes, chasseurs & guerriers, & accoutumés à des exercices violens, ne devait rebuter aucune nourriture. Le pân sur-tout, que les Romans qualifient toujours du titre de *noble oiseau*, & qu'ils appellent la *viande des preux* ou la *nourriture des amans*, était dans la plus grande estime, & faisait l'ornement ordinaire des repas d'appareil. Un de nos Poëtes parlant des frippons, dit qu'ils aiment autant le mensonge qu'un affamé la chair de pân.

Platine, qui écrivait sur la fin du XV[e] siecle, met encore, dans son Traité des Alimens, parmi les oiseaux dont on se nourrit, le pân, la gruë, la cigogne, le cigne & le héron. Taillevant, premier Cuisinier du Roi Charles V, Auteur dont il nous reste un Traité de Cuisine, enseigne de même à accommoder le héron, le butor & le cormoran.

Je prie de remarquer aussi que dans la liste des troupes de Carême se trouve la baleine; ce qui supposerait que la pêche de ce poisson était connue, puisqu'on le mangeait. Les Poëtes Provençaux parlent en plusieurs endroits de cette pêche.

(*e*) On s'attendrait à voir le Poëte faire arriver ici Mardi-gras avec Noël. Apparemment qu'alors l'un était moins ſolemnel que l'autre.

(*f*) Tout ceci repréſente des uſages du tems ; & ces uſages, après ce qu'on vient de lire plus haut, ne doivent pas étonner. Dépendant, comme on l'a vu, de ſes principaux vaſſaux, le Prince leur devait des déférences, des attentions, & même des prévenances. La vaſſalité qui, au premier coup-d'œil, ne paraît être qu'un ſyſtême raiſonné de ſubordination, n'était pourtant, à proprement parler, qu'un pacte de convenance & un traité entre le vaſſal & ſon ſuzerain, dans lequel les conditions ſe trouvaient même aſſez égales. Car ſi l'un perdait ſon fief quand il ne venait pas au ſecours de ſon Seigneur, l'autre perdait ſa ſuzeraineté quand il négligeait de protéger & de défendre ſon vaſſal. Celui-ci ne pouvait, il eſt vrai, ni ſe marier, ni marier ſes enfans ſans l'aveu de ſon ſuzerain : ainſi en vertu de ce droit, Saint Louis ne voulut pas permettre le mariage du Comte de Champagne avec la Princeſſe de Bretagne ; ni celui de la Comteſſe de Boulogne & de la Comteſſe de Flandres avec Montfort, Comte de Leiceſtre ; ni celui de Jeanne, fille du Comte de Ponthieu, avec le Roi d'Angleterre. Les Hiſtoriens remarquent même que, quand Ferdinand, Roi de Caſtille, voulut épouſer cette Jeanne, il écrivit au Monarque Français pour le prier d'agréer la demande qu'il allait faire de la Princeſſe. Aſſurément voici un des droits les plus rigoureux qu'on connaiſſe ;

& quelque chose que la politique puisse alléguer en sa faveur, je crains fort qu'il ne nous paraisse tyrannique. Eh bien ! ce même Saint Louis, qui ne permettait pas à la fille d'un de ses vassaux de s'allier à un Souverain ; quand il accorda Isabelle, l'une des siennes, au Roi de Navarre, consulta aussi ses Barons sur ce mariage ; & quelque avantageux qu'il le trouvât, ne voulut point le conclure qu'il n'eût leur aveu. *Le Sire*, disait l'ancien axiome du droit féodal, *ne doit pas moins au vassal que le vassal au Sire.* Il en était ainsi des droits respectifs. Le plus petit Seigneur avait les siens, qu'il pouvait exercer en dépit du Monarque, & contre le Monarque même. Les bateliers de l'Yonne s'étant adressés à Saint Louis pour obtenir que la riviere fût dégagée de tout ce qui interceptait la navigation, (je choisis, autant qu'il m'est possible, mes exemples dans le regne de ce Monarque, parce que c'est le tems où fut composée, comme je l'ai déjà répété plusieurs fois, la plus grande partie des Fabliaux) le Prince envoya des Commissaires qui s'occuperent de ce travail. Arrivés au pertuis d'Auxerre, ils y planterent des poteaux aux armes de France. Gui de Mello, Évêque de la Ville, les fit arracher [1]. Sommé de comparaître à la Cour du Roi pour se disculper, il répondit que, comme Évêque de la Ville étant Seigneur du pertuis, il avait cru devoir conserver ses droits. Le Roi convint qu'il avait raison, & Gui retourna dans son Diocese. En 1260, le Monarque rendit une Ordonnance pour défendre les combats judiciaires, & y substituer

[1] *Le Beuf, Mém. sur la ville d'Aux. & Vély, Hist. de Fr.*

la preuve par témoins. Mais ce réglement ſi chrétien, ſi raiſonnable & ſi ſage, il ne l'établit que dans ſes domaines; il ne put, dit Beaumanoir, l'introduire à la Cour de ſes Barons; & ſi quelques-uns l'adopterent, ce fut de leur plein gré. Un Baron à qui le Roi eût refuſé juſtice, avait droit de lui déclarer la guerre, & même d'obliger ſes arriere-vaſſaux à s'unir avec lui contre le Prince. S'il avait fait quelque crime, ou s'il vexait d'une maniere criante ſes ſujets, le Monarque ne pouvait pas le punir directement par lui-même; il fallait qu'il le citât à ſa Cour, qu'il le fît juger par ſes Pairs en dignité; & ſi le coupable y était condamné, le Roi ne confiſquait que ſon fief.



☞ LA BATAILLE DES VINS.

VOULEZ-VOUS, Meſſieurs, entendre une hiſtoire bien jolie? c'eſt celle qui arriva au gentil Roi Philippe; écoutez-moi.

Ce Prince, vous le ſavez, aimait le bon vin: il l'appellait l'ami de l'homme; & quand il en rencontrait l'occaſion, il ne manquait gueres de renouveller l'amitié. Néanmoins, comme il ne voulait point prodiguer la ſienne, & qu'on doit être en tout prudent & ſage, il entreprit de faire un choix, & envoya par toute la terre chercher ce qu'offraient de meilleur les vignobles les plus renommés. Tous briguerent avec empreſſement l'honneur de déſaltérer le Monarque. Chacun d'eux députa vers lui; & des différens pays du monde (*a*), on vit arriver à ſa table les vins les plus exquis (*b*).

Il s'y trouvait en ce moment un Prêtre Anglais, ſon Chapelain, & cervelle un peu folle, qui l'étole au cou, ſe chargea d'un

examen préliminaire. D'abord se présenterent à lui Beauvais, Étampes & Châlons (*c*); mais à peine les eut-il vus que, les excommuniant aussi-tôt, il les chassa honteusement de la salle, & leur défendit d'entrer jamais où se trouveraient d'honnêtes gens. Ce début sévere fit une telle impression sur ceux du Mans & de Tours, qu'ils tournerent d'effroi, (il est vrai qu'on était en été,) & se sauverent sans attendre leur jugement. Il en fut de même d'Argence, de Rennes & de Chambeli (*d*). Un seul regard que le Chapelain, par hasard, jetta de leur côté, suffit pour les déconcerter. Ils s'enfuirent aussi, & firent bien. S'ils eussent tardé plus long-tems, je ne sais trop ce qui leur serait arrivé.

La salle un peu débarrassée par la sortie de cette canaille, il n'y resta que ce qui était bon : car le Prêtre ne voulait pas même souffrir le médiocre. Clermont & Beauvoisins (*e*) parurent donc, & ils furent reçus d'une maniere distinguée. Enhardi par cet accueil favorable, Argenteuil s'avança d'un air de confiance, & se donna, sans rougir, pour valoir mieux que tous ses rivaux; mais Pierre-fitte,

rabattant avec les termes qui convenaient, l'orgueil d'une prétention pareille, prétendit à ſon tour mériter la préférence, & appella en témoignage, Marli, Montmorency & Deuil ſes voiſins (*f*). Auſſois de même, pour prouver ſon mérite, allégua qu'il avait, avec les vins de Moſelle, la gloire d'étancher la ſoif des Allemands, de qui il recevait, en retour, de belles & bonnes pieces ſonnantes. La Rochelle vint enchérir encore ſur celui-ci. Il ſe vanta d'abreuver non-ſeulement les Flamands, les Normands & Bretons, mais encore l'Angleterre, l'Écoſſe, l'Irlande, le Dannemark; & il montra quantité de bons eſterlins qu'il rapportait de ces voyages (*g*). Andeli enfin (*h*), Bordeaux, Saintes, Angoulême, S. Jean-d'Angeli, & le bon vin blanc de Poitiers ſur-tout, s'avancerent pour demander l'honneur du choix; mais Chani, Montrichart, Laçois, Montmorillon, Buzançais, Châteauroux, & Iſſoudun les arrêtant, ſoutinrent contre eux la gloire des vins Français (*i*). Si vous avez plus de force que nous, dirent-ils, nous avons en récompenſe une fineſſe & une ſeve qui vous manque; & jamais on

n'entend ni les yeux ni la tête nous faire des reproches. Les autres voulurent répliquer, on se querella. Ces haleines ambrées & échauffées par la dispute, parfumaient la salle. C'était une jolie quintaine (*k*) que celle de ces champions, disposés au combat. Il n'y a personne, Chevalier ou Moine, Chanoine ou Bourgeois, eût-il été éclopé ou aveugle, qui ne fût venu là volontiers briser une lance; & je gage même qu'aucun d'eux n'eût demandé la quarantaine (*l*).

Le Roi, dont toutes ces prétentions & ces querelles ne faisaient que redoubler encore l'irrésolution & l'embarras, déclara qu'il voulait faire lui-même l'essai de tous les aspirans. C'était le moyen de décider ce grand procès, d'une maniere sûre, & sans que personne eût à se plaindre. Le Chapelain l'imita, & voulut goûter aussi; mais trouvant alors que le vin valait un peu mieux que la Cervoise (*m*) de sa patrie, il jetta une chandelle à terre & excommunia toute boisson, faite en Flandre, en Angleterre, & par de-là l'Oise. A chaque lampée qu'il avalait, car telle était sa maniere de faire l'essai, il disait, *ise goute* (*n*).

Bref, il goûta si bien qu'on fut obligé de le porter sur un lit, où il dormit trois jours & trois nuits, sans se réveiller.

Philippe assigna enfin les rangs. Il nomma Chypre, Pape; Aquilat, Cardinal; quant aux vins de France (*o*), il choisit parmi eux trois Rois, cinq Comtes & douze Pairs (*p*). Ah! qui pourrait s'assurer d'avoir tous les jours un de ces Pairs à sa table, pourrait bien se promettre aussi de n'avoir plus à craindre aucune maladie. Si parmi vous cependant quelqu'un était privé de cette consolation, lui conseillerai-je pour cela d'aller se pendre? Non, Messieurs; bon ou mauvais, buvons-le tel que Dieu nous l'a donné; couchons-nous le soir auprès de notre vieille, & vivons contens.

J'ai trouvé plusieurs autres pieces allégoriques dans le genre des deux Fabliaux qu'on vient de lire; une bataille d'Enfer contre Paradis, *contenant des allusions à ces guerres que firent plusieurs Princes ligués pendant la régence de la Reine Blanche;* une bataille des Vices contre les Vertus; *un* tournois d'Antechrist *par Hugues Merry, même sujet que le*

précedent, &c. Mais tout cela m'a paru si misérable, & si plat, que je n'ai pu en rien tirer.

NOTES.

(*a*) Tous ces *pays du monde* se réduiront à l'île de Chypre, à l'Espagne, aux bords du Rhin, à l'Italie & à la France.

(*b*) Le Poëte, en cet endroit, en nomme une quarantaine; les voici. Ces noms, joints à ceux qu'on trouvera plus bas répandus dans le cours du Fabliau, donnent la liste, extrêmement curieuse, des vins qui au XIIIe siecle avaient quelque réputation; & c'est ce que le Conte a de plus intéressant.

Aussois, Moselle, Aunis, La Rochelle, Taillebourg, Saintes, Meulan, Trennebourg, Palme, Plaisance, Espagne, Narbonne, Montpellier, Provence, Carcassonne, Béziers, Moissac, Saint-Émilion, Saint-Yon, Orchise, Orléans, Jergeau, Meulan, Argenteuil, Vermanton, Soissons, Hauvillers, Épernay, Sézanne, Samois, Anjou, Gâtinais, Issoudun, Châteauroux, Saint-Brice, Nevers, Trie, Sancerre, Rheims, Auxerre, Vézelai, Flavigny, Tonnerre, Saint-Pourçain, Savigny, Chabli; & Beaune, que l'Auteur dit n'être pas *jaune*, *mais verd comme corne de bœuf*.

L'Abbé Vély [1] rapporte, d'après Brussel, qu'il ne cite point, que nos Rois buvaient à leur table les seuls

[1] *Hist. de Fr. tom. VII, p. 65.*

vins qu'ils recueillaient de leurs vignobles ; & que ces *vignes n'étaient ni en Champagne ni en Bourgogne, mais dans l'Orléanais.* Notre Fabliau détruit l'asser-tion de cet Historien.

Les vins d'Orléans avaient de la réputation déjà sous la premiere race, ainsi que ceux de Dijon, de Mâcon & de Cahors [1].

[1] *État du Com. en Fr. sous la premiere & la seconde race*, par l'Abbé Carlier.

(*c*) Rien n'indique si ce Châlons est celui de Bourgogne ou celui de Champagne. Il y a un Beauvais en Querci, un autre en Saintonge. C'est sans doute de l'un des deux qu'il s'agit ici ; la capitale du Beauvaisis ne produisant point de vin.

(*d*) Argence est en Languedoc. Si Chambeli est le même que Chambli, c'est un bourg du Vexin Français ; une autre version porte, au lieu de Chambli, *Chambure*, qui est en Bourgogne. Il y a deux Rennes, l'un dans le Maine, l'autre dans le Languedoc.

(*e*) Beauvoisins en Bourgogne ; Clermont est la capitale de l'Auvergne ; l'Agénais & le Languedoc en ont aussi chacun un.

(*f*) Les vins de ces villages des environs de Paris se buvaient donc alors à la table du Roi. Ils étaient même regardés comme très-bons. Argenteuil se trouve déjà nommé parmi ceux de la note (*b*). Ces vins, aujourd'hui si faibles, auraient-ils dégénéré avec le tems ? On sera porté à le croire, si l'on se rappelle que l'Empereur Julien, qui, pendant son séjour dans Lutece, fut à portée de les connaître, en fait l'éloge. Ou l'art, qui a su améliorer les autres, n'aurait-

il pu rien opérer sur le sol ingrat de ceux-ci? Les méthodes, perfectionnées par l'expérience, ont dû produire, quand la nature ne s'y est pas opposée absolument, des changemens favorables. Le Fabliau en fournit la preuve dans les vins de Tours & du Mans, qu'il donne comme sujets à tourner en été, & qui aujourd'hui ne tournent pas plus que les autres. D'un autre côté le vin d'Orléans, qui avait une telle célébrité, que Louis-le-Jeune l'employait en présens, n'est plus regardé que comme un vin médiocre. Je m'abstiens d'un plus grand détail sur les différens articles de ce Fabliau, parce qu'en traitant, dans l'ouvrage que j'ai annoncé, ce qui regarde les boissons des Français, j'aurai occasion de parler plus amplement du vin.

(*g*) C'est une chose intéressante que de voir nos vins être dès-lors pour la France un objet de commerce considérable, & attirer dans nos Provinces l'argent de l'étranger. D'un autre côté on doit être assez surpris de ne compter dans ce nombre que ceux de La Rochelle & d'Aussois. Il y aurait sur cela beaucoup de remarques à faire. Est-il probable, par exemple, que la Rochelle & son petit canton pussent fournir nos Provinces septentrionales & une partie des Royaumes du Nord? On ne voit pas que dans cet approvisionnement immense il soit question de la Saintonge, de l'Angoumois, & sur-tout de Bordeaux, qui depuis si long-tems fait une grande partie de ce commerce; & dont les vins étaient renommés dès le tems du Poëte Ausone. Cependant ce n'est pas oubli ou inexactitude de l'Auteur,

puiſque, dans la phraſe ſuivante, il nomme expreſſément les vins de ces Provinces, qui viennent bien ſe vanter de leur mérite, mais qui ne ſe donnent nullement l'avantage de ceux d'Aunis. Guillaume Breton, dans ſa Philippide, cite au nombre des objets de commerce que faiſait la Flandres, les vins de La Rochelle, & ceux de *Gaſcogne* : ce qui confirme la remarque que je viens de faire.

(*h*) Cet Andeli eſt celui du Querci, ou celui de Saintonge.

(*i*) Montrichart eſt en Touraine. Château-Roux (qui eſt nommé *Chatel-Raoul*,) Iſſoudun & Buzançais ſont en Berry. Je ne connais point Chani & Laçois. Il y a pluſieurs Montmorillon; celui dont il s'agit ici eſt probablement un des deux du Bourbonnais.

Ce Conte a été fait ſous Philippe-Auguſte, avant les Conquêtes de ce Prince ſur Jean-ſans-terre, & lorſque les Rois d'Angleterre poſſédaient la Guienne, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, &c. Les vins de ces Provinces ſont ici réputés étrangers; le Poëte les met en oppoſition avec quelques-uns de ceux des Provinces ſoumiſes immédiatement au Roi. Il nomme ceux-ci Français, & leur fait ſoutenir entr'eux la rivalité qui régnait entre les deux Couronnes.

(*k*) Exercice en uſage chez les Romains, lequel conſiſtait à lancer des flêches contre un poteau. Nos aïeux, qui avaient beſoin de beaucoup de juſteſſe dans le coup de lance, puiſqu'il était défendu dans les tournois de frapper ailleurs qu'au buſte, avaient fait de ce poteau une

une figure de Chevalier, mobile ſur un pivot, & armée d'un bouclier & d'un bâton. C'était contre cet homme de bois qu'on venait s'exercer. Toutes les fois qu'on le frappait au milieu du corps, il reſtait immobile, & la lance ſe briſait. Mais pour peu que le coup s'éloignât de la ligne centrale, & qu'il portât ſoit d'un côté, ſoit d'un autre, ſa violence faiſait tourner la figure avec tant de rapidité, qu'elle frappait de ſon bâton le mal-adroit, à moins qu'il ne fût aſſez leſte pour l'eſquiver. Les Seigneurs qui voulaient s'amuſer & rire aux dépens de leurs vaſſaux, les obligeaient quelquefois à venir dans certains jours de l'année joûter contre la quintaine. Cette extravagante redevance, plus plaiſante au moins, que celle de venir, ou baiſer le vérouil d'une porte, ou mettre une bûche au feu la veille de Noël, ou contrefaire l'ivrogne, ou ſe laiſſer tirer le nez & les oreilles, ou faire un p..., &c. ſubſiſte encore dans quelques endroits, pour des bateliers, des meûniers, de nouveaux mariés. Si le Gouvernement aboliſſait tous ces monumens odieux de l'abus du pouvoir, qu'y perdraient les Seigneurs?

La quintaine, dont l'uſage devait naturellement tomber avec les tournois, eut l'avantage cependant de leur ſurvivre, parce que les courſes de bague & de têtes étant toujours en vogue, elle continua d'être néceſſaire pour apprendre à manier la lance. C'eſt à ce titre que l'adopterent nos écoles d'équitation, formées ſous Louis XIII. Depuis qu'elle n'y a plus aucune utilité réelle, elle s'y abolit inſenſiblement.

(*l*) Au Fabliau *des deux Bûcherons*, dans la note ſur les guerres privées, j'ai parlé de ce délai de quarante jours, accordé par Philippe-Auguſte, & depuis par S. Louis, pour qu'on eût le tems de ſe mettre en défenſe; & qui fut nommé *la Quarantaine le Roi*.

(*m*) *Cervoiſe*, ſorte, de bierre. Il y avait la *godale*, qui ſe faiſait avec du blé; & la *cervoiſe*, pour laquelle on employait l'orge, le méteil, & la dragée (menus grains qu'on donne aux chevaux, comme veſce, lentille, &c.).

(*n*) C'eſt ainſi que ſont écrits ces deux mots anglais, qu'on écrirait aujourd'hui *is good*, (il eſt bon).

Le Chapelain ajoute enſuite *boni touet*, mots de baragouin, que je crois ſignifier *tout y eſt bon*, & par leſquels il voulait rendre en français ſon *is good*. Voilà comme les Anglais, malgré tous les efforts de Guillaume, parlaient notre langue.

(*p*) & (*o*) On remarquera ici que la dignité de Pape eſt regardée comme la premiere de toutes, celle des Cardinaux comme la ſeconde, & que les Rois ne viennent qu'après, & au troiſieme rang.

Par *vins de France*, l'Auteur dans cette phraſe entend, non pas les vins *français* comme ci-deſſus, mais tous ceux du Royaume en général. On regrette qu'il n'ait point aſſigné leurs rangs; & quoiqu'il termine aſſez plaiſamment ſon Conte, la curioſité, piquée par toute cette diſpute, n'eſt point ſatisfaite. Il réſulte au moins de ſon Fabliau que,

1°. Parmi les vins étrangers, on eſtimait ceux de

Mozelle, d'Espagne, de Chypre & d'Aquilat (Aquila dans l'Abzuzze au Royaume de Naples, ou Aquilée dans le Frioul).

2°. Parmi les vins de province ou de canton, ceux d'Anjou & de Provence; ceux de Gâtinais dans l'Orléanais; ceux d'Auffois en Bourgogne.

3°. Parmi les vins particuliers des Provinces,

L'Angoumois avait ceux d'Angoulême.

L'Aunis ceux de la Rochelle.

L'Auvergne, de Saint-Pourçain.

Le Berry, de Sancerre, de Châteauroux, d'Iffoudun & de Buzançais.

La Bourgogne, d'Auxerre, Beaune, Beauvoifins, Flavigny & Vermanton.

La Champagne, de Chabli, Épernay, Hauvillers, Rheims, Sézanne, Tonnerre.

La Guyenne, d'Andely, Bordeaux, Saint-Émilion, Trie & Moiffac.

L'Ifle de France, d'Argenteuil, Deuil, Marly, Meulan, Soiffons, Montmorency, Pierrefite & Saint-Yon.

Le Languedoc, de Narbonne, Béziers, Beauvais, Montpellier & Carcaffonne.

Le Nivernais, de Nevers, Vezelay.

L'Orléanais, d'Orléans, Orchefe, Jergeau, Samoi.

Le Poitou, de Poitiers.

La Saintonge, de Saintes, Taillebourg, Saint-Jean-d'Angeli.

La Touraine, de Montrichart.

K 2

J'ignore ce que c'eſt que Trennebourg.

Je ne ſais où placer Palme. Eſt-ce celui de Languedoc, ou la capitale de l'Iſle Majorque?

Le Plaiſance du Fabliau eſt-il le Placentia d'Eſpagne, le Plaiſance d'Italie, de Languedoc, de Guyenne, du Rouergue ou du Poitou? Je croirais volontiers que c'eſt celui de Lombardie, parce que dans une Ordonnance de Charles V, ann. 1369, je vois les vins de cette ville aſſujettis à des droits particuliers.

Il y a un Saint-Brice en Limouſin, un autre en Anjou, deux en Champagne, deux dans l'Agénais.

Un Mélan en Poitou & un en Provence.

Un Savigny dans la Touraine, dans l'Orléanais, dans le Nivernais, dans le Poitou; pluſieurs en Champagne; douze en Bourgogne.



*LES TROIS AVEUGLES DE COMPIEGNE.

Par Courtebarbe.

FAUCHET en a donné l'extrait.

Les Fabliaux amuſent, on les écoute avec plaiſir, & pendant ce tems on oublie ſes maux & ſes chagrins. J'oſe me flatter de cet avantage pour celui de Courtebarbe, & j'eſpere, Meſſieurs, qu'il méritera que vous le reteniez.

Trois Aveugles allaient de Compiegne quêter dans le voiſinage. Ils ſuivaient le chemin de Senlis, & marchaient à grands pas, chacun une taſſe & un bâton à la main. Un jeune Eccléſiaſtique, fort bien monté, qui ſe rendait à Compiegne, ſuivi d'un Ecuyer à cheval, & qui venait de Paris où il avait appris autant de mal que de bien, fut frappé de loin de leur pas ferme & allongé. « Ces » drôles-là, ſe dit-il à lui-même, pour des » gens qui ne voient goutte ont une marche » bien aſſûrée. Je veux ſavoir s'ils trompent, » les attrapper ».

En effet, dès qu'il fut arrivé près d'eux, & que les Aveugles, au bruit des chevaux se furent rangés de côté pour lui demander l'aumône, il les appella; & faisant semblant de leur donner quelque chose, mais ne leur donnant réellement rien : « Tenez, leur dit-il, » voici un besant; vous aurez soin de le par» tager; c'est pour vous trois. Oui, mon » noble Seigneur, répondirent les Aveugles, » & que Dieu en récompense vous donne son » saint Paradis ». Quoiqu'aucun d'eux n'eût le besant, chacun cependant crut de bonne foi que c'était son camarade qui l'avait reçu. Ainsi, après beaucoup de remerciemens & de souhaits pour le Cavalier, ils se remirent en route, bien joyeux, rallentissant néanmoins beaucoup leur pas.

Le Clerc, de son côté, feignit aussi de continuer la sienne. Mais à quelque distance il mit pied à terre, donna son cheval à son Écuyer, en lui ordonnant d'aller l'attendre à la porte de Compiegne; puis il se rapprocha sans bruit des Aveugles, & les suivit, pour voir ce que deviendrait cette aventure.

Quand ils n'entendirent plus le bruit des

chevaux, le chef de la petite troupe s'arrêta: « Camarades, dit-il, nous avons fait-là une » bonne journée; je suis d'avis de nous y » tenir, & de retourner à Compiegne manger » le besant de ce brave Chrétien. Il y a long- » tems que nous ne nous sommes divertis: » voici aujourd'hui de quoi faire bonbance; » donnons-nous du plaisir ». La proposition fut reçue avec de grands éloges; & nos trois mendians aussi-tôt, toujours suivis du Clerc, retournerent sur leurs pas.

Arrivés dans la ville (*a*) ils entendirent crier; *excellent vin, vin de Soissons, vin d'Auxerre; poisson, bonne-chere, & à tout prix; entrez Messieurs* (*b*). Ils ne voulurent pas aller plus loin, ils entrerent; & après avoir prévenu qu'on n'appréciât pas leurs facultés sur leurs habits, du ton de l'homme qui porte dans sa bourse le droit de commander, ils crierent qu'on les servît bien & promptement. Nicole, c'était le nom de l'hôtelier, accoutumé à voir gens de cette espece faire quelquefois, dans une partie de plaisir, plus de dépense que d'autres en apparence bien plus aisés, les reçut avec respect. Il les

conduisit dans sa belle salle ; les pria de s'asseoir & d'ordonner, assurant qu'il était en état de leur procurer tout ce qu'il y avait de meilleur dans Compiegne, & de le leur apprêter de maniere qu'ils seraient contens. Ils demanderent qu'on leur fit faire grand-chere; & aussi-tôt maître, valet, servante, tout le monde dans la maison se mit à l'œuvre. Un voisin même fut prié de venir aider. Enfin, à force de mains & de secours, on parvint à leur servir un dîner composé de cinq plats; & voilà mes trois Mendians à table, riant, chantant, buvant à la santé l'un de l'autre, & faisant de grosses plaisanteries sur le Cavalier qui leur procurait tout cela.

Celui-ci les avait suivis à l'auberge avec son Écuyer, & il était là qui écoutait leurs joyeux propos. Il voulut même, afin de ne rien perdre de cette scene divertissante, dîner & souper modestement avec l'hôte. Les Aveugles, pendant ce tems, occupaient la salle d'honneur, où ils se faisaient servir comme des Chevaliers. La joie ainsi fut poussée jusques bien avant dans la nuit; & pour terminer dignement une si belle journée, ils

demanderent chacun un lit, & ſe coucherent.

Le lendemain matin, l'hôte, qui voulait ſe débarraſſer d'eux, les envoya réveiller par ſon valet. Quand ils furent deſcendus, il fit le compte de leur dépenſe, & demanda dix ſous. C'était-là le moment que le malicieux Clerc attendait. Afin d'en jouir à ſon aiſe, il vint ſe placer dans un coin, ſans néanmoins vouloir ſe montrer, de peur de gêner par ſa préſence. Sire, dirent à l'hôte les Aveugles, nous avons un beſant, rendez-nous notre reſte (*c*). Celui-ci tend la main pour le recevoir; & comme perſonne ne le lui donne, il demande qui l'a des trois. Aucun d'eux ne répond d'abord; il les interroge, & chacun dit, ce n'eſt pas moi. Alors il ſe fâche. « Çà, » Meſſieurs les truands, croyez-vous que je » ſuis ici pour vous ſervir de riſée? Ayez » un peu la bonté de finir, s'il vous plaît, » & de me payer tout-à-l'heure mes dix » ſous, ou ſinon je vous étrille ». Ils recommencent donc à ſe demander l'un à l'autre le beſant, ils ſe traitent mutuellement de frippons, finiſſent par ſe quereller, & font un tel vacarme que l'hôte furieux, leur diſtri-

buant à chacun quelques paires de soufflets, crie à son valet de descendre avec deux bâtons (*d*).

Le Clerc, pendant ce débat, riait dans son coin à se pâmer. Cependant, quand il vit que l'affaire devenait sérieuse, & qu'on parlait de bâton, il se montra; & d'un air étonné vint demander ce qui causait un pareil tapage. « Sire, ce sont ces trois marauts, venus » hier ici pour manger mon bien; & au- » jourd'hui que je leur demande ce qui m'est » dû, ils ont l'insolence de me baffouer. Mais » de par tous les diables il n'en sera pas » ainsi, & avant qu'ils sortent..... Douce- » ment, doucement, Sire Nicole, reprit le » Clerc; les bonnes gens n'ont peut-être pas » de quoi payer, & dans ce cas vous devriez » moins les blâmer que les plaindre. A com- » bien se monte leur dépense? -- A dix sous. » --Quoi! c'est pour une pareille misere que » vous faites tant de bruit! Eh bien, appaisez- » vous, j'en fais mon affaire. Et pour ce qui » me regarde moi, combien vous dois-je? » — Cinq sous, beau Sire (*e*). — Cela suf- » fit, ce sera quinze sous que je vous paie-

» rai ; laiſſez ſortir ces malheureux, & ſachez » qu'affliger les pauvres c'eſt un grand pé- » ché ». Les Aveugles, qui craignaient la baſtonnade, ſe ſauverent bien vîte, ſans ſe faire prier; & Nicole, d'un autre côté, qui s'attendait à perdre ſes dix ſous, enchanté de trouver quelqu'un pour les lui payer, ſe répandit en grands éloges ſur la généroſité du Clerc. « L'hon- » nête homme, diſait-il ! voilà comme il nous » faudrait des Prêtres, & alors nous les reſ- » pecterions. Mais malheureuſement il s'en » faut bien que tous lui reſſemblent. Oui, » Sire, une ſi belle charité ne reſtera pas » ſans récompenſe : vous proſpérerez, c'eſt » moi qui vous l'annonce, & à coup sûr » Dieu vous bénira ».

Tout ce que venait de dire l'hypocrite voyageur n'était qu'une nouvelle malice de ſa part; & tout en leurant l'hôtelier par cette oſtentation de généroſité, il ne ſongeait qu'à lui jouer un tour, comme il en avait déjà joué un aux Aveugles.

Dans ce moment ſonnait une Meſſe à la Paroiſſe. Il demanda qui allait la dire ; on lui répondit que c'était le Curé. « Puiſque c'eſt

» votre Pasteur, Sire Nicole, continua-t-il,
» vous le connaissez sans doute? — Oui,
» Sire. — Et s'il voulait se charger des
» quinze sous que je vous dois, ne m'en
» tiendriez-vous pas quitte? — Assurément;
» & de trente même, si vous me les de-
» viez. — Eh bien, suivez-moi à l'Eglise, &
» allons lui parler ». Ils sortirent ensemble: mais auparavant le Clerc recommanda à son valet (*f*) de seller les chevaux, & de les tenir tout prêts.

Le Prêtre, quand ils entrerent, était déjà revêtu des ornemens sacerdotaux, & il allait chanter sa Messe; c'était un Dimanche (*g*).
« Ceci va être fort long, dit le voyageur
» à son hôte; je n'ai pas le tems d'attendre,
» il faut que je parte. Laissez-moi aller le pré-
» venir avant qu'il commence; il vous suffit,
» n'est-ce pas, que vous ayez sa parole »?
D'après l'aveu de Nicole, il s'approche du Curé, & tirant douze deniers qu'il lui glisse adroitement dans la main: « Sire, dit-il,
» vous me pardonnerez de venir si près de
» l'autel pour vous parler; mais entre gens
» du même état, tout s'excuse. Je suis un

» voyageur qui passe par votre ville, j'ai » logé cette nuit chez un de vos Paroissiens, » que très-probablement vous connaissez, » & que voici-là derriere, assez près de » nous. C'est un bon homme, fort honnête, » & sans la moindre malice : mais son cer- » veau est malheureusement un peu faible ; » & il lui a pris, hier au soir, un accès de » folie qui nous a tous empêchés de dor- » mir. Il se trouve un peu mieux ce ma- » tin, graces au Ciel ; cependant, comme il » se sent encore un peu de mal à la tête, » & qu'il est plein de religion, il a voulu » qu'on le conduisît à l'Eglise, & qu'on vous » priât de lui dire un Evangile, pour que notre » Seigneur acheve de lui rendre la santé. » Très-volontiers, répondit le Curé ». Alors il se tourna vers son Paroissien, & lui dit : « mon ami, attendez que j'aie fini ma Messe, » je vous satisferai ensuite sur ce que vous » me demandez ». Nicole, qui crut trouver dans cette réponse la promesse qu'il venait chercher, n'en demanda pas davantage ; il reconduisit le Clerc jusqu'à l'auberge, lui sou-

haita un bon voyage, & retourna à l'Eglise attendre que son Curé le payât.

Celui-ci, sa Messe dite, revint avec son étole & son livre vers l'hôtelier : mon ami, lui dit-il, mettez-vous à genoux. L'autre, fort étonné de ce préambule, répondit que pour recevoir quinze sous, il n'avait pas besoin de cette cérémonie. Vraiment on a eu raison, se dit le Pasteur à lui-même ; cet homme a un grain de folie. Puis prenant un ton de douceur : « Allons, mon cher ami, » reprit-il, ayez confiance en Dieu, & re» commandez-vous à lui, il aura pitié de » votre état ». Et en même tems il lui met son livre sur la tête, & commence son Evangile. Nicole en colere jette tout au loin ; il répete qu'on l'attend chez lui, qu'il lui faut quinze sous, & qu'il n'a que faire d'Orémus. Le Prêtre irrité appelle ses Paroissiens, & leur dit de saisir cet homme qui est fou. « Non, » non, je ne le suis point ; &, par Saint Cor» neille (*h*) vous ne me jouerez pas ainsi : » vous avez promis de me payer, & je ne » sortirai d'ici que quand j'aurai mon argent.

» Prenez, prenez, criait le Prêtre ». On saisit aussi-tôt le pauvre diable; les uns lui tiennent les mains, les autres les jambes; celui-ci le serre par le milieu du corps, celui-la l'exhorte à la douceur. Il fait des efforts terribles pour leur échapper, il jure comme un possédé, il écume de rage; mais il a beau faire, le Curé lui met l'étole autour du cou, & lit tranquillement son Evangile depuis un bout jusqu'à l'autre, sans lui faire grace d'un seul mot (*i*). Après cela il l'asperge copieusement d'eau-bénite, lui donne quelques bénédictions, & permet qu'on le lâche.

Le malheureux vit bien qu'il avait été attrappé. Il se retira chez lui, honteux & honni, ayant perdu ses quinze sous; mais en récompense il avait eu un Evangile & des bénédictions.

NOTES.

(*a*) Les différens manuscrits portent, *quand ils furent entrés, dans le Château.* C'est une coutume assez ordinaire aux Poëtes, & sur-tout aux Romanciers, d'appeller *Château* les villes qui en avaient un. On

ne considérait que le séjour du maître, tout le reste était compté pour rien. Quelquefois même la ville n'avait point d'autre nom, & il y en a beaucoup d'exemples; Château-Thierry, Château-Gontier, Château-Landon, Château-Roux, &c.

(*b*) Les auberges n'ayant point d'enseignes, il fallait quelqu'autre moyen pour les faire connaître. Un homme se tenait à la porte; & quand il voyait des voyageurs ou des passans, il criait, comme on le voit ici, & les invitait à entrer. On en retrouvera un autre exemple dans le Fabliau de *Courtois d'Arras*. Albéric de Trois Fontaines [1] parle d'une bonne-femme de Cambrai, renommée pour sa dévotion & sa charité, qui un jour que le Crieur allait annoncer dans la ville *bon vin*, *très-bon vin*, *excellent vin*, lui donna de l'argent pour crier, *Dieu est clément*, *Dieu est miséricordieux*, *Dieu est bon*, *très-bon*, & le suivit en disant, *c'est la vérité.* Elle fut accusée d'hérésie, & brûlée avec vingt autres hérétiques.

[1] *Ann. 1235.*

(*c*) Dans une note du Fabliau *de l'Ordre de Chevalerie*, on a vu que, selon Joinville, le besant valait dix sous. Voici maintenant un autre écrivain du tems, chez lequel le besant vaut davantage, puisque les Aveugles qui devaient dix sous demandent leur reste:

> Sire, nous avons un besant,
> Quar nous en rendez le sorplus.

On ne croirait jamais que, sur une chose aussi usuelle qu'une monnaie, il puisse y avoir deux témoignages différens

différens. J'ai rencontré souvent dans mes recherches de ces contrariétés désolantes, & il y a beaucoup de notes sur lesquelles il me serait aisé d'alléguer, si je le voulais, des autorités contradictoires. Dans une charte de 1215 [a], le besant est évalué sept sous. Dans un compte des Baillifs de France [b] en 1297, ou l'évalue neuf, le marc d'argent étant alors à 3 livres 10 s., c'est-à-dire, près d'un tiers plus haut que sous S. Louis. Tout ceci ne peut s'expliquer qu'en disant que cette monnaie a augmenté ou diminué de valeur en différens tems, selon le différent arbitrage du Prince.

[a] *Duc. Suppl. au mot* Byzantius.

[b] *Vely, Hist. Fr. t. VI.*

(*d*) *Cette première partie du Conte est attribuée au bouffon Gonnella, dans les* Scelte di facezie Cavate da diversi autori, *p. 91.*

Se trouve dans l'Arcadia di Brenta, *p.* 340.

Dans les Historiettes ou Nouvelles en vers, *par M. Imbert, p. 79.*

Dans les Sérées de Bouchet, *p. 222, 19*[e] *Sérée.*

Dans les Contes du S[r] d'Ouville, *t. 2, p.* 290.

(*e*) Voilà, d'un côté, trois Mendians affamés qui ont bu & mangé pendant tout un jour, & dont la dépense est estimée environ une pistole de notre monnaie; & de l'autre, un voyageur ayant un valet & deux chevaux, à qui, pour une nuit & deux repas, on ne demande qu'environ cent sous d'aujourd'hui. On peut ajouter ceci à quelques faits insérés, plus haut dans une note *de la Robbe d'Écarlate*, & juger du prix respectif des denrées au XIII[e] siecle & au XVIII[e].

(*f*) Ce valet dans le Conte a été appellé jusqu'ici

Écuyer. La langue n'avait qu'un ſeul & même nom pour déſigner les valets deſtinés à panſer les chevaux, l'eſpece d'Officiers qui chez les Seigneurs avaient inſpection ſur ceux-ci, & tout Noble, de quelque qualité qu'il fût, qui n'était pas encore Chevalier. Mais les uns ſe nommaient Écuyers, à cauſe de *l'écurie* dont ils avaient ſoin, & les autres pour *l'écu* de leur maître qu'ils portaient.

(*g*) Le repas des Aveugles s'était fait la veille, c'eſt-à-dire, le ſamedi. Or parmi les cinq plats qu'on leur avait ſervis, le Poëte qui en nomme trois, dont un de poiſſon, met pour les deux autres un chapon & un pâté. On ne ſe faiſait donc pas de ſcrupule de ſervir & de manger gras, les jours de la ſemaine où l'abſtinence de chair eſt ordonnée.

(*h*) Patron d'une Abbaye de Compiégne.

(*i*) *Cette derniere aventure a été copiée depuis, mainte & mainte fois.*

Le Curé Arlotto, dans les Facétieuſes Journées, *p.* 107. *v°. fait ainſi battre & bénir un créancier qui le tourmente, & qu'il envoie à une Abbaye ſous prétexte de le faire payer.*

Villon, dans ſes Repues Franches (*Le Poëte donne ce nom à un ouvrage où il raconte des tours d'eſcroqueries employés par lui ou par ſes camarades pour ſe procurer quelques repas qui ne leur coûtaſſent rien,*) *attrappe de même un Marchand de poiſſon, auquel il en a acheté un pannier. Il le conduit au Pénitencier pour recevoir ſon paiement, dit au Prêtre*

que c'est un de ses neveux qui a la tête dérangée, le prie de le confesser, &c. Tout le reste comme dans le Fabliau.

Dans le Facetie di Poncino, *c'est à peu-près la même chose.*

Dans l'Arcadia di Brenta, *pag.* 152, *c'est un Boucher qu'on attrappe.*

Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 261, *c'est un Rôtisseur.*

Id. *Dans les* Contes du S^r^ d'Ouville, *tom.* 2, *p.* 471.

Dans le Courier Facétieux, *c'est un paysan auquel un filou a acheté une piece de toile, p.* 355.

*Dans l'*Histoire générale des Larrons, *p.* 20, *le filou achete une piece de drap; & emmenant avec lui le garçon marchand, sous prétexte de le faire payer, il le laisse entre les mains d'un Chirurgien, qui était prévenu qu'on devait lui amener un jeune homme dont la tête s'était dérangée. Ce Conte pourrait bien avoir fourni à Moliere l'idee de Pourceaugnac, livré comme fou à des Médecins; à moins qu'on n'aime mieux dire qu'il l'a pris dans Plaute, où l'on trouve aussi une scène à peu-près pareille.*

Dans la Bibliotheque de Cour, *tom.* 3, *p.* 23, *la femme qui a acheté l'étoffe, conduit le garçon à Saint-Lazare, & elle le livre comme un de ses enfans, mauvais sujet, qui a besoin de correction.*



* DU PRUD'HOMME

QUI RETIRA DE L'EAU SON COMPERE.

EXTRAIT.

Un Pêcheur jettant ses filets en mer, voit quelqu'un tomber dans l'eau. Il vole à son secours, cherche à l'accrocher par ses habits avec sa perche, & vient à bout de le retirer; mais par malheur il lui crêve un œil avec le croc. Le nayé était son compere, qu'il reconnaît. Il l'emmene chez lui, où il le fait soigner, & le garde jusqu'à ce, qu'il soit guéri. Celui-ci n'est pas plutôt sorti qu'il forme plainte contre le Pêcheur, pour l'avoir blessé. Le Maire leur assigne un jour auquel ils doivent comparaître. Chacun expose ses raisons, & les Juges, au moment de prononcer, se trouvent embarrassés; quand un fou (*a*) qui était-là, éleve la voix. « Messieurs, dit-il, » la chose est aisée à décider. Cet homme » se plaint qu'on l'a privé d'un œil. Eh bien, » faites-le jetter dans l'eau au même endroit.

» S'il s'en tire, il eſt juſte qu'il obtienne des » dédommagemens contre le Pêcheur : mais » s'il y reſte, il faut l'y laiſſer, & récompen- » ſer l'autre du ſervice qu'il a rendu ». Ce jugement fut trouvé très-équitable. Mais le nayé, qui eut peur qu'on ne l'exécutât, ſe retira bien-vîte, & ſe déſiſta de ſa demande.

« C'eſt tems perdu que d'obliger un ingrat, » *ajoute l'Auteur*, il ne vous en ſait nul gré. » Sauvez un larron de la potence, vous ſe- » rez fort heureux, ſi le lendemain il ne vous » vole pas ».

NOTE.

(*a*) Preſque tous les Souverains & les Princes avaient, pour leur amuſement, des Nains & des Fous ; & cette mode était venue vraiſemblablement des Cours d'Aſie, où elle ſubſiſte de tems immémorial, & où elle eſt néceſſaire pour ſoulager l'ennui de ces deſpotes, condamnés dans leurs ſérails à d'éternels plaiſirs. Sur les anciens États de la Maiſon de nos Rois, les Fous ſont toujours comptés parmi leurs Officiers. L'hiſtoire même n'a pas dédaigné de conſerver les noms & les bons mots de quelques-uns de ces Bouffons. Ils avaient la tête raſée, & portaient un habillement ridicule, ordinairement blanc, avec un bonnet jaune ou verd, des ſon-

nettes, & quelquefois une marotte en main. On les introduisit aussi dans les farces & représentations de *misteres*, où, par dérision de l'état monastique, on leur donnait un capuchon & des oreilles d'âne. Le dernier Fou, en titre, qu'aient eu les Rois de France, est l'Angéli, donné par le Grand Condé à Louis XIV. Mais le caractere décent, l'esprit juste & l'ame élevée de ce Monarque n'étaient pas faits pour un genre de plaisir aussi méprisable; il y renonça. Les Reines avaient des Naines & des Folles.



LE JUGEMENT DE SALOMON.

EXTRAIT.

LA premiere année que le Sage Salomon monta ſur le trône, il mourut un de ſes vaſſaux, Prince de Soiſſonne, Seigneur d'une grande terre & de trois châteaux. Celui-ci laiſſait deux fils, d'un caractere bien différent : l'un dur, inhumain & féroce ; l'autre auſſi vertueux, & auſſi doux que ſon frere l'était peu ; c'était le cadet. A peine le pere eut-il les yeux fermés, que l'aîné des enfans aſſemblant ſes Barons, leur demanda de régler le partage entre ſon frere & lui. « Eh ! mon frere, » s'écria le plus jeune tout en larmes, ou- » blions ces diſcuſſions odieuſes, que nous » ferons toujours les maîtres de reprendre » un jour. Vous voyez devant vous celui » que nous venons de perdre ; ne ſongeons » en ce moment qu'à le pleurer, & à prier » pour lui ». L'autre ne voulut rien écouter. Les Barons eurent beau le conjurer d'at-

tendre que le corps fût au moins inhumé; leurs représentations furent inutiles, il exigea qu'on procédât sans délai au partage.

Dans ce moment entra le Roi. Plein d'estime pour la mémoire & les vertus du mort, il venait honorer de sa présence ses funérailles. On l'instruisit de la demande de ce barbare aîné; il se chargea d'y satisfaire, & à l'instant même faisant placer le corps, debout, entre deux poteaux: « l'héritage de ce » brave Chevalier, dit-il aux deux freres, de» mande, pour être défendu après lui, un » courage égal au sien. Voyons qui de vous » deux se montrera le plus digne de le pos» séder »..... Il leur fait alors donner à chacun une lance, leur assigne un but pour qu'on puisse apprécier leur adresse; & ce but est le corps mort de leur pere. La récompense de celui qui aura porté le coup le plus ferme sera le don de la terre entiere.

L'aîné accepte sans répugnance cette abominable condition, & il ose frapper celui dont il a reçu la vie. On propose au cadet de prendre la lance. « Moi, s'écrie-t-il en recu» lant d'effroi; moi, que je porte les mains

» ſur mon pere! Ah! que le ciel au con-
» traire m'écraſe à l'inſtant, ſi je ne venge
» bientôt l'outrage qu'il vient de recevoir ».
Salomon ne voulait qu'éprouver les deux enfans. Quand il eut connu leurs ſentimens, il prononça en ces termes : « Le Chevalier
» mort ne doit avoir pour héritier que ſon fils,
» & celui-là ſeul eſt ſon fils, qui a ſu le reſpec-
» ter & le chérir; l'autre eſt un monſtre dé-
» naturé, avide de ſon bien, & indigne de
» lui ». Il ordonna auſſi-tôt à celui-ci de ſortir de ſes Etats, en lui déclarant que, ſi lendemain il l'y retrouvait encore, il le ferait pendre.

Dans les Contes Tartares, *t.* 3, *un Caliphe meurt, & laiſſe quatre fils qui prétendent chacun à l'Empire, & menacent d'une guerre civile. Le peuple veut s'en rapporter à la premiere perſonne qu'on verra entrer dans la ville. Le juge qu'offre le haſard eſt un Calender, qui propoſe aux fils du Caliphe la même épreuve que le Salomon du Fabliau; un ſeul refuſe, & il eſt élu Roi.*



** LE JUGEMENT

SUR LES BARRILS D'HUILE MIS EN DÉPÔT.

Un jeune homme venait, par la mort de son pere, d'hériter d'une maison. Résolu de la garder, quoique ce fût son seul bien, il s'arrangea pour vivre sobrement, & restraignit sa dépense. Mais il avait un riche voisin à qui la maison convenait fort; & celui-ci, après l'avoir plusieurs fois sollicité inutilement de la lui vendre, n'eut pas honte d'employer une fripponnerie pour la lui enlever.

Il vint le trouver un jour: « Voisin, lui » dit-il, rendez-moi un service. J'ai chez moi » dix barrils d'huile qui m'embarrassent, & » je voudrais trouver à les placer quelque » part, en attendant une occasion favorable » pour m'en défaire. Votre cour est libre, » permettez que je les y fasse porter; je » vous témoignerai ma reconnaissance quand » ils en sortiront ». Le jeune homme qui ne soupçonnait dans cette demande aucune ma-

lice, y consentit volontiers. Les tonneaux furent transportés chez lui, on ferma la porte de la cour en sa présence, & on lui en remit la clé, dont il eut l'imprudence de se charger, parce qu'il était franc & sans malice. Or, vous saurez que des dix tonneaux il n'y en avait que cinq qui fussent pleins; les autres n'étaient remplis qu'à moitié.

Le voisin les laissa quelques tems dans le lieu du dépôt; mais l'huile ayant renchéri tout-à-coup, il vint chez le Jouvenceau demander la clé, suivi de quelques personnes qu'il donna comme marchands, & qui n'étaient que des frippons, payés pour lui servir de témoins. Sous prétexte de faire goûter son huile, il débonda les barrils, & en trouva, comme il s'y attendait bien, cinq à moitié vides. Alors il affecta la plus grande colere; il accusa le dépositaire de larcin & d'infidélité, & l'entraîna aussi-tôt devant les Juges. Le jeune homme se trouva tellement confondu de l'aventure, qu'il ne put rien répondre. Seulement il demanda terme jusqu'au lendemain; mais son danger, pour être différé, n'en était pas moins grand.

Il y avait dans la ville un fameux Philosophe, homme de bien, qui vivait ſelon Dieu, & employait ſes talens à ſecourir les malheureux. Auſſi l'appellait-on leur pere. L'accuſé alla lui conter ſon malheur, & implorer ſon ſecours. « Tranquilliſez-vous, répon» dit l'homme de bien. Demain je me ren» drai au plaid, & j'eſpere montrer claire» ment aux Juges lequel de vous deux eſt » l'innocent ou le coupable ».

Il tint parole comme il l'avait promis, & ſe rendit à l'audience. Les Juges, dès qu'il parut, le reçurent avec diſtinction, & lui donnerent près d'eux une place honorable. D'abord l'*Appellant* expoſa ſes raiſons. On interrogea enſuite le *Défendeur* (*a*) ſur ſes moyens de défenſe; & avant de prononcer, on demanda au Philoſophe quel était ſon avis. « Meſſieurs, dit le Prud'homme, je crois avoir » découvert un expédient ſûr. Ordonnez qu'on » ſoutire les cinq barrils pleins. Il reſtera » dans chacun une certaine quantité de lie; » qu'on la meſure. Que la même choſe ſe » faſſe pour les cinq demi-vides. S'ils con» tiennent autant de lie que les premiers,

» ils ont eu autant d'huile, & par consé-
» quent le dépositaire a été infidele; mais
» s'ils en contiennent moins, il est clair alors
» qu'ils ont été moins pleins, & que l'ac-
» cusateur étant de mauvaise foi, doit être
» puni ». Le raisonnement parut juste (*b*);
on fit l'expérience, & la vérité fut ainsi découverte. Mais quand le jeune homme sortit du plaid, le Philosophe l'arrêtant : « Mon
» fils, lui dit-il, bien à plaindre est celui
» qui a mauvais voisin; je connais le vôtre
» depuis long-tems, c'est un méchant homme.
» Eloignez-vous de lui, croyez-moi; ven-
» dez votre maison : tôt ou tard il vous fe-
» rait tomber dans ses pieges ». Le Jouvenceau le crut, & il alla s'établir ailleurs, où il vécut heureux ».

Se trouve dans la Bibliotheque de Cour, *tom.* 3, *pag.* 201.

NOTES.

(*a*) Ces deux termes de plaidoirie sont dans l'original.

(*b*) Oui, ſans doute, ſi l'on n'eût volé l'huile qu'après ſa dépuration; mais ſi elle l'avait été au moment du tranſport, lorſqu'elle était trouble, & avant qu'elle eût dépoſé, il eſt clair que dans ce cas il y aurait eu moins de lie dans le tonneau, & que cependant le jeune homme eût pu être coupable.



DU MARCHAND QUI PERDIT SA BOURSE.

Alias

** DE L'HOMME QUI PORTAIT UN GRAND TRÉSOR.

UN riche Marchand portait dans un ſac mille beſans, avec un ſerpent d'or dont les yeux étaient de jagoncè (*a*). En parcourant la ville, ſon ſac ſe perdit. Il courut tout de ſuite au Bédeau (*b*), & fit crier dans les rues que celui qui le lui rapporterait aurait pour récompenſe cent beſans. Un pauvre homme l'avait ramaſſé : mais dès qu'il apprit qu'on le réclamait, il voulut aller le rendre. Sa femme s'y oppoſa tant qu'elle put. Elle prétendait que, puiſque Dieu leur avait envoyé cette bonne fortune, il fallait en profiter. Non, diſait le bon-homme, « argent dérobé » ne fait jamais profit. Soyons honnêtes gens, » c'eſt le moyen d'être eſtimés ; & puis, après

» tout, les cent besans qui sont promis ne
» suffisent-ils pas pour nous mettre à notre
» aise, & nous rendre riches à jamais » ?

Il alla donc chez le Marchand, & lui demanda la récompense qu'il avait fait annoncer par le Bédeau. Mais l'autre qui était un malhonnête homme, & qui eût voulu ne rien donner, ouvrant le sac, comme pour voir si tout s'y trouvait, dit qu'il manquait un serpent d'or, & qu'il y en avait deux, quand il l'avait perdu. Sur cela grande dispute. Les riches de la cité survinrent. Ils ne manquerent pas de prendre parti pour le Marchand, qui était Bourgeois comme eux, & selon l'ordinaire, de se déclarer contre le pauvre, qu'ils accuserent de larcin, & qu'ils conduisirent devant le Juge. Le bruit que firent ces débats parvint aux oreilles du Roi. Il se fit amener les parties, & chargea du jugement de ce procès le Philosophe dont je vous ai déjà parlé.

Le Sage alors appella l'homme pauvre. Il lui fit jurer qu'il n'avait rien pris du sac; après quoi il prononça ainsi. « Ce Marchand
» est un homme d'honneur que je n'ai garde
de

» de soupçonner assurément. Ses discours ne » peuvent manquer d'être vrais, & encore » une fois je ne le crois pas capable de de» mander ce qui ne lui appartiendrait pas. » Mais il réclame un sac avec deux serpens. » Or, celui-ci n'en a qu'un, ce n'est donc » pas le sien, & je lui conseille de le faire » de nouveau crier par le Bédeau. Quant » au sac que voilà, comme il n'a point de » maître, il est de plein droit à vous, Sire » Roi; & je suis d'avis que vous le gardiez » jusqu'au moment où viendra se présenter » quelqu'un auquel on sera sûr qu'il appartient. » Mais cependant cet honnête homme qui » a eu la probité de le rapporter, a compté » sur cent besans. On les lui avait promis, » & il est juste qu'il ne sorte pas sans les » recevoir (c) ».

Le Roi, ainsi que l'Assemblée, approuva cette sentence, & ce qu'avait proposé le Philosophe fut suivi.

NOTES.

(*a*) Pierre précieuse du genre des grenats.

(*b*) Les *Bédeaux* étaient des Huissiers ou Sergens d'un rang inférieur ; (les Huissiers Royaux nomment encore ainsi ceux des Justices subalternes). Ils citaient aux plaids les personnes que le Juge sommait de comparaître, & exécutaient ses sentences. Quelquefois ils percevaient les impôts. En un mot, leurs fonctions étaient, pour la plupart, ou odieuses, ou viles. Dans le Conte ils sont Crieurs publics.

(*c*) Le Fablier, qui a tiré ce Conte des Auteurs Arabes, l'a adapté aux usages de son tems. Ainsi l'on ne doit pas être choqué de voir le Sage, choisi pour arbitre, adjuger le sac au Roi. Les choses perdues & non réclamées appartenaient au haut-Justicier sur les terres duquel elles avaient été trouvées. C'est ce qu'on appellait *droit d'épaves.* Ce droit coûta la vie au Roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion. Ayant appris qu'un Chevalier français, de ses vassaux, avait trouvé un trésor ; il le réclama comme suzerain. Mais, sur le refus du Chevalier, qui s'était retiré auprès du Comte de Limoges, dont il avait obtenu la protection, Richard entra avec une armée dans la Province ; & vint mettre le siege devant le Château de Chalus, où il fut tué d'un coup d'arbalête. Dans un compte de la Prévôté de Paris, année 1511 [1], il est mention de certaine

[1] Sauv. t. 3, p. 554.

somme payée à quelqu'un, pour avoir dénoncé un jeune homme qui avait trouvé une bourse, *laquelle devait appartenir au Roi par droit d'aubaine.* Néanmoins les Auteurs modernes, en copiant notre Fabliau, ont tous réformé cet article du Jugement; ils font donner au pauvre homme la bourse toute entiere, ce qui est encore mieux. Autres tems, autres mœurs.

C'est ainsi qu'on trouve cette historiette dans Giraldi, X[e] Nov., *& dans* le Novelliero Italiano, *où l'on a retouché le stile de Giraldi.*

Dans la Bibliotheque de Société, *t.* 3.

Dans les Facéties & mots subtils en Français & en Italien, *f. XVIII.*

Dans les Histoires Plaisantes & Ingénieuses, *p.* 323.

Dans le Trésor des Récréations, *p.* 246.

Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 194.

Dans les Facéties & mots subtils, *p.* 52.

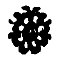
Dans les Divertissemens curieux de ce tems, *p.* 32.

Dans le Dictionaire d'Anecdotes, *t.* 2, *p.* 441.

Quelques Conteurs y font un autre changement. Ils supposent que celui qui trouve la bourse est forcé, par besoin, d'en dépenser quelques pieces; & que le Marchand ne veut pas la recevoir, à moins qu'on ne lui rende toute la somme.

Se trouve ainsi dans le Passatempo de Curiosi, *p.* 87.

Dans le Dictionaire d'Anecdotes, *t.* 1, *p.* 172.



AUCASSIN ET NICOLETTE.

J'ai annoncé déjà que ce Fabliau eſt mêlé alternativement de vers & de proſe ; particularité d'autant plus remarquable, que tous les autres ſont entiérement rimés. Cette proſe forme le corps de la narration ou de l'hiſtoire, & ſe déclamait. Les morceaux en vers qui la coupent d'eſpace en eſpace, étaient chantés, à peu-près comme les ariettes dans nos Opéra-comiques. Le Copiſte n'a pas manqué de mettre en tête de chacun, ici l'on chante ; *comme il a mis à chaque morceau de proſe,* ici l'on dit, l'on conte & l'on fabloie. *Dans chacune de ces eſpeces d'ariettes, le dernier vers ne rime point avec les autres : il ſervait apparemment à avertir le Ménétrier qu'un morceau de proſe allait ſuivre, & qu'il fallait reprendre le ton du récit. J'ai trouvé un manuſcrit où cette muſique était notée, & j'ai dit ailleurs que c'était la ſeule que les manuſcrits m'euſſent offerte, quoique ſans ceſſe on parle, dans les Fabliaux, de chant & d'accompagnement.*

En 1756, Aucaſſin *a été publié par M.* de Sainte-Palaye, *ſous le titre* des Amours du bon Vieux Tems, *avec quelques changemens légers, les vers refaits & le ſtile rajeuni. Il regne, en effet, dans ce Conte un ton de loyauté, de candeur & de ſimplicité antique, fait pour juſtifier le titre nouveau que lui a donné l'illuſtre Académicien. Le ſtile original a*

même beaucoup de cette naïveté touchante qui devint dans le siecle suivant le caractere de notre langue, & qu'elle paraît avoir perdu sans retour.

QUI de vous veut entendre de bons vers, & les aventures antiques de deux amans jeunes & beaux? C'est Aucassin & Nicolette. Je vous dirai tout ce qu'il eut à endurer pour sa mie au teint de lis, & toutes les prouesses qu'il fit pour elle. Le récit de leurs amours est décent autant qu'agréable. Il n'y a nul homme, quelque triste qu'il soit, qui ne pût en être ragaillardi. Il n'y en a aucun, fût-il même au lit souffrant & malade, qui ne se trouvât guéri de l'entendre, tant il est doux & touchant.

Le Comte Bongars de Valenee faisait depuis dix ans une guerre cruelle à Garins, Comte de Beaucaire. Chaque jour aux portes de sa ville, suivi de cent Chevaliers & de mille sergens tant à pied qu'à cheval, il venait lui ravager sa terre, & égorger ses hommes *. Garins vieux & débile n'était plus en état d'aller combattre. Aucassin, son fils,

* Ses vassaux.

l'eût remplacé avec gloire s'il l'eût voulu : c'était un jeune homme grand & bienfait, beau par merveille ; mais Amour qui tout surmonte l'avait vaincu, & il était tellement occupé de sa mie qu'il n'avait voulu jusqu'alors entendre parler ni de Chevalerie, ni de tournois.

Souvent son pere & sa mere lui disaient : « cher fils, prends un cheval & des armes, » & vas secourir tes hommes. Quand ils te » verront à leur tête, ils défendront avec » plus d'ardeur leurs murs, leurs biens & » leurs jours. Mon pere, répondait Aucassin, je vous ai déjà fait part de mes résolutions. Que Dieu ne m'accorde jamais » rien de ce que je lui demanderai, si l'on » me voit ceindre l'épée, monter un cheval, » & me mêler dans un tournois ou dans un » combat, avant que vous m'ayez accordé » Nicolette, Nicolette ma douce amie que » j'aime tant. Beau fils, reprenait le pere, » ce que tu me demandes ne peut s'accomplir ; cette fille n'est pas faite pour toi. » Le Vicomte de Beaucaire, mon vassal, » qui l'acheta enfant des Sarrasins, & qui,

» quand il la fit batiser, voulut bien être
» son parrein, la mariera un jour à quelque
» valet de charrue, dont le travail la nour-
» rira. Toi, si tu veux une femme, je puis
» te la donner du sang des Rois ou des
» Comtes. Regarde dans toute la France,
» & choisis : il n'est si haut Seigneur qui ne
» se fasse honneur de t'accorder sa fille, si
» nous la lui demandons. Ah ! mon pere,
» répondait Aucassin, quel est sur la terre
» le Comté ou le Royaume qui ne fût digne-
» ment occupé, s'il l'était par Nicolette,
» ma douce amie »? Le pere insista encore quelque tems. La Comtesse elle-même joignit plusieurs fois ses sollicitations & ses menaces à celles du Comte son époux. Pour toute réponse, Aucassin leur disait toujours : « ma
» Nicolette est si douce ! oui, sa beauté, sa
» courtoisie ont ravi mon cœur ; & pour
» que je vive, il faut que j'aie son amour ».

Quand le Comte Garins vit qu'il ne pouvait détacher son fils de Nicolette, il alla trouver le Vicomte son vassal pour se plaindre à lui de cette fille, & exiger qu'il la chassât. Le Vicomte qui craignait le ressentiment

de Garins, lui promit de l'envoyer dans une terre si éloignée que jamais on n'entendrait parler d'elle. Mais il s'en serait voulu à lui-même de punir avec tant de rigueur une créature innocente, qui ne le méritait pas. Naturellement il l'aimait; & au lieu de l'exiler, comme on le lui avait fait promettre, il se contenta de la cacher à tous les yeux.

Tout au haut de son palais était une chambre isolée, éclairée seulement par une petite fenêtre qui donnait sur le jardin. Ce fut là qu'il enferma Nicolette; ayant soin de lui fournir abondamment tout ce dont elle avait besoin pour vivre, mais aussi lui donnant, pour surveillante, une vieille, chargée de la garder à vue, & d'en répondre.

Nicolette avait de beaux cheveux blonds, & naturellement frisés. Elle avait les yeux bleus & rians, les dents blanches & petites, le visage bien proportionné. Vos deux mains eussent suffi pour contenir sa taille légere. Son teint était plus frais que la rose du matin; ses levres minces, plus vermeilles que cerises au tems d'été; & les deux pommelettes qui soulevaient sa robbe, effaçaient la blan-

cheur de la neige. Enfin, jamais vos yeux n'ont vu plus belle perſonne.

La pauvre orpheline, quand elle ſe vit condamnée à cette priſon, vint à la fenêtre. Elle jetta les yeux ſur le jardin où les fleurs s'épanouiſſaient, où chantaient les oiſeaux, & s'écria douloureuſement: « Malheureuſe que » je ſuis! me voilà donc enfermée pour ja- » mais! Aucaſſin, doux ami, c'eſt parce que » vous m'aimez, & que je vous aime. Mais ils » auront beau me tourmenter; mon cœur ne » changera point, & je vous aimerai tou- » jours ».

Dès qu'on ne vit plus Nicolette dans Beaucaire, tout le monde en chercha la raiſon. Les uns dirent qu'elle s'était enfuie, les autres que le Comte Garins l'avait fait tuer. Je ne ſais s'il y eut quelqu'un qui s'en réjouit, mais certes Aucaſſin en fut bien affligé. Il alla trouver le Vicomte, & lui redemanda ſa douce amie. « J'ai perdu la choſe » du monde qui m'était la plus chere, dit- » il; eſt-ce par vous que j'en ſuis privé? Si » je meurs, vous en répondrez: car c'eſt » vous qui m'aurez donné la mort, en m'ô-

» rais pas le courage de combattre avec eux,
» ta ſeule préſence augmentera le leur. Elle
» ſuffira pour les faire vaincre. Mon pere, ré-
» pondit le Damoiſeau (c), épargnez-vous
» ces remontrances inutiles. Je vous le ré-
» pete; que Dieu me puniſſe tout à l'heure
» ſi je vais dans les combats recevoir ou
» donner un ſeul coup, avant que vous
» m'ayez accordé Nicolette, ma douce amie,
» que j'aime tant. Mon fils, reprit le Comte,
» j'aime mieux tout perdre ». Et en diſant
ces mots il ſortit. Aucaſſin courut après lui
pour le rappeller. « Eh bien, mon pere, lui
» dit-il, acceptez une condition. Je vais
» prendre les armes & marcher au combat:
» mais ſi Dieu me ramene ſain & vainqueur,
» promettez-moi de me laiſſer voir une fois
» encore, une ſeule fois, Nicolette ma douce
» amie que j'aime tant. Je ne veux que lui
» dire deux paroles, & lui donner un bai-
» ſer. Soit, répondit le Comte, je vous en
» donne ma foi ». Auſſi-tôt Aucaſſin de-
mande un haubert (*d*) & des armes. On lui
amene un cheval vif & vigoureux; & la lance
en main, le heaume en tête, il s'avance vers

une des portes de la ville, qu'il se fait ouvrir. Mais la joie de revoir bientôt sa douce amie Nicolette, & l'idée sur-tout de ce baiser promis l'avaient tellement ennivré de plaisir, qu'il était hors de lui-même. Uniquement occupé d'elle, il marchait sans rien voir, sans rien entendre, & piquait machinalement son cheval, qui dans un instant l'emporta au milieu d'un corps ennemi. Ce ne fut que quand on l'enveloppa de toutes parts en criant, *c'est le Damoiseau Aucassin*, & qu'il se sentit arracher sa lance & son écu, qu'il revint de sa distraction. Il fait alors un effort pour se dégager des mains de ses ennemis. Il saisit son épée, frappe à droite & à gauche, coupe, tranche, enleve des bras & des têtes; &, pareil à un sanglier que des chiens attaquent dans une forêt, rend autour de lui la place vide ou sanglante. Enfin après avoir tué dix Chevaliers, & en avoir blessé sept, il se fait jour à travers les rangs ennemis, & regagne la ville au grand galop.

Le Comte Bongars avait entendu les cris qui annonçaient la prise d'Aucassin, & il accourait pour jouir de ce triomphe. Aucassin

après, il eut lieu de s'en repentir : le pere ayant donné aussi-tôt ordre de l'arrêter, & de l'enfermer dans la prison de la tour.

Nicolette était toujours dans la sienne, étroitement gardée. Une nuit qu'elle ne pouvait dormir, la pauvrette apperçut la lune luire au firmament, & elle entendit le rossignol chanter au jardin : car on était dans cette douce saison où les jours sont longs & sereins, & les nuits si belles. Alors il lui souvint d'Aucassin son ami, qu'elle aimait tant, & du Comte Garins qui la persécutait, & qui voulait la faire mourir. La vieille surveillante dormait en ce moment. Nicolette crut l'occasion favorable pour s'échapper. Elle se leva sans bruit, mit sur ses épaules son manteau de soie, & attachant au pilier de la fenêtre ses deux draps noués l'un au bout de l'autre, elle se laissa couler le long de cette espece de corde, & descendit ainsi dans le jardin. Ses pieds nus foulaient l'herbe humectée par la rosée ; & les marguerites qu'ils écrasaient, auprès de sa peau, paraissaient noires. A la faveur de la lune, elle ouvrit la porte du

jardin,

jardin; mais obligée de traverser la ville pour s'enfuir, elle arriva, sans le savoir, à la tour où était renfermé son doux ami.

Cette tour était vieille & antique, & fendue en quelques endroits par des crevasses. La fillette, en passant, crut entendre quelqu'un se plaindre : elle approcha l'oreille d'une des ouvertures pour écouter, & reconnut la voix de son Aucassin qui gémissait & se désolait par rapport à elle. Quand elle l'eut écouté quelque tems : « Aucassin, dit-elle, » gentil Bachelier, pourquoi pleurer & vous » lamenter en vain ? Votre pere & votre fa- » mille me haïssent, nous ne pouvons vi- » vre ensemble; adieu, je vais passer les mers, » & me cacher dans un pays lointain ». A ces paroles, elle coupa une boucle de ses cheveux, & la lui jetta. L'amant reçut ce présent avec transport. Il le baisa amoureusement, & le cacha dans son sein; mais ce que venait de lui annoncer Nicolette le désespérait. « Belle douce amie, s'écria-t-il, non » vous ne me quitterez pas, ou vous êtes » résolue de me donner la mort ».

Le sentinelle, placé sur la tour pour guet-

ter, entendait leur entretien, & les plaignait. Tout-à-coup il apperçut venir du haut de la rue les ſoldats du guet, qui faiſaient leur ronde, armés d'épées nues cachées ſous leurs cappes (*h*). « Elle va être découverte & ar-» rêtée, ſe dit-il à lui-même. Quel dommage » que ſi gentille pucelle allât périr. Hélas! » Aucaſſin, mon damoiſeau, en mourrait » auſſi ». Le bon ſentinelle eût bien voulu inſtruire la fillette du péril qu'elle courait; mais il fallait que les ſoldats ne s'en apperçuſſent point; & c'eſt ce qu'il fit en chantant cette chanſon. *Pucelle au cœur franc, aux blonds cheveux, aux yeux rians, on voit bien ſur ton viſage que tu as vu ton amant; mais prends garde à ces méchans qui, ſous leurs cappes, vont portant glaives nus & tranchans, & qui te joueront tour ſanglant, ſi tu n'es ſage.*

La belle devina ſans peine le ſens de la chanſon. « Homme charitable qui as eu pi-» tié de moi, dit-elle, que l'ame de ton pere » & de ta mere repoſent en paix ». Et auſſitôt elle s'enveloppa dans ſon manteau, & alla ſe tapir dans un coin de la tour, à l'ombre

d'un pilier, de façon que les soldats passerent sans l'appercevoir. Quand ils furent éloignés, elle dit adieu à son ami Aucassin, & s'avança vers les murs de la ville pour chercher quelqu'endroit par où elle pût s'échapper. Là se présenta un fossé dont la profondeur l'effraya d'abord; mais les dangers qui la menaçaient, & la crainte qu'elle avait sur-tout du Comte Garins, étaient si grands, qu'après avoir fait un signe de croix, & s'être recommandée à Dieu, elle se laissa couler dans le fossé. Ses belles petites mains, & ses pieds délicats qui n'avaient pas appris à être blessés en furent meurtris en plus de douze endroits. Néanmoins sa frayeur l'occupait tellement qu'elle ne sentit aucun mal. Mais ce n'était pas assez d'être descendue, il fallait remonter & sortir. Sa bonne fortune lui fit trouver un de ces pieux aiguisés que les habitans avaient lancés sur leurs ennemis au moment de l'assaut. Elle l'employa pour gravir, se soutenant ainsi, tandis qu'elle avançait un pied, puis un autre. Enfin, avec beaucoup de fatigue & de peine elle fit si bien qu'elle parvint jusqu'au haut (*j*).

A deux portées d'arbalête du fossé com-

mençait la forêt, longue de vingt & une lieues sur autant de large, & remplie de toutes sortes de bêtes venimeuses ou féroces. Nicolette n'osait y entrer, dans la crainte d'être dévorée. Cependant comme d'un autre côté elle courait risque d'être bientôt reprise & ramenée à la ville, elle se hasarda d'aller se cacher sous quelques buissons épais qui formaient la lisiere du bois. Là, d'épuisement & de lassitude elle s'assoupit, & dormit jusqu'à la premiere heure du jour suivant, que les bergers de la ville conduisirent dans ce lieu leurs troupeaux. Pendant que les animaux paissaient entre la forêt & le fleuve, les pasteurs vinrent s'asseoir au bord d'une claire fontaine qui la côtoyait; & étendant sur l'herbe une cappe, ils y mirent leur pain, & commencerent leur premier repas. Nicolette, qu'ils réveillerent, s'approcha d'eux. « Beaux en-» fans, dit-elle en les saluant; connaissez-vous » Aucassin, fils de Garins, Comte de Beau-» caire » ? Ils répondirent qu'oui; mais quand ils eurent jetté les yeux sur elle, sa beauté les éblouit tellement qu'ils crurent que c'était une Fée de la forêt, qui les interrogeait.

Elle ajouta; « mes amis, allez lui dire qu'il » y a ici une biche blanche, pour laquelle » il donnerait cinq cens marcs d'or, tout » l'or du monde s'il l'avait en sa disposition; » qu'on l'invite à venir la chasser, & qu'elle » aura la vertu de le guérir de ses maux; » mais que s'il attend plus de trois jours, » il ne la retrouvera plus, & pourra renon- » cer pour jamais à sa guérison ». Alors elle tira de sa bourse cinq sous qu'elle leur donna. Ils les prirent; & sans vouloir se charger d'aller à la ville prévenir Aucassin, ils promirent seulement de l'avertir, s'ils le voyaient. La pucelle y consentit, & les quitta.

Enchantée de l'espérance qu'on venait de lui donner, elle ne s'occupa plus dès ce moment que des moyens de recevoir son ami quand il viendrait. Elle construisit pour cela, près du chemin, une petite loge en feuillage, qu'elle destina en même tems à l'éprouver. « S'il m'aime autant qu'il l'assure, se disait- » elle, quand il verra ceci, il s'y arrêtera » pour l'amour de moi ». La cabane achevée, & garnie de fleurs & d'herbes odorifé-

rantes, la belle s'écarta un peu, & alla s'asseoir près de-là, sous un buisson, pour épier ce que ferait Aucassin lorsqu'il arriverait.

Il était sorti de prison. Le Vicomte, dès qu'il avait appris la fuite de sa pupille, s'était hâté, pour prévenir la colere & les soupçons du Comte son suzerain, de publier qu'elle était morte dans la nuit; & Garins qui se voyait par là délivré des inquiétudes que lui donnait cette fille, avait rendu la liberté à son fils. Il voulut même, comme pour le consoler, donner une fête brillante, à laquelle furent invités tous les Chevaliers & Damoiseaux de sa terre. La Cour fut nombreuse & les plaisirs variés; mais il n'en était aucun pour Aucassin, parce qu'il ne voyait point celle qu'il aimait. Plongé dans la douleur & la mélancolie, il se tenait à l'écart, appuyé tristement contre un pilier. Un Chevalier de l'assemblée s'approcha de lui. « Sire, dit-il, j'ai » été malade comme vous, & du même mal; » & je puis aujourd'hui vous donner un bon » conseil. Montez à cheval, allez vous pro- » mener le long de la forêt; vous entendrez » chanter les oiseaux, vous verrez la ver-

» dure, & peut-être trouverez-vous choſes » qui vous ſoulageront ». Aucaſſin le remercia; & auſſi-tôt ſe dérobant de la ſalle, & faiſant ſeller ſon cheval, il ſortit, & s'avança vers la forêt.

Les paſtoureaux étaient encore aſſis, comme le matin, au bord de la fontaine. Ils avaient acheté deux gâteaux, qu'ils étaient revenus manger au même lieu, la cappe à l'ordinaire étendue ſur l'herbe. « Camarades, diſait l'un » d'eux nommé Lucas, Dieu garde le gen» til valet (*k*) Aucaſſin notre Damoiſeau, & » la Pucelle aux blonds cheveux qui nous a » donné de quoi acheter gâteaux & couteaux » à gaîne, flûtes, cornets, maillets & pi» peaux ».

Aucaſſin à ce diſcours ſoupçonna que Nicolette, ſa douce amie qu'il aimait tant, leur avait parlé. Il les accoſta; & leur donnant dix ſous pour les engager à s'expliquer davantage, les interrogea ſur ce qu'il venait d'entendre. Alors celui qui parlait le mieux de la bande lui raconta leur aventure du matin, & ce qu'ils s'étaient chargés de lui dire, & toute cette hiſtoire de la biche blanche

qu'on l'invitait à chasser. Dieu me la fasse rencontrer, répondit-il; & il entra dans le bois pour la chercher. En marchant il disait: « Nicolette ma sœur, ma douce amie, c'est » pour vous que je m'expose aux bêtes fé» roces de cette forêt; c'est pour voir vos » beaux yeux & votre doux sourire, pour » entendre encore vos douces paroles ». Ses habits, arrachés à chaque pas par les ronces & les épines, s'en allaient en lambeaux. Ses bras, ses jambes, tout son corps en étaient déchirés, & l'on eût pu le suivre à la trace de son sang; mais il était tellement occupé de Nicolette, Nicolette sa douce amie, qu'il ne sentait ni mal ni douleur. Il passa ainsi le reste du jour à la chercher par-tout sans succès. Quand il vit qu'il ne la trouvait point, & que la nuit approchait, il commença à pleurer. Cependant, comme la lune éclairait, il marcha toujours. Enfin sa bonne fortune le conduisit à la feuillée qu'avait construite la Pucelle. A la vue des fleurs dont la loge était ornée, il se dit à lui-même: « Ah! su» rement ma Nicolette a été ici, & ce sont » les belles mains de ma douce amie qui

» ont élevé cette cabane. Je veux pour l'a-
» mour d'elle m'y repofer, & y paffer la
» nuit ». Auffi-tôt il defcendit de cheval ;
mais fa joie était fi grande, & fa précipitation
fut telle qu'il fe laiffa tomber & fe démit
l'épaule. Quoique bleffé, il put néanmoins
attacher avec l'autre main fon cheval
à un arbre. Enfuite il entra dans la loge, &
fans fonger à ce qu'il fouffrait, il s'écria, tranfporté
d'amour : « belles fleurs, rameaux verds
» qu'a cueillis ma Nicolette, fi j'avais auprès
» de moi ma douce amie, ah ! que de bai-
» fers je lui donnerais !

La fillette était tout près de là, qui l'entendait.
Elle courut à lui les bras ouverts,
& l'embraffa tendrement. « Beau doux ami,
» je vous ai donc retrouvé » ! Et lui, de
la ferrer à fon tour dans les fiens, & de l'embraffer
mille fois. « Ah ! belle amie, tout à
» l'heure je fouffrais beaucoup ; mais à pré-
» fent que je vous tiens, je ne fens plus de
» mal ». Nicolette alarmée l'interrogea fur
la caufe de fes douleurs ; elle lui tâta l'épaule
pour s'affurer fi elle était déboîtée, & avec
l'aide du ciel, qui affifte toujours les vrais

amans, fit si bien qu'elle réussit à la remettre en place (*l*). Sa main ensuite appliqua sur le mal certaines fleurs & plantes salutaires dont la vertu lui était connue, & elle les y assujettit avec un pan de sa chemise qu'elle déchira. Quand il fut pansé : « beau doux ami, » dit-elle, quel parti maintenant allons-nous » prendre? Votre pere, instruit de votre fuite, » va dès le point du jour, n'en doutez pas, » envoyer après vous, & faire fouiller cette » forêt. Si l'on vous trouve, j'ignore ce qui » vous arrivera, mais moi je sais bien qu'on » me fera mourir cruellement. J'y mettrai » bon ordre, répondit le Damoiseau ». Il monta aussi-tôt sur son cheval, prit sa mie dans ses bras, & partit, tenant ainsi embrassés ses amours, & lui baisant sans cesse les yeux, le front & la bouche. « Doux ami, où » irons-nous, demandait-elle? Je n'en sais » rien, répondait-il, mais peu m'importe, » puisque nous allons ensemble ».

Après avoir marché par monts & par vaux, après avoir traversé plusieurs villes & bourgs, ils arriverent au bord de la mer. Aucassin apperçut des marchands qui naviguaient. Il

leur fit signe d'approcher ; & ceux-ci lui ayant envoyé leur barque, il obtint d'eux d'être reçu dans le vaisseau avec sa mie.

Une tempête horrible qui survint les obligea de gagner le port du château de Torelore (*m*). Le Damoiseau resta trois ans dans cette ville, au comble de la joie; car il avait avec lui Nicolette sa douce amie qu'il aimait tant. Mais une flotte Sarrasine vint troubler ce bonheur. Elle attaqua le château, s'en empara, pilla tout, enleva les habitans, & fit prisonniers Aucassin & Nicolette. On porta la pucelle dans un vaisseau. Son ami, pieds & poings liés, fut mis dans un autre, & l'on s'éloigna; quand tout-à-coup une nouvelle tourmente sépara la flotte. Le navire, qui portait Aucassin, balotté pendant plusieurs jours & jetté de côte en côte, fut poussé enfin contre le château de Beaucaire. Les habitans, accourus sur la rive, virent avec une bien agréable surprise leur Damoiseau. Son pere & sa mere étaient morts pendant son absence. Ils le reconnurent pour leur Seigneur, & le conduisirent en pompe au château, dont il prit possession, & où il n'eut plus

rien à regretter que Nicolette, sa doucé amie.

Le vaisseau qu'elle montait était celui du Roi de Cartage, venu à cette expédition avec douze fils, tous Rois comme lui. Ravis de sa beauté, les jeunes Princes la traiterent avec respect, & lui demanderent plusieurs fois le nom de ses parens & de sa patrie. « Je l'ignore, » répondit-elle. Je sais seulement que je fus » enlevée en très-bas âge, & vendue, il y a » quinze ans, par des Sarrasins ». Mais lorsqu'on entra dans Cartage, quel fut son étonnement à l'aspect des murs & des appartemens du château, de reconnaître les lieux où elle avait été nourrie. Celui du Roi ne fut pas moindre quand il lui entendit raconter quelques circonstances qui prouvaient qu'elle était sa fille. Il se jetta à son cou en pleurant de joie. Les Princes l'embrasserent & l'accablerent de caresses. Peu de jours après on lui proposa pour époux le fils d'un Roi Sarrasin; mais elle ne voulait pas d'un *païen* pour mari, & ne songeait qu'à pouvoir aller rejoindre son doux ami Aucassin, dont la pensée l'occupait nuit & jour.

Dans ce dessein elle s'avisa d'apprendre à

jouer du violon. Dès qu'elle le fut, elle s'échappa du château pendant la nuit, & vint au rivage de la mer, loger chez une pauvre femme. Là, pour se déguiser, la pucelle se noircit avec une herbe le visage & les mains. Elle vêtit, cotte, braies & manteau d'homme, & obtint d'un marinier qui passait en Provence qu'il la prît sur son bord. Le voyage fut heureux. Nicolette débarquée prit son violon; & sous l'équipage d'un Ménétrier s'en alla violonnant par le pays, tant qu'enfin elle arriva au château de Beaucaire.

Aucassin en ce moment était avec ses Barons, assis sur le perron de son palais. Ils regardait le bois où, quelques années auparavant, il avait retrouvé Nicolette sa douce amie, & ce ressouvenir le faisait soupirer. Elle s'approcha, & sans faire semblant de le reconnaître : « Seigneurs Barons, dit-elle, vous » plairait-il ouïr les amours du gentil Au» cassin & de Nicolette sa mie ». Tout le monde en ayant témoigné le desir le plus vif, elle tira d'un sac son violon, &, en s'accompagnant, chanta comment Nicolette aimait son Aucassin; comment elle s'échappa

de sa prison; comment il la rejoignit dans la forêt, & toutes leurs aventures enfin jusqu'au moment de leur séparation. Elle ajouta ensuite : *Sur lui ne sais rien davantage ; mais Nicolette est à Cartage où son pere est Roi du canton. Il veut lui donner pour mari un Roi païen & félon ; mais elle dit toujours non, & ne veut pour Baron* * *qu'Aucassin son doux ami ; & mille fois la tueroit-on, elle n'aura jamais que lui.*

* Epoux.

Pendant tout le tems que dura cette chanson, Aucassin fut hors de lui-même. Son cœur était si oppressé qu'il pouvait à peine respirer. Quand elle fut finie, il tira le prétendu Ménétrier à l'écart, & lui demanda s'il connaissait cette Nicolette qu'il venait de chanter, cette Nicolette qui aimait tant son Aucassin. Le Chanteur répondit qu'il l'avait vue à Cartage, & que c'était la mie la plus fidele, la plus franche & la plus loyale qui fut jamais née. Puis il raconta la maniere dont elle s'était fait reconnaître du Roi son pere, & toutes les persécutions qu'elle avait eu à essuyer au sujet de ce païen qu'on voulait lui faire épouser. « Beau doux ami, reprit Aucassin,

» retournez, je vous prie, auprès d'elle pour
» l'amour de moi. Dites-lui que si j'avais pu
» savoir quel pays elle habitait, j'aurais volé
» aussi-tôt la chercher. Ajoutez que je l'ai
» jusqu'ici toujours attendue, & que j'ai juré
» de ne jamais prendre qu'elle pour épouse.
» Allez; & si vous pouvez l'engager à ve-
» nir me donner sa main, sachez que vous
» recevrez de moi autant d'or & d'argent
» que vous oserez m'en demander & en
» prendre ». Sur la promesse du Ménétrier d'employer tous ses efforts pour réussir, Aucassin lui fit donner d'avance vingt marcs d'argent (*n*). La Pucelle se retira; mais, en tournant la tête afin de voir encore son ami, elle s'apperçut qu'il était tout en larmes. Son cœur en fut touché. Elle revint sur ses pas pour le prier de prendre courage, & l'assura que bientôt, & plutôt même qu'il ne l'espérait, elle lui ferait voir sa douce amie qu'il aimait tant.

Au sortir du château, Nicolette se rendit chez le Vicomte de Beaucaire. Il était mort. Elle demanda un entretien particulier à sa veuve dont elle se fit reconnaître. La Vicom-

teſſe qui avait élevée & nourrie cette aimable enfant, & qui l'aimait comme la ſienne propre, la revit avec la plus grande joie, & la logea chez elle. Nicolette, par le moyen d'une herbe nommée l'éclair, avec laquelle elle ſe frotta, fit diſparaître cette noirceur artificielle qu'elle avait employée pour ſe déguiſer. En moins de huit jours, quelques bains & le repos lui rendirent ſa fraîcheur premiere, & elle reparut éblouiſſante, comme auparavant, d'éclat & de beauté. La Vicomteſſe alors la para de ſes plus magnifiques habits; elle la fit aſſeoir ſur un lit couvert d'une riche étoffe en ſoie, & ſortit pour aller chercher Aucaſſin.

Depuis l'aventure du Ménétrier, il avait paſſé les nuits & les jours dans la douleur. La Vicomteſſe le trouva en larmes quand elle entra. « Aucaſſin, lui dit-elle, vous avez » des chagrins; je veux les diſſiper, & vous » faire voir choſes qui vous amuſeront, ſui» vez-moi ». Il ſuivit, plein d'inquiétude & d'eſpérance. On lui ouvrit la chambre, & il vit, ô ſurpriſe! Nicolette ſa douce amie. A ce ſpectacle une telle joie le ſaiſit qu'il reſta

ſans

ſans mouvement. Nicolette ſautant légérement en bas du lit, courut à lui les bras ouverts, & avec un doux ſourire lui baiſa les deux yeux. Ils ſe firent mille tendres careſſes. La nuit qui ſurvint ne put les ſéparer; le jour naiſſant les ſurprit s'embraſſant encore. Enfin quand il fut heure convenable, Aucaſſin conduiſit ſa Belle à l'Egliſe où il l'épouſa, & la fit Dame de Beaucaire.

Ce fut ainſi qu'après bien des malheurs ſe trouverent réunis ces deux amans. Ils paſſerent une vie longue & heureuſe. Aucaſſin aima toujours Nicolette; Nicolette aima toujours Aucaſſin; & voilà comme finit le joli chant que j'en ai fait.

Mademoiſelle de Lubert, qui a donné une édition nouvelle des Lutins de Kernoſi, *y a inſéré ce Fabliau dont elle a fait un Conte de Fées. Les deux amans y ſont nommés Étoilette & Iſmir. C'eſt une Fée, amie d'Étoilette, qui la délivre de priſon; c'eſt elle, qui, après bien des dangers courus, la rejoint au Prince, & les unit.*

NOTES.

(*a*) Ici le Vicomte dit quelques mots sur le Paradis & l'Enfer, moralité assez déplacée que le Poëte semble ne lui avoir prêtée que pour y coudre un morceau impie. Aucassin répond au Vicomte qu'il n'a que faire de son Paradis; qu'il ne veut que Nicolette, & se soucie fort peu d'un lieu où n'entrent que des Moines fainéans & demi-nus, de vieux Prêtres crasseux, & des Hermites en haillons; que les Rois de la terre, les Chevaliers morts avec gloire dans les combats, les braves & fideles Écuyers, & toute cette Noblesse courtoise & magnifique se trouvant en Enfer, il veut y aller aussi; qu'il y trouvera les belles femmes qui ont eu le cœur tendre, les Ménétriers & les Jongleurs, amis de la joie; & que s'il peut y avoir Nicolette sa mie, il n'aspire point à un autre bonheur.

M. de Sainte-Palaye a retranché ce morceau, que j'aurais supprimé comme lui, & par le même motif, si je ne m'étais fait une loi de ne rien omettre de tout ce qui sert à peindre les mœurs. Joint à ceux du même genre qu'on a vus précédemment, il fera connaître la façon de penser qui se répandait déjà, & chez les beaux esprits d'alors, & chez une partie de la nation. Je dis la nation; car, encore une fois, un Fabliau licentieux ou impie n'était point au XIII[e] siecle ce qu'il serait aujourd'hui, la production furtive & momentanée d'un particulier obscur; c'était, pour ainsi

dire, une mauvaise monnaie dont se chargeaient à la fois deux mille Musiciens, une monnaie qu'ils allaient débiter dans les Palais, les Châteaux & les Places publiques, & qui circulant ainsi successivement de province en province, devenait courante & rendait coupable quiconque la recevait.

(*b*) L'art de l'attaque & de la défense des Places, tel qu'il existait aux XII & XIII[e] siecles, est une matiere si intéressante, & sur laquelle les Auteurs contemporains fournissent si peu de lumieres, que j'ai cru qu'on me saurait gré de publier ici un morceau curieux & inconnu que m'ont offert mes recherches. Comme il a quelque étendue, & qu'il exige des éclaircissemens, je le placerai à la suite du Fabliau. Je me suis déjà excusé sur ces notes épisodiques. Il faut des raisons pour tout le monde, disait un Avocat célebre. Cependant quand ces raisons ennuient la plus grande partie de l'auditoire, on doit en être très-sobre; & c'est ce que je promets.

(*c*) On appellait en général *Damoiselles* les filles des Rois, des Barons, des Chevaliers & Grands-Seigneurs; & *Damoiseaux*, leurs fils quand ils n'avaient pas encore reçu la Chevalerie. C'est ce que signifie dans nos anciennes histoires cette expression, le *Damoisel Pepin*, le *Damoisel Louis-le-Gros*, &c. 2°. On donnait cette dénomination de *Damoiseau* à celui qui étant, par son droit naturel, appellé à l'héritage d'un fief, & n'en jouissant pas encore, en avait l'expectative; on verra plus bas des Bergers de Beaucaire & un Sentinelle nommer Aucassin,

leur Damoiseau. 3°. C'était un terme générique pour exprimer le possesseur d'une Seigneurie non titrée. Cependant les *Chroniques de France* appellent S. Louis *Damoisel de Flandres*, pour exprimer sa suzeraineté sur ce Comté. 4°. En Gascogne, le titre de *Damoiseau* désignait un des trois Ordres de la Noblesse. 5°. Quelquefois il devint propre à tel fief en particulier; & c'est ainsi que les Seigneurs de Commercy, dans la Lorraine, sont encore appellés *Damoiseaux*. 6°. C'était le synonyme d'Écuyer. 7°. Enfin nos Poëtes s'en servent souvent pour désigner un jeune homme en général, soit qu'il fût noble, soit qu'il fût roturier.

(*d*) Il a été remarqué plus haut que le haubert était une arme que portaient les seuls Chevaliers; & pour quiconque a un peu lu, ce fait est si constant, qu'il n'a pas besoin de preuves. Cependant voici un exemple très-formel du contraire. La différence locale des coutumes, la hardiesse de certains particuliers, l'ignorance des Auteurs, les erreurs des Copistes, & particuliérement les diverses acceptions du même mot, suivant les divers cantons, ont dû souvent occasionner, sur bien des points, de ces contradictions, désespérantes aujourd'hui pour ceux qui font des recherches, & dont on ne se tire qu'en pesant ou en comptant les témoignages. Il est sûr au moins qu'Aucassin n'eût pas osé se présenter dans un tournois avec le haubert.

(*e*) J'ai déjà dit que le heaume était un pôt de fer qui couvrait toute la tête; mais il n'avait pas toujours eu cette forme. Dans les commencemens ce ne fut qu'une

espece de baſſin ou calotte à rebord, ſous laquelle toute la face était découverte. Seulement, pour garantir le viſage des coups de cimeterre, on y ajoutait quelquefois une petite bande de fer un peu arquée, nommée *naſal*, qui deſcendant du front aboutiſſait au-deſſous du nez. On en voit beaucoup dans la célebre tapiſſerie repréſentant l'expédition de Guillaume le Conquérant, que le P. Montfaucon a fait graver[1]. Cet Auteur donne auſſi ſous le regne de Philippe-Auguſte, l'effigie d'un Raoul de Beaumont avec un naſal qui deſcend juſqu'à la mentonniere. La grande commodité de ces bonnets ou *chapels* de fer, moins lourds & moins étouffans que le heaume, en fit conſerver l'uſage. Joinville en parle, & lui-même en portait un dans une des actions qu'il décrit. Il y en avait à viſiere comme les heaumes. Guillaume Guiart les appelle *Cervelieres*. D'autres Auteurs les nomment *Chapelines*.

[1] *Monum. de la Mon. Fr.*

(*f*) De pareilles mœurs nous paraîtront bien étranges, & je n'entreprends pas de les excuſer ; mais mon devoir eſt de les repréſenter telles qu'elles ſont.

(*g*) Ces quatre derniers articles faiſaient les principaux objets du luxe des grands Seigneurs. La chaſſe étant preſque leur ſeul plaiſir domeſtique, ils devaient beaucoup eſtimer les chiens & les oiſeaux dreſſés ; c'était un des préſens qu'on faiſait aux Rois, & ils ſont comptés ici parmi les choſes de prix.

(*h*) La *chappe* ou *cape*, était une tunique fort large, froncée par le haut, qui deſcendait juſqu'aux talons, & ſe mettait par-deſſus les autres habits. On en peut voir

la forme dans plusieurs Ordres Religieux qui l'ont conservée : car tous ces habits monastiques, si ridicules à nos yeux, n'étaient que les habillemens du tems qu'avaient adoptés les Fondateurs. Cette frençure du haut laissait une ouverture qu'on nommait *goule* ou *gouleron*, & par où se passait la cappe, de la même façon qu'une chemise. Elles étaient la plupart fermées pardevant, & il fut ordonné aux Religieuses en voyage & aux Clercs à l'église de les porter ainsi, comme plus décentes. Les Synodes & Conciles provinciaux de ce tems-là s'occupaient beaucoup de l'habillement. Dès que la mode y introduisait quelques variations, ils se hâtaient d'arrêter ce luxe, qui aussitôt était sérieusement défendu, ordinairement sous peine d'excommunication pour les Prêtres & les Chanoines. C'est ainsi que les larges manches qu'on s'avisa de faire aux cappes leur furent interdites; & en effet, nos chappes d'église sont encore aujourd'hui sans manches. Louis VII défendit les cappes dans Paris aux Courtisanes, afin qu'on pût distinguer par-là les femmes honnêtes de celles qui ne l'étaient pas. Il y avait des chappes pour le mauvais tems, qu'on appellait *chappes à pluie*; & à celles-ci était cousu un chaperon. Dans les Provinces où elles sont encore d'usage pour les femmes, on les nomme *capotes*. En général la cappe était un habit pour sortir ; différente en cela du manteau, qui était un habillement domestique ou un vêtement d'appareil. Porter un manteau en ville eût été malhonnête.

(*i*) Ceci prouve que les fossés des places fortes, au

tems où le Fablier écrivait, n'étaient pas coupés à pic, comme les nôtres, mais en talut des deux côtés, à la maniere des Anciens, & avec une pente plus ou moins rapide. Sans cela, comment Nicolette eût-elle osé se jetter dans une espece de précipice où elle était presque sûre de se tuer? au lieu qu'on la voit glisser sur les pieds & sur les mains pour descendre, remonter ensuite en se soutenant avec un pieu, & en être quitte pour des écorchures, suite inévitable de la premiere opération.

(*k*) Ce titre, synonyme de celui de *Damoiseau*, se donnait, comme celui-ci, aux fils de Rois & de grands Seigneurs, qui n'étaient pas encore Chevaliers. Dans Villehardouin, le fils de l'Empereur d'Orient est nommé *Varlet de Constantinople*. Dans un compte de la Maison de Philippe-le-Bel, les trois enfans du Monarque, ainsi que plusieurs autres Princes, sont appellés *Varlets*[1].

[1] *La Roque, de la Nobl. p. 8.*

(*l*) Il entrait dans l'éducation des jeunes filles de qualité d'apprendre un peu de Médecine-pratique, un peu de Chirurgie, & cette partie de Chirurgie sur-tout qui regarde le traitement des plaies. Ce dernier talent pouvait leur devenir utile pour leurs peres, leurs freres & leurs maris, quand ils revenaient des combats ou des tournois, mutilés & estropiés. Souvent leurs mains délicates & compatissantes rendaient le même service aux Chevaliers étrangers qui arrivaient blessés dans un château. Les Romans en offrent des exemples à chaque page, & c'est encore-là un témoignage du respect porté à la Chevalerie; comme c'est la meilleure excuse qu'on

puiſſe alléguer des honneurs ſans fin que ces guerriers rendaient au ſexe ſenſible auquel ils devaient tant d'amour & de reconnaiſſance.

(*m*) C'eſt un pays bien ſingulier que cette terre de Torelore. Le Roi eſt au lit & en couche quand Aucaſſin y arrive. La Reine d'un autre côté, à la tête d'une armée de femmes, fait la guerre avec des œufs, du fromage mou & des pommes cuites; fiction miſérable que quelques Romans modernes ont pourtant imitée : car quelle eſt la ſottiſe qui n'a été dite qu'une fois? Eſt-ce là une allégorie? Eſt-ce une critique? Je l'ignore. Cette coutume, au reſte, de faire lever les femmes accouchées pour vaquer aux travaux de leurs maris, tandis que ces mêmes maris ſe mettent au lit pour elles, n'eſt point une imagination de Romancier. On l'a trouvée établie deux ou trois ſiecles après, chez les Caraïbes d'Amérique, & l'on prétend qu'elle a exiſté chez les peuples du Béarn [1]. Quoi qu'il en ſoit, Aucaſſin prend un bâton & roſſe le Monarque, auquel il fait jurer qu'il abolira cette coutume dans ſa Terre. Il termine tout auſſi promptement avec ſon épée la guerre des pommes cuites. J'ai ſupprimé cet épiſode, ainſi que celui d'un Bouvier que le jeune Prince rencontre dans le bois, & qui s'eſt ſauvé de chez ſon maître, parce qu'il a laiſſé perdre un bœuf de charrue *valant vingt ſous*.

L'expreſſion du *Roi de Torelore* devint une injure qu'on appliquait à l'homme fanfaron qui promettait beaucoup & ne tenait rien.

[1] *Colom. Mél. Hiſt. p. 26.*

(*n*) L'argent monnayé & destiné à la circulation du commerce étant en petite quantité, on ne l'employait que dans les paiemens peu considérables. Pour ceux qui l'étaient davantage, ou afin d'éviter l'évaluation, assez difficile, des monnaies particulieres si multipliées en France, on se servait d'argent en nature & en lingots qu'on livrait au poids; ce qui fait qu'on voit si souvent cette expression de *marcs* dans les Chroniqueurs, ainsi que dans les Poëtes du tems. Sous la premiere race, on se servait, pour compter, de la livre effective pesant 12 onces; sous la seconde, de la livre de compte valant 20 s. C'est sous la troisieme, vers la fin du XI[e] siecle, que s'introduisit l'usage de compter par marc ou demi-livre d'argent du poids de 8 onces. Il y avait en France quatre sortes de marcs différens [1]; celui de Limoges, celui de la Rochelle, celui de Troyes, plus fort que les autres & devenu le marc de presque toute l'Europe, parce que c'était celui dont on se servait dans les foires de Champagne, les plus anciennes & les plus célebres de toutes; enfin le marc de Tours, employé pour les monnaies royales & pour les especes qu'on appellait *tournois*:

[1] *Du Cange; Gloss. au mot* marca.

Vingt mils mars d'or au grand pois.
Rom. d'Athis Manusc.



DESCRIPTION D'UN SIEGE,

TIRÉE DU ROMAN DE CLARIS.

Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, n° 7534.

Pour pouvoir comprendre le récit qu'on va lire, il est besoin de quelques explications préliminaires que je vais mettre de suite, afin de ne point arrêter le Lecteur à chaque mot.

Jusqu'à l'époque du canon, il n'y eut chez les nations qui faisaient la guerre avec quelque principe, d'autre Poliorcétique (Art des sieges) que celle qui, née en Asie, avait été perfectionnée par les Grecs, & sur-tout par les Romains. Elle consistait en gros à faire, soit par la sappe, soit par les coups redoublés d'une grosse poutre armée d'une tête de fer, qu'on nommait* Bélier, *une brêche capable de livrer passage au soldat; ou à l'élever jusqu'à la hauteur du mur par le moyen de certaines tours de bois mobiles, qu'on en faisait approcher. Comme il fallait avant tout combler le fossé, applanir &*

* *Traité des Sieges & des Machin. des Anc.* Par M. de Maizeroi.

affermir le terrein pour le roulage des machines & des tours, & quelquefois, quand la ville était située sur une éminence ou sur un roc, élever des terrasses afin de pouvoir atteindre aux murailles, on avait imaginé différens moyens propres à couvrir les travailleurs. C'étaient de grands Boucliers appellés Persiens; *diverses sortes de Mantelets* (Plutei) *composés de clayonnages; & des* Tortues *ou bâtis de charpente qu'on garnissait sur les côtés, de rideaux de cordages ou de crin contre les traits de l'ennemi, & sur le toît, de terre grasse, d'herbages, de cuirs crus contre ses feux d'artifice. La sûreté avec laquelle les soldats travaillaient sous ce dernier abri, lui avait fait donner chez les Romains le nom de* Musculus (*Mulot*), *& chez nos aïeux celui de* Chat; *par allusion sans doute à l'action du premier de ces animaux, quand il se creuse en terre une retraite; ou à la malice du second, quand il guette sa proie. A mesure que les travaux avançaient, ou lorsqu'on avait besoin d'une communication d'un des travaux à l'autre, on joignait bout à bout plusieurs de ces bâtis, & on en formait une galerie couverte qui, de sa ressemblance avec les treillages des* vignes *fut*

appellée Vinea. *Plusieurs machines, d'une méchanique très-ingénieuse,* Balliftes, Catapultes, Scorpions, *&c. tiraient pendant ce tems aux défenses. Ces machines n'étaient que des arbalêtes plus compliquées que les arbalêtes ordinaires; mais leur force était si prodigieuse que les unes lançaient des poutres de dix à douze coudées de long, & les autres des masses de fer ou des pierres pesant jusqu'à cinq ou six cens. Enfin, au moment de l'assaut on abattait sur la muraille différens ponts-levis que portaient les tours, & par où les assaillans débouchaient de plein-pied.*

Les assiégés employaient, pour se défendre, & les mêmes tours & les mêmes machines. Ils amortissaient les coups du Bélier en lui opposant des clayonnages & des sacs de laine; ou bien ils faisaient tomber sur lui de grosses poutres qui le brisaient; ou ils l'enlevaient avec des cordes à nœuds coulans : & tout cela s'opérait par le moyen de Grues placées sur le rempart. Dans l'épaisseur du parapet des murs étaient pratiqués des crénaux qui servaient à tirer sur l'ennemi; & comme celui-ci par cette raison dirigeait particuliérement ses batteries contre ces

ouvertures, ſoit pour les abattre, ſoit pour écarter les tireurs, on verra plus bas qu'en France on couvrait les crénaux avec des Hourdis, *c'eſt-à-dire avec des claies ou des aſſemblages de pieux. Le parapet était ordinairement ſaillant, avec des Meurtrieres, ou eſpeces de ſoupiraux, ouverts au pied, nommés* Machicoulis; *par leſquels on pouvait voir dans le foſſé, &, dans le cas d'eſcalade, abattre les échelles, ou jetter des pierres, des pieux, des feux d'artifice, de l'eau & de l'huile bouillantes.*

Mais c'étaient les portes ſur-tout, comme l'endroit le plus faible & en même tems le plus important, qu'on cherchait à fortifier. Outre un revêtement de plaques de fer pour les garantir du feu, outre ces Machicoulis pour écraſer ceux qui en approchaient, outre deux tours pour les défendre, & une herſe de fer qui en tombant pouvait faire une barriere nouvelle, elles avaient de plus en avant une ſorte de fortification détachée, ou un avant-mur qu'on appellait Barbacane. *On lira dans le morceau que j'ai annoncé que les Français, indépendamment de la Barbacane, les fortifiaient encore par une double porte à couliſſe, par de groſſes*

barrieres extérieures, par un fossé, & enfin par un rang de lices; de sorte qu'avant d'y parvenir il fallait s'emparer de la Barbacane, passer le fossé, forcer les lices & couper les barres. Cette attaque regardait spécialement les Chevaliers, qui, par la pesanteur de leurs armes, eussent été bien moins propres à celle des murailles. Cela attirait une sortie de la Chevalerie de la Place, & l'on se battait corps à corps: ce que nos anciens Auteurs appellent paleter, *du mot* palus, *pieu, barriere. Les Ecuyers & les Sergens étaient destinés à monter à l'assaut; & pendant ce tems les Archers & les Arbalêtriers, placés aux étages supérieurs des tours de bois, favorisaient leur approche, en tirant aux défenses, ainsi que toutes les batteries des machines.*

On nommait arc-baleste, *la petite baliste à main* (arcū balista.) *Il en est parlé dans la vie de Louis-le-Gros, & sous les premieres années du regne de ce Prince, qui monta sur le trône en* 1108; *d'où l'on pourrait soupçonner qu'elle avait été apportée d'Asie, & introduite en France au retour de la premiere Croisade. Mais cette arme meurtriere était si redoutable par sa force,*

& si dangereuse par la facilité de s'en servir, qu'un Concile de Latran, tenu l'an 1139, *l'anathématisa. Il faut que l'obéissance au décret du Concile ait été bien générale & bien prompte, puisque Guillaume Breton, dans le Poëme latin qu'il a fait en l'honneur de Philippe-Auguste, dit que sous ce Prince elle était* inconnue[1], *& que Richard Cœur-de-lion, qui en renouvella l'usage, passa pour son inventeur*[2]. *Richard, au reste, en fut la victime : il périt d'un coup de fleche lancée par cette machine.*

Les Arbalêtriers faisaient dans les armées un corps très-important. Leur Chef portait le titre de Grand-Maître des Arbalêtriers, & il devint un des grands Officiers de la Couronne. Leur arme néanmoins, quoiqu'employée dans toutes les armées à cause de sa force, fut toujours, par-là même, regardée, ainsi que l'art, comme l'arme des lâches, & comptée la premiere dans le nombre de celles qu'on appellait ennemies de prouesse. *Les seules estimées étaient l'épée, la lance, & autres pareilles qui, exigeant l'approche, rendaient le combat égal, & ne laissaient d'avantage qu'à la valeur, à l'adresse & à la force.*

[1] *Guill. Brito Philip. lib.* 2.

[2] *G. Guiart. manusc.*

La Poliorcétique, depuis la décadence de l'Empire Romain, s'était conservée en Italie plus parfaite que chez les autres peuples. Ce fut avec des Ingénieurs, fournis par les Génois, que Godefroi de Bouillon prit Jérusalem. Ces lumieres se maintinrent dans les villes de Syrie & de Palestine possédées par les Chrétiens. Philippe-Auguste, dans son expédition d'Outremer, en profita. De retour en France, il y fut le restaurateur de cet art qu'il sut employer avec succès contre ses ennemis.

Nos peres, en adoptant les machines de guerre des Grecs & des Romains, changerent leurs dénominations étrangeres pour leur en donner de Françaises. Ainsi l'on appella Béfrois, *les tours de bois roulantes;* Pavois ou Tallevas, *les boucliers Persiens;* Vireton, *les grandes fleches d'arbalête, parce qu'elles* viraient *en l'air;* Carreaux *ou* Garrots, *de gros traits de Catapulte dont le fer était de forme pyramidale, & la base* quarrée *par conséquent. Enfin les machines de jet furent nommées* Perrieres, *des pierres qu'elles lançaient;* Bugles *ou* Bibles, Caables *&* Mangoneaux. *Ce dernier terme cependant paraît venir du Grec* Manganon, *qui dans le Bas-*

Empire

pire se prenait pour toute machine en général. Ainsi, de générique qu'il était il devint particulier; & on se servit, pour la signification générique, du mot Engin, *dérivé du Latin* ingenium. *Au reste ces productions de l'habileté & de la méchanceté humaine ne subsisterent que deux siecles & demi environ après Philippe-Auguste. Elles s'abolirent sous Charles VII, & céderent à l'invention perfectionnée, bien plus funeste encore, de la poudre & du canon.*

On ne doit pas s'attendre à trouver dans le morceau qui va suivre, ni l'ordre ni les détails précis des opérations d'un siége. Ce n'est pas ainsi que les Poëtes écrivent; & d'ailleurs ces Bourgeois qui se faisaient Romanciers, n'en savaient sûrement pas assez sur cette matiere pour avoir pu nous en laisser des notions, capables aujourd'hui de nous satisfaire. La description de celui-ci a de la clarté, elle a quelqu'étendue; & ce double mérite est beaucoup, en comparaison de certaines expressions obscures qu'on trouve semées çà & là chez les Chroniqueurs du tems. La scène est sous le Roi Artus.

Li Rois . . . .
Comande en la forest aler

Le Roi donne ordre d'aller dans la forêt abattre & tailler du bois,

Le merrien trancher & doler,
Et faire engins & mangoniaux,
Et grans béfrois riches & biaux,
Chaz pour les granz foſſés emplir.
Cilz dedans penſent d'els garnir :
Mangonniax font por fors giter,
Hourdiz por les creniax garder,
Darz & pieus agus por lancer,
Barbacanes por enforcier,
Barres & portes couleïces,
Et granz trenchées tailleïces;
Bien s'appareillent por défendre
De ceus qui les cuident ſorprendre.
Li Rois fet ſes engins drécier
Et vers les hauz murs charroïer,
Bibles & mangonniax getter,
Et les Chaz aux foſſez mener,
Les béfrois traire vers les murs :
Cil dedenz ne ſont pas ſéurs.
Quant les Engins voient venir,
Aus murs montent pour maintenir
La Cité contre ceux de fors.
Li Roi Artus & ſes efforts
S'en vont avant por aſſaillir.
Eſcuyers veïſſiez ſaillir
Par les Engins pour euls couverte,
Par les Chaz vont portant la terre,
Les foſſés emplent fiérement;
Et cil dedenz communément
Traient d'aubaleſtes & dars :
Carrels volent de toutes parts,
Car aus Béfrois ſont li Archier,
Et li plus meſtre Aubaleſtrier,
Qui à ceus deſus les murs traient....

de faire Engins, Mangonaux, grands & forts Béfrois, & Chats pour combler les foſſés. Les habitans de leur côté ſongent à ſe défendre : ils ſont des Mangonaux pour lancer des pierres au-dehors, des Hourdis pour couvrir les crenaux, des dards, des pieux aiguiſés pour jetter ſur les aſſaillans; &, pour fortifier la porte, des Barbacanes, des barres, des portes à couliſſes, & des foſſés profonds. Ils ſe mettent ainſi en état de repouſſer l'ennemi qui les croit ſans défenſe. Le Roi fait dreſſer & approcher de la ville ſes Engins; il fait jouer les Bibles & les Mangonaux, avancer les Chats près du foſſé, & conduire au pied des murs les Béfrois. Les habitans ont tout lieu de craindre. Dès qu'ils voient rouler les Engins, ils montent ſur la muraille pour la défendre contre l'aſſaillant. Artus avec ſes troupes marche à l'attaque. Alors vous euſſiez vu les Écuyers s'avancer ſous les Engins (galeries ou Vignes) pour être à couvert. Ils portent de la terre ſous le Chat, & comblent hardiment le foſſé. Ceux de la ville leurs lancent des traits d'arbalête & des dards. De toutes parts volent les Carreaux. Du haut des Béfrois les Archers d'Artus & ſes plus habiles Arbalêtriers tirent ſur les

Li Roi Artus sa gent s'escrie,
Avant franche Chevalerie.
Lors veïssiez les Chaz mener
Et les plusors aus murs muïer:
Li auquant drécent les eschieles
Par les murs & fortes & fieres;
Mès cil lor lancent piez agus,
Et poiz chaude mellée à gluz,
Et eue bouillante, & chaudierre;
Par force les metent arriere.
Li lendemain.....
Aus Engins corent les Sergens,
Aus portes vont li Chevalier,
Aus Béfrois li Aubalestier.
Cil de laïens montent as murs,
Ne doutent rien, ainz sont séurs;
Dont recomence li assauz.
Li Chevaliers vers les portaus
Des lices couper se travaillent;
Mès cil de la Cité lor saillent,
Lor lices durement défendent;
D'une part & d'autre contendent
De bien fere, de bien férir,
Et de bien l'estor maintenir.
Aus lices est granz li estors,
Et aus fenêtres & aus tours
Rest li assauz. De toutes parz
Volent carrel, & pel, & dars;
Et pierres grans & les Perrieres
Et les Bibles qui sont trop fieres
Gétent trop menuétement.
Li Chevalier communément
Sont aus lices, là se combatent;
Li uns d'euls les autres abatent.

défenseurs de la muraille. Le Roi crie à sa troupe : avancez, braves Chevaliers. Dans le moment vous eussiez vu les Chats rouler, & déjà plusieurs toucher au mur. Les soldats dressent aussi-tôt leurs fortes & longues échelles; mais on jette sur eux des pieux aiguisés, de la poix fondue avec de la glu, des chaudieres d'eau bouillante; & l'on parvient à les repousser. Le lendemain nouvelle attaque. Les Sergens retournent aux Engins, les Chevaliers aux portes, & les Arbalêtriers aux Béfrois. Les habitans remontent aussi sur leurs murailles. Ils ne craignent plus rien, & se croient sûrs de vaincre encore. L'assaut recommence. Les Chevaliers près de la porte travaillent à couper les lices. Ceux de la ville sortent pour les défendre. De part & d'autre on cherche à bien faire, à se distinguer, & à maintenir avec avantage le combat. La mêlée est vive en cet endroit. L'attaque recommence aux crenaux & aux tours. De tous côtés volent Carreaux, pieux & dards. Les Perrieres & les Bibles menaçantes lancent sans cesse de grosses pierres. Les Chevaliers cependant combattent en foule aux lices, & chacun d'eux cherche à abattre un ennemi. A leur tête sont, l'épée à

Claris, & Laris, & Gauvain,
Sagremor, & Messire Yveins
Sont devant, les épées tretes.
Lors ont les envaïes fêtes
A ceus dedens, dont trop perdirent;
Par force les lices perdirent.
Aus mestres barres sont venu;
Là ont le chaple maintenu:
Mès li nostre tozjours s'enforcent,
Ne font pas semblant que il dorcent;
Cil sont charpentier devenuz.
Tant fu li assauz maintenuz,
Tant si péneregnt fiérement
Nostre Baron communément,
Qu'en la Cité les embatirent.
Assez de lor genz i perdirent.
Cil des Béfrois dus qu'aus murs vienent,
Les épées en lor mains tiennent:
Toute jour fut l'assauz tenus,
Tant que li vespres fu venuz.

la main, Gauvain, Claris, Messire Yvain, Laris & Sacremor. Ils fondent sur les Chevaliers de la ville. Ceux-ci perdent du terrein & les lices. Ils se retirent derriere les grosses barres, & là maintiennent le combat. Mais les nôtres redoublent leurs efforts, ils ne s'endorment pas, & deviennent charpentiers : enfin, ils conservent si bien leur avantage, ils combattent si vaillamment, qu'ils repoussent l'ennemi dans la ville avec une grande perte de ses gens. D'un autre côté ceux qui étaient dans les Béfrois gagnent les murs, & y sautent l'épée à la main. L'attaque dura tout le jour jusqu'à ce que le soir vint.

La nuit les Assiégés tiennent Conseil, & ils envoient un Député pour offrir de se rendre.

On trouve aussi dans les Royaux Lignages *de Guil. Guiart, manuscrits, une description très-détaillée du siége de Château-Gaillard par Philippe-Auguste; & celle-ci a cela de particulier, qu'on y voit employés un blocus, une mine, un assaut par la bréche, une attaque par eau, le feu grégeois, &c.*

* DE L'ENFANT QUI FONDIT AU SOLEIL.

JADIS fut un Marchand actif & laborieux qui, lorsqu'il s'agissait de gagner, n'épargnait ni soins ni peines. Aussi le voyait-on toujours par voie & par chemin, courant & cherchant des contrées où il pût vendre avec plus d'avantage ses marchandises, & par-là augmenter son avoir. Or, pendant un de ces voyages qui dura près de deux ans, il arriva que sa femme s'amouracha d'un Bachelier *. Amour, qui ne peut long-tems se contenir, mit bientôt nos deux amans d'accord; mais ils eurent la mal-adresse d'en fournir la preuve, & au bout de neuf mois la Marchande qui n'avait point d'enfans, se trouva en avoir un.

* Jeune homme.

Le mari à son retour, fut fort étonné de rencontrer chez lui ce poupon, qu'à son départ il n'avait point vu. Il demanda l'explication de cet énigme. « Sire, répondit la

» femme, j'étais un jour appuyée là-haut ſur » la fenêtre, bien triſte & bien déſolée d'une » ſi longue abſence de votre part. Nous » étions en hiver, & il négeait. Comme je » regardais le Ciel en ſanglotant, & ſans me » douter de rien, un floccon de neige m'en- » tra par hazard dans la bouche, & je me » ſuis trouvée tout-à-coup enceinte de ce » bel enfant que vous voyez ». Le Marchand ne témoigna pas la moindre humeur. « Que » Dieu ſoit loué, répondit-il, je déſirais un » fils qui pût hériter de nous, il vient de » m'en envoyer un; je le remercie de ſa » bonté, & me voilà content ». Il affecta de l'être réellement, ne fit jamais le plus petit reproche à ſa femme, & vécut avec elle tout comme auparavant; mais il diſſimulait, & intérieurement ſe promettait bien de ſe venger un jour.

Cependant l'enfant crût & grandit. Déjà il avait quinze ans, quand le Marchand qui, dans ſon ame, s'occupait toujours de ſon projet de vengeance, ſongea ſérieuſement enfin à l'exécuter. « Dame, dit-il un jour à ſon » épouſe, ne vous affligez pas ſi je vais en

» core vous quitter; mais il faut que je
» parte demain. Faites mes malles & celles
» de votre fils, je veux l'emmener avec moi,
» & le dresser à notre commerce, tandis qu'il
» est jeune; car, voyez-vous, quelqu'avisé
» que soit un homme, jamais il ne réussira
» dans son métier, s'il ne s'y est appliqué
» de jeunesse. Hélas! repartit la mere, j'ai
» beaucoup de chagrin de le voir partir,
» & je voudrais bien que ce ne fût pas en-
» core de si-tôt; mais puisque vous le vou-
» lez, & que c'est son avantage, à la bonne-
» heure. Que Dieu vous conduise, & qu'il
» vous ramene tous deux en bonne santé ».
La chose arrangée ainsi, le Marchand partit
le lendemain de bon matin, & il emmena l'en-
fant de neige.

Je ne vous ferai pas le détail de son voyage,
ni celui des lieux par où il passa. Tant y a
qu'arrivé à Gênes, il trouva là un marchand
Sarrasin, qui retournait à Alexandrie, & au-
quel il vendit le jeune homme en qualité
d'esclave. Pour lui il finit ses affaires à son
aise, & s'en revint ensuite.

Non, cent Poëtes ensemble ne suffiraient pas

pour vous peindre le déſeſpoir de la mere lorſqu'elle vit notre voyageur arriver ſeul. Elle s'arracha les cheveux, elle ſe pâma. Enfin, quand la connaiſſance lui fut revenue, elle pria & conjura, pour Dieu, ſon mari de lui dire, ſans détour, ce qu'était devenu ſon fils. L'époux s'attendait à tout cet éclat. Ainſi il ne fut pas embarraſſé pour répondre. « Femme, » dit-il, on n'eſt point venu à mon âge ſans » avoir vu bien des choſes ſur leſquelles il » faut, malgré ſoi, ſavoir prendre ſon parti; » car de s'en affliger qu'y gagne-t-on? Écoutez un malheur qui m'eſt arrivé dans le » pays d'où je viens. Nous montions, votre » fils & moi, un certain jour qu'il faiſait » horriblement chaud, une montagne fort » haute & fort roide. Il était midi, le ſoleil donnait à plomb ſur nous, & brûlait » comme du feu. Que vous dirai-je? je vis » avec ſurpriſe l'enfant couler tout-à-coup, » & fondre ſous mes yeux au ſoleil. En vain » je voulus le ſecourir, il n'y avait point » de reſſource. Ne m'avez-vous pas dit vous-même qu'il était de neige »?

La Dame ne ſentit que trop bien la por-

tée de ce discours. Elle n'osa souffler, & *but patiemment ce qu'elle avait brassé.*

Copié dans Sansovino, *Giorn. IX*, *Nov. VI.*

Dans les Facétieuses Journées, *p.* 303.

Dans les Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourg. *p.* 145.

Dans les Novelle di Malespini, *tom.* 1, *pag.* 166, *Nov. XXXVIII.*

Dans les Contes de Grécourt, *t.* 3, *p.* 67.



Par Jean de Boves.

☞ * DU CONVOITEUX (a) ET DE L'ENVIEUX.

MESSIEURS, je vous ai jusqu'ici assez conté de mensonges ; je vais enfin vous dire une aventure vraie : car le Conteur qui ne sait que des fables, ne mérite point de paraître à la Cour des Grands. S'il entend son métier, il doit entremêler habilement ses historiettes, & *entre deux vertes avoir soin d'en faire passer une mûre.* Telle est la mienne, que je vous garantis vraie.

Il y a un peu plus de cent ans que vivaient deux compagnons, gens assez pervers. L'un était un Convoiteux, dont rien ne pouvait rassasier les desirs, & l'autre un Envieux que désespérait le bien d'autrui. C'est un homme bien haïssable que l'Envieux, puisqu'il déteste tout le monde ; mais l'autre est encôre pire, je crois ; car c'est la convoitise & la rage d'avoir, qui prête à usure, qui invente des mesures fausses, & rend injuste & fripon.

Nos deux gens donc, un jour d'été, qu'ils faisaient route ensemble, rencontrerent, dans une plaine, Saint Martin. Le Saint, au premier coup d'œil, connut leurs inclinations vicieuses, & la perversité de leur cœur. Néanmoins il marcha quelque tems de compagnie sans se faire connaître. Mais arrivé à un endroit, où le chemin se partageait en deux, il leur annonça qu'il allait les quitter; puis se nommant à eux, il ajouta, pour les éprouver: « Je veux que vous puissiez vous féliciter de m'avoir rencontré. Que l'un de vous me demande un don, je promets de le lui accorder à l'instant, mais ce sera à condition que celui qui n'aura rien demandé obtiendra le double ».

Le Convoiteux, malgré toute l'envie qu'il avait de faire un souhait magnifique, se promit bien cependant de se taire, afin d'avoir encore deux fois davantage. Il excitait son camarade à parler. « Allons, bel ami, demandez hardiment, puisque vous êtes sûr d'obtenir; il ne tient qu'à vous d'être riche pour la vie; voyons si vous saurez souhaiter ». L'autre qui serait mort de douleur

si celui-ci eût eu quelque chose plus que lui, n'avait garde vraiment de déférer à cette instance. Tous deux resterent ainsi assez long-tems sans vouloir se décider. Mais le premier, que dévorait la soif d'avoir, ayant menacé son compagnon de le battre s'il ne parlait : eh bien, oui, je vais demander, répondit l'Envieux en colere; &, loin d'y gagner, tu t'en repentiras. Alors il demanda au Bienheureux de perdre un œil, afin que son camarade perdît les deux. Sa priere fut exaucée à l'instant même; & tout le parti qu'ils tirerent de la bonne volonté du Saint, ce fut d'être, l'un borgne & l'autre aveugle.

C'est une justice que le mal qui arrive aux méchans; & si quelqu'un était tenté de plaindre ceux-ci, je prie Saint Martin de leur en envoyer autant.

Ce Conte est imité d'Esope. Jupiter, dans le Fabuliste Grec, excédé des importunités de deux hommes, l'un avare, & l'autre envieux, leur envoie Apollon avec promesse d'accomplir, pour chacun d'eux, un souhait, & de donner le double à l'autre. L'avare, après avoir hésité long-tems, se détermine enfin à

demander beaucoup d'or. L'Envieux fait la même demande que celui du Fabliau.

*Se trouve dans l'*Élite des bons mots, *t. 2, p. 292.*

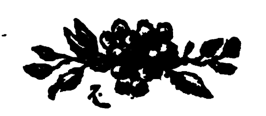
Dans les Detti & Fatti Piacevoli del Guicciardini, *p. 99.*

NOTE.

(*a*) C'eſt-là un de ces mots qu'on a ſupprimés de la langue ſans ſavoir pourquoi, ſans leur donner de ſynonyme; & cependant il y était néceſſaire, puiſqu'on a conſervé ſon ſubſtantif. Le Convoiteux n'eſt pas l'homme avide, ce n'eſt pas l'Avare; l'un s'approprie ſans honte tout ce qui eſt à ſa bienſéance, l'autre amaſſe pour le ſeul plaiſir d'amaſſer; pour lui, tout le tente: terres, châteaux, bijoux, argent, il n'eſt rien qu'il ne déſire; mais il en jouirait. C'eſt un malade toujours altéré qui voudrait toujours boire.

M. de Caylus, dans un Mémoire ſur les Fabliaux, a donné l'extrait de celui-ci [1].

[1] *Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. XX.*



** LES DEUX PARASITES.

Ce Conte n'eſt qu'une aſſez mauvaiſe plaiſanterie de deux gens aſſis à la table d'un Roi, un jour de Cour pleniere. L'un ramaſſe tous les os que l'autre a laiſſés ſur ſon aſſiete, il y joint ceux qu'il a gardés ſur la ſienne, & montrant ce tas au Prince; Sire, dit-il, voici ce qu'a bien voulu reſpecter l'appétit de mon voiſin. Il eſt vrai, Sire, répond l'autre; mais au moins j'ai laiſſé les os; & lui, comme les chiens, en va faire ſon profit.

Dans les Convivales Sermones, *t.* 1, *p.* 168.

Dans les Facetie, motti & burle da Lod. Doménichi, *pag.* 121.

Dans les Plaiſantes Journées du ſieur Favoral, *p.* 185.

Et dans le Democritus Ridens, *p.* 75, *on prête cette réponſe à un Ambaſſadeur de Pierre Roi d'Arragon, envoyé à la Cour de Maroc, où on lui avait joue le même tour que dans le Fabliau.*

La meilleure application qui en ait été faite, eſt celle qu'on lit dans *Giraldi*, *p.* 209. *Dec.* 7. Il dit que le Danté ſe trouvant à la table du Seigneur Cané de la

Scala, Prince de Vérone, (*Cane*, en Italien, signifie *chien*) le Prince fit porter aux pieds du Danté tous les os de la table, & parut effrayé ensuite de la faim d'un homme qui laissait de pareils débris. Monseigneur, répondit le bel-esprit, si j'avais été *chien*, je n'eusse rien laissé.

Idem, *dans le* Parangon des Nouvelles, *f. xxij.*

Et dans les Facéties & mots subtils, *p.* 186.

Dans les Facetiæ Frischlini, *p.* 290, *ce bon mot est attribué au Pogge, & non à Giraldi.*

Mais il est plus ancien que nos Fabliers même. Josephe, Liv. XII; *le prête au Juif Hircan assis à la table de Ptolomée, Roi d'Égypte.*



*DU PAUVRE MERCIER.

TOUJOURS occupé, comme les jolis Conteurs, à m'informer des aventures plaisantes qui arrivent, pour vous en réjouir ensuite, je vais vous en dire une toute nouvelle. Écoutez-moi attentivement; vous le devez. Nous autres Fabliers, outre le plaisir dont nous sommes les dispensateurs, nous procurons encore plus d'un bien dont on ne se doute gueres. Que de querelles, par exemple, n'arrêtent pas nos historiettes? Car, vous l'avouerez, quand nous avons fait rire, adieu la colere : on n'est plus tenté d'avoir ni haine ni rancune.

Un riche Baron, possesseur de grandes terres, y avait établi une telle police que les fripons & les voleurs n'osaient y paraître (*a*). Ce n'était pas un homme, comme beaucoup d'autres, à les faire contribuer, ou à recevoir d'eux des rançons. Chez lui point de

de miséricorde : autant il en pouvait attraper, autant de pendus.

Un jour il fit annoncer une foire nouvelle dans sa terre. Aussitôt plusieurs gros forains s'y rendirent avec des charrettes chargées de marchandises ; & dans ce nombre on vit arriver humblement un petit Mercier, dont la mince pacotille était portée par un roussin. Quand il fut question d'étaler, celui-ci se trouva embarrassé de son cheval. Le mener à l'hôtellerie, ses facultés ne le lui permettaient pas. D'un autre côté, le laisser paître dans la prairie, c'était risquer de le perdre. Un Marchand, qui se trouvait auprès de lui, & qu'il consulta, lui fournit un expédient. « Faites comme moi, lui dit-il ; allez mettre » votre bête sous la sauve-garde du Seigneur, » & après cela dormez tranquille. Nulle part » sur la terre vous ne trouverez justice & » sûreté comme chez lui : si quelqu'un était » assez hardi pour voler le cheval, il se» rait pendu ; mais en tout cas, soyez sûr » qu'on vous le payerait ».

Le Mercier trouva cette assurance extrêmement consolante. Il alla conduire son rous-

ſin dans la prairie; mais, ſoit qu'il eût mal entendu ce qu'on lui avait dit, car c'était un homme aſſez ſimple, ſoit qu'il crût apparemment que deux protecteurs valaient mieux qu'un, il ſe mit à marmoter quelques prieres en Latin & en Roman, * pour recommander ſon cheval à Dieu & au Baron, & leur demanda qu'ils ne le laiſſaſſent pas ſortir du pré. Il n'eut point à ſe plaindre de Dieu, & le rouſſin en effet ne ſortit pas; car dans la nuit une louve affamée vint l'étrangler, & le dévora ſi proprement, que le lendemain, quand le Mercier retourna pour le reprendre, il n'en trouva plus que les os. Cet accident le ruinait. Hors d'état déſormais de pouvoir ſuivre les foires, il ſe voyait réduit à mendier ſon pain; & dans ſon déſeſpoir, il envia cent fois le ſort des brigands que le Baron avait fait pendre. Enfin, ſe rappellant ce que le Marchand lui avait dit de ce Seigneur, il voulut aller lui expoſer ſon infortune, & tâcher d'émouvoir ſa compaſſion. Il ſe préſenta chez lui tout en larmes: Sire, dit-il, que Dieu vous accorde plus de bonheur qu'à moi. Le Baron fut touché de ſa

* En Français.

douleur : « Ami, lui répondit-il du ton le plus
» affable, puifque vous n'êtes pas heureux,
» je fouhaite que vous le deveniez. Mais
» qu'avez-vous à pleurer ? — Ah ! Sire, j'a-
» vais un cheval qui faifait tout mon bien.
» On m'a dit en arrivant ici, que fi je vous
» le recommandais, je n'aurais plus rien à
» craindre, & que vous me dédommage-
« riez de fa perte. Je l'ai mis dans votre
» pré, fous la garde de Dieu & la vôtre ;
» & le loup me l'a mangé. Beau Sire, je
» fuis fans reffource, fi vous n'avez pitié de
» moi. Bon, bon, ce n'eft-là qu'un petit mal-
» heur, reprit en riant le Baron ; il ne faut
» pas pleurer pour fi peu, mon bon homme.
» De quel prix était votre cheval ? — Sur
» ma part de paradis, Sire, & fur la foi que
» vous devez à votre mie, il valait foixante
» fous. — Eh bien, en voilà trente. Si vous
» vous étiez mis fous ma feule garde, je me
» ferais cru obligé de payer la fomme en-
» tiere. Mais comme vous avez reclamé auffi
» celle de Dieu, il eft jufte qu'il entre pour
» fa moitié dans les dédommagemens, & je

» vous conseille d'aller sans délai la lui de-
» mander ».

Le petit Mercier ne trouva la réflexion que trop juste, & il se fit alors bien des reproches d'avoir mis son roussin sous une autre protection que celle du Baron. Les trente sous cependant le consolerent un peu. Il alla donc reprendre sa balle, qu'il chargea sur ses épaules, & se mit en route : mais toujours maugréant contre Dieu, & regrettant bien de ne pouvoir lui demander raison.

Comme il s'occupait de ces pensées, il vit venir à sa rencontre un Moine noir, monté sur un bon cheval. Il alla droit à lui, l'arrêta, & lui demanda à qui il appartenait. « Je sers Dieu, répondit l'homme au capu-
» chon. — Beau Frere, soyez le bien ve-
» nu. Eh bien, puisque vous servez Dieu,
» je vous apprends, moi, que votre maître
» m'a fait tort de trente sous, & qu'il faut
» que vous ayez la bonté de me les payer
» pour lui, & tout à l'heure ». En disant cela il le saisit par sa chappe, & la lui arrachait (*b*). Le Moine, qui ne se sentait pas

le plus fort, cria beaucoup à l'injuſtice; & vu que par ſon état, diſait-il, il lui était défendu de ſe battre, il propoſa d'aller ſe préſenter au Seigneur du lieu, & de s'en rapporter à ſon jugement. Le Mercier y conſentit. Ils ſe rendirent au château. « Sire,
» dit le tondu, je viens me plaindre à vous
» d'un délit commis ſur votre terre, & vous
» demander juſtice de ce coquin. Non-ſeu-
» lement il a oſé porter la main ſur un Prêtre;
» mais, ſous je ne ſais quel prétexte que
» Dieu lui doit trente ſous, il les a exigés
» de moi, & s'eſt emparé de *notre* man-
» teau (*c*). Ordonnez qu'il le rende, & qu'il
» ſoit puni de ſon crime. Sire, répartit le
» Mercier, cet homme, tout Prêtre qu'il ſe
» dit, eſt un traître & un menteur. Il vous
» demande ici de me faire punir, & tout à
» l'heure, ſur le grand chemin, il ne vou-
» lait venir à vous que pour vous ſupplier
» d'être notre Juge ». Ce dernier mot choqua le Moine; il prétendit n'avoir d'autre Juge que Dieu même (*d*). « Puiſque c'eſt lui
» qui eſt votre Juge, reprit le Baron en
» riant, allez donc lui préſenter votre re-

» quête; j'aurais tort de m'en mêler. En » attendant néanmoins je vous conseille de » payer cet homme qui paraît avoir deux » poings vigoureux : sauf à vous ensuite d'a- » voir recours pour vos avances sur les biens » de votre maître ».

Dom Moine n'osa se plaindre, & il paya les trente sous au Mercier. J'ignore si Dieu l'en dédommagea, & au reste je m'en soucie très-peu; mais ce que je desire fort, c'est que Dieu comble de ses biens tous ceux qui ont écouté cette histoire, & celui qui la raconte. Et toi, l'ami, verse-moi rasade (e).

NOTES.

(a) La police des grands chemins regardait les hauts-Justiciers, & ils étaient tenus sur-tout d'escorter sur leurs domaines les Marchands qui se rendaient aux foires. Le Président Henaut cite un Arrêt rendu par Saint Louis à la requête d'un Marchand qui avait été volé sur les terres d'un Seigneur de Vernon, & un autre pareil, rendu en 1287 contre le Comte d'Artois. C'était sous le prétexte de cette police que les Seigneurs avaient établi sur les routes & sur les ponts tant de péages. Leurs successeurs aujourd'hui n'ont plus

la garde des grands chemins; & dans beaucoup d'endroits cependant, ils perçoivent toujours, comme il arrive d'ordinaire, les mêmes droits.

(*b*) L'Auteur du *Doctrinal de Sapience*, f. LXVII. v°. arrange ce Conte différemment. Un Chevalier mal vêtu & mal monté, dit-il, rencontra un Moine qui avait un bon habit & un bon cheval. Il lui demanda à qui il était. Le Moine répondit qu'il n'avait d'autre Seigneur que Dieu. En ce cas, reprit le Chevalier, nous sommes donc freres. Mais notre pere commun nous a mal partagés; vous êtes bien équippé, je le suis fort mal: changeons. Et aussi-tôt il dépouilla le Moine, & lui prit son cheval.

(*c*) Un Ordre Religieux mendiant qui, en disant *notre manteau*, *notre soupe*, se prétendrait plus parfait que les Ordres où l'on dirait *ma soupe*, *mon manteau*, exciterait aujourd'hui le rire & la pitié. Voilà cependant ce qui a occupé le S. Siege pendant plusieurs années, ce qui a causé dans l'Église des scandales & des schismes, & fait périr par le feu & les supplices un grand nombre d'hommes, qu'on ne peut traiter après tout que d'insensés opiniâtres. Depuis qu'il est à la mode d'écrire contre les Moines, on trouve dans mille ouvrages l'histoire de cette guerre béfaciere, l'une des folies de l'esprit humain les plus honteuses & les plus humiliantes. Mais il paraît par le Fabliau que dès le XIII[e] siecle, ce principe prétendu de perfection avait déjà fait quelque fortune, & qu'il s'était même répandu dans les autres Ordres Monastiques; puisque le

Religieux du Conte eſt un Moine noir, qu'il voyage à cheval, qu'il ſe trouve en état de payer une ſomme aſſez forte, & que par conſéquent il ne ſuivait point la même regle que ceux dont on vient de parler, à qui il était défendu de porter ſur eux de l'argent.

(*d*) Juſqu'au IX[e] ſiecle les Monaſteres Royaux (on appellait ainſi ceux qui étaient ſous la protection particuliere du Roi ou de fondation royale,) furent exempts de toute Juriſdiction épiſcopale & ſéculiere. Pluſieurs Princes, qui en établirent enſuite dans leurs Provinces, leur donnerent les mêmes privileges. Guillaume, Duc d'Aquitaine, en fondant l'Abbaye de Cluni, déclara dans ſon Diplôme que *les Moines ne ſeraient ſoumis ni à lui, ni à ſes parens, ni au Roi, ni à aucune puiſſance ſur la terre*[1].

[1] *Hiſt. de Bourg.* par D. Plancher, *t. 1, preuves p. XXII.*

(*e*) Le Fabliau du *Manteau mal taillé*, dans l'original en vers, ſe termine de même que celui-ci :

Le *finit : voici*
Li Romans faut : veez-ci la fin.
devez
Or vous dovez boire du vin.



* LE TESTAMENT DE L'ÂNE.

Par Rutebeuf.

UN Curé (*a*) avait, depuis vingt ans, un âne à ſon ſervice. L'animal, après avoir bien travaillé, bien gagné de l'argent à ſon maître, mourut enfin de vieilleſſe; & le Prêtre, par une eſpece de reconnaiſſance, ne voulant pas ſouffrir qu'on l'écorchât, l'inhuma dans ſon cimetiere. La choſe fut rapportée à l'Évêque. C'était un homme qui aimait la bonne chere, & par conſéquent grand dépenſier. « Tant » mieux, répondit-il quand on lui annon- » ça la nouvelle, nous en aurons une amende; » vîte, qu'on me faſſe venir cet ennemi de » Dieu ».

Le Curé comparut; « approchez, lui dit- » il, païen, renégat. C'eſt donc vous qui, » pour faire honte à Sainte Égliſe, avez eu » la ſcélérateſſe d'enfouir un âne parmi des » Chrétiens? Qui jamais ouit parler d'abomi- » nation pareille! Dieu me damne, je vais or- » donner les informations les plus exactes;

» & si vous êtes convaicu, vous pouvez vous » attendre à pourrir dans une prison. Beau » doux Sire, répondit le Prêtre, discours » méchans se laissent aisément rapporter. Pour » me disculper à vos yeux, je ne vous de- » mande qu'un jour de délai seulement ». Il savait bien ce qu'il faisait, le drôle, en demandant ce terme; & d'avance il était bien sûr de se voir renvoyé absous.

Le lendemain, avant de sortir de chez lui, il prit vingt livres qu'il mit dans sa ceinture, & vint se présenter devant l'Évêque, qui lui demanda s'il avait pris conseil. « Oui Sire, » & tel, que je n'aurai pas besoin de vous » demander le champ clos (*b*) pour défier » au combat mes adversaires. Daignez m'é- » couter un moment, & si vous me trouvez » coupable, je me soumets à la pénitence. » L'âne, dont on vous a parlé, Sire, m'a » servi vingt ans. C'était un animal excel- » lent, bon travailleur & bon économe. Tous » les ans il mettait vingt sous de côté, pour » se préparer une ressource dans sa vieillesse. » Enfin, à sa mort, se trouvant avoir amassé » vingt livres, il en a disposé par un testa-

» ment, & vous ſupplie de les accepter,
» dans l'eſpérance que vos prieres tireront
» ſon ame d'enfer (*c*) ». En même tems le Curé leva ſa chappe, & tira de ſa ceinture les vingt livres qu'il remit au Prélat.
« Que Dieu, répondit celui-ci en tendant
» la main, pardonne au défunt tous ſes pé-
» chés, & qu'il lui accorde ſon ſaint Paradis.
» *Amen* ».

Vous voyez, Meſſieurs, qu'avec de l'argent cet âne fut déclaré Chrétien. Rutebeuf conclud de là qu'il n'y a point de mauvais pas dont une ceinture bien garnie ne puiſſe vous tirer; & il vous exhorte en pareil cas à profiter de la recette du Curé.

Se trouve dans les Facéties & mots ſubtils en Français & en Italien; *f. xvij, v°.*

Dans les Novelle di Malespini, *tom.* 2, *pag.* 217, *Nov. LIX.*

Dans le Dictionaire d'Anecdotes, *tom.* 2, *p.* 451. (*L'Auteur dit l'avoir tiré du voyage du Mont-Liban*).

Dans les Contes de M. Sédaine.

Dans les Facetiæ Poggii.

Dans les Facetiæ Frischlini, *p.* 270.

*Dans l'*Arcadia di Brenta, *p.* 325.

Dans les Convivales Sermones, *t.* 1, *p.* 154.

NOTES.

(*a*) Le mot de *Curé* ne se trouve point dans les Fabliaux. On s'y sert quelquefois du terme indéfini de *prêtre*, & ordinairement de celui de *Chapelain :* car les Chapelains des Rois & des Seigneurs n'étaient que leurs Curés. Il y a ici dans l'original, *un Prêtre qui avait bonne église.* Souvent un paroissien en parlant de son pasteur, dit tout simplementt *notre Prêtre.* Je laisserai toujours subsister le mot de Chapelain quand il sera dans le texte ; on en sait à présent la signification. Mais le terme de Prêtre étant devenu générique, j'y substituerai toujours, comme j'ai fait jusqu'ici, celui de Curé, quand ce sera d'un Curé qu'il s'agira.

(*b*) Beaucoup d'Évêques, & même des Abbés, des Chapitres & des Monasteres avaient, comme Hauts-Justiciers, le droit d'ordonner le duel ; &, d'après les principes du tems, qui le regardaient comme un jugement de Dieu, tous l'employaient sans scrupule. L'Abbé & les Religieux de Sainte Genevieve se servirent de ce moyen pour prouver que les habitans d'un village auprès de Paris étaient leurs serfs. En 1246, le Chapitre de la Cathédrale de cette ville obtint du Pape la permission de terminer par le duel tous les différends qu'il avait au sujet de son Église. On a d'autres exemples

en ce genre. Il y en a de Prêtres qui ont combattu contre des Laïcs, & même contre d'autres Prêtres ou Religieux. Cependant les Eccléſiaſtiques choiſiſſaient ordinairement dans ce cas-là un champion pour ſoutenir leur cauſe. L'*Avoué* d'un Monaſtere ou d'un Évêque avait le droit de combattre pour eux.

Il a déjà été dit un mot de ces ceintures, dans leſquelles on mettait ſon argent, ou qui ſervaient à ſuſpendre la bourſe.

On a vu auſſi dans quelques-uns des Fabliaux précédens, que les perſonnes citées devant un Juge, & accuſées, pouvaient demander un délai pour ſe procurer les moyens de ſe défendre, & qu'il était d'uſage de le leur accorder.

Un autre uſage bien différent, & qu'on n'aura sûrement pas laiſſé échapper ici, eſt celui qui permettait à un Évêque de condamner un Prêtre à l'amende & de le faire mettre en priſon pour un délit eccléſiaſtique. Un Concile de Lambeth, en 1261, ordonne à tous les Évêques d'avoir dans leur Diocèſe une ou deux priſons pour les Clercs coupables des crimes que les cenſures eccléſiaſtiques puniſſent par la détention.

Les droits de condamner à l'amende & à la priſon étaient comptés parmi les droits Seigneuriaux. On aura une idée de la police de ces tems-là, quand on ſaura que ces amendes formaient, en grande partie, avec les confiſcations, le produit de la Juſtice des Seigneurs, & que ce produit était un de leurs revenus les plus conſidérables.

(*c*) Il y avait long-tems que la dévotion avait introduit en France la coutume de laisser à l'Église, par son Testament, un legs en faveur des pauvres *pour le rachat de ses péchés*. Une si bonne œuvre, qui tendait au soulagement de la classe d'hommes que la constitution du Gouvernement rendait les plus malheureux, ne pouvait être trop encouragée; & les Conciles avaient ordonné aux Prêtres d'y exhorter les Fideles qu'ils assistaient au lit de la mort. Mais comme c'est toujours des bonnes choses que naissent les abus, le Clergé avait fini par faire de ce pieux usage une obligation & une loi. Au lieu d'une exhortation comme auparavant, ce fut une injonction qu'on fit au malade. S'il refusait de s'y soumettre, l'absolution & le viatique lui étaient interdits; &, regardé d'avance comme un réprouvé qui renonçait au salut de son ame, traité comme un suicide, on le privait après sa mort de la sépulture en terre sainte [1]. On alla encore plus loin. On prescrivit à chaque malade la somme qu'il devait laisser. Elle fut fixée par les Conciles à la dixieme partie, & ensuite au quart de ses biens. D'autres Conciles réglérent même que les testamens ne pourraient se faire qu'en présence du Curé, & que l'Évêque, après la mort de testateur, se ferait rendre compte de l'exécution [2]. Le Clergé devint ainsi comme l'inspecteur & le dispensateur de la fortune des familles. Sous prétexte de veiller à cette exécution du testament, il fit apposer les scellés, présida aux inventaires, exigea des héritiers qu'ils lui prouvassent l'accomplissement des dernieres volontés du défunt; &,

[1] *Du Can. au mot* Intestatio.

[2] *Fleuri VII Discours sur l'Hist. Eccl.*

quand ils y avaient manqué, ou quand ce défunt était mort sans tester, le Clergé s'emparait de la succession, & se chargeait de la disposition des biens. Quelquefois néanmoins, dans ce dernier cas, il permettait aux parens de faire un testament pour le mort, ou plutôt il le faisait faire pour lui; car c'était un Prêtre, nommé par l'Official, qui le dictait: encore était-ce là une grace, & fallait-il acheter en outre le droit de faire inhumer le corps en terre sainte. Il est aisé de deviner les désordres sans nombre que produisaient ces vexations & usurpations saintes. On en jugera par le Décret d'un Concile [1], qui défend aux Évêques de s'approprier les héritages, & leur ordonne de les employer à des usages pieux, & sur-tout de payer les dettes du mort; chose qu'on oubliait toujours la premiere. Les Seigneurs Laïcs, de leur côté, qui ne cherchaient que l'occasion de prendre & de piller, ne laisserent pas échapper celle-ci. Enhardis par l'exemple du Clergé, ils revendiquerent la succession des intestats; & cette rapine s'étant enracinée par l'usage, devint un droit seigneurial, qu'ils affermaient ou vendaient avec les autres prérogatives de leur Terre. Celui des Évêques se trouva ainsi réduit aux Clercs de leur Diocèse: mais de part & d'autre on sut bientôt l'étendre. Mille accidens imprévus peuvent faire mourir un malade avant qu'on le croie, ou qu'il se croie lui-même assez mal pour demander un Confesseur & faire son testament. Ces sortes d'intestats involontaires furent traités néanmoins comme ceux qui l'étaient par opiniâtreté & d'a-

[1] *Du Can. loc. cit.*

près un refus formel. Un voyageur mourait-il en route, ses biens appartenaient à l'Évêque du Diocèse. L'avarice & la mauvaise foi allerent même, ce qu'on croira difficilement, jusqu'à comprendre dans ce nombre les personnes qui étaient frappées de mort subite. Enfin, le brigandage devint si criant, que les Souverains crurent devoir y remédier. On distingua donc deux sortes d'intestats, & il ne fut plus permis de regarder comme tels, que ceux qui, ayant été alités pendant quelque-tems, mouraient *desconfez* (sans confession.) Les loix données en Normandie par les Rois d'Angleterre fixerent ce terme à quatre jours. Saint Louis, dans *ses Établissemens*, en exige huit; mais si l'on a passé ce terme sans se confesser, il permet, en cas de mort, ainsi que les loix Normandes, au Baron ou au Seigneur haut-Justicier de s'adjuger le mobilier du desconfez. Je ne cesserai de le répéter. L'autorité royale était trop faible pour pouvoir, par sa volonté suprême, détruire de pareils abus. Tout ce qu'elle pouvait était de les modifier. En 1267, sur la fin du regne de ce Prince, un Concile de Vienne défendit aux Seigneurs, sous peine d'anathême, d'exercer ce droit. Mais il en fut de cet anathême comme de tant d'autres. Les Évêques & les Seigneurs continuerent d'hériter des intestats. Les Chapitres s'étaient arrogés le même privilege pour leurs Chanoines : en un mot, il semble que c'était à qui prendrait. Nos Rois, en qualité de Souverains, prétendirent avoir droit sur le mobilier des Évêques morts ainsi. Le Pape Innocent IV, comme Chef de l'Église,

l'Églife, le revendiqua [1]; & fans la réfiftance des Cardinaux, qui s'y opposerent, il eût réuffi vraifemblablement à s'en emparer & à le réunir au Saint-Siege. Il n'y avait pas jufqu'aux Curés à qui l'on n'avait pas fongé dans tout ceci, qui trouverent cependant le moyen d'en tirer quelque parti. Un pauvre venait-il à mourir fur leur paroiffe, ils laiffaient-là fon cadavre jufqu'à ce que, par des quêtes ou autrement, ils euffent obtenu la fomme qu'ils demandaient. Sauval [11], de qui ce fait eft tiré, parle d'une émotion populaire qu'il y eut à Paris en 1505, à l'occafion d'une marchande, femme de bien, morte fur la Paroiffe de S. Germain-l'Auxerrois, que le Curé refufait d'inhumer, à moins qu'on ne lui montrât le teftament qu'elle avait fait. Cet événement excita l'animadverfion des Tribunaux. Le Parlement manda le Curé & tous fes confreres, ainfi que les Officiers de l'Évêque; & il leur défendit de différer, fous quelque prétexte que ce fût, l'enterrement de leurs paroiffiens morts catholiques. Il avait déjà rendu à ce fujet deux autres Arrêts, l'un en 1409, l'autre en 1452. Ni l'un ni l'autre n'avaient eu d'effet. Celui-ci n'en eut pas davantage; & dès l'année fuivante, on vit l'Évêque de Paris exiger, comme auparavant, que les héritiers lui montraffent les teftamens. La force des loix, l'indignation publique prévalurent enfin, & l'abus a difparu. Cependant *on obferve encore aujourd'hui, en certain pays, la coutume de donner à l'Évêque le droit de faire ces fortes de teftamens qu'on appelle* Teftamens des Ames, *pour*

[1] *Vely, Hift. de Fr.*

[11] *Hift. de Paris, t. 2, p. 629, & 1, p. 319.*

ceux qui sont morts ab inteſtat, *quoiqu'ils aient laiſſé des héritiers*[1].

[1] *Nouv. Diplom. t. 5, p. 566.*

Ce qu'on a lu de Rutebeuf juſqu'à préſent, & ce qu'on en lira dans la ſuite, prouve que c'était une ſorte de libertin eſprit-fort. Opinions, préjugés, croyances religieuſes, rien ne lui était ſacré. On a vu avec quelle hardieſſe il oſa tourner en ridicule les Croiſades. Ici ce teſtament de l'Ane préſenté à l'Évêque, cette ſomme léguée par l'animal pour le repos de ſon ame, l'abſolution donnée par le Prélat, ne ſont qu'une ſatyre de l'odieuſe ſervitude dont on vient de lire l'hiſtoire. Le Poëte l'attaquait lorſqu'elle était dans toute ſa force; & ſi l'on peut faire encore quelques reproches au genre de plaiſanterie de ſon Fabliau, comme à celui de *l'Indigeſtion du Villain*, l'on conviendra que dans cette occaſion au moins ſon courage mérite des éloges.



* DU CURÉ

QUI EUT UNE MERE MALGRÉ LUI.

MESSIEURS, l'aventure que je vais vous conter à vous & à vos amis, eſt toute nouvelle. Elle eſt arrivée à un Curé que je connais.

Il avait à la fois, chez lui, ſa mere qui était vieille & boſſue, & une jolie mie. Or, je n'ai pas beſoin de vous dire, que ces deux femmes, ne rendant pas tout-à-fait les mêmes ſervices, étaient vues auſſi d'un œil un peu différent. Bonne cotte, bon manteau, ceinture d'argent, péliçons doublés d'écureuil & d'agneau, rien ne manquait à la Belle; & Dieu ſait comme les voiſins jaſaient. La mere au contraire était obligée de ſe paſſer de tout. Il eſt vrai que ſon fils partageait avec elle le pain, les pois & le potage qu'il mangeait; mais quand il s'agiſſait de ſurcot, de péliçon, d'ajuſtemens, choſes dont la vieille eût

été aussi curieuse que la jeune personne, elle avait beau demander : il refusait toujours. Naturellement hargneuse & contrariante, elle le tracassait sans cesse. Du matin au soir c'étaient des reproches. Lui, de son côté, se plaignait de sa mauvaise langue qui allait le décrier dans le voisinage, & le forçait de ne plus voir personne. Enfin, les querelles devinrent si vives, qu'un beau jour, dans un moment d'humeur, il lui annonça qu'il fallait se séparer, & qu'elle n'avait qu'à prendre son parti. D'abord elle refusa de sortir ; & dans l'espoir sans doute de l'intimider, elle le menaça d'aller dénoncer à l'Évêque sa coquine, & révéler toute leur vie secrette. « Eh bien, partez, répondit le fils en colere ; & n'oubliez rien de ce que vous » avez vu, car jamais vous n'en verrez da» vantage ».

Elle sortit comme une forcenée, alla se jetter aux pieds de l'Évêque, & lui demanda vengeance d'un enfant dénaturé qui, après l'avoir traitée long-tems d'une maniere indigne, venait enfin de la chasser pour complaire à une malheureuse.

Le Prélat promit de lui faire justice. Il devait, à quelques jours de-là, tenir les plaids. Dans l'instant il envoya signifier au fils coupable l'ordre de s'y trouver ; il recommanda la même chose à la Vieille, & elle n'y manqua pas.

Déjà il y avait dans la salle, quand elle y parut, plus de deux cens Prêtres, beaucoup de Clercs, & des gens de tout état (*a*). Elle perça la foule, & alla rappeller à l'Évêque le sujet qui l'amenait à sa Cour. Il lui dit de ne pas s'éloigner, & d'attendre que son fils vint ; assurant que son intention était de le suspendre, & de lui ôter son bénéfice. A ce mot de suspendre, dont elle ne connaissait point la signification, la bonne femme se troubla. Elle crut qu'on voulait pendre son fils ; & ses entrailles maternelles se soulevant alors en faveur de l'ingrat qu'elle avait porté dans son sein, & nourri de son lait, elle se repentit d'avoir écouté sa colere. Si, par sa retraite, elle avait pu arrêter les suites de cette affaire, elle l'eût fait sans hésiter : mais il était trop tard ; son fils avait été mandé, il n'en eût pas moins été puni.

Il lui vint dans l'esprit un expédient; c'était de jetter la faute sur le premier Prêtre qui entrerait, & de se dire sa mere. Effectivement un Chapelain, au teint vermeil, au double menton, au ventre arrondi, étant survenu dans le moment: Sire, Sire, s'écria la Vieille, voici mon fils. L'Évêque le fit approcher. Du ton le plus sévere, il lui reprocha son ingratitude envers une mere qu'il laissait manquer de tout, tandis qu'il couvrait de fourrures de gris & de vair, une prostituée (*b*); & lui demanda si c'était au scandale & à la débauche qu'il destinait les biens que lui confiait l'Église. Le Chapelain étonné répondit qu'il savait assez bien ses devoirs, pour ne jamais donner lieu à de pareilles plaintes de la part de sa mere, s'il en avait une; mais il protesta que la sienne était morte depuis long-tems, & que, quant à cette femme, non-seulement il ne la connaissait pas, mais ne se rappellait pas même de l'avoir jamais vu. « Comment, malheureux! ce n'est pas » assez de la maltraiter, vous osez encore » la renier! & devant moi! Sortez d'ici; je » vous suspends de toutes fonctions ». A cette

ſentence le Chapelain éperdu, demanda grace, & promit de faire tout ce qu'on exigerait de lui. « Je veux bien vous pardonner, re-
» prit le Prélat; mais à condition que vous
» remenerez votre mere chez vous, que vous
» aurez pour elle les égards & les ſoins qu'elle
» mérite, que vous l'habillerez avec dé-
» cence, & que jamais enfin je n'entendrai
» de ſa bouche, ni même d'une bouche étran-
» gere, le moindre reproche ſur votre con-
» duite envers elle ». L'autre ſe retira fort honteux. Il fit monter la Vieille ſur ſon cheval, & revint chez lui, la tenant triſtement dans ſes bras.

A peine avaient-ils fait une lieue, qu'ils rencontrerent ſur la route le fils qui ſe rendait aux plaids. Le Chapelain le ſalua, & lui demanda où il allait ainſi. « Je ſuis mandé
» à la Cour de l'Évêque, répondit celui-ci,
» & vais voir ce qu'il me veut. Je vous ſou-
» haite une auſſi bonne journée que la mienne,
» reprit le premier. Il m'avait mandé comme
» vous. Je ne ſavais trop pourquoi : c'était
» pour me donner une mere, & me voilà
» chargé de nourrir cette Vieille ». Le fils

rit beaucoup de l'aventure, d'autant plus qu'il venait de reconnaître sa mere qui lui faisait signe de se taire, & de ne point se déceler. « S'il vous a donné une mere, à vous qui » étiez des premiers, continua le fils, j'ai » grand'peur vraiment qu'il ne m'en donne » deux à moi qui viens ensuite. Beau con- » frere, écoutez. Supposé qu'il se trouvât » quelqu'un d'humeur à se charger de la » vôtre, & à vous en débarrasser, dites-moi, » que lui donneriez-vous ? —Par ma foi, puis- » qu'il faut vous parler net, je ne serais pas, » dans ce cas, un homme à chicaner sur le » prix; & s'il se rencontrait marchand de » bonne volonté, Clerc ou Villain, n'im- » porte, qui m'en délivrât, je donnerais bien » jusqu'à quarante livres (*c*). — Touchez-là, » beau frere; je suis votre homme, & prends » le marché, si la bonne y consent ». Celle-ci ne demandait pas mieux. On se rendit chez le Chapelain, qui compta les deniers, & donna caution pour l'avenir. Il paya fort exactement chaque année. La Vieille, par ce moyen, cessa d'être à charge à son fils, & ils vécurent ensemble de bonne amitié.

NOTES.

(*a*) Cette énorme quantité de cliens assistant au tribunal d'un Évêque n'aura rien de surprenant pour ceux qui sont instruits de l'Histoire Ecclésiastique de France. Ils savent que par une suite d'entreprises heureuses & hardies, le Clergé s'était fait une jurisdiction immense. Car, outre toutes les affaires des Prêtres, les Evêques s'étaient encore attribué celles qui regardaient les Croisés, les Pélerins, les Lépreux, les Domestiques de tout Ecclésiastique, les Veuves & les Orphelins (dans le nombre desquels étaient compris les Reines Régentes & les Rois en bas âge); & les Clercs enfin, classe immense, parce que cet état ayant beaucoup de privileges, une infinité de personnes mariées, artisans ou autres, se faisaient tonsurer. Pour le genre des causes, ils connaissaient de l'usure, du patronage, de l'adultere, du schisme, de l'hérésie, du sacrilege, en un mot, de tout ce qui était péché, ou qui tenait de près ou de loin à un sacrement: comme la dot, le douaire, l'état des enfans, les testamens, les scellés, les inventaires. Ce vaste empire qu'ils avaient envahi, ils le soutinrent par toutes sortes de moyens; & c'est la matiere la plus ordinaire des Conciles du XII[e] & XIII[e] siecles. Qu'opposer d'ailleurs à des hommes qui pouvaient lancer l'anathême, & qui, lorsque l'excommunié refusait de subir la pénitence qu'ils lui imposaient, ordonnaient au Juge séculier de saisir ses biens?

Cette note, qu'on prendra peut-être pour du fiel & de la ſatyre, n'eſt, dans l'exacte vérité, cependant que l'extrait fidele & adouci de ce qu'a écrit ſur ce ſujet le ſage Abbé de Fleury [1]. On peut voir dans ſon Diſcours avec quelle indignation il parle de ces abus & de pluſieurs autres plus odieux encore, d'où nâquirent & cette haine, excuſable peut-être dans ſon principe, & ces entrepriſes opiniâtres des Laïcs contre un corps, reſpectable d'ailleurs par un miniſtere ſaint & utile. Un Ecrivain celebre de nos jours renvoie au regne de Charles IV, ceux qui regrettent l'ancien gouvernement. Je renverrais de même à la lecture de ce morceau & à la note du Fabliau précédent ſur les inteſtats, ceux qui ſe plaignent aujourd'hui de la puiſſance & de l'autorité du Clergé.

[1] VII. Diſc. ſur l'Hiſtoire Eccleſ.

(b) Les fourrures de martre & d'hermine étaient réſervées, ainſi qu'il a déjà été dit, aux Rois, aux Chevaliers & à la haute Nobleſſe des deux ſexes. Les perſonnes d'une condition inférieure en portaient de vair & de gris; les Bourgeois, d'écureuil & d'agneau, comme on vient de le voir pour la maîtreſſe du Prêtre; enfin, les gens de la campagne & les Moines, de chat, de bléreau, ou autres auſſi communes. Si l'Évêque reproche ici au Curé de donner à ſa concubine des fourrures de vair & de gris qu'il n'avait réellement point données, c'eſt par un excès de zele, & pour agraver ſon crime en augmentant le ſujet de dépenſe. J'ai déjà remarqué que les fourrures étaient d'un uſage général. C'étaient les couvertures de lit ordinaires, & même

pour les Moines *. Les différens chaperons que les gens de Loi, les Docteurs en Droit, en Médecine, en Théologie, ont conservés, sont encore fourrés comme ils l'étaient autrefois.

* *Du Cang. Gloss. aux mots* Coopertorium, Cattinæ pelles, Cottum.

(*c*) D'après ce qui a été dit dans une note de la *Robbe d'Écarlate* sur la valeur des monnaies & sur le prix des denrées, c'eût été là une pension énorme; mais aussi c'est un fardeau dont le Chapelain veut se débarrasser, & il a déclaré qu'il n'épargnerait rien pour cela. D'ailleurs on remarquera qu'il entrait dans le marché, de nourrir, de loger, d'entretenir la Vieille, de la traiter comme une mere, en un mot, qu'il fallait empêcher qu'elle ne se plaignît à l'Évêque.



** DU MARCHAND QUI ALLA VOIR SON FRERE.

EXTRAIT.

UN Roi libéral & magnifique, mais plus que ne le comportait le rapport de ſa terre, avait choiſi pour ſon Bailli un homme ſage & prudent, auquel il avait confié non-ſeulement la perception de ſes revenus & l'adminiſtration de ſa juſtice, mais encore le gouvernement de toute ſa maiſon (*a*). Celui-ci avait un frere, Marchand, Bourgeois de ſa ville (*b*), & fort à ſon aiſe. La renommée lui ayant appris la fortune du Bailli, il ſe propoſa d'aller le voir. L'autre le reçut en vrai frere, lui témoigna toute la tendreſſe poſſible, & parla même de lui au Monarque, qui, par amitié pour ſon Officier, voulut faire éprouver à l'étranger ſes bienfaits. « S'il veut, » comme vous, ſe fixer chez moi, dit le » Prince, aſſociez-le à tous vos emplois, je

» vous le permets. S'il préfere des maifons
» & des terres, je lui en offre que j'aurai
» foin d'affranchir de toutes charges, rede-
» vances & droits coûtumiers; s'il eft déter-
» miné à retourner dans fa patrie, donnez-
» lui en mon nom de l'or, de l'argent, des
» étoffes & des chevaux ».

Le Bailli étant venu faire part de ces propofitions à fon frere, le Marchand, avant de fe déterminer, voulut favoir quels étaient & les revenus & la dépenfe du Roi. On lui dit que la dépenfe égalait la recette. « Mais puif-
» qu'en tems de paix il confomme tous fes
» revenus, ajouta le Bourgeois, que fera-t-il
» donc s'il lui furvient une guerre? — Dans
» ce cas il aurait recours aux impofitions,
» nous contribuerions tous. — J'entens; mes
» voifins feraient taxés. A raifon du voifi-
» nage, il faudrait bien que je le fuffe auffi,
» & alors adieu pour toujours les exemp-
» tions & les franchifes. Frere, remerciez-le,
» de fes préfens. Puifqu'on n'eft pas en fû-
» reté ici plus qu'ailleurs, vaut autant refter
» dans mon nid ».

Il prit congé de fon frere, & s'en retourna.

NOTES.

(*a*) Pour des hommes accoutumés à ne connaître la majesté royale que par ses ordres absolus, par sa puissance formidable & le faste imposant qui l'accompagne, ce doit être un tableau bien étrange que celui de ces Rois, enfermés toute l'année dans un Château ou dans un palais massif composé de tours, & vivant, selon l'expression commune de nos vieux Poëtes, *des rentes de leur terre.* Ce portrait est cependant exactement vrai; & pour ne citer ici que ce qui a rapport au Fabliau, Saint Louis vivait des revenus que lui produisaient sa justice, ses domaines, ses douanes, & ses droits seigneuriaux[1].

[1] *Choisy, Vie de S. Louis, p.* 325.

(*b*) La dénomination de *Bourgeois*, qui, appliquée aujourd'hui à la classe d'hommes intermédiaires entre les Paysans & les Nobles, ne désigne plus qu'un roturier habitant d'une ville, a été long-tems un titre & une prérogative réelle, comme autrefois celle de *Citoyen* dans Rome. Les privileges nombreux que la politique de nos Rois avait accordés aux Villes, soit de Communes, soit de Bourgeoisie, en avaient fait des lieux de franchise & de sûreté, dans lesquels les vassaux des Seigneurs trouvaient un asyle contre la tyrannie. Croirait-on qu'un des premiers de ces privileges était ordinairement de permettre aux veuves de se remarier, aux bourgeois de tester, aux peres de

faire entrer leurs fils dans l'état Eccléſiaſtique, ou de marier leurs filles, ſans acheter l'agrément du Seigneur. Quelquefois la Nobleſſe, pour jouir des droits de ces corporations ſi avantagées, venait s'y faire agréger; & l'on a des exemples de Chevaliers qui prenaient en même tems le titre de Bourgeois d'une telle ville.



DU CURÉ
ET DES DEUX RIBAUDS.

J'AI connu deux Ménétriers qui étaient les plus déterminés ribauds que jamais on ait vus. L'un ne gagnait pas une obole qu'il ne la risquât sur un *Tablier*; l'autre y serait venu apporter, je crois, le seul pain qu'il aurait eu à manger pour toute sa semaine. En un mot c'était chez eux une telle rage, que, si en plein hiver, ils eussent rencontré quelqu'un sur le grand chemin, Français ou Allemand n'importe, ils l'eussent arrêté pour le faire jouer. A ce goût pour les dez, ils joignaient encore l'adresse de les manier; mais ils n'en étaient pas plus riches; & en les voyant, sous leurs haillons déchirés, montrer, aux passans, les coudes & les fesses, on se disait à soi-même, voilà de quoi faire de beaux soudoyés pour le service de notre Prince *(a)*. Tels étaient en somme nos deux escrocs. Si vous

vous voulez maintenant savoir leur nom, je vous dirai que l'un s'appellait Thibaut, & l'autre Rénier.

Un certain jour, qu'ils se rendaient ensemble à je ne sais quelle ville, pour y faire quelque dupe, ils virent venir à eux, sur un bon cheval bai, un Chapelain qui avait l'air joyeux & content. Mes deux gens aussitôt de l'accoster, & de lui proposer une partie. Vous savez que c'était là tout ce qui les occupait. « Certes, l'offre est séduisante, ré» pondit d'un ton de mépris le Chapelain.
» Eh! quoi, diable jouerais-je, s'il vous
» plait? Je gage qu'entre vous deux, vous
» ne feriez seulement pas dix tournois. Sire,
» Sire, reprit Thibaut, il ne faut pas tou» jours juger les gens d'après leur habit. »
En disant cela, il montra sa chemise qu'il avait tortillée en forme de ceinture autour des reins, & qui paraissait réellement contenir beaucoup d'argent; mais ce n'était que du sable. Tout au plus y avait-il au premier nœud, pour en imposer, quelque petite monnaie. Le Prêtre s'y laissa prendre. Trompé par cet appas, il accepta la partie, & des-

cendit de cheval. On ſe mit ſur l'herbe. Thibaut dénouant ſa chemiſe en tira cinq Artéſiens, deux Cambréſiens & deux Tournois (*b*). Le Chapelain convoitait des yeux ce prétendu tréſor : c'eſt tout ce qu'il contenait.

Ici ſont tous les détails du jeu, que je n'ai pas compris davantage que ceux du Fabliau de S. Pierre & du Jongleur. *Le Curé perd ſucceſſivement tout ſon avoir. Alors ſoupçonnant, mais trop tard, qu'il a à faire à des frippons, il les accuſe de ſe ſervir de dez pipés. On lui en donne d'autres qui le ſont auſſi, & avec leſquels il perd ſon cheval, qu'on a apprécié cent ſous* (*c*). *Mais dans ſa colere il refuſe de le leur livrer, les traite d'eſcrocs, & court à ſa monture pour s'en ſaiſir & ſe ſauver. Tout ce qu'il y gagne c'eſt d'être bien battu. Les deux Ribauds ſe diſputent enſuite à qui des deux montera le cheval. Des injures ils en viennent aux coups. Enfin, Thibaut s'étant trouvé le plus fort, s'en empare. Je ne fais qu'indiquer légérement ces détails, les mêmes, à peu de choſe près, que ceux de* S. Pierre & du Jongleur.

Thibaut vainqueur ſe mit en ſelle, & à ſon air triomphant vous euſſiez dit un Chevalier qui vient de remporter le prix d'un tournois. C'était pourtant le premier cheval qu'il montait de ſa vie. Pour le faire partir, il

commence par lui allonger de toute sa force sept à huit coups de talon dans le ventre. Le roussin à l'instant prend le galop; & voilà mon Villain qui, se sentant sauter sur la selle, s'effraye, crie au secours, perd l'équilibre, & tombe à vingt pas de-là, sur le dos, les jambes en l'air. Le hazard fit que dans sa chûte il entraîna la bride qu'il tenait à plein poing. Elle sortit de la bouche du cheval, & ce mouvement avait suffi pour l'arrêter, & donner à Rénier le tems d'accourir. Au diable soit la rosse qui ne peut pas marcher comme une autre, dit Thibaut; tiens, je te l'abandonne. Rénier, avant de monter, voulut remettre la bride; mais il n'était pas meilleur cavalier que son camarade, & ne savait par où s'y prendre. Tous deux l'essayerent envain, l'un après l'autre. Ils la tournerent & retournerent cent fois dans tous les sens, & ne purent jamais en venir à bout. Enfin Thibaut jugea qu'au lieu de se tourmenter inutilement, il était bien plus court de faire venir le Chapelain; & il alla le chercher.

Le Prêtre était encore à la même place,

tout occupé de sa triste aventure. La proposition qu'on lui fit de venir brider son cheval n'était pas faite pour lui plaire. Il la rejetta fort brusquement; mais quelques coups de poings bien appliqués, qu'y ajouta Thibaut, l'eurent bientôt adouci si efficacement, qu'il suivit sans souffler. En marchant néanmoins il s'avisa d'un moyen pour les attraper. Messieurs, leur dit-il, je vous préviens que ma bête est capricieuse, & que jamais elle ne se laissera brider à moins que vous ne montiez dessus. Il s'attendait bien qu'on allait lui dire d'y monter lui-même, & c'est ce qui arriva. Il monta, passa lestement la bride; & piquant des deux: j'avais oublié, ajouta-t-il, de vous parler d'un autre caprice qu'a encore mon cheval; c'est de ne point aimer les frippons. En disant cela il disparut; & nous en devons conclure qu'il est utile quelquefois d'avoir dans l'esprit un peu de ruse & d'adresse.

NOTES.

(*a*) Au Fabliau *de Charnage & de Carême*, il a été fait mention de ces troupes soudoyées que Philippe-Auguste avait introduites dans les armées françaises. Ceux qui les composaient n'étant gueres que des bandits, des aventuriers, gens sans ressource & sans aveu, leur accoutrement devait par conséquent être assez misérable. Guil. Guyart, en beaucoup d'endroits, ne les représente que comme des gredins déguenillés. Les soldats n'ont commencé à porter généralement l'uniforme que sous Louis XIV, en 1672.

(*b*) Un grand nombre de Seigneurs, d'Évêques & d'Abbés, jouissaient en France, soit par concession du Prince, soit par usurpation, du privilege de battre monnaie. On en comptait encore plus de quatre-vingt vers le milieu du XIII[e] siecle. Les especes frappées en leur nom étaient les seules qu'ils laissassent circuler dans leurs domaines, & quelques-uns même en excluaient celles du Roi. Il existe une lettre de Philippe-Auguste à l'Abbé de Corbie, par laquelle le Monarque lui demande de donner cours dans ses terres à la monnaie de Paris [1]. La plupart des Ordonnances de nos Rois adressées aux Baillis, leur enjoignent de faciliter, autant qu'il leur sera possible, cette circulation des monnaies royales. Comme Souverains, ils s'attribuerent exclusivement la connaissance des délits, qui concernaient toutes celles du Royaume [2]. Par là non-seulement ils

[1] *Duc. Gloss.* *au mot* Moneta Regia.

[2] *Bruss. des Fiefs.*

restreignirent le privilege des Barons ; mais ils se donnent encore celui de faire pour eux-mêmes des réglemens avantageux. C'est ainsi que S. Louis décida que personne ne pourrait employer les types & figures de la sienne, qu'elle aurait cours par toute la France, & qu'elle serait la seule d'usage sur les terres des Seigneurs qui n'en auraient point une à eux. C'est ainsi qu'il fut réglé que quand le Roi voudrait en faire frapper, il pourrait mander auprès de lui, indistinctement & à son gré, tous les Monnayeurs du Royaume. C'est ainsi qu'il fut défendu aux Seigneurs d'exercer leur droit sans avoir auparavant son agrément, & ordonné que pendant qu'ils feraient travailler, il y aurait un garde nommé par lui pour inspecter l'ouvrage. Lui seul enfin conserva le privilege d'avoir une monnaie d'or & d'argent[1] ; celles des Barons ne furent plus que *noires*, c'est-à-dire, d'airain ou de cuivre, & ne purent valoir plus d'un denier. La peine aussi était différente pour ceux qui les contrefaisaient. Les Barons ne pouvaient pas, comme le Monarque, *faire bouillir* leurs faux Monnayeurs, ni enterrer vives les femmes qui faisaient cette fraude. Ce doux & beau privilege était réservé à lui seul.

[1] *Ordonn. des Rois de Fr. t. 1, p. 93.*

Les monnaies diverses prenaient ordinairement le nom du lieu où elles étaient frappées. On appellait *Artésiens*, *Cambrésiens*, &c, certaines especes faites à Arras, à Cambrai, &c. Mais comme par-tout elles dépendaient du caprice des Seigneurs, presque toutes différaient entr'elles de valeur & de poids ; ce qui, dans

le commerce, causait beaucoup d'embarras, & obligeait, quand on voulait contracter, de spécifier en quelles especes serait fait le paiement: à moins qu'on n'aimât mieux, ainsi que je l'ai dit ailleurs, stipuler par marc. Ces inconvéniens engagerent Philippe-de-Valois à s'occuper du projet de réduire toutes les monnaies à une seule; il s'y prit mal, & ne put réussir. Aujourd'hui le monnéage est devenu un droit royal, annexé exclusivement à la Couronne; mais ce n'est qu'après l'avoir éteint successivement entre les mains de ceux qui le possédaient, ou l'avoir même acheté de quelques-uns d'eux.

(*c*) Une des choses que j'ai le plus de peine à comprendre, c'est le prix des chevaux au XIII[e] siecle, parce qu'il n'a nulle proportion avec tout le reste des denrées. On verra dans le Fabliau *des deux Chevaux*, qu'un bon cheval coûtait cent sous; ici celui du Curé, qui a été donné comme tel, est évalué ce prix, & l'on peut assurer hardiment que les deux filoux, de peur de se tromper, l'estimaient au-dessous de sa juste valeur. Les chevaux d'une certaine beauté, Palefrois ou Dextriers, étaient bien autrement chers encore. Un des Chevaliers qui avaient suivi Saint Louis dans son expédition d'outre-mer, ayant été surpris avec une fille publique auprès de la tente royale, & chassé, Joinville[*] vint demander son cheval pour quelqu'un de sa troupe qui était démonté; mais il lui fut refusé, parce qu'il valait bien, dit-il, 80 ou 100 liv. Quand le saint Roi rentra en France, l'Abbé de Cluny lui en envoya

[*] *Joinville*, p. 95.

deux, l'un pour lui & l'autre pour la Reine; & on les estimait, dit le même Historien ', chacun 500 liv. (9000 liv. environ de notre monnaie). Si ce dernier prix est énorme, même relativement à nos jours, qu'était-ce donc pour un tems où, comme on l'a vu '', un bœuf de charrue valait 20 sous, & un demi arpent de vigne à la porte de Paris ''' 60? Je n'ai pu deviner la raison d'une disproportion pareille, & la laisse trouver à ceux qui sont plus instruits que moi.

' *Pag.* 116.

'' *Fabliau* d'Aucassin.

''' *Note du Fabl.* de la Robbe d'Écarlate.



** DE CELUI QUI ENFERMA SA FEMME DANS UNE TOUR (a).

Par Pierre Anfol.

Alias

DE LA FEMME QUI AYANT TORT PARUT AVOIR RAISON.

J'AI entendu conter l'aventure d'un Bachelier qui voulait prendre femme. Mais une chofe l'arrêtait ; il craignait......, vous devinez l'accident dont je veux parler, & il aurait bien voulu, fi la chofe eût été poffible, pouvoir s'en garantir. Il y rêva long-tems ; il mit tout ce qu'il avait d'efprit & d'étude à connaître les rufes des femmes, fe fit conter tous les Fabliaux qui parlaient de leurs tours, & confulta fur cette matiere les gens réputés les plus habiles de la contrée. Quelqu'un lui dit ; « faites bâtir une maifon qui ait des » murs élevés & folides, avec une fenêtre » unique & étroite, & une feule porte dont » vous garderez toujours la clé. Placez votre » femme dans ce lieu de fûreté. En lui four-

» nissant exactement ce qui est nécessaire à
» la vie, vous n'aurez plus rien à craindre,
» & pourrez, à l'aise, tant qu'il vous plai-
» ra, vous divertir avec elle ». Le conseil plut au Sire. Il fit construire l'édifice, & pendant ce tems, se chercha une compagne; s'informant de tous côtés quelles étaient les filles les plus sages du canton. A la fin il se décida pour une, l'épousa, & dès le même jour la confina dans sa prison. Tous les matins, en la quittant, il fermait exactement la porte sur elle, & emportait ses clés. Le soir, quand il rentrait pour coucher, il les mettait sous son traversin. Avec de si bonnes précautions, il croyait son honneur en sûreté; & ce fut précisément par-là même qu'on le dupa.

La Dame mourait d'ennui dans ce séjour. Dès qu'elle était seule, elle allait se mettre à sa fenêtre pour se dissiper, & s'amusait à regarder les passans. Un certain matin qu'elle commençait ainsi sa triste journée, elle apperçut un jeune homme, frais & beau, qui avait les yeux fixés sur sa lucarne. La figure du Damoiseau lui plut; elle lui fit quelques

ſignes d'amitié. Lui, que n'avoit pas moins charmé la Dame, y répondit avec empreſſement. Bientôt ils furent d'accord; & la priſonniere, à la faveur d'une chanſon, ou plutôt de quelques paroles qu'elle chanta comme ſi c'en eût été une, trouva moyen de lui donner, la nuit, à la porte de la maiſon, un rendez-vous. Écoutez maintenant l'adreſſe qu'elle employa pour s'y trouver.

Quand ſon mari vint dîner, elle feignit d'être malade, affecta un air ſouffrant, & ſe plaignit beaucoup. Le Bachelier, qui n'avait aucune raiſon de ſe défier d'elle, & qui, malgré ſa jalouſie, l'aimait très-fort, fut affecté de ſes doléances, & lui tint compagnie le reſte de la journée. Elle la paſſa toute entiere à ſoupirer & à gémir. Le ſoir cependant elle parut un peu ſoulagée par la tendreſſe & les ſoins affectueux du prud'homme, & ſes yeux ſemblerent ſe ranimer. L'innocent, joyeux de l'effet qu'il avait produit, la preſſa de manger quelque choſe pour prendre des forces; & afin de l'engager par ſon exemple, il ſe mit à table. Elle ſe montra ſenſible à une complaiſance ſi ingénieuſe de ſa part,

goûta de ce qu'il lui servit, l'égaya, le fit boire, & opéra si bien qu'elle réussit à l'ennivrer. A peine fut-il couché qu'il s'endormit. La Dame alors prit les clés, & elle alla trouver son ami, qui, comme on en était convenu, l'attendait à la porte.

La même ruse fut encore employée dans la suite, & toujours avec le même succès. Toutes les fois que la Dame voulait entretenir le galant, elle ennivrait l'époux. Mais cela enfin inspira quelque défiance au bonhomme. Il soupçonna que sa femme avait quelque raison sans doute pour le faire tant boire certains jours; & afin de s'en éclaircir, il contrefit l'homme ivre, se coucha à son ordinaire, & feignit aussi-tôt de s'endormir. L'épouse, selon sa coutume, alla prendre les clés & descendit. Il descendit aussi après elle, mais ce fut pour mettre le verrouil en dedans.

Je vous laisse à imaginer la surprise de la Belle, quand elle revint, & qu'elle sentit la porte fermée. Il fallut bien se résoudre pourtant à appeller le jaloux, & le prier d'ouvrir. Elle demanda grace, pleura, supplia,

promit que, s'il consentait à lui pardonner, jamais dans la suite il n'aurait à se plaindre d'elle. Les larmes, les prieres, tout fut inutile. Il répondit qu'il allait avertir ses parens de sa conduite, & la prévint qu'elle pouvait renoncer pour toujours à tout héritage qui viendrait de lui. Elle fit encore quelques instances pour le désarmer; & le trouvant inflexible: « Eh bien, dit-elle, puisque » je serais malheureuse & deshonorée, il vaut » autant mourir. Adieu, je vais me jetter dans » le puits qui est ici près. Mon cadavre » bientôt sera porté à mes parens, ils accuse» ront de ma mort votre jalousie, ils vous ap» pelleront en Justice, & je suis sûre d'avance » d'une vengeance prochaine ».

Ces menaces auxquelles il n'ajoutait pas beaucoup de foi, ne le toucherent gueres plus que les prieres. Il refusa toujours d'ouvrir. Mais tout-à-coup un bruit se fit entendre comme de quelqu'un qui tomberait dans l'eau. Au retentissement du coup, le Bachelier ne douta pas que sa femme ne se fût nayée. Il descendit à la hâte, une chandelle en main, & courut avec effroi vers le puits.

Qu'une femme eſt adroite, & qu'elle a de malice ! C'était une groſſe pierre qu'avait jettée celle-ci ; & la ruſée, qui prévoyait bien que ſon mari allarmé ne manquerait pas de ſortir, était venue doucement ſe ranger le long de la maiſon, dans l'eſpérance de pouvoir s'y gliſſer dès qu'il ſerait dehors. C'eſt ce qui arriva. Elle entra ſans être apperçue, & alla ſe mettre à la fenêtre pour voir ce qu'il deviendrait. Après avoir bien regardé dans le puits & aux environs, après avoir cherché par-tout, & même appellé, il s'en revint. Mais lorſqu'il fut queſtion de rentrer, il vit qu'il avait été pris au piége. Force lui fut alors de prier à ſon tour. Il promit même à ſa femme, ſi elle voulait ouvrir, d'oublier tout ce qui était arrivé, & de ne lui en jamais parler tant qu'il vivrait. « Ah, ah ! vous » avez changé de ton en bien peu de tems, » dit-elle. J'avais beau prier, vous faiſiez le » méchant tout-à-l'heure, vous me mena- » ciez de mes parens. Eh bien ! je vous an- » nonce, moi, que, dès qu'il ſera jour, je » les fais venir ici pour me plaindre à eux » de votre conduite, & leur demander juſ-

» tice d'un libertin qui m'enferme dans une
» prison, tandis qu'il va courir ailleurs toutes
» les nuits ».

Elle tint parole ; & quand ses parens arriverent, elle leur fit beaucoup de plaintes de son mari, en protestant qu'elle ne pouvait plus tenir dans une maison où on la rendait malheureuse de toutes manieres. Les parens trompés traiterent leur gendre fort durement, & l'accablerent de reproches. Ces reproches même, qu'ils eurent soin de répandre dans le public influerent sur sa réputation, & le firent mésestimer; & ce fut là tout ce que gagna le mal-adroit pour avoir enfermé sa femme. Celle-ci au contraire eut l'adresse de se tirer d'un mauvais pas, & par son esprit vint à bout de rendre bonne une cause qui était mauvaise.

Le Poëte, pour prévenir les jugemens défavorables que son historiette pourrait faire naître sur les femmes, ajoute :

pas toutes mauvaises
Mais ne sont mie totes males :
il y en a
Aucunes en i a loyales;
veut tourner
Quant fame velt torner à bien
Ne la puet contrevaloir rien. (*Rien ne la peut égaler*).

Voici le second Fabliau que Moliere a daigné immortaliser en l'imitant ; & tel est l'original de son George Dandin. *M. Bret dit qu'il l'a tiré de Bocace*[*]. *Je le crois aussi, parce que je suis très-convaincu, encore une fois, que jamais Moliere n'a lu ni su lire nos Poëtes manuscrits du treizieme siecle. Mais Bocace, qui écrivait son Décaméron vers le milieu du quatorzieme, Bocace, qui était venu jeune à Paris, & avait étudié dans l'Université, où notre langue & nos Auteurs lui étaient devenus familiers, Bocace a pris son Conte dans nos Fabliaux. De ses Cent Novelles, il y en a un grand nombre qu'il a copiées d'après eux. On en peut voir les preuves dans cet ouvrage. Je pourrais même probablement en citer davantage, si tous leurs Contes étaient parvenus jusqu'à nous, ou si j'avais pu avoir connaissance de tous ceux qui y sont parvenus. Au reste, cet Écrivain convient de bonne foi dans son avant-propos, qu'il n'est point inventeur ; & loin que je veuille, en faisant ces remarques, arracher quelques fleurs à la couronne que lui a décernée, tout d'une voix, l'Italie, j'avoue que le talent de l'imitation, quand on le possede au degré de perfection de la Fontaine & de Bocace, est supérieur à celui de l'invention peut-être. Au moins conviendra-t-on qu'il est beaucoup plus rare. Si j'avais un reproche à faire au Conteur Florentin, ce serait de n'avoir point déclaré ce qu'il doit à nos Poëtes. Que cette foule d'imitateurs, qu'à chaque Conte on voit cités ici à la file,*

aient

[*] 7. Journ. IV. Nov.

aient manqué envers eux de reconnaissance, je les excuse; ils se sont tous pillés les uns les autres, & ne les connaissaient pas. Mais Bocace, encore une fois, qui s'était enrichi de leurs dépouilles, & qui leur devait sa brillante renommée, j'ai de la peine à lui pardonner ce silence ingrat.

Le Fabliau de Pierre d'Ansol se trouve dans le Recueil de Sansovino.

Dans le Passa-Tempo de Curiosi, *p.* 102.

Dans le Grand Caton en vers.

D'Ansol lui-même ne l'a point inventé. Il l'a tiré du Dolopatos *ou* Roman des Sept Sages, *ouvrage singulier & bizarre, qui peut se glorifier d'une des plus heureuses destinées qu'aucun livre ait jamais obtenu, & dont je ne puis m'empêcher de dire un mot ici, parce que plusieurs de ses Contes se trouvent parmi les Fabliaux. Originairement écrit en Indien par un certain Sendebad, qui vivait un siecle avant J. C., il fut depuis traduit en Persan, & successivement, du Persan en Arabe, de l'Arabe en Hébreu, de l'Hébreu en Syriaque, & du Syriaque en Grec[1]. Au douzieme siecle, un Moine Français nommé Dom Jean, de l'Abbaye de Hauteselve, le traduisit du Grec en Latin. Sur la fin de ce même siecle un nommé Herbers le mit du Latin en langue Romane, ce qui le répandit en France. Quelques-uns de nos Poëtes s'amuserent à le rimer, & j'ai trouvé dans les manuscrits de la Bibliotheque du Roi deux de ces versions en vers. Depuis il fut mis en prose moderne & imprimé. Il a été tra-*

[1] *Mém. sur le Dolopatos* par M. Dacier, *de l'Ac. des Bel. Let.*

duit en Allemand; il l'a été en Italien sous le nom du Prince Érastus, *& cette traduction a été retraduite en Français & en Espagnol. On l'a imprimé en Latin sous le titre de* Calumniâ Novercali. *En un mot, ce Roman, qui aujourd'hui probablement est perdu dans l'Inde, se trouve dans presque toutes les langues & toutes les Bibliotheques d'Europe. Mais l'on conçoit qu'avec ces translations si multipliées, il a dû* bien changer sur la route. *Dans toutes cependant le fonds principal est le même. Un Roi veuf s'est remarié en secondes nôces, & il a du premier lit un fils dont il a confié l'éducation à sept Philosophes ou Sages. La nouvelle Reine devient amoureuse du jeune Prince, & cherche à le séduire. Rebutée par lui, elle l'accuse auprès de son pere, qui le condamne à mort; mais un des Instituteurs arrive; il raconte une histoire dont la morale est qu'il faut se défier des apparences, & la sentence est révoquée. La Reine le lendemain vient en raconter une autre qui détruit l'effet de celle du Sage; en conséquence, nouvel arrêt de mort. Le soir, nouvelle réponse d'un des Instituteurs, & nouveau pardon. Le procès dure ainsi pendant sept jours, ce qui fait quatorze histoires. Au bout de ce tems, le fils trouve moyen de faire reconnaître son innocence, & la Reine est condamnée. Tel est le canevas du Dolopatos chez tous les Traducteurs. Mais tous se sont cru permis d'y faire des changemens, d'en supprimer quelques histoires, d'en ajouter d'autres, & de l'habiller chacun à la mode de leur nation. Les uns mettent la scène*

sous Cyrus, d'autres sous Domitien, ceux-ci sous Vespasien, ceux-là sous Nourschirvan. Le nom du fils, celui de la mere, ceux des Gouverneurs varient de même dans presque tous. Les Orientaux sur-tout, qui rarement se donnent la peine de traduire un livre sans y ajouter du leur, ont tellement amplifié celui-ci, que de sept journées dont il était composé dans l'original, ils l'ont fait monter à quarante; & c'est ainsi que nous l'a donné M. Galand, sous le titre des Quarante Visirs, *dont il n'a pourtant traduit que les Contes les plus jolis. Il est assez difficile, au milieu de tous ces déplacemens, de reconnaître les Contes primitifs de Sendebad. Je pourrais dire la même chose de ceux de Bid-Paï, & de tous les Contes Orientaux que j'ai occasion de citer ici comme imités par les Fabliers. Il est très-certain qu'il y en a dans ce nombre qui sont postérieurs à ceux de nos Poëtes, & qui peut-être viennent d'eux. En Europe les Mahométans étaient en exécration, on ne prononçait leur nom qu'avec horreur. Quand on est instruit de l'histoire des Croisades, on sait qu'en Asie ce n'a pas été toujours la même chose, & qu'il y a eu des intervalles de paix, pendant lesquels les deux nations se sont réunies par des alliances, des fêtes, & toutes les apparences de l'amitié la plus sincere. C'est ainsi que nous connumes les usages arabes, dont une infinité furent transplantés en France; c'est ainsi que quelques-uns des chefs de cette nation apprirent à estimer notre Chevalerie, & voulurent être armés par des Chevaliers Chrétiens;*

& comme nos Poëtes, dans ce commerce mutuel, s'approprierent plusieurs de ses Contes, il se pourrait très-bien qu'elle en eût aussi adopté quelques-uns des nôtres, qui aujourd'hui se trouvent également, & dans nos Recueils, & dans les siens. Mais comment les reconnaître & les distinguer? Dans ce doute, j'ai pris le parti le plus généreux; celui, comme j'ai dit plus haut, d'attribuer généralement aux Orientaux tous les Fabliaux quelconques que je rencontrerai dans leurs ouvrages. Je l'ai déjà fait pour le Lai d'Aristote, *pour les* Cheveux coupés, *&c; j'ai donné à Sendebad* le Mari qui enferma sa Femme, *parce qu'il est dans le* Dolopatos *moderne, & je lui accorde, par la même raison, les trois Fabliaux suivans, qui s'y trouvent aussi.*

Le premier n'est pas trop fait, non plus que celui qu'on vient de lire, pour être cité en exemple par des Sages; mais de tout tems les gens d'un âge mûr ont fait consister la sagesse à fuir les femmes, & les vieillards à en dire du mal.

NOTE.

(*a*) Ce titre annonce une tour, & dans le Conte il ne s'agit que d'une maison. Ces deux mots sont ici employés comme synonymes. On peut se rappeller ce qui a été dit sur les tours dans le Fabliau d'*Hippocrate.*

LE CHEVALIER A LA TRAPPE.

JADIS, dans le Royaume de Montbergier, un Gentilhomme fort riche, bon Chevalier errant, & renommé par ses hauts faits d'armes, eut, pendant son sommeil, un rêve bien singulier. Il songea qu'il voyait une belle Dame, & qu'il l'aimait. Le pays & le nom ne lui en furent pas révélés, il est vrai : mais l'image en était restée si profondément gravée dans sa mémoire, les traits, lorsqu'il se réveilla, s'en représenterent à lui d'une maniere si distincte, qu'il se flattait de la reconnaître sans peine en quelque endroit de la terre qu'elle pût se trouver. Par un autre prodige non moins étonnant, il arriva que la Dame, de son côté, rêva qu'elle aimait un Chevalier ; & quoique le nom lui en restât de même parfaitement inconnu, sa figure néanmoins l'avait frappée aussi, au point de ne pouvoir jamais l'oublier.

Assurément je tiens que celui-là n'a point

la tête trop saine qui, d'après un rêve, entreprend une aventure. C'est cependant ce que fit notre Chevalier. Pour mettre à fin la sienne, il prépara ses équipages, chargea un roussin * d'or & d'argent, & se mit en route. Plusieurs mois se passerent ainsi à courir inutilement les chemins, sans que pour cela il interrompît ses recherches, ou qu'il perdît espérance. Enfin, il trouva, près de la mer, un Château dont les murs d'enceinte étaient nouvellement bâtis, & qui avait une tour extrêmement forte, épaisse de trente pieds, & haute de la portée du trait. Le Seigneur de ce lieu était un Duc puissant, mais jaloux, qui, mari d'une belle femme, la tenait enfermée dans cette prison sous la garde de dix-huit portes, garnies chacune de deux grosses barres & d'une bonne ferrure. Il ne s'en fiait qu'à lui seul pour les fermer ou les ouvrir. Toujours il en portait les clés sur lui, & il n'y avait personne sur la terre auquel il eût osé les laisser en garde.

* Cheval de bagage.

En entrant dans la Ville, le Chevalier jetta par hazard les yeux sur la tour, & vit à la fenêtre une femme qu'il reconnut ; c'était

la Dame de son rêve, celle-là même qu'il cherchait avec tant de peines, & qu'il aimait sans l'avoir jamais vue. Elle l'avait aussi apperçu de loin, & venait de le reconnaître. Peu s'en fallut même qu'elle ne l'appellât, tant l'amour & la joie troublerent ses sens; mais, dans la crainte de son mari, elle se retint, & se contenta seulement, pour instruire le Voyageur de la sensation qu'il lui avait faite, de chanter à haute voix une chanson d'amour. Celui-ci, quoiqu'il brûlât d'envie d'y répondre, feignit, pour ne point nuire à son projet, de ne rien entendre. Il se rendit au Château, & se fit présenter au Seigneur, qu'il pria d'accepter ses services, se donnant pour un gentil-homme qui, dans un tournois, ayant tué un Chevalier, s'était vu poursuivi par les parens du mort, & obligé de quitter sa patrie. « Soyez le bien » venu, répondit le Duc; je suis en guerre » dans ce moment contre des ennemis qui » ravagent ma terre, vous pouvez m'être » utile, & j'accepte vos offres ».

Dès le lendemain, la valeur du Chevalier fut employée. Son bras, qu'amour ani-

mait, opéra des prodiges. En moins de trois mois les ennemis du Duc furent tous tués ou prisonniers, le pays délivré & les chemins libres. Le vainqueur, en récompense, fut fait, à son retour, Sénéchal de la Terre & de l'Hôtel; & ce fut alors qu'il s'occupa sérieusement du projet qu'avait formé son amour, & des moyens de pénétrer jusqu'à la Duchesse.

Sous je ne sais quel prétexte, qui, au reste, ne lui fut pas difficile à imaginer, il demanda au Duc un petit emplacement dans le verger, avec la permission d'y bâtir une maisonnette à son usage. On le lui accorda sans peine, Il se fit donc construire, le plus près qu'il put de la tour, mais point assez cependant pour allarmer le jaloux, un petit logement avec hérisson * & porte de derriere. Quand tout fut achevé & le toit couvert, il gagna le Maçon à force d'argent, & lui commanda un conduit souterrain qui, de sa chambre allât aboutir sous la tour. L'ouvrier mit onze jours à finir son ouvrage. Arrivé au plancher, il le perça, & y pratiqua une trappe faite avec tant d'art, & qui

* J'crois que c'est une enceinte de pieux.

fermait ſi bien, que l'œil le plus clair-voyant n'eût pu la deviner. Alors le Chevalier le tua. Il eſt vrai que ce fut dans la crainte d'en être trahi & pour plus grande sûreté du ſecret; mais n'importe, ſon motif n'excuſe pas ſa mauvaiſe action, j'avoue qu'il fit mal.

Il ne lui fut pas difficile, après cela, de pénétrer dans la tour, d'y voir ſa Dame, & d'en obtenir ce qu'elle brûlait d'accorder. Quand il ſortit, elle lui donna pour gage de ſa foi une bague qu'elle avait reçue du Duc, & dont la pierre valait bien dix marcs d'argent. Le Chevalier, qui avait en tête un autre projet par rapport à l'époux, ſe rendit auprès de lui en la quittant; & dans la converſation il eut ſoin pluſieurs fois de laiſſer, comme par haſard, appercevoir ſa nouvelle bague. Cette vue frappa le jaloux à un tel point, qu'il changea de couleur. Il eut la prudence pourtant de ne faire aucune queſtion à ſon Sénéchal: mais il alla auſſi-tôt à la tour interroger la Ducheſſe ſur cette aventure. L'Amant s'en doutait. Il courut, pour prévenir le Duc, à ſon ſouterrein; &

pendant que celui-ci ouvrait & refermait bien exactement, l'une après l'autre, ses dix-huit portes, il eut tout le tems d'entrer par la trappe, & de remettre la bague. La premiere phrase de l'époux fut de demander à la voir. A cette proposition la Duchesse affecta d'abord une grande surprise. Néanmoins, sur une nouvelle instance de son mari, accompagnée de colere & de menaces, la Dame, sans répondre une seule parole, sans paraître vouloir pénétrer ses raisons, ouvrit le coffre où elle venait de remettre la bague, & la lui présenta. Cela fut suffisant pour le rassurer & dissiper tous ses soupçons. Il imagina que le Sénéchal apparemment avait trouvé une pierre pareille à celle de son épouse, & dormit très-paisiblement.

Le jour suivant, l'envie lui prit d'aller chasser dans la forêt, & il dit au Chevalier de s'apprêter à le suivre. « Sire, ayez la » bonté de m'en dispenser, répondit ce» lui-ci. Ma mie vient d'arriver à l'instant. » Pendant mon absence elle a su ménager un » accommodement avec mes ennemis : & cette » nouvelle, qu'elle s'est chargée de m'ap-

» porter elle-même, me force à quitter votre » ſervice & à partir dès demain; mais, Sire, » elle ſouhaite vous remercier de vos bontés » pour moi, & vous prie de venir ce ſoir, » au retour de la chaſſe, ſouper avec elle ». Le Duc le promit. Or, c'était-là un piege qu'avaient préparé enſemble le deux Amans; & cette prétendue mie avec laquelle il devait ſouper n'était autre que la Ducheſſe elle-même.

Sur le ſoir elle ſe rendit par la trappe au logis du Chevalier. Elle y trouva des habits magnifiques qu'il lui avait préparés pour la déguiſer un peu.

Le Duc, quand il entra avec ſes gens, vit une Dame, belle comme une Fée, vêtue d'un beau drap de friſe, & portant une guimpe de ſoie ſur la tête, deux anneaux à la main droite, trois à la gauche, une ceinture d'argent à franges, & un manteau bordé de drap d'or. Le Chevalier la lui préſentant par la main, lui dit : « Sire, voilà ma mie, celle que » j'aime uniquement, & que j'eſpere pouvoir » bientôt épouſer ». A peine le Duc l'eut-il

envisagée, qu'il crut reconnaître sa femme. Il resta interdit. La Dame se mit à table sans paraître s'en appercevoir. Elle le fit asseoir à ses côtés, elle le pressa de manger : mais il ne lui fut pas possible d'avaler un morceau. Un million d'idées confuses lui passaient successivement par la tête. Pendant le souper il eut continuellement les yeux fixés sur elle comme un homme enchanté, & passa tout ce tems à deviner comment on pouvait sortir d'une tour si haute, si épaisse & si bien fermée.

Dès qu'on fut levé de table, il se retira pour aller de nouveau s'assurer de ce qu'il craignait. La Duchesse aussi-tôt quittant à la hâte ses beaux habits, remonta par la trappe, & se mit au lit, où elle feignit de dormir. Ce fut une surprise bien agréable pour lui, lorsqu'il eut ouvert & visité toutes ses portes, de trouver son épouse couchée. Il crut qu'il en était de cette aventure comme de l'autre, & que deux femmes, après tout, pouvaient, aussi-bien que deux bagues, se ressembler. Cette idée le tranquillisa tout-à-fait. Il se cou-

cha à ſon tour & paſſa la nuit auprès de la Ducheſſe.. Hélas ! c'était la derniere qu'il paſſait avec elle.

Le Chevalier avait tout préparé d'avance pour ſon départ. Un vaiſſeau fretté ſecrettement l'attendait dans le port. Le vent lui était favorable, & tout ſecondait ſes deſſeins.

Le lendemain, au moment où le Duc allait ſortir pour la meſſe, il vint prendre congé de lui, & le pria reſpectueuſement de lui accorder une derniere grace; celle d'aſſiſter à la cérémonie de ſon mariage. Ma mie exige que vous approuviez notre union, lui dit-il, & je deſire moi-même recevoir de vos mains mon bonheur. Sur la réponſe favorable du Duc, il courut chercher la Ducheſſe, qui l'attendait chez lui. Elle vint couverte d'une cappe, & déguiſée de ſon mieux. Deux Chevaliers la conduiſirent à l'Égliſe, où le Duc, abſolument guéri de ſes ſoupçons, la préſenta au Sénéchal, qui l'épouſa. De l'Égliſe les nouveaux époux ſe rendirent au vaiſſeau ſur lequel ils allaient partir, Le Duc, avec toute ſa ſuite, voulut les y accompagner lui-même. Il donna, pour monter, la main

à l'épousée, plaisanta beaucoup sur sa joie, qu'elle ne déguisait pas, & lui dit adieu gaiment. Mais les plaisanteries ne durerent pas long-tems. Rentré dans la tour, il fut bientôt à quoi s'en tenir sur cette mie qu'il avait mariée, & qui était si aise de partir; & il ne lui resta que la honte & le chagrin d'avoir été lourdement dupé.

Se trouve dans les Amans heureux, *p.* 87.

Et dans les Œillets de Recréation, *p.* 105, *où il est défiguré.*

Dans les Contes Tartares, *par Gueulette, t.* 3, *un Derviche emploie ce stratagême vis-à-vis d'un Persan extrêmement jaloux de sa femme, pour le désabuser, & lui prouver que toutes les précautions de la jalousie peuvent devenir inutiles, quand on le veut bien.*

Dans les Facétieuses Journées, *f.* 34, *v°. un jeune homme, sous prétexte de faire échapper un de ses amis qui est dans l'embarras, emmene ainsi la femme de son hôte, & se fait conduire au vaisseau par l'hôte lui-même.*

Id. *Dans* Masuccio, *p.* 144, *part.* 4.



LE CHIEN ET LE SERPENT.

A ROME jadis vivait un homme fort riche qui était Sénéchal de la ville, & qui avait son palais & sa tour contigus aux murs. Son épouse, Dame respectable d'ailleurs par sa naissance & sa vertu, depuis neuf ans qu'ils étaient unis ne lui avait pas encore donné d'héritier. Elle paraissait même condamnée à la stérilité, & ce malheur les chagrinait beaucoup. La dixieme année enfin la Dame *vit lever sa ceinture*, &, après une grossesse heureuse, elle accoucha d'un beau garçon qui combla de joie & le pere & toute la ville; car si le mari était aimé pour sa loyauté, pour sa justice & sa courtoisie, l'épouse ne l'était pas moins pour sa piété charitable & sa douceur. Ils ne s'occuperent plus l'un & l'autre que de la conservation de cet enfant chéri. Tous les soins que sont capables d'imaginer des parens tendres, il les éprouva; &, outre la nourrice qui l'allai-

tait, deux autres femmes encore furent destinées pour lui seul.

Le Sénéchal avait chez lui un ours qu'il tenait dans sa cour attaché au péron. Les Romains, le jour de la Pentecôte, voulant se divertir, vinrent le prier de le leur prêter pendant quelques heures pour le faire combattre contre des chiens (*a*). Il y consentit volontiers, & on emmena l'animal. Le lieu destiné au combat était une grande prairie le long du Tibre. Cardinaux, Chevaliers, Prêtres, Bourgeois, femmes en beaux bliauds, toute la ville enfin s'y rendit; les uns amenant des chiens de chasse, les autres des braques, ceux-ci des mâtins des rues, ceux-là de gros chiens de Boucher. Le Sénéchal lui-même, pour amuser son épouse, l'y conduisit. Tous ses domestiques y allerent, & il ne resta absolument dans l'hôtel que les trois femmes, & un jeune chien charmant, de douze à treize mois, que son maître aimait beaucoup; & qu'il avait enfermé avant de sortir, de peur que par attachement l'animal fidele n'eût voulu le suivre aussi.

Mais les femmes ne se virent pas plutôt

seules

ſeules que l'ennui les prit. Ces aboiemens, ce bruit, ces cris de joie qu'elles entendaient tout près d'elles, venaient les tourmenter. Elles ne purent réſiſter à la curioſité ; & après avoir couché & endormi l'enfant, elles poſerent le berceau à terre, & monterent toutes trois au haut de la tour pour voir le combat. Elles ne prévoyaient gueres tout ce que cette négligence allait leur coûter de chagrins.

Un gros ſerpent qui habitait une des crevaſſes du mur ſortit pendant ce tems de ſon trou ; & pénétrant juſqu'à la ſalle, s'y gliſſa par la fenêtre. Il vit ce bel enfant, plus blanc que la fleur du lis, doucement aſſoupi ; & s'avança pour le dévorer. Le chien était couché ſur le lit des gouvernantes, mais il veillait. A l'aſpect du danger, il s'élance au-devant du berceau, ſe jette ſur le monſtre qu'il attaque avec courage, & bientôt tous deux ſont couverts de ſang. Dans ce conflit le berceau ſe renverſe, mais ſi heureuſement que l'enfant, ſans avoir reçu aucun mal, & même ſans ſe réveiller, s'en trouve tout-à-fait couvert. Enfin, après de longs efforts,

le généreux petit animal vient à bout de saisir adroitement son ennemi par la tête. Il la lui écrase, & le tue ; puis il remonte sur le lit pour veiller encore, car il voyait bien qu'il ne lui était pas possible de relever le berceau.

Quand le combat de l'ours fut fini, & que les Spectateurs commencerent à s'en retourner, les trois femmes descendirent de la tour. A la vue de ce berceau sanglant & renversé, elles crurent que le chien avait étranglé leur nourrisson ; & sans rien examiner, tant elles furent consternées, sans oser attendre le retour des parens, sans songer même à rien emporter de ce qui leur appartenait, elles se sauverent à la hâte, dans le dessein de s'enfuir du pays. L'effroi les avait tellement troublées qu'elles prirent inconsidérément le chemin même par où revenait la mere, & ce fut le premier objet que celle-ci rencontra. Au désordre qu'annonçait leur visage elle les arrêta toute épouvantée. « Où allez-vous, s'écria-» t-elle ? Qu'est-il arrivé ? Mon enfant est-il » mort ? Parlez, ne me cachez rien ». Elles se jetterent à ses genoux pour implorer sa miséricorde, & lui avouerent qu'ayant eu

l'imprudence de quitter un moment ſon fils, le chien pendant ce tems l'avait étranglé. La Dame à ces mots tomba de cheval ſans connaiſſance. Le Sénéchal qui la ſuivait, arriva dans le moment. Il la trouva pâle & mourante, & demanda quel accident avait pu la réduire en cet état. A la voix de ſon mari elle ouvrit les yeux, & s'écria : « ah ! Sire, vous allez partager mon » déſeſpoir. Ce que j'aimais le plus après vous, » ce fils que mes prieres avaient obtenu du » Ciel, & qui faiſait votre bonheur & le mien, » il eſt mort. Le chien que vous élevez l'a » dévoré ». Cette nouvelle frappa le pere comme un coup de foudre ; il ne répondit rien, & machinalement courut à la chambre de ſon fils.

A peine eut-il ouvert la porte que le chien vint ſauter à lui, pour le lécher & le carreſſer. Malgré la douleur de ſes bleſſures, le bon animal lui exprimait ſa joie par mille cris touchans ; on eût dit qu'il était ſenſible au plaiſir d'avoir rendu un ſervice à ſon maître, & qu'il regrettait de ne pouvoir parler, pour lui raconter cette douce & délicieuſe aventure. Le Sénéchal le regarde ; il lui voit le muſeau

enſanglanté ; & dans ſa colere aveugle, trompé par ces ſignes apparens du crime, il tire ſon épée, & lui abat la tête. Il va enſuite ſur le lit des femmes déplorer ſon malheur. Mais tandis qu'il ſe livre au déſeſpoir, l'enfant ſe réveille & pouſſe un cri. Le pere s'élance pour voler à ſon ſecours ; il ſouleve le berceau, & voit, ô douce ſurpriſe ! ſon fils qu'il croyait mort, & qui lui ſourit. Il crie, il appelle. Tout le monde accourt. La mere tranſportée prend dans ſes bras l'enfant chéri, & ne lui trouve ni bleſſure ni coup. Des larmes de joie coulent alors de tous les yeux. On cherche, on examine ; on apperçoit enfin dans un coin de la chambre le corps du ſerpent, dont la tête écraſée offrait l'empreinte du combat & le témoignage de la victoire du chien. Il ne fut pas difficile au Sénéchal de deviner quel était le ſauveur de ſon fils bien aimé. Hélas ! pour récompenſe, il l'avait tué de ſa main. Ses regrets furent inexprimables. Il pleura long-tems ſa faute, & ſe condamna, pour l'expier, à la même pénitence que s'il eût été coupable de la mort d'un homme.

Imité des Fables de Bid-Paï (*Voy. t.* 3, *p.* 53, *traduction de M. de Cardonne*). *Mais dans l'Auteur Indien, au lieu d'un Chien c'est une Belette qui tue le Serpent, & je n'ai pas besoin de faire sentir à mes lecteurs quelle différence d'intérêt produit le choix de l'un ou de l'autre animal. Comme on prend part au combat de ce Chien fidele pour sauver le fils de son maître ! Quel plaisir on ressent de le voir vainqueur ! Le moment où il remonte sur le lit afin de veiller encore, celui où il accourt témoigner au Sénéchal sa joie & son bonheur sont de ces traits de sentiment, de ces tableaux touchans qui parlent à l'ame. Quand pour prix de son service on lui voit abattre la tête, on a peine à retenir ses larmes. Eh bien ! ce Fabliau si naïf, si bien conté, si intéressant, je n'ai pas eu dix vers à en retrancher.*

Se trouve dans le Recueil de Sansovino, *IX Journ. premiere Nov.*

Dans les Facétieuses Journées, *p.* 287, *v°.*

Dans les Fables traduites librement de l'Anglais.

NOTE.

(*a*) Les combats d'animaux étaient un des spectacles que les Rois donnaient quelquefois au peuple à leur couronnement ou aux grandes fêtes. On voit par plu-

ſieurs Romans que cet amuſement faiſait ſouvent partie des divertiſſemens de nôces ; & ce genre de plaiſir convenait à une Nobleſſe dont l'unique goût était la chaſſe & la guerre. Il y a encore à Paris de ces combats pour le peuple le jour des grandes fêtes.



DE LA FEMME QUI VOULUT ÉPROUVER SON MARI.

EN France, dans une ville que je ne vous nommerai pas, vivait, il n'y a pas vingt ans, un très-vieux Baron qui passait au loin pour un homme sage & de bon conseil. Comme il était garçon, & qu'il possédait une terre fort considérable, ses amis le presserent de se marier. Rarement verrez-vous un vieillard en venir-là sans faire une sottise. « Trouvez » moi femme qui me plaise, dit celui-ci, & » je vous promets de la prendre ». Les amis lui trouverent une jeune personne, blonde, bien-faite & belle à ravir. Dès qu'il l'eut vue, il en devint amoureux, & la demanda en mariage; mais je vous ai déjà dit qu'il était vieux & cassé; & ce n'était pas là tout-à-fait ce qu'eût désiré la poulette. Elle prit patience néanmoins pendant un an tout entier; quoiqu'elle fût fort souvent bien tentée de la perdre. Au bout de l'année enfin ayant ren-

contré sa mere au sortir de l'Église : « Vous » savez, lui dit-elle, quelle sorte de mari vous » m'avez donné ; je vous préviens que j'en » suis lasse, & que j'ai résolu de faire un » ami ». La mere employa, pour la détourner d'un projet aussi dangereux, beaucoup de bonnes raisons ; mais lorsqu'elle vit ses représentations inutiles, elle lui dit : « Ma » fille, suis au moins le conseil que je vais » te donner. Tu vas avoir besoin, si tu ne » veux pas te rendre malheureuse, d'un mari » qui soit débonnaire. Avant de lui faire in» jure, tâche de t'assurer s'il l'endurera ; sonde » son caractere, tente sa patience par quel» qu'épreuve, en un mot vois jusqu'où peu» vent aller sa colere & son humeur. J'y » consens, répondit la fille. Dans son verger » est un arbre que lui-même a planté de sa » main. Il aime à venir s'y asseoir à l'ombre, » & souvent il m'y conduit pour causer avec » lui, & jouer aux Tables ; je veux l'abattre, » & voir ce qu'il en dira. — A la bonne» heure ; mais prends bien garde auparavant » de t'en repentir ».

Quand la jeune femme rentra, le mari

était à la chaſſe. Elle appella un valet à qui elle ordonna de prendre une hache & de la ſuivre au verger. Arrivée à l'arbre ; « coupe » ceci, lui dit-elle. — Quoi, Madame ! l'ar- » bre de Monſeigneur ! non, certes, je ne le » couperai pas. — Obéis, te dis-je, je le » veux ». Sur le refus réitéré du valet, elle ſaiſit la hache, frappe à droite & à gauche, & fait tant qu'elle abat l'arbre ; puis elle l'emporte.

Le Baron rentrait dans le moment. Il voit ſa femme chargée de ce fardeau, & lui demande ce qu'elle porte. « Lorſque je ſuis » revenue de l'Egliſe, répond-elle, on m'a » dit, Sire, que vous étiez ſorti pour chaſſer. » Dans la crainte que vous ne rentraſſiez » mouillé ou morfondu, j'ai voulu vous » tenir du feu tout prêt ; & n'ayant point » trouvé de bois coupé, j'ai été moi-même » en couper au verger. — Eh ! quoi, Ma- » dame, c'eſt mon arbre chéri, celui que » j'aimais de préférence, vous le ſavez ! — » Je n'y ai point fait attention, Sire, & n'ai » ſongé, je vous l'avoue, qu'à votre ſanté. » — Un pareil oubli, Madame, a fort de

» quoi m'étonner ; mais je consens, pour le » bien de la paix, à ne point l'approfondir, » & veux bien vous excuser sur votre motif». Il n'en dit pas davantage, & contint sa colere.

Le lendemain la Dame alla retrouver sa mere, & lui raconta sa prouesse de la veille. — « Eh bien ! ma fille, qu'a-t-il dit ? — Rien. » Ses yeux d'abord semblaient annoncer » quelque orage ; mais il s'est calmé tout-à-» coup, il est devenu doux comme agneau, » & lui-même a fini par m'approuver. Ainsi, » à présent que me voilà sûre de sa bon-» homie, & que je n'ai rien à craindre, je puis » en sûreté, comme vous voyez, faire un » ami. — Ma fille, encore une fois, ne t'y » fie pas. Je ne sais, mais j'ai un pressenti-» ment que tu te repentiras de ta folie. Le » Baron n'a pas l'air aussi aisé que tu le pré-» tends, & si tu veux me croire, tu l'é-» prouveras encore. — Je le veux bien pour » vous contenter, & voici ce que je ferai. Il » a une petite levrette qu'il aime comme » ses deux yeux, à laquelle lui-même il » donne tous les jours à manger, & qu'il » fait tous les soirs coucher dans son lit.

» En un mot, c'eſt une paſſion ſi tendre » que ſi quelque domeſtique, même par » mégarde, la faiſait crier, il ſerait, je crois, » chaſſé à l'inſtant. Je la tuerai en ſa pré- » ſence, & nous verrons ce qui en arrivera. » — Soit; & puiſſe-t-il n'en rien réſulter » pour toi de fâcheux ».

L'épouſe à ſon retour trouva que le Baron était encore aux champs, comme la veille. Elle fit allumer un grand feu; après quoi elle couvrit le lit d'un beau tapis (*a*), & eut ſoin d'embarraſſer toutes les chaiſes avec différentes robbes. Quand le Vieillard rentra, elle alla le recevoir à la porte, lui ôta elle-même ſa chappe & ſes éperons, lui mit ſur les épaules un manteau d'écarlate fourré de vair, & le fit aſſeoir auprès du feu. La levrette, après être venue le carreſſer, ſauta ſur une chaiſe à ſon ordinaire, & ſe coucha par conſéquent ſur une des robbes de la Dame. Celle-ci apperçoit dans le moment un Bouvier qui revenait de la charrue. Elle lui arrache le couteau qu'il portait à ſa ceinture (*b*), & en vient frapper la chienne avec tant de force que le ſang en rejaillit ſur

ſon péliçon. Le mari ſe leve en fureur. « Com-
» ment, Madame ! vous oſez égorger ma
» levrette, & en ma préſence ! — Sire,
» c'eſt que je ne puis rire, comme vous, de
» ce que gâte & endommage ici tous les
» jours la malpropreté de cette bête. Voilà
» une cotte que je n'avais miſe qu'une fois,
» regardez comme elle me l'a accommodée.
» En vérité cela eſt fort agréable. — Ma-
» dame, c'eſt la ſeconde fois qu'il vous ar-
» rive de chercher à me déplaire. Que ce
» ſoit la derniere, je vous prie ; & faites-y
» ſérieuſement attention ; je ne vous le dirai
» pas davantage. — Je ſens bien, Sire, que
» je vous ai privé de quelque choſe que
» vous aimiez : mais puiſque je vous ai
» déplu, je vous en demande pardon, &
» me ſoumets à votre colere ». En même
tems, pour voir quel effet produiraient des
larmes ſur le cœur du Vieillard, la traîtreſſe
ſe mit à ſanglotter & à pleurer. Il fut touché
de cette apparence de douleur ; il embraſſa
ſa femme, lui pardonna, & ne parla plus de
l'aventure le reſte de la ſoirée.

Le jour ſuivant, nouveau triomphe à

raconter, & par conséquent nouvelle visite à la mere. « Madame, c'en est fait, & dès ce
» jour je prends un ami. — Tu ne veux
» donc pas renoncer à ton projet ? — Non,
» certes. — Il est si aisé cependant d'être
» raisonnable. J'ai plus du double de ton
» âge, & jamais ton pere, tu le sais, n'a eu
» le moindre reproche à me faire. — Oh ! il
» y a entre nous deux bien de la différence.
» Mon pere était jeune quand il vous épousa,
» & vous n'aviez point de raisons pour vous
» plaindre de lui ; mais, moi, vous savez
» quel mari j'ai. Enfin je veux quelqu'un qui
» me console. — Es-tu décidée sur ton
» choix ? — Assurément. Il y a long-tems
» déja que Guillaume notre Chapelain m'a
» priée d'amour. C'est lui que je prends pour
» ami. — Quoi ! ma fille, un Prêtre ! —
» Oui, Madame. Je ne veux point d'un Che-
» valier qui viendrait m'enlever mes joyaux
» pour les mettre en gage, & irait encore
» après cela publier par-tout ma faiblesse, &
» en rire. — Douce fille, au nom de Dieu,
» évite les reproches ; crains de faire ton
» malheur, & suis l'exemple & les conseils

» de ta mere; ou s'il ne m'eſt pas poſſible » de te ramener à la raiſon, accorde-moi » du moins de tenter une troiſieme épreuve. » La menace de ton mari me donne des al- » larmes, je te l'avoue; & je ne puis me » défendre de quelque fâcheux preſſentiment. » Tu ne ſais pas, ma fille, combien un » Vieillard eſt terrible dans ſa vengeance. » — Eh bien, ma mere, jeudi prochain, » jour de Noël, mon mari doit tenir Cour » pleniere. C'eſt à ſa table même, c'eſt en » préſence de l'aſſemblée nombreuſe qui s'y » trouvera réunie, que je veux encore » éprouver ſa patience, puiſque vous l'exi- » gez. Mais auſſi, après cette épreuve, ne » m'en demandez plus; je vous déclare que » ce ſera la derniere. — Je prie Dieu, ma » fille, que tu n'aies pas lieu de t'en » repentir ».

Noël venu, tous les Vavaſſeurs du Baron *, & beaucoup de Dames furent invitées à la fête. Pendant le dîner, comme on était au premier mets **, & que les Ecuyers avaient déja découpé les viandes, l'épouſe, qui mangeait à la même aſſiette que le Séné-

* Les Seigneurs dont les Fiefs relevaient du ſien.

** Premier ſervice.

chal (*c*), embarrasse les clés de sa ceinture dans les franges de la nappe. Elle se leve ensuite comme pour sortir, & entraînant avec elle nappe & table, plats & assiettes, elle fait tout tomber à terre avec un fracas horrible. L'assemblée jette un cri. L'époux furieux lance sur elle un regard foudroyant. Dame, Sire, j'en suis bien fâchée; mais ce n'est pas ma faute, voyez plutôt. En disant cela, elle travaillait à défaire ses clés, & avec une apparence de colere arrachait les franges. Le Baron eut la prudence de se contenir encore. Sans affecter la moindre humeur, il se contenta de donner des ordres pour faire servir de nouveau. Dans l'instant tout fut réparé. On se remit à table, & le dîner même n'en fut que plus gai. Le soir, à souper, le Vieillard affecta la même modération.

Mais le lendemain matin, avant que sa femme fut levée, il entra chez elle avec un Saigneur *. « Madame, lui dit-il, vous m'aviez » déja joué deux tours : j'ai eu la sottise de » vous les pardonner, & c'est ce qui vous » a autorisée, sans doute, à vous échapper hier » une troisieme fois. Mais j'aurai soin que ce

* Chirurgien

» soit la derniere. Je sais ce qui occasionne » cette pétulence. Vous avez dans les veines » de mauvais sang, il faut y mettre ordre & » le faire tirer. Allons, levez-vous ». Aussitôt il ordonne au Saigneur de faire son devoir. Elle demande ce que lui veut cet homme à la mine sinistre; on le lui explique, & elle déclare d'un ton très-résolu qu'elle n'est point malade, & qu'elle ne veut pas être saignée. Mais le mari, plus résolu encore, tire son épée, & elle est forcée de se soumettre. Alors on lui bande les deux bras; on les lui pique tous deux, l'un après l'autre; & on laisse couler le sang jusqu'à ce qu'elle tombe de faiblesse; après quoi on la recouche. La connaissance ne lui est pas plutôt revenue qu'elle envoie à la hâte chercher sa mere. Celle-ci accourt. Elle trouve sa fille avec une pâleur mortelle, & un affaiblissement qui lui laisse à peine la force de parler. « Eh bien! ma fille; as-tu encore » envie maintenant de faire un ami? — Ah? » jamais, ma mere, jamais. — Je t'en avais » prévenue, & aurais souhaité que tu te » fusses épargné cette leçon. Je te félicite

» au

» au moins de t'en être tenue aux épreuves ;
» car si tu avais fait folie avec le Chapelain
» Guillaume, la saignée, peut-être, eût pu
» devenir plus dangereuse ».

{ *Se trouve dans les Contes* de Despetriers, *tome* 3, *p.* 240.

Dans les Amans Heureux, *p.* 123.

Dans les Contes, Aventures & Faits singuliers recueillis de l'Abbé Prévôt, *t.* 2, *p.* 13, *est l'histoire d'une femme méchante qui, un jour que son mari avait invité à dîner quelques amis sans la prévenir, prend de même la nappe & jette tout à terre. L'époux, quelques jours après, propose un voyage. Il s'arrête en route sous prétexte de rendre visite à un ami, & entre avec sa femme dans une maison où elle se trouve enfermée. C'était une maison de force pour les fous.*

NOTES.

(*a*) On couvrait les lits de tapis & d'étoffes précieuses, parce qu'ils étaient des meubles de parade & d'ostentation ; & un Auteur qui écrivait en 1634[1], dit que dans Paris, le jour de l'Assomption, on ornait encore à l'Hôtel-Dieu ceux des malades avec des couvertures fourrées. Les femmes de qualité léguaient aux Églises, où elles étaient inhumées, le leur, avec toutes ses garnitures & ornemens, comme les hommes laissaient leur

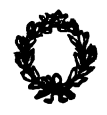
[1] *Dist. sur l'Antiq. util. excel. & prérogat. de la Pelleterie & Fourr.*

cheval & leurs armes. Ce pieux usage fut un de ceux que le Clergé changea en obligation & en loi. Il en fit un de ses revenus, & il fallut à la mort racheter le lit [1]. Les Archidiacres & Archiprêtres, dans certains Diocèses, s'attribuaient de même le lit des Curés qui mouraient. Celui de l'Archevêque & des Chanoines de Paris appartiennent encore aujourd'hui, après leur mort, à l'Hôtel-Dieu de cette Ville.

[1] *Du Can. au mot* Lectus.

(*b*) Ce couteau, que je crois être devenu notre couteau de chasse, était l'arme que portaient dans leurs travaux les Paysans, dans leurs voyages les Bourgeois, & à l'armée même certains corps de Soudoyés, qui, entr'autres noms, en prirent celui de *Cotteraux*. (Les couteaux de ces derniers étaient à trois côtes). Un Synode de Nîmes en 1284, défendit aux Clercs d'en porter, excepté en cas de guerre, ou quand ils sauraient devoir être attaqués. La Régle de S. Benoît, antérieure de plus de sept siecles, défend de même aux Religieux de l'Ordre de coucher avec leur couteau à la ceinture. Comme les Moines couchaient tout habillés, il y avait à craindre que pendant la nuit ils ne pussent se blesser.

(*c*) Il a été parlé ailleurs de cette coutume. Voyez note (*i*) *de la Mule sans frein.*



* DE SIRE HAIN ET DE DAME ANIEUSE.

Par Hugues Piaucele.

FAUCHET en a donné l'extrait.

QUI a mauvaise femme, nourrit chez lui mauvaise bête. C'est ce qu'a entrepris de prouver dans son Fabliau Hugues Piaucelle, & ce dont va vous convaincre l'aventure de Sire Hain & de sa femme Anieuse.

Sire Hain était un homme qui avait un bon métier : car il excellait à raccommoder les cottes & les manteaux ; mais il avait aussi pour femme la plus contrariante & la plus méchante créature qui fût au monde. Demandait-il de la purée ? Anieuse lui donnait des pois. Voulait-il pois ? elle lui faisait purée. Pour tous les autres objets c'était la même chose, & du matin au soir on n'entendait dans cette maison que des querelles.

Un jour qu'il était arrivé à la halle beaucoup de poisson, Hain, dans l'espérance

qu'il ferait à bon marché, dit à sa femme d'aller lui en acheter un plat. « Quelle sorte » de poisson voulez-vous, demanda-» t-elle ? Est-ce de mer ou d'eau douce? » — De mer, douce amie ». Là-dessus l'Anieuse prend une assiette sous son manteau ; elle sort, & rapporte au logis des épinars. « Parbleu, notre femme, vous » n'avez pas été long-tems, dit Hain en » la voyant rentrer ; çà, de quoi m'allez-» vous régaler ? Voyons. Est-ce du chien de » mer ou de la raie ? — Fi donc, l'horreur, » avec votre villaine marée pourrie. Vous » croyez que je veux vous empoisonner ap-» paremment ! La pluie d'hier a fait tourner » le poisson, beau Sire ; c'est une infection, » & j'ai manqué de me trouver mal. — Com-» ment, une infection ! Eh ! j'en ai vu passer » ce matin qui était frais comme au sortir » de l'eau. — J'aurais été bien étonnée, si » j'avais réussi une fois à te contenter. Non, » jamais on n'a vu un homme comme celui-» là pour toujours gronder, & ne jamais » rien trouver à sa guise. A la fin je perds » patience. Tien, gueux, va donc acheter

» ton dîner toi-même, & accommode-le
» moi j'y renonce ». En disant cela, elle jette dans la cour & les épinars & l'assiette.

Ceci, comme vous l'imaginez, occasionna encore une querelle; mais Sire Hain, après avoir un peu crié, réfléchit un instant, & parla ainsi. « Anieuse, écoute. Tu veux être » la maîtresse, n'est-ce pas? Moi je veux » être le maître; or, tant que nous ne cé- » derons ni l'un ni l'autre, il ne sera jamais » possible de nous accorder. Il faut donc, » une bonne fois pour toutes, prendre un » parti; &, puisque la raison n'y fait rien, » se décider autrement ». Il prit alors une culotte qu'il porta dans sa cour, & proposa à la Dame de la lui disputer; mais à condition que celui qui en resterait le maître le deviendrait aussi pour toujours du ménage (*a*). Elle y consentit très-volontiers; & afin que la victoire & les droits qui en devaient être les suites fussent bien constatés, ils convinrent de choisir pour témoins de leur combat, l'une la commere Aupais, l'autre le voisin Simon. Anieuse était si pressée de terminer le différend qu'elle alla aussi-tôt

qu'il ferait à bon marché, dit à sa femme d'aller lui en acheter un plat. « Quelle sorte » de poisson voulez-vous, demanda-» t-elle ? Est-ce de mer ou d'eau douce ? » — De mer, douce amie ». Là-dessus Anieuse prend une assiette sous son manteau ; elle sort, & rapporte au logis des épinars. « Parbleu, notre femme, vous » n'avez pas été long-tems, dit Hain en » la voyant rentrer ; çà, de quoi m'allez-» vous régaler ? Voyons. Est-ce du chien de » mer ou de la raie ? — Fi donc, l'horreur, » avec votre villaine marée pourrie. Vous » croyez que je veux vous empoisonner ap-» paremment ! La pluie d'hier a fait tourner » le poisson, beau Sire ; c'est une infection, » & j'ai manqué de me trouver mal. — Com-» ment, une infection ! Eh ! j'en ai vu passer » ce matin qui était frais comme au sortir » de l'eau. — J'aurais été bien étonnée, si » j'avais réussi une fois à te contenter. Non, » jamais on n'a vu un homme comme celui-» là pour toujours gronder, & ne jamais » rien trouver à sa guise. A la fin je perds » patience. Tien, gueux, va donc acheter

» ton dîner toi-même, & accommode-le
» moi j'y renonce ». En disant cela, elle jette dans la cour & les épinars & l'assiette.

Ceci, comme vous l'imaginez, occasionna encore une querelle; mais Sire Hain, après avoir un peu crié, réfléchit un instant, & parla ainsi. « Anieuse, écoute. Tu veux être
» la maîtresse, n'est-ce pas? Moi je veux
» être le maître; or, tant que nous ne cé-
» derons ni l'un ni l'autre, il ne sera jamais
» possible de nous accorder. Il faut donc,
» une bonne fois pour toutes, prendre un
» parti; &, puisque la raison n'y fait rien,
» se décider autrement ». Il prit alors une culotte qu'il porta dans sa cour, & proposa à la Dame de la lui disputer; mais à condition que celui qui en resterait le maître le deviendrait aussi pour toujours du ménage (*a*). Elle y consentit très-volontiers; & afin que la victoire & les droits qui en devaient être les suites fussent bien constatés, ils convinrent de choisir pour témoins de leur combat, l'une la commere Aupais, l'autre le voisin Simon. Anieuse était si pressée de terminer le différend qu'elle alla aussi-tôt

qu'il ferait à bon marché, dit à fa femme d'aller lui en acheter un plat. « Quelle forte » de poiffon voulez-vous, demanda-» t-elle ? Eft-ce de mer ou d'eau douce? » — De mer, douce amie ». Là-deffus Anieufe prend une affiette fous fon manteau ; elle fort, & rapporte au logis des épinars. « Parbleu, notre femme, vous » n'avez pas été long-tems, dit Hain en » la voyant rentrer ; çà, de quoi m'allez-» vous régaler ? Voyons. Eft-ce du chien de » mer ou de la raie ? — Fi donc, l'horreur, » avec votre villaine marée pourrie. Vous » croyez que je veux vous empoifonner ap-» paremment ! La pluie d'hier a fait tourner » le poiffon, beau Sire ; c'eft une infection, » & j'ai manqué de me trouver mal. — Com-» ment, une infection ! Eh ! j'en ai vu paffer » ce matin qui était frais comme au fortir » de l'eau. — J'aurais été bien étonnée, fi » j'avais réuffi une fois à te contenter. Non, » jamais on n'a vu un homme comme celui-» là pour toujours gronder, & ne jamais » rien trouver à fa guife. A la fin je perds » patience. Tien, gueux, va donc acheter

» ton dîner toi-même, & accommode-le » moi j'y renonce ». En disant cela, elle jette dans la cour & les épinars & l'assiette.

Ceci, comme vous l'imaginez, occasionna encore une querelle; mais Sire Hain, après avoir un peu crié, réfléchit un instant, & parla ainsi. « Anieuse, écoute. Tu veux être » la maîtresse, n'est-ce pas? Moi je veux » être le maître; or, tant que nous ne cé» derons ni l'un ni l'autre, il ne sera jamais » possible de nous accorder. Il faut donc, » une bonne fois pour toutes, prendre un » parti; &, puisque la raison n'y fait rien, » se décider autrement ». Il prit alors une culotte qu'il porta dans sa cour, & proposa à la Dame de la lui disputer; mais à condition que celui qui en resterait le maître le deviendrait aussi pour toujours du ménage (*a*). Elle y consentit très-volontiers; & afin que la victoire & les droits qui en devaient être les suites fussent bien constatés, ils convinrent de choisir pour témoins de leur combat, l'une la commere Aupais, l'autre le voisin Simon. Anieuse était si pressée de terminer le différend qu'elle alla aussi-tôt

qu'il ferait à bon marché, dit à sa femme d'aller lui en acheter un plat. « Quelle sorte » de poisson voulez-vous, demanda-» t-elle ? Est-ce de mer ou d'eau douce ? » — De mer, douce amie ». Là-dessus Anieuse prend une assiette sous son manteau ; elle sort, & rapporte au logis des épinars. « Parbleu, notre femme, vous » n'avez pas été long-tems, dit Hain en » la voyant rentrer ; çà, de quoi m'allez-» vous régaler ? Voyons. Est-ce du chien de » mer ou de la raie ? — Fi donc, l'horreur, » avec votre villaine marée pourrie. Vous » croyez que je veux vous empoisonner ap-» paremment ! La pluie d'hier a fait tourner » le poisson, beau Sire ; c'est une infection, » & j'ai manqué de me trouver mal. — Com-» ment, une infection ! Eh ! j'en ai vu passer » ce matin qui était frais comme au sortir » de l'eau. — J'aurais été bien étonnée, si » j'avais réussi une fois à te contenter. Non, » jamais on n'a vu un homme comme celui-» là pour toujours gronder, & ne jamais » rien trouver à sa guise. A la fin je perds » patience. Tien, gueux, va donc acheter

» ton dîner toi-même, & accommode-le »
» moi j'y renonce ». En disant cela, elle jette dans la cour & les épinars & l'assiette.

Ceci, comme vous l'imaginez, occasionna encore une querelle; mais Sire Hain, après avoir un peu crié, réfléchit un instant, & parla ainsi. « Anieuse, écoute. Tu veux être
» la maîtresse, n'est-ce pas? Moi je veux
» être le maître; or, tant que nous ne cé-
» derons ni l'un ni l'autre, il ne sera jamais
» possible de nous accorder. Il faut donc,
» une bonne fois pour toutes, prendre un
» parti; &, puisque la raison n'y fait rien,
» se décider autrement ». Il prit alors une culotte qu'il porta dans sa cour, & proposa à la Dame de la lui disputer; mais à condition que celui qui en resterait le maître le deviendrait aussi pour toujours du ménage (*a*). Elle y consentit très-volontiers; & afin que la victoire & les droits qui en devaient être les suites fussent bien constatés, ils convinrent de choisir pour témoins de leur combat, l'une la commere Aupais, l'autre le voisin Simon. Anieuse était si pressée de terminer le différend qu'elle alla aussi-tôt

qu'il ferait à bon marché, dit à sa femme d'aller lui en acheter un plat. « Quelle forte » de poisson voulez-vous, demanda-» t-elle ? Est-ce de mer ou d'eau douce ? » — De mer, douce amie ». Là-dessus Anieuse prend une assiette sous son manteau ; elle sort, & rapporte au logis des épinars. « Parbleu, notre femme, vous » n'avez pas été long-tems, dit Hain en » la voyant rentrer ; çà, de quoi m'allez-» vous régaler ? Voyons. Est-ce du chien de » mer ou de la raie ? — Fi donc, l'horreur, » avec votre villaine marée pourrie. Vous » croyez que je veux vous empoisonner ap-» paremment ! La pluie d'hier a fait tourner » le poisson, beau Sire ; c'est une infection, » & j'ai manqué de me trouver mal. — Com-» ment, une infection ! Eh ! j'en ai vu passer » ce matin qui était frais comme au sortir » de l'eau. — J'aurais été bien étonnée, si » j'avais réussi une fois à te contenter. Non, » jamais on n'a vu un homme comme celui-» là pour toujours gronder, & ne jamais » rien trouver à sa guise. A la fin je perds » patience. Tien, gueux, va donc acheter

» ton dîner toi-même, & accommode-le
» moi j'y renonce ». En disant cela, elle jette dans la cour & les épinars & l'assiette.

Ceci, comme vous l'imaginez, occasionna encore une querelle; mais Sire Hain, après avoir un peu crié, réfléchit un instant, & parla ainsi. « Anieuse, écoute. Tu veux être » la maîtresse, n'est-ce pas? Moi je veux » être le maître; or, tant que nous ne cé» derons ni l'un ni l'autre, il ne sera jamais » possible de nous accorder. Il faut donc, » une bonne fois pour toutes, prendre un » parti; &, puisque la raison n'y fait rien, » se décider autrement ». Il prit alors une culotte qu'il porta dans sa cour, & proposa à la Dame de la lui disputer; mais à condition que celui qui en resterait le maître le deviendrait aussi pour toujours du ménage (*a*). Elle y consentit très-volontiers; & afin que la victoire & les droits qui en devaient être les suites fussent bien constatés, ils convinrent de choisir pour témoins de leur combat, l'une la commere Aupais, l'autre le voisin Simon. Anieuse était si pressée de terminer le différend qu'elle alla aussi-tôt

les chercher elle-même. Ils vinrent. On leur expliqua le ſujet de la diſpute. En vain Simon ſurpris voulut s'y oppoſer, & remettre la paix dans la maiſon ; « le champ eſt pris, » dit la mégére, il n'y a plus moyen de s'en » défendre ; nous allons faire notre devoir, » faites le vôtre ». Quand Simon vit que les paroles de paix ne pouvaient rien, il ſe revêtit de l'office de Juge. Il interdit aux deux Champions toute autre arme que les mains, & avec la commere Aupais alla s'aſſeoir dans un coin de la cour, pour veiller ſur les combattans, & prononcer ſur le vainqueur.

La cour étoit grande, & offrait de quoi s'ébattre. Anieuſe, plus mutine, ainſi que plus traître, commença l'attaque par des injures & quelques coups de poings qui lui furent complétement rendus. Elle ſaiſit enſuite la culotte ; Sire Hain l'empoigne de ſon côté. Chacun tire à ſoi, & bientôt elle ſe déchire. On ſe diſpute les deux morceaux, qui ne tardent gueres à être déchirés en pluſieurs autres. Les lambeaux volent par toute la cour, on ſe jette ſur le plus conſidérable, on ſe le reprend, on ſe l'arrache ;

&, au milieu de tout ceci, ongles & poings jouaient leur jeu. Anieuse cependant trouve moyen de saisir Sire Hain par la criniere; & déja elle le tiraillait si fort qu'elle était sur le point de le renverser & de gagner la victoire. La commere Aupais, pour l'animer, lui criait *courage*; mais Simon, imposant silence à celle-ci, la menaça, si elle parlait davantage, de la faire aussi entrer en danse. Hain, pendant ce tems, était venu à bout de se dépétrer des mains de sa femme, & animé par la colere il l'avait à son tour poussée si vigoureusement, qu'il venait de la rencogner contre le mur. Derriere elle, se trouvait par hazard un baquet qui, comme il avait plu la veille, était plein d'eau. En reculant, ses talons le rencontrent, & elle tombe dedans à la renverse. Hain la quitte aussi-tôt pour aller ramasser les débris de la culotte, qu'il étale aux deux Juges, comme les témoignages de son triomphe. Anieuse cependant se débattait dans le baquet, & n'en pouvait sortir. Après bien des efforts inutiles, elle fut obligée d'appeller à son secours le voisin Simon. Celui-ci, avant de

la retirer, lui demanda si elle s'avouait vaincue, & si elle voulait promettre d'être désormais soumise à son mari, de lui obéir en tout, & de ne jamais faire ce qu'il aurait défendu. D'abord elle refusa : mais ayant consulté la commere, & celle-ci lui représentant que, selon les loix des combats, elle ne pouvait sortir du lieu où elle était, sans la permission de son vainqueur, elle donna enfin sa parole. Alors on la releva, & on la ramena dans sa chambre où la paix se fit. Pendant quelques jours elle ressentit quelque douleur des suites de la correction un peu appuyée qu'elle avait reçue ; mais, avec l'aide de Dieu, tout cela se passa. Du reste, elle fut fidele au traité ; & depuis ce moment, non-seulement elle ne contredit jamais son Seigneur, mais elle lui obéit encore dans tout ce qu'il lui plut d'ordonner.

Quant à vous, Messieurs, qui venez d'entendre mon Fabliau, si vous avez des femmes comme celle de Sire Hain, faites comme lui ; mais n'attendez pas aussi long-tems.

Dans les Novelle di Sachetti, *t.* 1, *pag.* 230, *un*

mari qui a une femme telle qu'Anieuse, prend de l'humeur un beau jour; il s'arme de pied en cap, met une culotte à terre, & propose de même à la Dame de la lui disputer. Le Conte n'est point achevé.

NOTE.

(*a*) C'est probablement notre Fabliau qui a donné lieu à cette expression populaire, usitée de même en Espagne, *elle porte les culottes*, pour désigner une femme devenue la maîtresse.



DU VILLAIN ET DE SA FEMME.

EXTRAIT.

UN Villain qui avait une femme contrariante & acariâtre, faisait couper ses blés. Les moissonneurs fatigués lui demanderent un peu de vin. C'est ma femme qui le garde, leur dit-il, adressez-vous à elle ; &, sur tout, ne manquez pas de lui dire que je vous ai refusés. L'épouse, pour contredire son mari, leur en accorde. Mais tout le monde s'étant mis à rire, elle soupçonne qu'on se moque d'elle, prend de l'humeur, & s'en retourne. Il y avait un pont à passer : elle tombe dans l'eau. Les moissonneurs aussi-tôt volent à son secours, & cherchent au-dessous du pont, en suivant le cours de la riviere. Non, cherchez au-dessus, leur crie le mari : par esprit de contradiction elle aura remonté contre le courant.

Se trouve dans les Instructions du Chevalier de La Tour à ses filles.

Dans les Contes & Facéties du Pogge, *p.* 54.

Dans les Facetiæ Friſchlini, *p.* 270.

Dans les Facetie, motti & burle da Lod. Domenichi, *p.* 64.

Dans les Facetie, motti & burle da Chriſ. Zabata, *p.* 81.

Dans les Convivales Sermones, *t.* 1, *p.* 309.

Dans les Nugæ Venales; *p.* 74.

Dans le Paſſa Tempo de' Curioſi, *p.* 74.

*Dans l'*Arcadia di Brenta, *p.* 211.

Dans les Divertiſſemens Curieux de ce temps, *p.* 19.

Dans les Facéties & mots Subtils, *p.* 186.

Dans le Chaſſe-Ennui, *p.* 318.

Dans les Fables de la Fontaine, *ſous le titre de* la Femme noyée.



DU PRUD'HOMME QUI RENVOYA SA FEMME.

Un Prud'homme venait de se marier. C'était par inclination; de sorte qu'extrêmement amoureux de sa femme, il eut pour elle dans les commencemens toutes les complaisances & prévenances possibles, endurant ses caprices, & ne voulant jamais la contredire en rien. La Donzelle en abusa. Elle profita de la faiblesse de son mari pour le dominer, se fit maîtresse absolue, ordonna de tout, & finit par lui donner des croquignoles. Il prit, comme il put, pendant un an son mal en patience; mais au bout de ce tems il manda les parens de sa femme, & leur dit: « Voici votre fille que » vous avez eu la bonté de m'accorder. Je » crois que jusqu'à ce jour elle n'a point eu » à se plaindre de moi, & j'en atteste ici » devant vous son propre témoignage ». L'épouse interrogée, & qui ne devinait pas où tendait ce discours, rendit justice à la vé-

rité, & se loua beaucoup de son mari. « Je
» n'en dis pas autant, ajouta-t-il; il y a
» un an que je l'ai, & un an que je souffre.
» J'ai eu la sottise, dans les premiers tems,
» de lui laisser prendre l'empire, parce que
» je l'aimais : il est trop tard à présent pour
» y revenir, & je ne veux plus être mal-
» heureux. La voici, je vous la rends; vous
» pouvez l'emmener avec vous. Malheur à
» tout mari qui dès le premier jour ne saura
» pas se rendre maître absolu chez lui ».



DU PRÉ TONDU.

Alias

DE LA FEMME CONTRARIANTE.

EXTRAIT.

UN Payſan riche avait pris pour femme une Demoiſelle de grande naiſſance; &, ce qui arrive d'ordinaire, il avait lieu de s'en repentir. Elle le faiſait enrager par ſon humeur altiere & impérieuſe, & ſemblait avoir pris à tâche de le contrarier & de le contredire en tout. Un jour qu'il allait viſiter avec elle un pré qu'on venait de faucher, & qui lui appartenait: « Voilà un pré bien fauché, » dit-il. Vous vous trompez, répond-elle; il » n'eſt pas fauché, il eſt tondu. — Il eſt fau» ché, vous dis-je. — Et moi je vous dis » qu'il eſt tondu ». Sur cela grande diſpute. Le mari impatienté, pour la forcer de céder au moins une fois dans ſa vie, la frappe d'un bâton qu'il tient; mais plus il frappe, plus elle crie, il eſt tondu. De dépit & de

colere il lui arrache la langue, & demande alors s'il est fauché. Dans cet état, ne pouvant pas répondre & ne voulant pas céder néanmoins, elle faisait encore aller ses doigts en façon de ciseaux, pour le narguer, & comme pour dire, il est tondu. Il vit qu'elle était incorrigible, & s'en alla en la donnant au Diable.

Dans les Facéties du Pogge, *c'est une femme qui appelle son mari pouilleux. Il la descend dans un puits, liée avec une corde par-dessous les aisselles; elle continue toujours son invective: enfin, il l'enfonce dans l'eau jusqu'aux yeux, & elle fait encore aller les deux pouces au-dessus de sa tête, comme si elle écrasait quelque chose.*

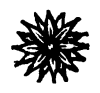
Se trouve ainsi dans les Facetiæ Frischlini, *p. 269.*

Dans le Trésor des Récréations, *p. 34.*

Dans le Giornate del Fuggilozzio, *p. 339.*

Et dans les Contes du sieur d'Ouville, *t. 2, p. 125.*

Dans le Chasse-Ennui, *pages 321 & 22, sont deux histoires pareilles à celle du Fabliau.*



DE LA DAME QUI FUT CORRIGÉE.

VOUS qui avez des ſemmes, & qui les laiſſez devenir les maîtreſſes & prendre trop d'empire, écoutez l'Hiſtoire que je vais vous raconter. Elle vous apprendra à réprimer de bonne heure leurs caprices, & à les corriger quand elles ſortiront du reſpect & de la ſoumiſſion qu'elles vous doivent. Ecoutez-moi ſur-tout, vous qui déshonorez votre ſexe en vous laiſſant maîtriſer par elles.

Jadis vivait dans ſon château, avec ſa femme & une fille qu'il avait eue de ſon mariage, un riche Seigneur, brave Chevalier & honnête homme, plein de mérite & de bonnes qualités. Mais, malheureuſement, quand il avait épouſé ſa femme, il en était ſi amoureux, il avait eu pour elle dans les commencemens tant de ſoumiſſion & de déférence, qu'à la fin, dominé par habitude, il ne pouvait ni parler ſans ſe voir contredit, ni rien faire ſans être contrecarré. La fille était

un

un prodige de beauté. On ne parlait que d'elle dans tout le pays à la ronde; & l'on en parla tant qu'un jeune Comte du canton, très-puiſſant & d'une haute naiſſance, mais eſtimable par beaucoup de ſens & de raiſon qui valent mieux que richeſſe, ſurpris de tant d'éloges, ſe propoſa de voir la pucelle, & de vérifier ſi elle les méritait. Le hazard lui procura cette connaiſſance, & voici comment.

Il était ſorti avec une grande ſuite pour chaſſer. Déja le ſoleil baiſſait, & l'on était après None (*a*). Tout-à-coup le ciel ſe couvre, le tonnerre commence à gronder, & un orage ſi violent s'annonce que la plupart des gens du Comte ſe diſperſent; & que lui-même, déſeſpérant de pouvoir regagner ſa cité, ne ſonge, avec quelques-uns de ceux qui étaient reſtés près de lui, qu'à chercher au plutôt un abri. Un chemin creux que lui offre ſa bonne fortune le conduit à un verger d'où il apperçoit un château bien bâti qu'il gagne au grand galop. Le Seigneur était ſur ſon perron. Dès qu'il voit les Cavaliers, il va poliment au-devant d'eux & les ſalue; c'était le pere de la belle, dont je vous ai parlé. Le Comte

l'ayant prié de vouloir bien pour un instant lui donner asyle : « Hélas ! Sire, répondit-il » d'un air humilié, je me ferais dans tous » les tems, & dans ce moment-ci particulié» rement, le plus grand plaisir de recevoir » un homme comme vous ; mais je n'ose le » prendre sur moi. — Vous ne l'osez ! & » peut-on savoir, Sire, ce qui vous en em» pêche ? — Je ne suis pas le maître ici, » puisqu'il faut vous l'avouer : c'est ma fem» me qui regle & qui ordonne tout ; & il suf» firait que je vous eusse prié d'entrer, pour » qu'elle s'y opposât. Comment ! morbieu, » vous n'êtes pas le maître chez vous, reprit » le Comte, & vous avez barbe au menton ! » — Il est trop tard à présent pour le tenter. » Je me suis laissé dominer d'abord ; l'habi» tude d'obéir est prise, en voilà pour la » vie. Mais je puis jouir de la satisfaction de » vous voir, si vous daignez, (& je vous » en supplie,) seconder une ruse innocente. » Je vais entrer chez ma femme, suivez» moi ; vous me demanderez asyle, je vous » le refuserai, & c'en sera assez pour qu'elle » vous fasse l'accueil que vous méritez ».

Le Comte ne put s'empêcher de rire de cette naïve proposition. Il suivit cependant le conseil du Châtelain, & les choses se passerent comme on l'en avait prévenu. Le mari n'eut pas plutôt refusé, que la Dame, lui imposant silence d'un ton de mépris, alla au-devant du Comte & le pria d'entrer avec tout son monde. L'époux qui voulait recevoir avec distinction l'étranger, & qui n'avait pour cela d'autre ressource que de continuer son premier stratagême, pria, d'un air de mécontentement, sa femme de n'aller pas au moins prodiguer à un inconnu son bon vin, ni sa volaille, ni le poisson de son vivier, ni le gibier de son parc. « Sur-tout que » notre fille, ajouta-t-il, ne paraisse point » ici. Belle comme elle est, il ne serait pas » sage de l'exposer aux regards de ce jeune » homme; qu'elle reste dans sa chambre, & » mange avec les Pucelles *. Taisez-vous, » répondit la femme, vous êtes un sot. Ce » jeune homme mangera avec ma fille, & » on lui servira tout ce qu'il y a de meilleur, » parce que je le prétends ainsi ». En conséquence elle donna ordre qu'on chassât, qu'on

* Femmes de Chambre.

pêchât, & fit dire à sa fille de s'habiller promptement & de descendre.

Peu de tems après, parut la jeune personne, avec un éclat & une majesté qui interdit le Comte. Il la prit par la main, & la fit asseoir à ses côtés. A table il se mit auprès d'elle; & quoique le repas fût excellent, & qu'il eût grand faim, il s'occupa bien moins du plaisir de manger que de celui de la voir. Enfin Amour l'enflamma tellement qu'il résolut de l'épouser, & qu'après le souper, quand on eut ri quelque tems & que le fruit fut servi (*b*), il la demanda aux parens. Le pere, enchanté de cette proposition, se hâta bien vîte, pour la faire agréer à sa femme, de prendre la parole, & de refuser son consentement. Il répondit modestement que sa fille, malgré quelque fortune & de la naissance, n'était point faite pour un époux d'un rang si distingué. « Sire Comte, reprit la femme, ne » faites point d'attention aux discours de ce » nigaud qui n'ouvre la bouche que pour » dire une sottise. Je vous donne ma fille, » moi, & vous l'épouserez quand il vous » plaira ». Elle offrit en même tems, pour

dot, de l'or & de l'argent, avec des étoffes & différens joyaux ou vases précieux qu'elle avait dans ses coffres. Le Comte la remercia, se prétendant trop heureux de trouver tant de beauté; & il ne voulut rien recevoir. Qui peut rencontrer une bonne femme est très-riche, dit-il; & pauvre est le riche qui la prend mauvaise. Il demanda seulement que la cérémonie fut fixée au lendemain matin; & passa la nuit, occupé tantôt de son aventure & de son amour, tantôt de l'humeur impérieuse de cette mere, & de la conduite qu'il devait tenir, si la fille, ce qui était probable, lui ressemblait.

Le lendemain il épousa la Demoiselle; &, dans le dessein où il était de l'emmener avec lui, il alla ensuite donner des ordres pour son départ. Le pere profita de ce moment d'absence pour féliciter sa fille sur son bonheur. Il l'exhorta sur-tout à s'en rendre digne par une douceur & une complaisance sans bornes envers son mari. Mais la mere la tirant à part: « Ma » fille, lui dit-elle, je n'ai plus qu'une le- » çon à te donner. Tu as un mari amoureux; » pour une femme c'est une fortune. Veux-

» tu être heureuse ? Tâche de le dominer » dans ces premiers momens ; en voilà pour » la vie. Essaie ensuite de le contredire en » quelque chose, accoutume-le à t'obéir, » prends le ton qui ordonne ; en un mot, tu » vois ce que je suis : fais comme moi ». La fille le promit, & il y avait déjà long-tems qu'elle se l'était proposé ; mais le Comte de son côté venait de se proposer aussi d'y mettre bon ordre.

Lorsqu'il fut rentré, on lui parla encore de la dot. Sur son nouveau refus on le pria d'accepter au moins deux levriers dressés, & un beau cheval qu'on lui amena (c). Il les reçut par reconnaissance comme un présent de l'amitié, & partit avec son épouse & tout son monde, monté sur le cheval qu'il venait de recevoir, & suivi des deux levriers qu'on menait en lesse.

A une lieue de là environ, un lievre partit sous ses yeux. Aussi-tôt il fait lâcher les chiens, & leur crie, *apporte*. Les levriers s'élancent, mais l'instant d'après il les voit revenir sans lievre. Alors il descend de cheval, & sans dire un mot, leur abbat la tête

à tous les deux. Pendant ce tems son cheval qui se sent libre, veut s'échapper. Il lui crie, *arrête*; l'animal fuit toujours; on court après, on le ramene, & le Comte, sans parler plus que la premiere fois, lui tranche le cou comme aux levriers, & remonte sur un autre (*d*). Si la Dame fut choquée de ce procédé, je vous le laisse à penser. Elle murmura tout haut, & d'un ton fort aigre représenta au Comte que s'il n'avait point daigné épargner ces animaux par égard pour elle, il le devait au moins par respect pour les personnes dont ils étaient un don. A ces reproches celui-ci se contenta de répondre froidement: Madame, quand j'ordonne, je veux être obéi. Puis il continua sa route.

Son absence avait jetté l'allarme au château. Ses Barons & ses Vavasseurs s'y étaient rendus pour savoir de ses nouvelles & l'attendre; & déjà ils commençaient à s'inquiéter. Dès qu'on le vit arriver, tous allerent à sa rencontre jusqu'au pont-levis, & ils lui demanderent quelle était cette belle Dame qu'il amenait. C'est ma femme, que je viens d'épouser, répondit-il; je vous prie d'assister aux

noces que je vais faire. Ils le féliciterent d'avoir si bien choisi, & saluerent respectueusement la Dame.

Entré chez lui, le Comte fit venir son Maître-Queux (*e*) auquel il ordonna un repas splendide, avec différentes sauces recherchées dont ils convinrent ensemble. Mais la Comtesse, qui voulait absolument essayer son pouvoir, & qui en épiait l'occasion, ayant appellé le Queux, quand il sortit, pour savoir de lui quels ordres il venait de recevoir, elle lui en donna d'autres entiérement contraires, & commanda d'accommoder tout à l'ail. « Madame, je n'oserais, répondit le serviteur ; j'ai trop peur de déplaire à mon » maître, il n'aime pas qu'on lui manque. » — Apprends, repliqua-t-elle, que c'est à » moi seule que tu dois obéir dorénavant, » & que tu n'as plus à suivre que ma volonté, si tu veux rester ici. — Madame, » je vais m'y soumettre, puisque vous l'or» donnez ; mais j'espere de votre bonté que » vous ne voudrez pas me causer du chagrin » vis-à-vis de Monseigneur ».

Cependant on *corna* l'eau ; tout le monde

ſe mit à table, & le Comte vit, avec un grand étonnement, ſes ordres changés, & tous les ragoûts qu'il avait ordonnés, devenus ragoûts à l'ail. Il feignit, ainſi que les convives, de ne pas s'en appercevoir. Mais quand il ſe vit ſeul avec ſon épouſe il fit appeller ſon Maître-Queux, & lui demanda pourquoi il avait eu l'audace de lui déſobéir. « Ah! Monſeigneur, répondit le Villain en » ſe jettant à ſes genoux, c'eſt Madame qui » l'a voulu; la voici, demandez-lui vous-» même, je n'ai pas oſé la contredire ». Le Comte n'était pas homme à perdre ſon tems en réprimandes. Il prit un bâton, & en donna au fricaſſeur un tel coup qu'il lui fit ſauter un œil; après quoi il lui ordonna de ſortir ſur le champ de ſa terre, ſous peine d'être pendu le lendemain, s'il l'y trouvait. Et vous, Madame, dit-il enſuite à la Comteſſe, qui vous a conſeillé ce beau coup de tête? Elle nia d'abord que perſonne lui eût parlé. Cependant, lorſqu'elle ſe vit preſſée, ſoit qu'elle crut s'excuſer en rejettant la faute ſur un autre, ſoit que ce bâton l'eût déconcertée, elle avoua une partie des conſeils qu'en partant lui avait donnés ſa mere, &

pria le Comte de lui pardonner sa faute. C'est ce que je ferai, reprit-il; mais auparavant je veux que vous puissiez vous en ressouvenir. Et aussi-tôt, avec la même arme qui avait servi au Cuisinier, il lui imprima sur le dos son pardon si vigoureusement qu'on fut obligé de la porter au lit. Elle y resta plusieurs jours, pendant lesquels rien ne lui fut refusé de ce dont elle avait besoin; mais aussi, depuis ce moment jamais on ne vit femme plus souple & plus obéissante (*f*).

Ecoutez maintenant comment fut changée celle du Prud'homme.

Il y avait trois mois qu'elle était séparée de sa fille, lorsqu'il lui prit envie d'aller la voir. Elle eut soin d'en faire prévenir son gendre, & partit pompeusement escortée par six Chevaliers, derriere lesquels marchait le bon Châtelain, auquel par grace on avait bien voulu permettre de suivre. Le Comte vint au-devant de la troupe. Il fit toute sorte de caresses à l'époux, l'embrassa vingt fois, le combla d'amitiés; mais pour la femme, à peine parut-il s'appercevoir de son arrivée. Quand on fut entré dans la salle, il envoya

ordre à la Comtesse de paraître. Elle descendit sur le champ. Néanmoins quelque joie qu'elle eût de voir sa mere, ce qu'il lui en avait coûté par rapport à elle l'empêcha de la lui témoigner. Ainsi elle se contenta de la saluer, & alla embrasser son pere, auprès duquel le Comte lui fit signe de s'asseoir. La mere, peu accoutumée à de pareilles humiliations, ne savait trop quelle contenance tenir. A souper on la plaça avec ses six Chevaliers à une table séparée qui fut servie d'une maniere très-frugale. Le Prud'homme, pendant ce tems, mangeait à celle de son gendre où rien ne manqua, bonne compagnie, bons vins, & Clairet (*g*). Le repas fini & les nappes ôtées, on rit & on s'amusa, jusqu'à ce qu'enfin le fruit parut; après quoi chacun se retira pour dormir.

Mais tout ce que venait de faire le Comte pour son beau-pere ne lui suffisait pas encore. Il ne pouvait songer sans chagrin au sort de cet honnête homme que sa méchante femme rendait depuis si long-tems malheureux; & pendant la nuit il s'occupa du projet de l'affranchir de ce triste joug. Dès qu'il fut jour

il le fit prier de descendre. « Sire, dit-il, j'ai » fait préparer un arc & des filets; mes gens » sont prévenus & vous attendent, allez vous » amuser dans le parc & nous tuer du gibier; » je ferai pendant ce tems compagnie aux » Dames ». Le Prud'homme y alla, tout le monde le suivit, & il ne resta au château que quatre grands Sergens, forts & vigoureux, avec lesquels le Comte entra chez sa belle-mere. « Madame, dit-il, j'ai une » question à vous faire, & je viens vous prier » d'y répondre. — Volontiers, Sire, si » j'en suis capable. — Dites-moi pourquoi » vous vous plaisez sans cesse à humilier & à » contredire votre mari? Car enfin vous n'i- » gnorez pas que votre devoir est de l'ai- » mer, de le respecter & de lui obéir. » — Sire, c'est qu'il est né sans esprit, & » que si je le laissais le maître, il ne ferait que » des sottises. — Oh! j'en soupçonne une » autre raison, & veux savoir si je me trompe . . . .

La décence ne me permet pas d'en traduire davantage. Je préviens aussi que par le même motif j'ai changé le dernier mot du titre, qui, dans l'original,

annonce crument l'endroit que je supprime. Le Conte finit par représenter la mere, douce & complaisante envers son mari, autant qu'elle avait été jusques-là méchante & impérieuse, & il ajoute :

Que celui qui a une bonne femme la chérisse, & l'honore ; mais bénis soient les maris qui les corrigeront quand ils en auront de mauvaises ; & honnis ceux qui s'en laisseront maîtriser.

Dans les Piacevole notti di Straparola, *pag.* 115, *note* 8, *L.* 2, *se trouve un Conte, formé de celui-ci, & de celui de* Sire Hain, *qu'on a lu plus haut. Deux freres ont épousé deux sœurs. L'un, au sortir de l'Église, présente, quand il est rentré chez lui, une culotte avec deux bâtons à sa femme, & lui propose de disputer à qui en restera le maître. Elle convient que ce doit être lui. Il la mene ensuite à son écurie, sous prétexte de voir ses chevaux ; il en trouve un qui est rétif, le bat, & enfin le tue. La femme profite de cette leçon, & le mari n'a plus qu'à se louer de sa douceur & de son obéissance. L'autre frere débute bien différemment. Amoureux de sa moitié, il lui laisse prendre l'empire, & finit, comme le Châtelain du Fabliau, par être malheureux. Enfin, il va consulter son frere, qui lui raconte la maniere dont*

il s'y est pris. De retour chez lui, le nigaud mene sa femme à l'écurie, & tue un cheval en sa présence; il lui présente ensuite deux bâtons & une culotte; mais elle lui rit au nez, & tout le fruit qu'il retire de son équippée, c'est d'avoir un cheval de moins.

Ce Conte se trouve aussi dans le Novelliero Italiano, *t.* 4.

NOTES.

(*a*) Quoiqu'on eût vu en France, sous Clovis, sous Pépin & sous Charlemagne, des horloges ou clepsidres qui sonnaient les heures; quoique le Moine Gerbert, l'an *999*, eût renouvellé, dit-on, ce prodige d'une autre maniere, & par le moyen de roues; enfin, quoique dans les *Usages de l'Ordre de Cîteaux*, compilés vers l'an 1120 [a], il soit fait mention d'horloge sonnante, cependant l'usage de cette belle & utile machine ne s'était point multiplié; & l'on ne connaissait d'autre division du tems que celle de douze heures pour le jour, & de douze heures pour la nuit, à la maniere des Anciens. On conçoit aisément qu'avec une pareille division les heures ne pouvant être, comme les nôtres, invariables & isochrones, elles devenaient nécessairement entr'elles ou plus longues ou plus courtes, selon les saisons. Ainsi dans le Fabliau l'expression *après None*, signifie qu'il s'était déjà écoulé les trois quarts du jour, ou neuf heures des douze.

La premiere horloge usuelle qu'on ait vue à Paris [b], est

[a] *Comm. sur la Regle de S. Ben.* Par D. Calmet.

[b] *Sauv. Hist. de Paris, t.* 3.

celle qu'en 1370 Charles V plaça dans une des tours du Palais qu'on nomma pour cette raiſon la Tour de l'Horloge. Elle fut faite par un Allemand, nommé de Vicq, que le Monarque attira en France, & qu'il logea dans la tour, avec ſix ſous pariſis d'appointemens par jour.

(*b*) L'uſage dans tous les repas était de commencer par ſe laver les mains. Quand nos Poëtes font la deſcription d'un feſtin, leur expreſſion ordinaire eſt, *on lava, puis on s'aſſit.* Cette cérémonie chez les Grands s'annonçait au ſon du cornet, on en va voir la preuve plus bas; ou au ſon d'une cloche: coutume qui ſubſiſte encore dans les Couvens & les Maiſons opulentes, pour annoncer le couvert & le dîner. Après le ſervice des viandes, c'eſt-à-dire après ce que nous appellons entrées, rôti & entremets, on ſortait de table pour ſe laver les mains une ſeconde fois, comme chez les Romains, de qui paraît être venu cet uſage. Les domeſtiques deſſervaient pendant ce tems; ils enlevaient une des nappes, & apportaient les confitures qu'on nommait *Épices*, & les vins compoſés. *Levatis menſis, lotis que manibus & ſpeciebus datis, abiit rex* [1].

[1] *Mart. Coll. tom. V, col. 357.*

> Après mengier font les napes ceuillir; *ôter*
> Cil Sénéchal portent partout le vin. *Les*
> *Rom. Manuſc. de Garin.*

Ce qui explique cette façon de parler ſi commune dans nos Hiſtoriens, *après le vin & les épices*, pour exprimer la fin du repas.

A ce moment, fait pour la gaieté, commençaient les devis plaisans & joyeux propos ; car encore une fois, dans ce bon vieux tems on aimait beaucoup à rire.

> Après manger si ont déduit
> De paroles, puis si ont fruit.

C'était alors que les Ménétriers venaient réciter leurs Fabliaux, lorsqu'on admettait leur présence ; c'est après avoir mangé que, dans le Roman d'*Alexandre*, Philippe-Auguste fait venir le Poëte Helinand, qui lui chante le combat des Géants & des Dieux. Dans la suite on donna aux convives des représentations de pantomimes, des spectacles à machines, qu'on appella pour cette raison *Entremets*. Les fruits, quand c'était la saison, se servaient après les *Épices ;* mais ce second dessert, qui n'avait qu'un tems, se regardait comme un hors-d'œuvre passager, & n'était point censé devoir faire partie du repas.

> *Mangé* *ôter*
> Mangié ont, les napes font traire,
> *Amusé* *réjoui*
> Déduit se sont & envoisié ;
> *couché*
> Le fruit ont ; puis se sont coschié.

On retrouvera plus bas une partie de ces usages. Quant aux ustensiles de table, le passage suivant prouve qu'ils étaient les mêmes que les nôtres, aux fourchettes près qu'on n'y voit point.

> *nappes*
> Tables mises & doubliers,
> Couteaux, saillieres & cuillers ;

Coupes,

hanas assiettes
Coupes, henas, & escuelles
D'or & d'argent........
Rom. de Parth. de Blois.

Il sera parlé plus au long des usages des repas & des ustensiles de table & de cuisine dans l'ouvrage sur la *Vie privée des Français.*

(*c*) J'ai déjà remarqué ailleurs que c'étaient là les présens les plus galans qu'on pût faire. François Ier, qui fut un vrai Chevalier, & qui en eut tous les goûts & la conduite, disait que le plus pauvre gentilhomme de France pouvait très-bien recevoir son Roi, s'il avait à lui montrer un beau cheval, un beau chien & une belle femme [1]. La Noblesse de ce tems était si passionnée pour la chasse, que les Seigneurs de la premiere Croisade emmenerent avec eux en Asie des chiens & des oiseaux dressés, & que l'autorité ecclésiastique fut obligée de les leur interdire. Ce goût était commun au Clergé comme aux Laïcs. Un Synode provincial d'Auch [2], tenu l'an 1303, défend aux Archidiacres d'avoir, dans les visites qu'ils feront du Diocese, plus de cinq chevaux & cinq valets, & sur-tout de conduire avec eux des chiens & des oiseaux.

[1] *Brant. Dam. Gal. p. 385.*

[2] *Hist. de l'Abb. de S. Germ. p. 98.*

(*d*) *Dans le* Journal de Paris, 31 *Juillet* 1777, *un pere prétend avoir ainsi corrigé son fils, dont le caractere annonçait déjà dès l'enfance beaucoup d'indocilité. Il le conduit dans la campagne où se trouve un Garde-Chasse, qui, avec des menaces & des coups, dressait un chien. L'animal n'obéissant pas, le Garde*

le tue d'un coup de fusil; & ce spectacle, dit-on, *fit une telle impression sur l'enfant, qu'il fut depuis très-docile. Je doute que, malgré son prétendu succès, ce moyen soit jamais adopté par nos maisons d'éducation.*

Dans la Bibliotheque de Cour, *t.* 5, *p.* 186, *une femme a eu un premier mari avec lequel elle s'est conduite comme la mere de notre Fabliau. Elle épouse, en secondes noces, un Officier qui la mene à la campagne, & en sa présence tue, de même que le Comte, son chien & son cheval; cet exemple la corrige.*

(*e*) Chef des cuisines. Nos Rois avaient, parmi les grands Officiers de leurs maisons, des *Grand-Queux.* Cet Office fut supprimé en 1490.

(*f*) Après tout ce qu'on a lu jusqu'ici sur les mœurs galantes de ces siecles, & sur les honneurs respectueux rendus par-tout aux Dames, la brutalité du Comte doit paraître une chose bien choquante. Mais j'ai déjà observé que ces mêmes femmes, idôlatrées en public, juges souveraines des Cours d'Amour, & maîtresses absolues de leurs amans, étaient en même tems dans leur domestique des épouses complaisantes & soumises, qui venaient tenir l'étrier à leur mari quand il descendait de cheval, & le servaient à table dans les jours d'appareil. J'ajouterai ici que ce traitement odieux, employé par le Comte, & contre lequel le cri public & la loi même s'éleveraient aujourd'hui, était alors une des corrections en usage & permises aux époux[1]. Plusieurs anciennes chartes de bourgeoisie leur en accordent formellement

[1] *Du Can. au mot* Flagellatio.

le privilege. Un mari pouvait impunément, non-seulement battre sa femme, mais encore la blesser, pourvu que ce ne fût point avec un fer émoulu, pourvu qu'il ne lui eût brisé ni cassé aucun membre [i], & que *la blessure ne passât point les bornes d'une correction* [ii]. Ce droit de battre, les peres en jouissaient aussi-bien que les maris, & ils le conservaient sur leurs enfans, même après l'émancipation des garçons & le mariage des filles; ce qui me ferait croire que c'était un reste du droit de vie & de mort que les Gaulois avaient sur leurs femmes & sur leurs enfans [i]. A Bordeaux celui-ci subsistait encore pour les maris dans le XIV[e] siecle [ii]. Les Statuts de la Ville portaient même que si un mari, *transporté de colere ou de l'impatience de la douleur, tuait sa femme, pourvu que solemnellement il jurât en être de bon cœur repentant, il seroit exempt de toute peine* [iii]. Dans le Fabliau du *Villain Médecin*, on a vu une femme battue comme dans celui-ci; mais dans l'un & dans l'autre Conte on ne les voit point se plaindre, ni implorer la vengeance de leurs parens, ni songer à se retirer auprès d'eux. L'une pleure, l'autre obéit; soumission qui annonce l'aveu d'un droit reconnu. Il en est de même *de la Femme qui voulut éprouver son mari*. La mere, quand elle vient voir sa fille, loin de s'emporter contre son gendre, la félicite au contraire d'en avoir été quitte pour une saignée. Telles ont été pendant long-tems les mœurs en France, puisqu'il faut le dire; & c'est-là une de ces remarques importantes qu'on est tout étonné de trouver omises

[i] *Ordon. des Rois de Fr. tom. XII, pag. 541, & Beauman. p. 292.*

[ii] *Ordonn. tom. XII, p. 492.*

[i] *Aimoin, Préf. p. x.*

[ii] *Chron. Bourdel. par Tillet, p. 17.*

[iii] Ib. v°.

chez nos prolixes Historiens. Bouchet (*Serées*, *p.* 87) parle d'un mari qui avait une méchante femme, & qui chaque fois qu'elle criait, la faisait mettre dans un berceau & bercer jusqu'à ce qu'elle se tût ; ce qui finit, dit-il, par la rendre fort douce. Il ne s'agit plus là de bâton, les mœurs étaient déjà changées.

L'aventure du Fabliau a été mise en comédie, sous le titre de la Peau de Bœuf, *& imprimee, en* 1710, *à Valenciennes. Le mari, obligé d'en venir au remede du Comte, fait fustiger jusqu'au sang, & envelopper ensuite sa femme dans une peau de bœuf saupoudrée de poivre & de sel, où on la tient jusqu'à ce qu'elle ait promis d'obéir en tout aveuglément. Depuis ce jour-là il n'a plus qu'à se louer de son mariage. L'Auteur, dans sa Préface, donne cette Historiette comme arrivée trente ans auparavant en Allemagne.* Multa renascentur quæ jam cecidere.

Les Novellistes Italiens ont fait aussi à notre Conte quelques changemens. Ils supposent qu'un mari, ayant une méchante femme, va consulter, selon les uns, Salomon, selon d'autres, un Hermite du Mont Saint-Ange, pour apprendre les moyens de la soumettre. On lui dit d'aller au Pont aux Oies. *En revenant il rencontre un Muletier qui passait un pont avec ses mulets. L'un de ces animaux, rétif & ombrageux, refusait d'avancer ; le Conducteur emploie le bâton, & à force de coups l'oblige de suivre. Ce pont était le Pont aux Oies.*

Se trouve dans Bocace, *9e Journ. 9e Nov.*

Dans Sansovino, 6e *Journ.* 5e. *Nov.*

Dans les Facétieuses Journées, *p.* 99.

Dans Pécoroné, 5e *Journ.* 2e *Nov.*

Chez nos Conteurs Français, c'est un mari qui, dès le premier jour de son mariage, casse le bras à sa femme. Elle espere que ce qu'il lui en coûtera pour la faire guérir le rendra plus modéré; il fait venir un Chirurgien. Celui-ci demande 100 *livres; tenez, Monsieur, dit le mari, en voilà* 200; *c'est pour le premier bras que je casserai. On trouve ce Conte dans mille endroits.*

(*g*) Il y avait plusieurs sortes de ces vins préparés, qu'on servait après les viandes, comme je l'ai dit plus haut. 1°. Les *Vins cuits*, qui sont encore en usage dans quelques Provinces, & qui ont conservé le même nom. 2°. Ceux auxquels on ajoutait le suc de quelque fruit, tels que le *Moré*, fait avec du jus de mûre. 3°. Ceux qu'on assaisonnait avec du miel, comme le *Nectar*, le *Medon*, &c; le Médon, le Moré & le *Vin Cuit*, se trouvent mentionnés dans les Capitulaires de Charlemagne, *de Villis.* 4°. Ceux où l'on faisait infuser des plantes médicinales ou aromatiques, & qui prenaient leur nom de ces plantes: *Vins d'Absinthe*, de *Myrthe*, d'*Aloès*, &c. Le Roman de *Florimont* les appelle *Vins Herbez.* 5°, Enfin ceux dans lesquels, outre le miel, il entrait des épices. On appellait ces derniers du nom général de *Pimens.* C'étaient les plus estimés de tous. Nos Auteurs n'en parlent qu'avec délices. Il eût manqué quelque chose à une fête ou à

un repas, si on n'y eût point servi du piment, & l'on en donnait même aux Moines dans les Couvens à certains jours de l'année. Le *Clairet* ou *Claret* était une sorte de piment, & se faisait de même, mais avec du vin blanc. Quant à cette préférence donnée au miel dans la confection des vins assaisonnés, tandis qu'on avait le sucre, qui n'était pas plus rare que les aromates & qu'on tirait de même de l'Asie, j'avoue que j'en ignore la raison. Et ce n'était point, comme on pourrait le croire, la différence du prix qui avait déterminé ce choix; un pareil motif n'eût influé tout au plus que sur le peuple; il fallait que le goût y entrât pour quelque chose. Notre Hypocras, que bien des gens estiment encore, est un piment.

Les Juges, à qui il n'était pas permis alors de rien recevoir des plaideurs pour juger leurs procès, pouvaient accepter d'eux, après la sentence, un présent de ces vins, ou bien quelque paquet de confitures ou épices. Saint Louis fixa la quotité de ces présens à la valeur de dix sous parisis dans une semaine; Philippe-le-Bel, à ce que le Juge pouvait dans un jour consommer chez lui sans dégât ni gaspillage. En 1402, les Magistrats firent une taxe de ces dons volontaires, & les exigerent comme le salaire de leur travail. Dans la suite ils les perçurent en argent, mais le nom d'épices resta, & tout le monde sait qu'il subsiste encore.

Nos Rois avaient dans l'état de leur maison un Officier qui portait le titre d'*Épicier*.

* BÉRANGER.....

Je vous ai dit depuis deux ans tout ce que je savais de Contes & de Fabliaux. Je ne veux plus en faire qu'un seul, c'est celui de Beranger.....; le voici, écoutez-moi.

En Lombardie, pays, comme vous savez,

gueres
Où la gent n'est gaires hardie.

vivait un Chevalier, resté veuf avec une fille unique. Il s'était endetté, & avait eu recours à un usurier; mais cette ressource passagere n'avait fait, comme il arrive d'ordinaire, que le mettre encore plus mal à son aise : de sorte que bientôt hors d'état de s'aquitter vis-à-vis de son créancier nouveau, il se vit réduit à lui offrir pour son fils sa fille en mariage. L'offre fut acceptée. La Demoiselle épousa le fils du Villain; & c'est ainsi que les bonnes races s'avilissent, que Chevalerie dégénere, & qu'à de braves hommes succedent des gé-

nérations de gredins qui ne ſavent plus aimer qu'or & argent.

Pour en revenir au pere, comme il rougiſſait dans ſon ame de cette alliance, qui allait d'ailleurs tacher la naiſſance de ſes petits-fils (*a*), il arma de ſa main ſon gendre Chevalier (*b*). Fier de ſon nouveau titre, celui-ci dès ce moment ſe crut un héros. Chaque jour il parlait de ſa nobleſſe, & ſe moquait des Villains. Ce n'était plus, & à table ſur-tout, que propos de tournois, d'armes & de combats. Il eſpérait par-là donner de lui une grande idée à ſa femme; mais il s'apperçut qu'il n'avait réuſſi, au contraire, qu'à s'en faire mépriſer davantage. Alors, pour lui en impoſer avec quelque ſorte de vraiſemblance, il déclara que, honteux d'avoir ſi long-tems laiſſé l'Amour enchaîner ſa valeur, il allait enfin montrer quel époux elle avait, & lui promit avant peu, s'il pouvait rencontrer quelque ennemi, des proueſſes telles que tous ſes parens enſemble n'euſſent même jamais oſé en imaginer de ſemblables.

Le lendemain il ſe leva de bonne heure;

il ſe fit apporter des armes toutes neuves & bien luiſantes, monta ſur un grand Dextrier, & ſortit fiérement. L'embarras était de ſavoir où il irait dans cet équipage, & comment il s'y prendrait pour ſe donner vis-à-vis de ſa moitié la réputation d'un preux Chevalier. Aſſez près de là heureuſement, était un bois. Il s'y rend à la hâte, attache ſon cheval à un chêne; puis, après avoir bien regardé autour de lui s'il ne voit perſonne, il ſuſpend ſon écu à une branche sèche, & avec ſa belle épée frappe deſſus, à grands coups, pour le briſer. Il rompt de même ſa lance en pluſieurs tronçons; après quoi il revient chez lui, ſon écu, tout découpé, pendu au cou, (*c*).

La femme, quand il deſcendit de cheval, ſe préſenta pour tenir l'étrier. Il lui ordonna de ſe retirer; & en lui montrant ces armes fracaſſées, les prétendus témoins de ſa victoire, il ajouta, d'un ton mépriſant, que toute ſa famille, dont elle était ſottement ſi fiere, n'eût jamais, réunie enſemble, ſoutenu l'aſſaut terrible qu'il venait ſeul d'eſſuyer. Elle ne répondit rien & rentra; aſſez ſur-

prise cependant de voir un écu fracassé comme au sortir d'un tournois, tandis que le Cavalier & le cheval n'avaient pas même reçu une égratignure.

La semaine suivante notre héros sortit encore, & avec un pareil succès. Il eut même l'insolence cette fois-là, lorsqu'à son retour la Dame vint, selon sa coutume, l'aider à descendre, de la repousser avec le pied, comme si elle n'eût pas été digne de toucher un homme tel que lui. Cependant le cheval était rentré tout aussi frais presque que quand il était parti; l'épée, qui n'était que breches, n'avait pas une seule goutte de sang; & le heaume, ainsi que le haubert, n'offrait pas même l'apparence d'un coup. Tout cela inspira de la défiance à l'épouse: elle eut des soupçons violens sur ces combats incroyables; & pour savoir à quoi s'en tenir, elle se fit faire en cachette des armes de Chevalier; résolue de suivre son mari quand il sortirait, & si elle le pouvait, de se venger de lui à plaisir.

Il retourna bientôt au bois pour aller expédier, disait-il, trois Chevaliers qui avaient

osé le provoquer au combat. L'épouse le pressa de se faire accompagner de quelques Écuyers armés, ne fût-ce qu'afin d'empêcher la trahison. Il n'avait garde vraiment d'y consentir, & répondit qu'il se sentait assez sûr de son bras pour ne pas craindre trois hommes, & même davantage, s'ils avaient l'audace de se presenter. Dès qu'il fut parti, la Dame s'arma promptement, elle vêtit un haubert, ceignit une épée, laça un heaume sur sa tête (*d*), & montant à cheval, galoppa après le fanfaron. Il était déjà dans le bois où, avec un vacarme épouvantable, il fracassait à tour de bras son nouvel écu. Le premier mouvement de l'épouse fut de rire; mais elle avait besoin d'un prétexte pour lui chercher une querelle, & l'apostropha ainsi: « Vassal, de quel droit viens-tu ici couper » mes arbres, & par un bruit effroyable, » troubler ma marche? C'est donc afin depouvoir me refuser une satisfaction, que tu brises ton écu? Poltron que tu es, maudit » soit celui qui ne te méprisera pas autant » que moi! Je t'arrête ici prisonnier; suis-

» moi à l'inſtant dans mes priſons où tu vas
» pourrir. »

Jamais peur n'égala celle que reſſentit à ces paroles le pauvre Chevalier. Il ſe voyait pris ſans pouvoir échapper, & ne ſe ſentait point le courage de combattre. Si un enfant fût venu dans ce moment lui arracher les deux yeux de la tête, il n'eût oſé s'en défendre. L'épée lui tomba des mains ; il demanda grace, & promit de n'entrer de ſa vie dans le bois, offrant même, s'il y avait fait quelque dommage, de le réparer au centuple. « Ame baſſe, qui crois que de l'argent
» peut fléchir la colere d'un brave homme,
» je vais t'apprendre un autre langage. Il
» faut, avant de ſortir d'ici, que notre que-
» relle ſe décide par les armes : vîte à cheval,
» & ſonge à te bien défendre ; car je ne fais
» jamais de quartier, & t'annonce d'avance
» que, ſi tu es vaincu, ta tête vole à l'inſ-
» tant de deſſus tes épaules ». En même tems elle lui déchargea ſur le heaume un grand coup d'épée. Le malheureux tout tremblant répondit qu'il avait fait vœu à Dieu de ne

jamais se battre, & demanda s'il n'y avait pas un autre moyen de réparer ses torts. On ne lui en offrit qu'un seul.

Ici je me vois forcé d'interrompre mon récit pour réclamer l'indulgence de mes Lecteurs. Me pardonneront-ils de dire que la belle guerriere propose au Chevalier de venir embrasser ce qu'on ne baise gueres ordinairement, & que le poltron s'y soumet ; que l'une descend & présente sans voile l'objet du baiser, tandis que l'autre ôtant son heaume (e), s'avance, un genou en terre, pour sa respectueuse cérémonie, qui lui fait faire une remarque & une réflexion bien singulieres.

Quand il se fut relevé, il prit la liberté de demander le nom de son vainqueur. — « Eh ! que t'importe ce nom ? Je veux bien » ne pas te le cacher, au reste, tout bi- » zarre qu'il est, & quoique je sois le seul » de ma famille qui l'aie porté. Je m'appelle » Béranger........, & c'est moi qui fais » honte aux poltrons ». A ces mots la Dame remonta sur son cheval, & disparut.

Sur sa route se trouvait le logis d'un Chevalier qui, depuis long-tems amoureux d'elle, l'avait en vain souvent priée d'amour. Jusques-là elle l'avait toujours rebuté. Mais elle entra chez lui, en revenant, pour lui

dire qu'elle acceptait enfin ses vœux, & l'emmena même en croupe......

Peu de tems après, le mari rentra, affectant à son ordinaire une contenance assurée, quoiqu'il eût peine à cacher son humiliation. Ses gens lui demanderent quel était le succès de son nouveau combat. « Je vais donc » enfin jouir du repos, leur dit-il; ma Terre » est purgée pour toujours des brigands qui » la ravageaient ». Lorsqu'il se fut fait désarmer, il passa chez sa femme à dessein de raconter ses nouvelles prouesses, & fut fort étonné de la voir assise sur un lit à côté d'un homme qu'elle embrassa tout aussi-tôt, sans daigner même se lever pour lui. Il voulut prendre ce ton impérieux & menaçant qui lui était devenu familier, & feignit de sortir pour aller chercher son épée. « Taisez-vous » lâche, lui dit-elle, taisez-vous; ou, si » vous osez souffler, je fais venir ici Bé- » ranger.......; vous savez comme il traite » les poltrons ».

Cette parole ferma la bouche au Villain. Il se retira tout confus; &, quelque fût depuis ce moment la conduite de sa femme, il

craignit tant qu'elle ne publiât ſon aventure, qu'il n'oſa jamais lui faire le moindre reproche.

A Paſteur mou le loup mange les brebis.

Dans le Roman d'Artus, *manuſcrit, il eſt fait mention d'un Chevalier qui employait les mêmes moyens pour en impoſer à ſes camarades.* Maintes fois s'arma Daguenez li couars, & s'en alloit ez forz (*dans la forêt*), & pendait ſon eſcu à un cheſne, & y féroit (*frappait*) tant que tout li tains (*la peinture*) en était cheu, & li eſcu tous détaillés & décopé; & puis s'en revenoit, & diſait que il avoit occis un Chevalier.

NOTE.

(*a*) A Paris, dans l'Artois, en Champagne, & dans pluſieurs autres cantons de la France, la nobleſſe par les meres avait lieu. Le fils d'un roturier & d'une Demoiſelle y était regardé comme gentil-homme, & pouvait poſſéder des fiefs, ce qui était la preuve de nobleſſe. Mais cela ne ſuffiſait pas pour devenir Chevalier. Il fallait être gentil-homme *de parage*; c'eſt-à-dire par ſon pere. La peine pour celui qui eût reçu la Chevalerie ſans cette qualité indiſpenſable, était la confiſcation de ſes meubles & la dégradation.

(*b*) Une des plus belles prérogatives de la Chevalerie, & en même tems l'une des cauſes auxquelles on doit le plus attribuer l'aviliſſement de cette brillante &

utile institution, était le pouvoir qu'elle donnait à celui qui en était revêtu, de la conférer lui-même à d'autres. Les Évêques s'attribuerent ce privilege. Les Papes firent des Chevaliers de S. Pierre, de l'Inquisition, du Christ, &c. Enfin, il n'y eut pas jusqu'au pere Cordelier, Gardien du S. Sépulcre à Jérusalem, dit le P. Ménétrier [1], qui ne voulût conférer une sorte de Chevalerie aux Pélerins qui allaient visiter les saints Lieux. Cependant un roturier qui eût été fait clandestinement Chevalier, ainsi que le héros de notre Fabliau, n'eût pas eu la hardiesse de se présenter comme tel dans un tournois ou dans une assemblée publique. Ceux même qui, quoique nobles, avaient été ainsi reçus par un particulier, étaient obligés de faire confirmer leur dignité par le Roi ou par le Prince leur Souverain.

[1] *De la Nobl.*

(*c*) Tel était l'usage des Chevaliers en route, quand ils n'avaient pas un Écuyer avec eux pour porter leur écu. Ils le portaient alors en devant, suspendu au cou par une courroie. On en voit beaucoup représentés ainsi dans les monumens anciens.

(*d*) On se rappellera ici une remarque faite ailleurs; savoir que le heaume, quand la visiere était baissée, cachait entiérement le visage: ce qui était nécessaire à notre héroïne pour n'être pas reconnue de son mari.

(*e*) Oter son heaume était un signe de respect qu'on employait quand on voulait saluer quelqu'un, ou quand on entrait dans une Église. C'est de-là probablement que vint la coutume d'ôter en pareil cas son chapeau, lorsque cette coëffure fut devenue de mode.

☞ DE

☞ DE DOM ARGENT.

EXTRAIT.

Erat quod tollere velles.

IL y a quelque-tems que me trouvant à Paris, j'eus occasion de passer sur le *Pont-aux-Changes* (*a*). A droite & à gauche je vis étalé dans les boutiques beaucoup d'argent, & je vous avoue que l'eau m'en vint à la bouche, & que je fis le péché d'en convoiter quelque chose pour moi : car enfin, à quoi Dom Argent n'est-il pas bon ? C'est avec lui qu'on achete peliçons & manteaux d'hermine, chevaux gascons & mulets, abbayes & bénéfices, cités & châteaux, les grandes terres & les jolies femmes. C'est lui qui fait déshériter un orphelin, absoudre un excommunié, rendre justice à un Villain, & pardonner les injures plus efficacement que de beaux sermons. Rois ou Comtes, Bourgeois ou Ribauds, il n'est personne qui ne l'aime ; &

personne n'en rougit. Argent fait d'un Villain un homme courtois, d'un mélancolique un homme gai, d'un sot un homme d'esprit. Faut-il vous servir à la sourdine? c'est un ami sûr. Faut-il faire fracas? il se montre avec orgueil, & parle fiérement. Si vous avez affaire à Rome, n'y allez pas sans lui, vous échoueriez : mais avec lui, je réponds du succès. Montrez-le quelque part; vous verrez aussitôt les boîteux courir, les catins trotter; vous inspirerez de l'amour; on vous appellera *mon cœur*; un Prêtre irait jusqu'à chanter pour vous trois messes par jour. Enfin, il finit les guerres, conduit les armées, illustre les familles ignobles, tire un voleur d'embarras, & commande à toute la terre. Me reprocherez-vous après cela d'avoir desiré pour quelques instans son amitié?

NOTE.

(*a*) La grande quantité de monnaies différentes qui étaient établies dans les différens cantons du Royaume, obligeait à des échanges fréquens, pour peu qu'on passât d'un lieu à un autre. Il y eut plusieurs villes où des particuliers adopterent ce genre de commerce, qui les

fit nommer *Changeurs*. Ils suivaient les foires, les tournois, & toutes les grandes assemblées qu'occasionnait le plaisir ou la dévotion. A Paris, Louis VII les établit sur le grand pont, que de leur nom on appella le *Pont-aux-Changeurs* ou *Pont-aux-Changes*. Ils faisaient un des six corps marchands, & ce ne fut pas un des moins considérables; mais à mesure que les Rois retirerent à eux & éteignirent les monnéages particuliers, les Changeurs devinrent moins nécessaires, & par conséquent moins nombreux. Le Parlement, dans des Remontrances qu'il fit au Roi en 1461, prétendit que c'était la Cour de Rome qui les avait ruinés, parce qu'elle tirait du Royaume tant d'or & d'argent, qu'ils n'avaient plus rien à faire. En 1514, ils cesserent de faire un des six corps, & les Bonnetiers furent mis à leur place. Cependant cent quatre ans après, ils occupaient encore, au nombre de cinquante-quatre, un des côtés du pont; & les Orfévres, au nombre de cinquante, l'autre côté *.

J'ai trouvé une piece en l'honneur des Changeurs. Le Poëte insiste particuliérement sur l'utilité dont ils sont pour les Pélerins & les Marchands forains.

* *Sauv. Hist. de Par. t. 1, p. 221.*



DU VILLAIN ÂNIER.

EXTRAIT.

L'USAGE à Montpellier est de jetter la nuit par la fenêtre certaines ordures dont ailleurs on épargne aux paſſans l'odeur & la vue. Les payſans des environs viennent tous les matins à la ville avec des ânes & un peu de paille dans leurs paniers; ils ramaſſent ces immondices, & les portent ſur leurs terres qu'ils ſument ainſi. Un d'eux, qui s'en retournait un jour avec ſes deux ânes chargés, paſſa par la rue des Epiciers. De tout côté, dans les boutiques, on pilait des épices. La rue était au loin embaumée de ces aromates, dont la vertu ſuave eût pu rappeller à la vie un mourant; mais le Villain, accoutumé à une odeur bien différente, en fut tellement ſuffoqué, qu'il tomba tout-à-coup ſans connaiſſance. On accourt, on s'attroupe autour de lui; les ânes marchaient toujours, on les arrête; on s'empreſſe de le ſecourir : il ne donnait

aucun ſigne de vie, & ne remuait pas plus qu'un homme mort. « Je gage que je le fais » revenir, dit un Prud'homme qui était-là. » Bel ami, eſſayez, répondit un riche Bour» geois; & je vous promets, moi, ſi vous » réuſſiſſez, de vous donner vingt ſous de » ma bourſe ». L'autre va prendre avec la fourche un peu du fumier dont les ânes étaient chargés, & il l'apporte ſous le nez du Villain. A cette odeur que ſon nez reconnaît, il ſe ranime, il ouvre les yeux & ſe releve ſain & gaillard; mais il ſe ſauve auſſitôt pour échapper aux influences de cette déteſtable rue, & ſe promet bien à lui-même de n'en approcher de ſa vie, tant qu'il y en aura d'autres par où il pourra paſſer.

Voilà ce que peut ſur nous l'habitude; mais quand elle eſt priſe, il faut ſe donner de garde de la changer.

Se trouve dans les Hiſtoires Facétieuſes & Morales, *p.* 189.



☞ DU CURÉ QUI POSA UNE PIERRE.

EXTRAIT.

UN Curé va faire une visite chez un de ses Paroissiens. Celui-ci était sorti ; il n'y avait à la maison que sa femme avec son fils, enfant d'environ trois ans. La Dame prie le Pasteur d'entrer, le fait asseoir, lui dit mille choses agréables, & finit par l'agacer. Il se défend d'abord en badinant ; enfin il prend une brique qu'il trouve dans le coin du feu, la pose au milieu de la chambre, & déclare à la femme que, si elle passe cette borne, il l'en fera repentir. Une pareille menace ne l'arrête point ; elle en est punie tout aussitôt. Quelques heures après, le mari rentre....

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Tout le monde connaît ce Conte, & l'on sait la naïveté de l'enfant, qui crie à son pere de ne point passer la brique, & qui lui en dit la raison. Gardons-nous du petit-œil, *ajoute l'Auteur : il est aussi à craindre que les voleurs, dont on ne se défie point.*

Les Novellistes modernes, au lieu d'un Curé, supposent, pour acteur de ce Conte, ou un Clerc de Procureur, ou un Valet-fermier. Ils ne lui font point non plus poser une brique pour borne, mais tracer avec la craie une raie sur le plancher.

Se trouve ainsi dans les Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourgogne, *p.* 179.

Dans les Joyeuses Aventures, *p.* 88.

Dans le Recueil des Plaisantes Nouvelles, *p.* 124.

Dans le Courier Facétieux, *p.* 370.

Dans Malespini, *t.* 1, *p.* 240, *Nov.* 88.

Dans Bandello, *t.* 1, *p.* 342. *v°. Nov.* 53.

Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 119.

Dans la Bibliotheque amusante & instructive, *t.* 2, *p.* 324.

Dans les Divertissemens curieux de ce tems, *p.* 295.

Dans les Contes du S^r d'Ouville, *t.* 1, *p.* 184.

Dans le Facétieux Réveille-matin, *p.* 316.

Dans les Nouveaux Contes en vers, par M**, *p.* 43.

Dans le Dessert des Mal-soupés.

Dans les Detti & Fatti Piacevoli del Guicciardini, *p.* 80.



* * DU POETE ET DU BOSSU.

Il y avait un Poëte qui excellait à faire des vers & des *Dits*. Voulant un jour présenter quelque chose à son Roi, il travailla avec soin une piece qu'il alla lui offrir. Le Monarque en entendit la lecture avec satisfaction, & il dit au Rimeur : « demande ce que tu voudras, » je promets de te l'accorder. Sire, je re- » mercie votre bonté, répondit le Clerc (*a*); » & ne lui demande que d'être, pendant un » an, portier de votre cité, à condition que » tous les borgnes, boiteux & bossus, ou » autres gens maléficiés, qui entreront, seront » obligés de me donner chacun un denier ». Le Roi y consentit, il scella de son sceau la permission, & le Poëte alla garder la porte.

Par aventure vint à passer un borgne. Le Clerc lui demande un denier, l'autre le refuse; sur ce refus il l'arrête, & s'apperçoit qu'il est bossu. Là-dessus nouveau denier demandé. Le bossu dispute, on le tiraille, il

veut se défendre & laisse voir deux bras tortus. En conséquence on exige de lui trois deniers. Pour s'échapper il prend la fuite; mais, en courant, son chapel (*b*) tombe; le Villain était teigneux. Le Poëte, l'ayant bientôt ratrappé, voulut le forcer alors, au lieu de trois deniers, de lui en payer quatre; il le saisit par sa chappe, lui donna quelques coups dont il le renversa, & vit qu'il avait une hernie. Si le Villain avait donné son denier quand on le lui demanda, il en eût été quitte à ce prix; mais pour son avarice il lui en coûta cinq; & il fut de plus battu & baffoué.

Se trouve dans les Cento Novelle Antiche di Gualteruzzi, *p.* 47, *Nov. L.*

NOTES.

(*a*) Les Ecclésiastiques avaient été pendant longtemps les seuls qui sussent lire. Ainsi, le mot de *Clerc* qui leur était d'abord consacré, le devint ensuite pour signifier tout homme instruit. *Clergie* était le synonyme de *science*.

(*b*) Je me sers toujours de l'ancien mot *Chapel*, & non de celui de *Chapeau*, qui, en présentant l'idée de notre coëffure à trois cornes, pourrait induire en erreur. Ces chapels étaient des capots ou des bonnets qui avaient certaines fourrures ou certains ornemens, selon les conditions. Quoique le capuce, le bonnet, l'aumusse, le chapel & le chaperon fussent différens; cependant comme tous servaient de couvre-chef, ils ont été quelquefois confondus.



** DU PRUD'HOMME

QUI DONNA DES INSTRUCTIONS A SON FILS.

Alias

** DU PRUD'HOMME

QUI N'AVAIT QU'UN AMI.

MIEUX vaut un ami en chemin que deniers en bourſe (*a*).

Un Bourgeois de Rôme, conſidéré pour ſa nobleſſe & ſon mérite, & ſavant dans les loix, avait un fils d'environ quinze à ſeize ans. Le Damoiſeau annonçait les plus heureuſes qualités. Il était doux, courtois, ſerviable, & ſur-tout extrêmement généreux; ce qui lui avait procuré beaucoup d'amis; j'entends de ces amis dont le monde eſt plein, de ces gens qui vivent des ſottiſes d'autrui, & qui vous en impoſent par leurs proteſtations ſéduiſantes, juſqu'au moment où vous les mettez à l'épreuve.

Le pere vit avec chagrin ſon fils prendre, dans cette ſorte de ſociétés perfides, un

goût de dépense & de prodigalité, propre à le ruiner un jour en peu de tems. Il voulut lui en montrer le danger, & lui parla ainsi : « Beau fils, quelque grand que soit
» un trésor, il est bientôt dissipé, quand on
» y puise tous les jours. Prens-y bien garde,
» & accoutume-toi à l'économie, si tu ne
» veux pas te préparer une vieillesse mal-
» aisée & délaissée de tout le monde; car,
» quoiqu'il ne faille pas trop estimer les ri-
» chesses, il est bon pourtant de passer pour
« être à son aise, parce que par-tout le
» pauvre est méprisé. Vous êtes mon pere
» & mon seigneur, répondit le fils : je vous
» dois à ce double titre obéissance & res-
» pect, & je sens avec reconnaissance le
» motif qui vous fait parler en ce moment;
» mais permettez-moi de vous représenter,
» Sire, que je ne suis point joueur ; que
» jusqu'à présent vous n'avez point encore
» entendu parler de mies sur mon compte;
» que, malgré ma jeunesse, je jouis dans
» Rome d'une bonne réputation, & que
» je puis me vanter enfin de ne m'y con-
» naître aucun ennemi. J'ai voulu me pro-

» curer des amis, il eſt vrai; & j'ai cru ne
» pouvoir trop les acheter, ni faire un meil-
» leur emploi de vos biens : mais ne m'avez-
» vous pas appris vous-même à eſtimer, par-
» deſſus tout, un ami véritable; & ne m'avez-
» vous pas dit cent fois qu'il vaut mieux
» que des tonnes d'or? — Tu viens de parler
» très-ſagement, beau fils. Eh bien, dis-moi
» maintenant combien tu crois en avoir ga-
» gnés, dont tu puiſſes te vanter d'être sûr.
» — Sire, je crois pour le moins pouvoir
» compter ſur dix. — Dix, cher fils! Aſſu-
» rément, ſi cela eſt, je ne plains point tout
» ce qu'il t'en a coûté. Hélas! pour moi qui
» ai vécu ſoixante ans, je ne ſuis point, à
» beaucoup près, auſſi heureux; & malgré
» tous mes ſoins, je n'ai pu, juſqu'à préſent,
» en faire qu'un ſeul. Il eſt vrai qu'il eſt sûr,
» & que je crois pouvoir en répondre. Ce-
» pendant, ſi tu veux t'en rapporter à moi,
» je te conſeillerai d'éprouver quelques-uns
» des tiens. Tu ne peux qu'y gagner après
» tout, puiſque tu les connaîtras mieux».
Le pere alors lui ſuggéra un ſtratagême,
& le fils voulut bien conſentir à l'employer;

mais ce fut par pure complaisance pour le Prud'homme, & uniquement pour le satisfaire, tant il se tenait certain de leur fidélité.

Ils vont donc tous deux à l'étable égorger un veau. Le fils le met dans un sac qu'il prend sur ses épaules, & il se rend ainsi chez l'un de ces intimes, qui chaque jour le pressaient avec importunité d'employer leurs services. Dès que celui-ci l'apperçoit, il accourt, l'embrasse, le remercie du plaisir qu'il lui procure, & demande s'il n'aura donc pas enfin la satisfaction de lui être utile. « Oui, vous » le pouvez, répond le Damoiseau; & c'est » même à ce dessein que j'accours chez vous. » Dieu m'a abandonné pendant un moment, » je viens de tuer un homme; sauvez-moi » la vie; & cachez ce corps, que j'ai en- » levé pour qu'on ne puisse pas me con- » convaincre ». En même temps il jetta par terre le sac ensanglanté qu'il portait. Mais l'intime ami, le priant de le reprendre, lui déclara très-nettement qu'en toute autre occasion il n'eût pas mieux demandé que de l'obliger; mais que, cette fois-ci, il n'était

pas d'humeur à ſe mettre pour lui dans l'embarras. Il en fut de même du ſecond, du troiſieme, & de tous les dix enfin; de ſorte que le Damoiſeau ſe vit obligé de revenir chez ſon pere conter, d'un air fort humilié, ſon aventure. « Je m'y étais attendu, » répondit le Prud'homme en ſouriant; va » maintenant chez mon ami; je me flatte que » tu y recevras une autre réponſe ».

Le jeune homme y alla. Et en effet, dès qu'il eut expoſé à l'ami ſon prétendu malheur, celui-ci le mena dans une chambre écartée. Il fit ſortir enſuite du logis, ſous différens prétextes, ſa femme, ſes valets & ſes enfans; & après avoir bien fermé toutes les portes, « nous voilà libres, dit-il au jeune homme; » il faut maintenant ſonger au plus preſſé, » & nous débarraſſer du mort. J'irai après » cela m'informer ſi votre affaire a tranſ» piré, &, en attendant, vous reſterez caché » ici ». Alors il ſe mit en devoir de creuſer une foſſe pour enfouir le cadavre. Mais le Jouvenceau, content de ſon épreuve, le remercia, & s'en revint.

« Beau fils, lui dit le pere, j'ai entendu

» dans ma jeunesse un vieux proverbe, & ne
» l'oublie jamais; c'est que nous ne devons
» regarder vraiement comme notre ami, que
» celui qui vient à notre secours, quand tout
» le monde nous abandonne ».

Dans une autre version, qui est celle qu'a imprimée Barbazan, la scène se passe en Arabie; le pere s'appelle Lucinabe; & c'est au lit de la mort qu'il donne à son fils les instructions qui forment le Fabliau.

Dans une autre du manuscrit de la Clayette, le jeune homme, au lieu de porter chez ses amis un veau tué, se dit accusé d'un meurtre au Tribunal de l'Empereur, & les prie de l'y accompagner pour le défendre.

Ce Fabliau se trouve dans les Heures de Récréation de Guichardin, *p.* 161.

Dans les Novelle di Granucci, *Nov. V.*

Il est tiré de l'Arabe. Voyez les Mêlanges de littérature Orientale, *t.* 1, *p.* 78. *Toute la différence, c'est qu'ici un pere, riche négociant, envoie son fils voyager pour trouver un véritable ami; & que le fils en ramene cinquante, de l'attachement desquels il croit pouvoir répondre.*

NOTE

(*a*) Ce proverbe se trouve dans le Poëme d'Alexandre de Paris, où probablement le Fablier l'a pris.

** DES

** DES DEUX BONS AMIS.

DEUX Marchands s'aimaient de l'amitié la plus tendre. Ils ne s'étaient pourtant jamais vus, & demeuraient, l'un à Baudac (*a*), l'autre en Egypte; mais les rapports fréquens que leur donnait leur commerce, l'estime, la confiance qu'ils s'étaient mutuellement inspirée, les avaient unis aussi intimement que s'ils eussent toujours vécu ensemble. Cependant le Syrien ne put supporter d'aimer ainsi un inconnu. Il se proposa d'aller visiter & embrasser son ami; & après l'avoir prévenu de son départ il se mit en route. L'Egyptien, au comble de la joie, vint plusieurs lieues au-devant de lui, & l'emmena loger dans sa propre maison. Là lui montrant son or, son argent, ses chevaux & ses oiseaux de chasse, toutes ses possessions enfin, & les chartes de ses immunités (*b*): « Voilà qui » est à vous, lui dit-il, & si vous m'aimez, » vous en userez comme de votre bien pro-

» pre ». Afin de mieux amuser son hôte, il invita successivement différentes personnes à sa table. Ce ne furent pendant huit jours que plaisirs & festins; mais au milieu de ces amusemens, le Voyageur rencontra une beauté qui le frappa au cœur, & l'impression qu'elle lui fit fut même si vive que tout-à-coup il tomba très-dangereusement malade. A l'instant furent mandés les meilleurs Physiciens * du pays. D'abord ils ne purent ni à son pouls ni à son urine (b) deviner son mal; mais cependant quand ils l'eurent bien examiné lui-même, ils jugèrent, d'après sa mélancolie profonde, qu'il était malade d'amour. L'ami alors le conjura tendrement de lui avouer la vérité, & de s'ouvrir à lui avec confiance, sur un secret important dont dépendaient ses jours. « Puisque vous aimez
» dans ce pays-ci, lui dit-il, on peut y
» trouver votre maîtresse; le remede est fa-
» cile. Votre amitié me pénetre le cœur, ré-
» pondit le mourant, & je ne puis lui re-
» fuser l'aveu qu'elle exige de moi. Eh bien,
» oui, je suis malade d'amour, puisqu'il faut
» en convenir. Mon mal est au comble, &

* Médecins.

» si je n'obtiens celle que j'aime, c'en est fait
» de moi. Où la trouver ? je l'ignore. Son
» nom, son pays, sa naissance, tout m'est
» inconnu : mes yeux ne l'ont vue qu'un ins-
» tant, (& ce fut pour mon malheur) ; mais
» jour & nuit mon cœur la voit ; il la voit
» sans cesse, mon ami, & j'en mourrai ». En achevant ces paroles il perdit connaissance, & resta plusieurs heures évanoui. On le crut mort. Son ami tomba sur lui, pâmé de douleur. La désolation se répandit dans toute la maison. Jeunes & vieux, chacun pleurait ; & l'homme le plus féroce, s'il se fût trouvé là, n'eût pu s'empêcher de pleurer avec eux.

Cependant le malade revint à lui, & son premier mouvement fut de regarder dans la chambre pour y chercher celle qu'il aimait. Elle n'y était pas. Alors il recommença ses plaintes douloureuses. « Je ne la reverrai
» donc plus, s'écria-t-il ! & personne ne
» pourra m'enseigner ou sa demeure ou son
» nom ! Ah ! si elle se représentait à mes
» yeux, qu'ils la reconnaîtraient prompte-
» ment » ! Ces derniers mots frapperent l'ami, & ils lui suggérerent l'idée de faire venir

ſucceſſivement au lit du malade toutes les Dames & les Demoiſelles qu'il avait pu voir depuis ſon arrivée. Mais dans ce nombre n'était pas l'amie de ſon cœur. Chaque fois qu'on lui en préſentait une, il répondait en ſoupirant ; non, ce n'eſt pas encore elle. Enfin on ſe rappella qu'il y avait, dans une chambre retirée, une jeune perſonne, que le maître du logis aimait éperduement, & qu'il faiſait élever avec le plus grand ſoin, parce qu'il la deſtinait à devenir bientôt ſon épouſe. Le Prud'homme l'amena. La voilà, s'écria auſſi-tôt le mourant ; la voilà celle qui peut me faire vivre ou mourir. L'Egyptien, combattu par ſon amour, héſita un moment ; mais bientôt ſa tendreſſe héroïque ſe dévouant au ſalut de ſon ami, il lui céda ſa maîtreſſe. Il voulut même, pour ajouter du prix à ſon ſacrifice, doter la pucelle. Il lui donna des étoffes & de l'argent, lui fit les mêmes avantages que s'il l'avait épouſée lui-même, & ſe chargea des nôces, auxquelles il ne manqua pas d'appeller les Ménétriers, qui chanterent des *chanſons de geſte*, & s'efforcerent, chacun à l'envi, d'égayer la fête. Quand tous les

divertissemens furent finis, le nouvel époux vint prendre congé de son généreux hôte, & il s'en retourna dans sa patrie avec sa femme. Ses amis, à son arrivée, accoururent le féliciter. Il y eut de nouvelles nôces qui durerent quinze jours. Les deux époux vécurent heureux, & s'aimerent toute leur vie.

Mais pendant ce tems, de grands malheurs arriverent à l'Egyptien. Il essuya des pertes si considérables que sa fortune se trouva totalement anéantie. Dans cette situation cruelle, sans espoir & sans ressources, il prit le parti d'aller recourir à son ami de Baudac, sur la reconnaissance duquel il comptait après le service qu'il lui avait rendu. Il fut obligé de faire cette longue route à pied, & d'endurer le froid & le chaud, la soif & la faim, peu connus de lui jusqu'alors. Enfin, après bien des fatigues, il arriva vers le commencement de la nuit à Baudac. Mais au moment d'y entrer, l'état de misere où il se trouvait réveilla en lui un sentiment de honte qui l'arrêta. Il craignit que s'il allait ainsi, dans les ténebres, se présenter à son ami, celui-ci, qui ne l'avait jamais vu qu'avec l'appareil de

l'opulence, ne le reconnût peut-être pas; & il crut mieux faire d'attendre le jour, & d'entrer, pour passer la nuit, dans un temple qu'il apperçut près de là.

A peine se vit-il dans cette noire & vaste solitude, que mille idées désespérantes vinrent l'assiéger. « Beau Sire Dieu, s'écria-t-il, » en quelle affreuse situation votre volonté » m'a réduit! Hélas! mon ancienne aisance » me la rend plus douloureuse encore. J'ai » eu tout à souhait; & me voilà seul, aban- » donné, & manquant de tout! Ne vaudrait- » il pas mieux pour moi que je fusse mort »?

Comme il parlait ainsi, une grande rumeur se fit entendre dans le temple. Un assassin venait de s'y réfugier, & les Bourgeois le poursuivaient pour le saisir. Ils demanderent à l'Egyptien s'il ne l'avait point vu entrer. Lui, qui voulait mourir & finir ainsi sa honte & sa souffrance, se déclara le coupable. Il fut cru, saisi, garotté & jetté dans une prison. Le lendemain on le livra au Juge, qui, sur son aveu, car il ne voulut rien dire pour sa défense, le condamna, & l'envoya aux fourches patibulaires. Un grand nombre de personnes

accoururent au lieu de son supplice, & entr'autres cet ami dont il avait sauvé les jours, & qu'il venait trouver à travers tant de dangers. Celui-ci n'avait pas oublié ce qu'il lui devait. Par bonheur il le reconnut. Mais que faire, & sur-tout dans un moment où toute ressource semblait interdite? Il sut en trouver une cependant; ce fut de se dévouer lui-même pour son ami. « Bonnes gens de Dieu, » s'écria-t-il, gardez-vous de faire péché, » & ne punissez pas cet homme, qui est innocent; c'est moi qui ai commis le meurtre ». Cette étonnante déclaration émut l'assemblée. On suspendit l'exécution; on arrêta le Marchand, & déjà on s'apprêtait à délier l'étranger. Mais le véritable assassin se trouvait là aussi. Quand il vit garotter le Prud'homme, il sentit des remords. « Eh » quoi! se dit-il à lui-même, cet honnête » Bourgeois va mourir pour mon crime; » & moi, malheureux! moi qui l'ai commis, » je vivrai! L'œil de Dieu m'a vu cependant; & s'il ne me punit pas dans cette » vie, je ne lui échapperai point dans l'autre, au moment où il juge toutes les

» actions, bonnes & mauvaises, & où chacun
» reçoit, selon ses œuvres. Non, je ne veux
» pas charger mon ame d'un second péché;
» & j'aime mieux subir ici le châtiment de
» la justice humaine, en confessant ma faute,
» que de m'exposer à la vengeance terrible
» d'un Dieu qui punit pour jamais (*d*) ». Il avoua donc son crime, & fut conduit aux Juges, qui, fort étonnés de cette aventure, & embarrassés sur la sentence qu'ils avaient à prononcer, vinrent consulter le Roi. Le Monarque, aussi surpris qu'eux, manda les trois prisonniers, & après leur avoir promis leur grace s'ils voulaient avouer la vérité, il les interrogea lui-même. Chacun d'eux alors raconta naïvement ce qui lui était arrivé, & ils furent renvoyés tous trois, libres & absous.

Le Syrien s'en revint avec son ami qu'il venait d'avoir le bonheur de sauver aussi à son tour. Il lui fit servir aussitôt à manger, & lui dit: « Si tu veux vivre ici avec moi,
» doux ami, je prends à témoin Dieu qui
» m'entend, que jamais rien ne te manquera,
» & que tu seras, autant que moi-même, le

» maître de tout ce que je possède. Si tu » préferes le séjour de ta patrie, je t'offre » la moitié de ma fortune, ou plutôt ce » qu'il te plaira d'en prendre ». L'Égyptien déclara qu'il voulait s'en retourner, & il partit comblé de biens.

On ne trouverait pas aujourd'hui d'amis pareils à ceux-ci. Le monde va tous les jours en empirant, & il empirera sans cesse, sans jamais devenir meilleur. Heureux celui qui peut trouver un bon ami, il doit en remercier la Providence; mais qu'il le garde bien; car les hommes sont devenus si faux & si traîtres, il y a dans le monde si peu de loyauté, que probablement il aura le dernier.

Se trouve dans Bocace, *Xe Journ. VIIIe Nov.* (*Il y a fait quelques changemens légers*).

Et dans les Cent Nouvelles nouvelles de Me de Gomez, *t. 5, Nouv. 28, d'après la version de Bocace.*

Hardi & Chevreau en ont fait une Tragi-Comédie, d'après cette même version. Voyez Bibl. du Théâtre Français, *t. 1, p. 351.*

Dans Giraldi, Deca quinta, *p. 444, un mari est condamné à mort; sa femme va dans la prison, & lui fait prendre ses propres habits avec lesquels il*

s'échappe ; mais elle est condamnée à mourir pour lui. Au moment qu'elle va monter sur l'échaffaud, l'époux se montre pour la sauver. Le Gouverneur veut les faire périr tous deux, le Roi leur fait grace.

NOTES.

(*a*) Probablement Bagdad. On appellait *Baudequin* les étoffes, or & soie, qu'on tirait d'Orient.

(*b*) Quand on ouvre le Glossaire de Du Cange, on est effrayé de ne voir presque à chaque page, sous mille noms barbares, que des charges, des redevances extravagantes, des droits seigneuriaux onéreux à l'agriculture, des impositions multipliées sur tout ce que peuvent produire le travail ou l'industrie. Ce devait être une vraie richesse que des immunités qui pouvaient soustraire un homme à une partie de ce pillage universel de la tyrannie, & le Bourgeois avait raison de les compter au nombre de ses propriétés. Dans le Fabliau *du Marchand qui alla voir son frere*, on a vu le Roi, pour engager cet étranger à se fixer dans ses domaines, lui proposer des terres exemptes de tous droits.

(*c*) La connaissance des urines était alors une science importante & une partie essentielle de la Médecine. Dans le *Médecin malgré lui*, qu'on a lu plus haut, la femme, pour vanter le mérite prétendu de son mari, dit qu'il est *plus expert en urines qu'Hippocrate*. On ne connaît d'autres écrits sur la Médecine, faits en France dans le XII[e] siecle[1], qu'un Commentaire sur la peste,

[1] *Hist. Litt. de la France*, t. IX, p. 193.

& le fameux Traité de Judiciis Urinarum , *par Gilles de Corbeil.* (Ce Gilles était Chanoine de Paris, & Médecin de Philippe-Auguste).

(*d*) Ce discours & cette conduite, que je regarde comme la meilleure apologie peut-être qu'on ait jamais imaginée en faveur de la Religion Chrétienne, ferait en même tems le plus bel éloge du siecle où elle a été écrite, s'il ne nous en était parvenu que des monumens pareils; mais on sait maintenant à quoi s'en tenir. Cependant il y a ici une réflexion bien importante à faire; c'est que si un de nos Poëtes modernes s'était avisé de faire ce Conte, il n'eût sûrement pas prêté aux remords de l'assassin le motif respectable qu'on vient de lire.



LE LAI DU CONSEIL.

EXTRAIT.

UNE haute & puiſſante Dame ſe trouve, la veille de Noël, à une Cour pleniere extrêmement brillante. Trois Chevaliers viennent ſucceſſivement la prier d'amour. Elle eſt bien réſolue de céder ; mais le choix l'embarraſſe, & elle va conſulter un Chevalier, d'un âge mûr, qu'elle voit aſſis à l'écart. « Je ſuis jeune, » lui dit-elle, & vous avez de l'expérience : » conſeillez-moi. Qui des trois dois-je choiſir ? » — Le plus ſage, Madame, le plus libéral & » le plus vaillant, ſi, avec ces trois qua- » lités, il a encore celle d'être fidele ». Le Chevalier cependant, pour pouvoir prononcer avec connaiſſance de cauſe ſur le mérite des trois ſoupirans, veut connaître leurs vertus & leurs défauts. Le premier, lui dit-on, eſt brave & riche ; mais il ſait mal ſe mettre, il eſt peu courtois, & a l'humeur triſte. Le ſecond poſſede de grandes terres, mais

il les administre mal, & ses vassaux se plaignent de lui. : il est grand, bien fait, de la plus belle figure; mais il n'a point de cœur, & sur-tout il est indiscret. Le troisieme enfin, d'une figure commune & peu riche, a été obligé plus d'une fois de se rendre à pied aux lieux indiqués pour les Tournois : mais il est généreux, simple & doux; il sait chanter, & compose, pour exprimer son amour, des vers tendres, des Lais & des Chansons (*a*). Le Chevalier prononce sur ces différens genres de mérite. Il insiste beaucoup sur l'indiscrétion du second Prétendant; défaut, selon lui, le plus grand qui puisse se trouver en amour. Le vrai amour, ajoute-t-il ingénieusement, doit être comme la seve : elle anime & fait vivre l'arbre, mais on ne la voit pas.

La Dame ensuite lui demande des conseils sur la maniere d'aimer; & ici se trouve une longue dissertation sur la science du Code amoureux, sur l'importance de faire un bon choix, sur la nécessité de profiter de sa jeunesse pour s'épargner des regrets dans un âge plus avancé, enfin toutes ces fadeurs

lubriques, dignes de nos Opéras modernes.
» Si une femme eſt jeune & aimable, dit le
» Chevalier, bientôt ſes regards feront
» éclore l'amour. L'un tâchera de la fléchir
» par un meſſage, l'autre par d'humbles
» prieres; celui-ci la ſuivra par-tout, celui-là
» lui enverra joyaux, bagues & ceinture; &
» telle eſt la vie agréable qu'elle menera pen-
» dant huit ou dix ans que durera ſa fraî-
» cheur & ſa beauté. La nuit, cependant,
» elle rêve à des plaiſirs qu'elle ignore : na-
» ture qui l'échauffe intérieurement, & qui
» altere ſon viſage, la force d'accueillir d'un
» air affable & riant quiconque vient lui
» parler amour. Mais alors auſſi, de tous
» côtés, commencent les médiſances. Ici
» on l'accuſera d'avoir changé en mal; là
» d'être volage ou fauſſe : mœurs horribles
» qui apprennent à mépriſer un ſexe de qui
» nous viennent tous les biens & la joie de
» ce monde ! Pour moi je n'ai jamais ſu
» qu'en faire l'éloge. Les femmes ne ſe reſ-
» ſemblent pas toutes, je le ſais; l'une a plus
» de mérite, l'autre en a moins : ainſi les
» fit la nature; mais toutes ſont femmes,

» & dès-lors toutes ſont reſpectables ».

Après ce morceau galant qui fera juger du genre de ce Fabliau, le Chevalier paſſe aux qualités que doit avoir une femme, ſi elle veut plaire; à la maniere dont elle doit ſe conduire en public ou chez elle, vis à-vis des autres femmes, ou vis-à-vis de ſon amant; aux épreuves qu'elle doit lui faire ſubir avant de lui accorder des faveurs, &c, &c. La leçon finit par des préceptes ſur la religion, comme dans *l'art d'aimer*; & immédiatement après, par l'éloge chatouilleux des plaiſirs d'amour, qui ſont nommés *la joie des joies*. Cette peinture tranſporte la Dame. Elle s'écrie que bien fou eſt l'homme qui ne ſe fait une mie pour goûter de pareilles délices. Elle-même ſe propoſe de mettre en œuvre cette douce morale; & renonçant intérieurement aux trois Chevaliers, deſtine ſon cœur à celui qu'elle voit ſi courtois & ſi ſage. Mais comme elle a quelque honte de faire les avances, elle s'aviſe d'un ſtratagême; c'eſt de dénouer ſa ceinture & de la livrer au Chevalier, en lui diſant que celui des trois prétendans auquel il voudra la remettre ſera

l'amant qu'elle favorisera (*b*). Celui-ci baise respectueusement la ceinture, & demande la permission de la garder ; ne voulant plus désormais, dit-il, la quitter qu'avec la vie.

Ce discours a son effet. La Dame accorde son amour au Chevalier ; & pendant longtems, dit l'Auteur, ils pratiquerent ensemble, & sans que personne pût s'en douter, les leçons qu'il lui avait données. Il était pauvre, elle était riche. Souvent elle lui fournit en secret des chevaux & des armes pour se rendre aux tournois ; bientôt il venait en retour lui offrir l'hommage des prix qu'il y avait remportés. Enfin elle devint veuve, il l'épousa ; *& c'est ainsi qu'il dut son bonheur à son beau parler.*

Pour vous qui lisez son aventure, priez notre Seigneur qu'elle vous instruise, & qu'il vous donne comme à lui joie & honneur.

De la religion & du libertinage, une galanterie raffinée, & une grande estime pour la valeur, ce Fabliau présente en raccourci les mœurs de son siecle. Qu'est-ce que le nôtre a conservé de ces mœurs ? Le lecteur sait à quoi s'en tenir. Mais au moins on n'accusera pas la nation d'avoir dégénéré en courage.

NOTES.

NOTES.

(*a*) Ce talent n'était point rare parmi les gens de qualité. Outre ce Thibaut, Comte de Champagne, connu dans notre histoire par ses folles amours pour la Reine Blanche, & de qui les chansons se trouvent imprimées, on compte parmi les Chansonniers de ce tems, dont les manuscrits nous ont conservé des pieces, plusieurs Chevaliers, des grands Seigneurs, & même les noms les plus illustres; Robert de Marberoles, Pierre de Craon, Hugues de Bersy, Gilles le Viniers, Gace Bruslez, Jean Bretel, Renaut de Sabeuil, Guil. Viaux, Rob. de Mauvoisin, Gautier d'Argies, Thibaut de Blason, Thiéry de Soissons, le Vidame de Chartres, le Duc de Brabant, Pierre Mauclerc Duc de Bretagne, le Comte de la Marche, le Comte d'Anjou frere de Saint Louis, &c. &c. &c. Mais une observation frappante qui se présente naturellement ici; c'est que dans cette foule de Noblesse, de Chevaliers & de Princes qui se sont amusés à composer des chansons, pas un seul n'a fait des Contes, quoique ce genre de poésie, dont on les amusait ordinairement, dût leur plaire plus que les autres, & qu'il convînt même davantage à la licence de mœurs qui suit presque toujours la puissance & les richesses. Cette remarque paraîtra plus extraordinaire encore, quand on se rappellera qu'elle a lieu de même pour nos écrivains de qualité modernes. Parmi ceux de la Cour de nos derniers Rois, on compte des Poëtes, des Comiques, des Historiens,

& jusqu'à des Moralistes. Mais on n'y trouve aucun Nouvelliste ou Conteur ; car je ne regarde point comme Français, Hamilton, quoiqu'il ait écrit dans notre langue, & qu'il ait passé une partie de sa vie chez nous.

(*b*) Dénouer la ceinture était chez les Anciens une cérémonie intéressante pour un nouvel époux, puisque c'était par elle qu'il entrait en possession de tous ses droits. Le Fabliau semblerait indiquer qu'elle subsistait encore alors en France ; à moins que ce ne fût ici, ou une pure invention de l'Auteur, ou une réminiscence de sa part.



** DE CELUI QUI MIT EN DÉPÔT SA FORTUNE.

J'AI oui conter l'aventure d'un Maure d'Espagne qui avait entrepris le pélerinage de la Méque. Il ramassa, dans ce dessein, tout ce qu'il avait d'argent, & s'embarqua pour l'Egypte. Mais arrivé là, & au moment d'entrer dans le désert, il pensa que ce serait peut-être de sa part une imprudence de porter plus loin avec lui toute sa fortune; & crut plus sûr de la déposer, jusqu'à son retour, entre les mains de quelque honnête homme d'une probité reconnue. Il prit donc sur cela des informations. On lui parla avec les plus grands éloges d'un Vieillard, renommé dans le pays pour sa sagesse & sa loyauté; &, d'après les témoignages qu'on lui en rendit, il alla trouver le Prud'homme, & lui confia deux mille besants. Il comptait les reprendre à son retour. Mais il fut bien étonné alors, quand se présentant pour les redemander, il entendit cet honnête homme si vanté dé-

clarer qu'il n'avait rien à lui, & soutenit même qu'il ne l'avait jamais vu. Le Pélerin aussi-tôt alla porter sa plainte devant les Juges; il les somma de lui faire rendre son bien, jura, s'emporta en invectives contre le frippon qui le ruinait; mais la réputation du Vieillard était si bien établie que, sur la simple déposition de celui-ci, le malheureux vit sa demande rejettée tout d'une voix.

Il s'en retournait, le désespoir dans l'ame, lorsqu'il fut rencontré par une bonne-femme, toute courbée par l'âge, & appuyée sur un bâton dont elle s'aidait pour marcher. L'air consterné de l'étranger toucha la Vieille. Elle l'arrêta, & en le saluant au nom de Dieu, lui demanda quel était son pays & le sujet de sa douleur. L'Espagnol raconta naïvement ce qui venait de lui arriver. « Ami, dit-elle, » prends courage. Il est encore des moyens » pour te faire restituer ton dépôt, & j'espere, » avec le secours du Dieu tout puissant, en » venir à bout. Va-t-en acheter dix ou douze » coffres, ajouta-t-elle; fais-les emplir de » terre ou de sable, comme tu voudras: » mais qu'ils soient forts & garnis de bon-

» nes bandes de fer. Trouve-moi avec cela » trois ou quatre perſonnes de tes com» patriotes dont tu ſois ſûr, & viens me re» joindre enſuite. Je fais mon affaire du reſte ».

L'Eſpagnol exécuta ponctuellement ce que lui avait ordonné la Vieille. Il revint avec quatre amis, & dix grands coffres, ſi pleins & ſi lourds que les Porteurs qui en étaient chargés pliaient ſous le faix : Suivez-moi tous, dit-elle. Alors elle ſe rendit au logis du dépoſitaire ; & faiſant reſter à la porte les porteurs & l'Eſpagnol, auquel elle recommanda de ne paraître que quand elle ferait apporter le premier coffre, elle entra avec les quatre amis chez le Bourgeois, & lui parla ainſi. « Sire, voici de braves gens qui vien» nent du bon pays d'Eſpagne, & qui s'en » vont en pélerinage *viſiter les Saints*. Ils » ont apporté avec eux beaucoup de ri» cheſſes, entr'autres dix coffres pleins d'or » & d'argent, dont ils ſe trouvent en ce » moment aſſez embarraſſés. Ils voudraient » pour quelque tems, le dépoſer dans des » mains ſûres ; & moi qui connais votre

» probité inaltérable, & qui ſais combien » vous méritez votre réputation, je les ai » amenés chez vous, comme chez la per- » ſonne du monde que je crois la plus pro- » pre à remplir leurs vues ». En même tems elle donna ordre qu'on fît entrer un des coffres, & je vous laiſſe à penſer quelle était la joie du vieil hypocrite. Mais tout-à-coup l'homme aux deux mille beſants ſe préſenta, ainſi qu'on en était convenu. A cette vue le frippon fut troublé. Il craignit que ſi dans un moment pareil on venait à lui reprocher une infidélité, les quatre étrangers ne fiſſent remporter leurs coffres, & ne le privaſſent ainſi de la proie immenſe qu'il eſpérait pouvoir s'approprier. Il alla donc au-devant du Maure. « Eh ! d'où venez-vous, lui dit-il avec un » air de ſurpriſe & de plaiſir ? Après une ſi » longue abſence, je déſeſpérais preſque de » vous revoir jamais, & m'inquiétais déja » ſur le dépôt que vous m'aviez confié. Je » remercie le ciel de vous avoir rendu à » mes vœux ; venez maintenant reprendre » ce qui vous appartient ».

Alors il remit à l'Espagnol ses deux mille besants. Quand celui-ci les eut emportés, la Vieille pria le Bourgeois de donner ses ordres pour qu'on mît en lieu sûr le premier coffre; & pendant ce tems elle sortit avec les quatre amis, sous prétexte de lui faire apporter les autres; mais il eut beau attendre, ils sont encore à venir.

Ce Conte est tiré de l'Arabe. La scène s'y passe entre un Négociant & un Derviche; & celui qui fournit l'expédient au Marchand est le Cadi de Bagdad. Voyez Mél. de Litt. Orient. *t.* 1, *pag.* 62.

Se trouve dans Bocace, 8e *Journ.* 10e *Nov.*

Dans les Mille & une Nuit, *t.* 6, *pag.* 104, *Ali Cogia voulant aller à la Méque, met en dépôt chez un Marchand de ses amis, un vase qu'il dit rempli d'olives, & qui en contient réellement quelques-unes à la superficie, mais qui cache en dessous mille pieces d'or. Le Voyageur est sept ans sans revenir. L'autre, craignant que les olives ne se gâtent, veut les manger, & il trouve l'or. Quand Cogia reparaît, il lui rend son vase rempli d'olives fraîches. Cogia l'accuse d'infidélité; mais le Cadi le renvoie absous. Des enfans, en jouant ensemble, s'amusent à juger cette cause. Ils font venir de prétendus Marchands pour leur*

demander si des olives peuvent se garder sept ans, & si celles du vase ont cette ancienneté. Sur la réponse des Marchands, le dépositaire est déclaré infidele, & condamné à la restitution. Le Calife entend par hazard ce jugement; il l'adopte, & en outre il fait pendre le coupable.



** DU VOLEUR

QUI VOULUT DESCENDRE SUR UN RAYON DE LA LUNE.

UN filou avait formé le projet de voler un Bourgeois de fa ville, homme fort riche. Pour cela il grimpa le foir fur le toit (*a*), & il y attendit le moment où tous les domeftiques étant endormis, il pourrait fans danger fe gliffer dans la maifon. Mais le maître du logis, quoique couché, l'avait apperçu à la clarté de la lune. C'était un matois rufé, qui réfolut de l'attrapper. « Ecou-
» te, dit-il tout bas à fa femme, demande-moi
» par quel moyen j'ai aquis le bien que je
» poffede. Je ferai des façons pour te le dire,
» preffe-moi beaucoup, infifte, & ne me
» laiffe pas repofer que je ne te l'aie avoué;
» mais fur-tout parle haut, & le plus haut
» que tu pourras ».

La femme, fans s'informer quel pouvait être le deffein de fon mari, lui fit la queftion

qu'il exigeait. Il répondit avec un ton de mistere, que c'était-là son secret ; qu'au reste il importait très-peu à sa moitié de le savoir, & qu'elle ne devait songer qu'à jouir de l'aisance que lui avait procurée son industrie. Elle revint à la charge, selon ce qui lui était recommandé ; lui, de son côté, joua toujours la réserve. Enfin elle le pressa tant que, cédant en apparence à ses importunités, il avoua qu'il avait été voleur, & que c'était ainsi qu'il s'était fait une fortune considérable. « Quoi ! » Sire, s'écria la femme, vous avez été voleur, » & l'on ne vous en a jamais soupçonné ! » — C'est que j'ai eu un maître habile, un » maître tel qu'il n'en existera de long- » tems. Il ne dérobait que la nuit ; mais » au moyen de certaines paroles magiques » dont il possédait le secret, il était sûr de » voler sans risque. Voulait-il, par exemple, » pénétrer quelque part ? il prononçait sept » fois devant la lune le mot mistérieux ; & » aussi-tôt un rayon de cet astre se détachant, » il l'enfourchait, & se trouvait porté sur le » toit ; car c'était toujours par le toit qu'il en- » trait. Voulait-il redescendre ? il répétait le

» mot magique, & s'élançait sur son rayon » qui le reportait doucement à terre. J'ai » hérité de son secret, puisqu'il faut vous » l'avouer; &, entre nous, je n'ai pas eu » besoin de l'employer long-tems. Je le crois » sans peine, reprit la femme. Vous posse- » dez-là un trésor; & si jamais j'ai quelque » ami ou parent qui soit embarrassé pour » vivre, je veux lui en faire part ». Elle supplia donc son mari de le lui apprendre. Il s'en défendit long-temps, se fit beaucoup prier, déclara qu'il voulait dormir; & convint enfin que le secret consistait à prononcer sept fois le mot *Seïl*; après quoi il souhaita une bonne nuit à sa femme, & feignit de ronfler.

Le Voleur, qui n'avait pas perdu un mot de toute cette conversation, ne put résister à l'envie d'éprouver le charme. Après avoir sept fois répété *Seïl*, il ouvre les bras & s'élance; mais il tombe à terre où il se casse une cuisse. Au bruit que fait sa chûte, le Bourgeois, feignant de se réveiller, crie d'un ton d'effroi, qui est-là ? Ah! Sire, répond le mal-adroit, c'est un homme que *Seïl* n'a pas servi aussi-bien que vous.

On alla le saisir aussi-tôt, & il fut livré aux Juges qui le lendemain le firent pendre.

NOTE.

(a) Il s'agit sûrement ici d'un toit plat à la maniere des Orientaux, & ce passage me confirmerait dans le soupçon dont j'ai déjà parlé, que le *castoiement* est traduit de l'Arabe ou du Persan. J'en tirerais encore une autre preuve du Fabliau précédent.



LE MEUNIER D'ALEUS.

Par Enguerrand d'Oisi.

ECOUTEZ, Messieurs, un joli Fabliau. Je n'en fais jamais que de jolis, & je renoncerais plutôt au métier que de vous en donner qui ne le fussent pas.

A Palluel *, le bon séjour, demeurait un Meunier qu'on appellait Jaquemars. Son moulin n'était pas à Palluel même, mais à quelque distance de là, dans un lieu nommé Aleus. Une certaine Marie, fille de Gérard d'Etrées, étant venue un jour y apporter du blé pour moudre, elle pria le Meunier de ne pas la faire attendre, parce qu'il lui fallait, le soir, apprêter le souper de son pere qui était aux champs. Jaquemars lui répondit : « Douce amie, vous voyez bien » qu'il y a ici du monde avant vous ; il » faut que chacun passe à son tour ; le vôtre » viendra, asséyez-vous en attendant ». Il avait ses raisons, le drôle, pour parler ainsi. Marie, âgée de dix-huit ans, était belle &

* Village de Normandie, dans le Diocese de Rouen.

fraîche comme la rose de Mai, & il l'avait lorgnée du coin de l'œil. D'un autre côté, Muset son garçon, qui ne la trouvait pas moins gentille, eût été très-aise aussi de rester seul avec la poulette. Les deux renards formaient secrettement chacun le projet de la croquer; mais ils furent pris tous deux au même piege, comme vous allez entendre. Ecoutez-bien.

Tous ceux qui étaient au moulin se trouverent, avant la nuit, successivement expédiés; & chacun emporta sa farine, qui à dos, qui sur son cheval, qui sur un âne. Il ne restait plus que Marie. La pauvrette crut qu'enfin son tour allait venir. Point du tout; Muset vint annoncer que le vivier était à sec, & qu'il n'y avait plus d'eau. Eh bien, arrête la meule, dit Jaquemars fort content; & il s'apprêta aussi-tôt à fermer le moulin. Ce ne fut pas sans beaucoup de larmes & de colere de la part de la pucelle. Après l'avoir fait attendre tout le jour, on la renvoyait malicieusement, quand le moment de la servir était venu. Et d'ailleurs le soleil venait de se coucher, & elle allait se voir obligée de faire,

ſeule, dans les ténebres, plus d'une grande lieue.

C'eſt ce qu'avait prévu le frippon de Muſet. Il comptait s'offrir pour l'accompagner, & c'était dans ce deſſein qu'il venait d'annoncer fauſſement que le moulin ſe trouvait à ſec. Mais Jaquemars n'avait garde de lui laiſſer cette bonne aubaine. « Belle amie, dit-il à la fillette, ne » pleurez pas ; je vais vous mener à Palluel, » où ma femme vous recevra bien. Nous » avons un lit à vous donner dans une » chambre à côté de la nôtre ; & demain, ſi » matin qu'il vous plaira, vous trouverez » votre farine toute prête ». Alors il la prit par-deſſous le bras, & partit avec elle ; en lui recommandant néanmoins, pour ne pas donner de ſoupçons à ſa femme, de ſe dire ſa couſine.

A peine eut-il fait vingt pas qu'il lui prit un baiſer. Enſuite vint une tendre déclaration ; puis d'encore en encore il finit par annoncer qu'il la quitterait après le ſouper, pour retourner au moulin ; mais qu'il comptait revenir auſſi-tôt lui faire compagnie, & paſſer la nuit avec elle. Si la pucelle fut effrayée

du projet, je n'ai pas besoin de vous le dire. Mais que faire dans un pareil embarras ? où aller ? que devenir ?

La Meuniere, qui ne se doutait de rien, se laissa aisément tromper aux mensonges de son mari. Elle reçut de son mieux cette cousine prétendue, & apprêta, pour lui donner à souper, tout ce qu'elle avait de meilleur. Jaquemars, échauffé par l'idée des plaisirs qu'il se promettait, fut, pendant le repas, d'une gaieté charmante. Il aida lui-même à faire le lit de la cousine ; & en la quittant pour retourner au moulin, comme il l'avait annoncé, il pria sa femme d'en avoir grand soin. Soyez tranquille, répliqua celle-ci ; je m'en charge comme de ma propre fille.

Il ne fut pas plutôt sorti que la pauvre enfant se mit à pleurer. « Qu'avez-vous, » douce sœur, lui dit la femme ? Vous par- » raissiez si contente tout-à-l'heure. Est-ce » que vous êtes fâchée de rester avec moi ? » — Non vraiment, dame, c'est tout le con- » traire : vous avez eu pour moi trop de » bonté ; mais j'ai un grand chagrin sur le » cœur, & si je ne craignais quelque chose, » je

» je vous le dirais. — Parlez hardiment, » belle amie, ne craignez rien. Vous trou» verez en moi une femme discrete, & qui » vous rendra service, si elle le peut ». Rassurée par ces paroles, Marie alors conta son aventure du moulin, & ce prétendu manque d'eau pour lui donner à coucher, & le projet, sur-tout, dont Jaquemars lui avait parlé dans la route.

La décence me défend de traduire le reste de l'aventure, contée dans l'original d'une maniere aussi plaisante que naïve. Mais je me permettrai, à l'ordinaire, d'en donner l'extrait; & je suis cette méthode d'autant plus volontiers, qu'en ôtant à un tableau trop licentieux le danger qu'il pourrait avoir, elle m'aquitte de l'exactitude qu'attendent de moi les gens de lettres.

La Meuniere propose d'attraper son mari. Couchez-vous dans mon lit, dit-elle à la fillette; j'irai prendre le vôtre. Les choses ainsi arrangées, les deux femelles font leur priere, & se couchent chacune de leur côté. Jaquemars grillait de revenir; il ne reste qu'un moment au moulin. Muset, qui le devine, & qui avait aussi son intention, lui propose, avant de sortir, un marché. Il a

chez lui un cochon qu'il engraiſſe; il l'offre au Meunier, à condition que celui-ci le laiſſera entrer à ſon tour dans la petite chambre. Jaquemars y conſent; cependant, comme maître du logis, il veut paſſer le premier...

. . . .

. . . .

Le lendemain matin, quand les deux Champions rentrent avec le cochon, ils ſont fort étonnés d'entendre la Meuniere reprocher à ſon mari des témoignages d'amour trop multipliés, & qu'elle trouve d'autant plus repréhenſibles, qu'une autre en était l'objet. Jaquemars & Muſet voient alors qu'ils ont été dupés tous deux. Mais le pis de l'aventure, c'eſt que ce dernier remmene ſon cochon, prétendant que les conditions qu'il avait propoſées n'ont pas été remplies, & que par conſéquent le marché devient nul. Le Meunier veut au moins que quelque choſe le dédommage de ſon accident. Après avoir bien diſputé, ils conviennent enfin de s'en rapporter au Bailli, qui dans ce moment tenait les plaids. Ils lui expoſent leurs raiſons, l'un après l'autre. Le Bailli prononce que Muſet a perdu ſon

cochon, que Jaquemars ne l'a point gagné, & il se l'adjuge à lui-même. Il le mange ensuite dans un grand repas qu'il donne aux Dames & Chevaliers du canton, auxquels il conte l'aventure. Je l'ai sue ainsi, *ajoute le Poëte*, & pour qu'elle ne s'oubliât pas, je l'ai mise en Romane, afin que ceux qui l'entendront perdent à jamais l'envie de tromper les honnêtes filles.

Presque tous ceux qui ont imité ce Conte, supposent qu'une Suivante, excédée des poursuites importunes de son maître, feint de lui céder, & de consentir à un rendez-vous; mais elle en prévient sa maîtresse, qui va occuper la place. Le mari veut partager sa bonne fortune avec un ami, & il est ainsi lui-même l'auteur de sa disgrace.

Se trouve ainsi dans les Contes du Pogge, *p.* 111. v°.
Dans les Novelle di Fr. Sacchetti, *t.* 2, *p.* 161.
Dans les Contes de la Reine de Navarre, *p.* 77.
Dans les Joco-Seria Melandri, *t.* 1, *p.* 279.
Dans les Amans Heureux, *t.* 2, *p.* 19.
Dans le Passe-tems agréable, *p.* 27.
Et dans les Contes de La Fontaine, *sous le titre de* des Quiproquo.

Dans les Detti & Fatti Piacevoli del Guicciardini, *p.* 103, *une femme de chambre a des complaisances pour le mari de sa maîtresse. Il se dégoûte d'elle enfin,*

& envoie à sa place son domestique. La suivante, qui s'en apperçoit, & qui veut s'en venger, va faire une fausse confidence à la Dame, & se plaint à elle de son époux, qu'elle accuse de vouloir depuis longtems la séduire. Elle feint d'avoir accordé pour le soir un rendez-vous, engage l'épouse à s'y trouver, & la livre ainsi au valet.

Dans les Facétieuses Journées, *p.* 213, *Valere, époux de Marguerite, sollicite vivement Béatrix sa voisine, femme de Théodore. Celle-ci en parle à son mari, qui forme avec elle le projet de se venger du libertin. Pour cela Béatrix va trouver Marguerite, & lui fait confidence de l'infidélité de son époux. Feignez de lui accorder le rendez-vous qu'il demande, répond cette derniere : ce sera moi qui m'y trouverai, & je lui ferai les reproches qu'il mérite. D'après cet arrangement, Marguerite se rend au lieu convenu; mais il n'y avait point de rendez-vous donné à Valere ; il ne s'y trouve que Théodore qui couche avec sa voisine.*



DE BRIFAUT.

EXTRAIT.

UN Payſan des environs d'Abbeville, nommé Brifaut, va au marché de cette Ville vendre dix aunes de toile qu'il avait faite. Il la portait ſur ſon épaule, moitié par devant, moitié par derriere. Un filou tente de la lui eſcamoter. Tout en marchant derriere lui, le voleur ſe la coud ſur ſa cotte. Quand ils ſont dans la foule, il le pouſſe & le fait tomber ; & pendant que le Villain ſe ramaſſe, l'autre enleve adroitement la toile, qu'il place, comme lui, ſur ſon épaule ; puis il va ſe ranger parmi les autres payſans. Brifaut, ſurpris de ne plus retrouver ſon paquet, cherche autour de lui, & crie : *ma toile, ma toile.* Le filou l'écoutait d'un air fort tranquille ; enfin il lui demande ce qu'il a pour crier ſi fort. Le Manant le lui conte. Imbécile, répond le voleur, regarde ; ſi tu

avais eu l'eſprit de la coudre comme moi à ta cotte, on ne te l'aurait pas priſe.

---

*Se trouve dans l'*Arcadia di Brenta, *p.* 82.
Dans les Sérées de Bouchet, *p.* 100, *Serée* 15e.
Et dans les Contes du ſieur d'Ouville, *t.* 2, *p.* 479.
Dans le Patron de l'Honnête raillerie, *p.* 14, & *dans les* Facétieuſes Journées, *p.* 261, *le Curé Arlotto, pendant que deux gens ſe querellent, eſcamote ainſi du poiſſon qu'il fourre dans ſa manche, & il répond à peu-près comme dans le Fabliau.*

Dans les Nuits Pariſiennes, *on lit l'eſcroquerie, aſſez ſemblable, d'un filou qui dans une foule avait pris à quelqu'un ſon chapeau. Il ſe l'était mis ſur la tête, & en le tenant avec la main, il diſait, pour moi l'on ne me prendra pas le mien.*

Se trouve ainſi dans les Hiſtoriettes ou Nouvelles en vers par M. Imbert, *p.* 78.



DU CLERC,

QUI SE CACHA DERRIERE UN COFFRE.

EXTRAIT.

UNE Bourgeoise du Hainaut, jolie & d'humeur peu farouche, était à table un soir, en l'absence de son mari, avec un Clerc, beau garçon; quand tout-à-coup ils entendent frapper. Elle fait cacher le Clerc derriere un coffre, & va ouvrir. C'était un second amant, qui trouvant une table toute servie, s'y asseoit sans façon, & engage la Dame à lui tenir compagnie. D'abord elle fait triste mine, parce que le Clerc l'embarrassait; mais bientôt elle prend son parti, & soupe gaiement. Un instant après, le mari frappe. La Bourgeoise enleve promptement les plats, dresse la table contre le mur, & cache son favori par derriere. Quand l'époux est entré, elle lui montre beaucoup d'humeur, dans le dessein de le forcer à aller se coucher. Comme il n'en est nullement ému,

& qu'il demande à manger, elle l'accable d'injures. Oh, oh! dit-il, je vois qu'il y a ici quelqu'un qui veut payer mon ſouper. En même tems il menaçait ſa femme du doigt. Ce ſigne ſe faiſant en face du coffre, le Clerc croit qu'il eſt pour lui. Vous avez tort de vouloir que je paie le ſouper à moi tout ſeul, dit-il en ſe montrant; celui qui eſt derriere la table en doit au moins la moitié.

Dans les Facetiæ Friſchlini, *p. 161, la femme fait cacher un des amans deſſous le lit, & un autre au-deſſus. L'époux, en rentrant, ſe plaint d'avoir perdu au jeu, & dit que celui qui eſt en haut le lui rendra. Le Galant, qui eſt ſur le ciel du lit, répond que celui qui eſt deſſous doit en payer ſa part.*

Se trouve ainſi dans les Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourgogne.

Et dans les Contes de Grécourt, *t. 3, p. 212.*

Dans les Joci ac Sales Ottomari Luſcinii, *au lieu du mari, c'eſt un troiſieme amant qui arrive. La femme lui demande qui élevera ſon enfant, ſi elle en a un. Il répond, comme ci-deſſus, que c'eſt celui qui eſt en haut.*

LE GRAND CHEMIN.

Je voyageais un jour dans la compagnie de Marchands qui allaient en foire à Sens. A une demi-journée de la ville, ils demanderent le chemin à un Paysan qu'ils rencontrerent. » Il y en a deux, répondit le Manant : l'un » est ce petit sentier que vous voyez à droite ; » l'autre, la grande route que vous suivez, » & au bout de laquelle vous trouverez un » pont. Le premier est beaucoup plus court ; » mais il faut passer la riviere à gué ».

Les Marchands prirent le sentier. En vain le Villageois leur représenta que le gué était dangereux ; ils répondirent qu'ils étaient pressés. Mais ils eurent lieu de se repentir de leur imprudence. Quelques-uns se noyerent en traversant la riviere, d'autres perdirent leurs marchandises ; &, parmi ceux qui échapperent, tous furent mouillés. Pour moi, qui avais suivi le Paysan, j'arrivai avec lui à l'autre bord. Nous trouvâmes les Mar-

chands occupés à pleurer leurs compagnons morts, à chercher dans l'eau leurs effets, à faire sécher leur linge & leurs habits. « Messieurs, leur dit alors mon guide, ap» prenez qu'en bien des occasions le chemin » le plus long peut devenir le chemin le » plus court, s'il est le plus sûr ».

Dans les Instructions du Chevalier de la Tour à ses filles, *au lieu de Marchands, ce sont des Dames, qui se rendent à des nôces. Les jeunes, pour arriver plutôt, prennent par le chemin le plus court; il y avait de mauvais pas qu'on avait couverts de claies; les claies s'enfoncent, & les Dames tombent dans la boue.*

Dans les Contes du sieur d'Ouville, *t.* 1, *p.* 97, *c'est un Voyageur qui, comme dans le Fabliau, veut passer un gué, au lieu d'aller gagner le Pont. Il se noie.*

Fin du Tome second.

TABLE

DES FABLIAUX,

Et autres Pieces contenues dans ce Volume.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans ce second Volume.

PAGE 23, trist; *lisez*: triste.

Page 56, nageaint; *lis.* nageaient.

Page 65, rougissen; *lis.* rougissent.

Page 77, qui a intérêt de lui persuader; *lis.* auquel elle a intérêt de persuader.

Page 129, des grandes places; *lis.* de grandes places.

Page 149, les; *lis.* & les.

Page 159, château; *lis.* Châteaux.

Page 226, leurs lancent; *lis.* leur lancent.

Page 242, en Roman; *lis.* en Romane.

Page 258, laisse; *lis.* laissé.

Page 266, de Charles IV, *lis.* de Charles VI.

Page 288, déclare; *lis.* déclaré.

Page 328, d'enrendre; *lis.* d'entendre.

Page 413, parlera insi; *lis.* parler ainsi.

KS

J.L.



